

République de Côte d'Ivoire



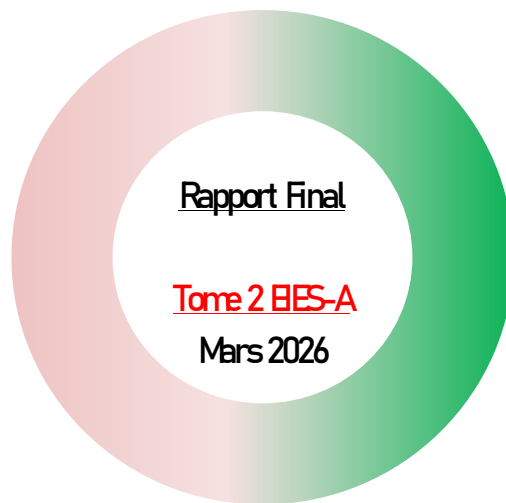
Union-Discipline-Travail

Ministère des Eaux et Forêts



PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AGRO-FORET DE SCIO ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIES-A)



Suivi qualité

Description des Sous-Projets	
Projet	PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER – PHASE 2 (PIF 2)
Activités	Travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio
Prestation	Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
Structure d'exécution	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)
Localisation du sous-projet	Région du Guémon : Départements de Duékoué et de Bangolo Région du Cavally : Départements de Guiglo et de Blolequin
Type de document	Rapport Final

Liste des révisions		
Version n°	Date	Description / Objet de la révision
Rapport Provisoire1	03/02/2025	Rapport initial
Rapport Provisoire 2	21/07/2025	Rapport provisoire intégrant les observations de l'UCP-PIF2
Rapport Final	16/03/2026	Rapport définitif intégrant les observations de l'ANDE et de la Banque mondiale

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES CARTES.....	6
LISTE DES PLANCHES.....	7
LISTE DES ANNEXES.....	7
RESUME EXECUTIF	8
EXECUTIVE SUMMARY	22
INTRODUCTION.....	36
SECTION 1 : DESCRIPTION DU SOUS-PROJET	39
1.1. Localisation et situation administrative	40
1.2. Analyse des variables et alternatives	40
1.3. Description technique des activités du sous-projet	41
1.4. Description des activités préalables au reboisement dans l'agro-forêt de Scio.....	42
1.5. Description technique des activités spécifiques au reboisement	45
1.6. Typologie des reboisements et densité en fonction des séries.....	49
1.7. Processus d'encadrement et de renforcement des capacités	50
1.8. Durée d'application du plan d'aménagement.....	50
1.9. Coût de financement des activités du PAPP	51
1.10. Moyens humains	51
1.11. Matériels pour la réalisation des travaux.....	52
1.12. Rejets et risques intrinsèques des activités et mesures initiales de gestion prévues.....	52
SECTION 2 : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU SOUS-PROJET	56
2.1. Cadre politique	57
2.2. Cadre juridique en lien avec le Sous-projet.....	59
2.3. Cadre institutionnel.....	67
SECTION 3 : DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT INITIAL DE LA ZONE DU SOUS- PROJET	71
3.1. Définition des zones d'influence du Sous-Projet.....	72
3.2. Transport	160
3.3. Education dans la zone du sous-projet	160
3.4. Situation sanitaire dans la zone du sous-projet.....	163
3.5. Conditions de vie des ménages	163
SECTION 4 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	167
4.1. Objectifs, procédures et modalités de la consultation	168
4.2. Synthèse des résultats des différentes consultations	171
4.3. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	174
SECTION 5 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES	176
5.1. Contexte et enjeux climatique	177
5.2. Engagements de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le changement climatique	177
5.3. Rôle du sous-projet dans l'atteinte des objectifs climatiques nationaux	178
5.4. Estimation du bilan carbone	178
5.5. Cartographie des émissions GES et Puits de carbone potentiel du sous-projet	178
5.6. Estimation du bilan carbone	179
5.7. Estimation des émissions par phase	180
5.8. Estimation de la séquestration carbone	180
5.9. Mesures d'atténuation et d'adaptation	181
SECTION 6 : IDENTIFICATION, ANALYSE ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX INDUITS PAR LE SOUS-PROJET	182

6.1.	Impacts potentiels positifs	183
6.2.	Impacts potentiels négatifs	193
SECTION 7 : GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS		203
7.1.	Méthodologie	204
7.2.	Phase préparatoire (aménagement)	205
7.3.	Mesures de gestion des risques.....	207
SECTION 8 : MESURES DE PREVENTION, DE GESTION DES RISQUES, DES IMPACTS NEGATIFS ET DE BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS		211
8.1.	Méthodologie	212
8.2.	Mesures de protection de l'environnement	212
8.3.	Mesures d'atténuation des impacts négatifs	213
SECTION 9 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)		229
9.1.	Objectifs du PGES.....	230
9.2.	Rôles et responsabilités des intervenants dans la mise en œuvre du PGES.....	230
9.3.	Programme de suivi environnemental et social.....	231
9.4.	Programme de surveillance environnementale	232
9.5.	Procédure de communication.....	232
9.6.	Procédure de traitement des non-conformités	232
9.7.	Procédure de recrutement de la main d'œuvre	232
9.8.	Plan Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement	232
9.9.	Gestion des Violences Basées sur le Genre (VBG).....	232
9.10.	Matrices de synthèse du PGES.....	233
SECTION 10 : ESTIMATION MONÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES.....		248
10.1.	Gestion environnementale et sociale des activités du sous-projet	249
10.2.	Renforcement des capacités pour la gestion environnementale et sociale du Sous-Projet.....	249
10.3.	Coûts estimatifs du PGES	250
10.4.	Synthèse des coûts et échéancier de mise en œuvre	250
CONCLUSION.....		252
BIBLIOGRAPHIE.....		254
ANNEXES.....		256

SIGLES ET ACRONYMES

ANADER :	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE :	Agence Nationale de l'Environnement
CES :	Cadre Environnemental et Social
CGES :	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGP-FC	Comité de Gestion Participative des Forêts Classées
EESS :	Evaluation Environnementale Sociale Stratégique
EIES-A :	Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie
HSC :	Haute Stock de Carbone
HVC :	Haute Valeur de Conservation
Kms :	Kilomètres
Km ² :	Kilomètres carrés
MINEDDTE	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
NES :	Normes Environnementales et Sociales
OIPR :	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONGs :	Organisation Non Gouvernementales
PAPF :	Plan d'Aménagement Participatif des Forêts
PGB :	Plan de Gestion de la Biodiversité
PRMS :	Plan de Restauration des Moyens de Substances
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIF 2 :	Projet d'Investissement Forestier Phase 2
PTF :	Partenaires Techniques Financiers
SODEFOR :	Société Nationale de Développement des Forêts
TdR :	Termes de Références

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Estimation des coûts du PGES des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio	20
Tableau 2: Description des activités spécifiques au reboisement	45
Tableau 3: Espèces sélectionnées pour le reboisement.....	48
<i>Tableau 4: Effectif pour l'agro-forêt de Scio</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 5: Besoin en matériels</i>	<i>52</i>
Tableau 6: Description des différents types de rejets du projet et leur mode de gestion	53
Tableau 7 : Différents types de nuisances du projet	55
Tableau 8: Présentation du cadre politique	57
Tableau 9: Cadre juridique national	60
<i>Tableau 10: Matrice d'analyse des conventions signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire</i>	<i>63</i>
Tableau 11: Synthèse des normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale	68
Tableau 12 : Liste des régions, départements et localités de la zone du sous-projet	72
Tableau 13: Infrastructures sanitaires de la région du Cavally	84
Tableau 14: Ressources humaines en santé	84
Tableau 15: présentation des paramètres non conformes.....	86
Tableau 16: présentation des paramètres conformes.....	87
Tableau 17 : Espèces Menacées au Niveau International	91
Tableau 18 : Richesse spécifique et statut de conservation des mammifères selon les enquêtes	92
Tableau 19: Richesse spécifique, statut de conservation et types d'observation des mammifères selon les prospections.....	92
Tableau 20 : Répartition taxonomique et diversité de l'ichtyofaune	94
Tableau 21 : Synthèse de la flore et de la faune menacées et endémiques	95
Tableau 22 : Sites HVC 5 - Besoins Essentiels des Communautés	96
Tableau 23 : Environnement socio-économique détaillé de la zone d'influence directe du sous-projet	99
Tableau 24 : Liste des écoles dans l'Agro-forêt de Scio	162
Tableau 25 : Synthèse des préoccupations relevées lors des consultations communautaires et des réunions publiques	172
<i>Tableau 26: Tableau résumant le nombre de consultations et de participants par consultation</i>	<i>174</i>
Tableau 27 : Matrice des impacts positifs potentiels du sous-projet.....	189
Tableau 28 : Matrice des impacts négatifs potentiels du Sous-Projet	198
Tableau 29 : Niveaux des facteurs (P, G) de la grille d'évaluation des risques professionnels	205
Tableau 30: Grille d'évaluation des risques	205
Tableau 31 : Matrice de gestion des risques et accidents	209
Tableau 32 : Matrice d mesures de bonification des impacts positifs	221
Tableau 33: Matrice des mesures d'atténuation	224
Tableau 34: Estimation des coûts du PGES des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio	250

LISTE DES CARTES

Carte 1: Situation géographique de l'agro-forêt de Scio	40
Carte 2: Découpage en série de protection de l'agro-forêt de Scio	41
Carte 3: blocs prioritaires de reboisement pour la campagne 2025-2026 de la SODEFOR	43
Carte 4: Superficie levé et emplacement des sites de pépinières	48
Carte 5 : Relief de la zone du sous-projet.....	74
Carte 6 : Réseau hydrographique de la zone du sous-projet.....	75
Carte 7: Carte géologique de la zone du sous-projet.....	88
Carte 8: Carte pédologique de la zone du sous-projet.....	89
Carte 9: Carte d'occupation du sol de la zone du sous-projet	90
Carte 10: Distribution spatiale des zones HVC et forêts HCS dans la zone d'étude	94

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Images du milieu biophysique de la région du Guémon	74
Planche 2 : Vue du cours d'eau N'Zo à Gunterkro (X : 6,79706 ; Y : -7,57652)	75
Planche 3: Vue de l'état de dégradation de Scio	85
Planche 4: Vue des cours d'eau de l'agro-forêt de Scio	85
Planche 5: Vue de la végétation observée dans la forêt classée de Scio	89
Planche 6: Cartes des infrastructures existantes dans l'agro-forêt de Scio.....	159
Planche 7 : Illustration de quelques moyens de transport dans la zone du projet.....	160
Planche 8 : Vue de la rencontre avec les Autorités Préfectorales des localités concernées	168
Planche 9 : Vue de la rencontre avec les structures techniques et administratives des localités	169
Planche 10 : Illustration des quelques rencontres avec les populations riveraines	170

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : TERMES DE REFERENCE	257
Annexe 2 : Courriers d'information et de consultation	291
Annexe 3 : Procès-verbaux des consultations publiques.....	294
Annexe 4 : Compte rendu des consultations communautaires	315
Annexe 5 : Listes de présences	362
Annexe 6: Arrête N° 2877/SE/F DU 12 AVRIL 1954 portant classement de la forêt classée de Scio	428
Annexe 7: Arrêté N°69/SERSP DU 26 OCTOBRE 1972 pour classement de Scio ouest	432
Annexe 8: Décret N°2023-728 DU 13 SEPTEMBRE 2023 relatif à la création de l'agro-forêt de Scio dans la région du Cavally et du Guémon	435
Annexe 9: Rapports d'étude divers (BRUIT, AIR, EAU, HYDROLOGIQUE, ETC.).....	438
Annexe 10 : MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR DAO	480
Annexe 11 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A INSERER DANS LES DAO	485
Annexe 12 : Méthodologie de l'EIESA	496
Annexe 13 : Description du cadre politique en lien avec le sous-projet.....	499
Annexe 14 : Cadre juridique international en lien avec le sous-projet	502
Annexe 15 : Structures techniques en lien avec le sous-projet	511
Annexe 16 : Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts	527
Annexe 17 : Décret n°2023-728 du 13 septembre 2023 portant création de l'Agro-Forêt de Sico	535
Annexe 18 : arrêté n° 1104/MINEF/CAB du 20 octobre 2023 portant approbation du Plan d'Aménagement de l'Agro-forêt de Scio.....	538

RESUME EXECUTIF

(i) Contexte et justification du sous-projet

Le secteur agricole est le principal moteur de la croissance économique de la Côte d'Ivoire et produit environ 28 % de son PIB et plus de 50 % de ses recettes d'exportation. Cet essor économique a fortement entamé le patrimoine forestier induisant l'un des taux de déforestation les plus élevés en Afrique subsaharienne. Le pays a perdu environ 13 millions d'hectares (ha) de couverture forestière, réduisant sa surface d'environ 46 % en 2000 à environ 11 % aujourd'hui (SNREDD, 2017). Selon la Société de Développement Forestier (SODEFOR), l'empiètement sur les Forêts Classées de l'État est passé de 18 % en 1996 à environ 50 % en 2014. Les principaux facteurs directs de déforestation et de dégradation des forêts sont : (i) l'expansion de l'agriculture extensive sur brûlis ; (ii) l'exploitation incontrôlée des forêts pour le bois d'œuvre et le bois-énergie ; (iii) les feux de brousse (accidentels ou intentionnels, souvent pour l'agriculture ou la chasse) ; et (iv) l'exploitation minière, notamment l'orpaillage artisanal illégal. Le Gouvernement Ivoirien, en collaboration avec la Banque mondiale, a entrepris depuis mai 2015, la mise en œuvre du Projet d'Investissement Forestier en Côte d'Ivoire phase 1. Au vu des résultats satisfaisants de cette première phase, une deuxième phase (PIF2) a vu le jour afin d'intensifier l'appui de la Banque mondiale à la mise en œuvre efficace de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) de 2018 et de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) de 2017. Le PIF2 est mis en œuvre sur une période de sept (07) ans et est organisé autour de cinq (5) composantes structurantes qui sont :

- ✓ Composante 1 : Elaboration des Plans d'Aménagement Participatif des FC ;
- ✓ Composante 2 : Mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC ;
- ✓ Composante 3 : Gestion durable des Parcs Nationaux et Réserves ;
- ✓ Composante 4 : Programme de reboisement à grande échelle dans certaines FC de catégorie 4 en région Centre ;
- ✓ Composante 5 : Gestion et suivi / évaluation du projet.

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées ainsi que l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à ces activités, le Programme d'Investissement Forestier (PIF)-Phase 2, est classé dans la catégorie de "risque élevé" selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque mondiale. Huit (8) Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) sont pertinentes et applicables à ce sous-projet,

Conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet, tous les sous-projets doivent faire l'objet d'évaluation environnementale et sociale avant leur réalisation. Le présent document constitue le rapport d'Étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relatif aux travaux d'aménagement de l'Agro-forêt de Scio.

(ii) Justification de l'Étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)

Les travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio figure à l'annexe II du décret n°2024-595 du 26 juin 2024, au point 2) Aménagement forestier (Flore et Faune). Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées ainsi que l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à ces activités, le sous-projet a été classé dans la catégorie de "Risque élevé" selon Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, équivalent à la catégorie A selon la réglementation nationale en vigueur.

Par conséquent, une Étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) est réalisée conformément à l'annexe II du n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales et tel que défini dans le Plan d'Engagement Environnemental Social (PEES) du PIF2. Cette étude est assujettie aux procédures d'instruction et de validation par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

(iii) Objectifs de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)

L'objectif de cette étude est de réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio, notamment les travaux de reboisement. De manière spécifique, l'EIESA vise à : (i) décrire de façon synthétique l'ensemble des activités planifiées dans le PAPPF, le contexte de leur réalisation ; (ii) décrire l'environnement initial des milieux naturels et humains de la zone d'impact des activités et les composantes susceptibles d'être affectées ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux ; (iii) mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement et sociale ; (iv) identifier et analyser les impacts potentiels (positifs et négatifs, directs et indirects, cumulatifs ou associés, temporaires et permanents) des activités du PAPPF ; (v) proposer les mesures de gestion ; (vi) réaliser des consultations des parties prenantes au sous-projet ; (x) faire l'analyse des risques et accidents et incidents liés aux activités à réaliser et proposer des mesures de prévention et de gestion ; (xi) proposer des mesures de prévention contre les maladies ; (xii) élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

(iv) DESCRIPTION DU SOUS PROJET

L'agro-forêt de Scio se situe à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, à cheval entre les Régions du Guémon et du Cavally. L'agro forêt de Scio est la plus grande agro-forêt de la Côte d'Ivoire, avec une surface d'environ 89 000 ha.

Description du phasage des activités spécifiques du sous-projet

Phase préparatoire

Les activités préalables à l'aménagement de l'agro-forêt inclus: l'établissement d'une convention de concession ; l'organisation des campagnes de sensibilisation, le recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles; la contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion, de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones (agroforesterie, protection, conservation) ; Elaboration des PRMS/PAP pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; identification de pépiniériste ou de groupements villageois pour la production des plants ; identification des sites pour l'installation des pépinières pour la production de plants; contractualisation avec les pépiniéristes ou groupements villageois pour la production des plants ; identification des essences à utiliser et acquisition des semences ; identification des axes de renforcement de capacités (équipes techniques, cabinets d'intervention, agents de travaux forestiers). Le début de travaux de reboisement des 15 000 Ha par la SODEFOR dans l'agro-forêt de Scio nécessite la réalisation d'un certains nombres d'activités préalables. Ci-dessous le point de la mise en œuvre de ces activités.

Catégories de matières dangereuses

La seule matière dangereuse dans le cadre du sous-projet est l'hydrocarbure, notamment le Carburant et huile de moteurs qui pourraient être déversés accidentellement lors du transport des plants ou des opérations de surveillance/suivi des agents de la SODEFOR.

Pour rappel, les travaux de reboisement dans le cadre du sous-projet ne nécessiteront pas l'utilisation des pesticides.

- **Elaboration du Plan d'Aménagement Participatif des Forêt (PAPPF)**

Le PAPPF de l'agro-forêt de Scio a été approuvé le 20 octobre 2023 par arrêté n° 1104/MINEF/CAB du 20 octobre 2023 portant approbation du Plan d'Aménagement de l'Agro-forêt de Scio dans les régions du Cavally et du Guémon.

- **Installation des Comités de Gestion Participatives (CGP)**

Quatre (04) CGP ont été installés dans les régions de couverture de l'agro-forêt et ont participé à la validation du PAF. Ces CGP sont constitués des autorités administratives (corps préfectoral et structure techniques), les autorités coutumières, les chefs religieux, les groupements de femmes et jeunes, les ONG, etc. Ils auront également en charge le suivi de la mise en œuvre de l'agroforesterie sur la base des contrats agroforestiers.

- **Sensibilisation des parties prenantes et les bénéficiaires**

Depuis le démarrage du PIF 2, les sensibilisations ont continué et plus renforcées dans les agro-forêts avec l'appui des six Agents de Développement Communautaire. Ces sensibilisations mettent en effet, en évidence le processus de recensement des producteurs des agro-forêts, les avantages de la pratique de l'agroforesterie. Ces réunions communautaires ont été complétées par sept (7) visites (253 personnes dont 55 femmes : 22%), deux sites agroforestiers (Azaguié, site de démonstration au Sud-est ; et Abengourou, FC BEKI) montrant des résultats concrets comme la bonne cohabitation des plants de cacao et des arbres forestiers.

- **Recrutement des cabinets d'assistance technique**

Le sous-projet a mobilisé des assistantes techniques pour renforcer les capacités des producteurs dans le cadre de l'agroforesterie, il s'agit :

- Assistant technique agroforestière ;
- Assistance technique pour la pratique du cacao biologique et la valorisation des sous-produits du cacao ;
- Assistance technique sur les conventions/contrats ;
- le CIRAD.

- **Recensement des chefs d'exploitation**

Selon les résultats du livrable 10 d'Octobre 2025, l'on a 10 112 soit 100 % dont 161 (2%) au niveau de l'agro-forêt de Scio. Les Chefs d'exploitations ayant décidé de faire l'agroforesterie sont au nombre de 9 375 soit 92,71% dont 152 soit 2%.

- **Mise en place du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**

Le dispositif de gestion des plaintes du PIF 2 est fonctionnel avec des comités de gestion des plaintes aux niveaux sous préfectoral (comité) et villageois (cellules villageois). A ce jour il dispose de :

- Un numéro de gestion des plaintes (Tel : +225 0594981818) ;
- Un numéro vert : 1602 ;
- 75 Cellules de gestion des plaintes installées au niveau de Scio.

Pour les plaintes sensibles (VBG/EAS/HS, fraude, abus de pouvoir, corruption, conflit d'intérêt, extorsion de fonds), elles peuvent être émises par les canaux de saisines suivants :

- En ligne en cliquant sur le bouton plus haut
- Par **téléphone** ou **SMS** ou **WhatsApp** au **05 84 29 75 75**
- Par email à **plaintessensibles@pif2.ci**
- Par Boîte Postale : **06 BPV 1684 Abidjan 06** adressé à **assistante genre du PIF 2**.

Phase de préparation et de mobilisation des semences :

- Acquisition des semences ;
- traitement des semences ;
- identification des sites de pépinière ;

- établissement des contrats de production de plants.

Phase de production des plants et planting

Les différentes activités concernent :

- Installation de pépinière et production de plants : nettoyage des sites de la pépinière (voire la carte 3 pour les sites de pépinières) ; construction des ombrières ; acquisition des terrains ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières, entretien des pépinières ;
- Préparation des terrains de planting : nettoyage ; piquetage ; trouaison ;
- Préparation et transport des plans sur les sites de reboisement ;
- Plantation et entretien : planting des arbres ; Suivi et regarnissage ; nettoyage.
- Protection des berges des cours d'eau et flancs de collines : reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines.
- Délimitation des Agro-forêts : rafraîchissement des limites périmétrales (6m de large) ; bornage (confection et pose) ; Panneaux signalétiques des agro forêts (confection-transport pose) ;
- Ouverture des limites des enclaves (6m de large) ;
- Ouverture des limites des agro-forêts (6m de large).
- Matérialisation des limites périmétrales des agro forêt, des enclaves et des agro-forêts.

Phase d'exploitation/entretien/suivi

L'entretien des plants consiste à dégager la végétation au sol et par le haut à l'emplacement du plant. La végétation est coupée au sol autour du plant dans un rayon 50 cm. Le remplacement des plants morts est réalisé au cours du premier entretien. Il se fait en respectant les normes de planting. Il est réalisé deux (2) fois l'année en fonction de la zone et des condition climatiques.

La surveillance des agro forêts contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations) : mise en service des agents de la SODEFOR ; élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance ; patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet ; patrouilles mixtes (agents du sous-projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention).

Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers : regroupement des producteurs en coopératives ; assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers). Entretien des limites périmétrales : entretien des limites de l'agro forêt ; regarnissage des limites de l'agro forêt ; entretien des limites des enclaves ; regarnissages des limites des enclaves ; entretien des limites des agro-forêts.

(v) Brève description des sites du sous-projet et des impacts environnementaux et sociaux majeurs de la zone du sous-projet et de sa zone d'influence

a. Localisation du sous-projet

Le 13 septembre 2023, par le décret n°2023-728, la forêt classée de Scio change de statut pour devenir l'agro-forêt de Scio, en cohérence avec sa nouvelle vocation d'aménagement agroforestier.

La forêt classée de Scio est située dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est à cheval sur :

- la région du Guémon et la région du Cavally (98% de sa superficie se trouve dans la région du Cavally) ;

- les départements de Bangolo au nord, Guiglo au sud-est et Blolequin au sud-ouest.

Le rapport a été rédigé en conformité avec les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque Mondiale en tenant compte du cadre législatif et réglementaire national ainsi que le CES de la BM à travers les 8 NES déclenchées.

(vi) Cadre légal et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet

4.a. Exigences législatives et réglementaires

❖ Au niveau national

- Loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de la Côte-d'Ivoire telle que modifiée par la loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020 ;
- Loi n° 88-651 du 7 juillet 1988 portant protection de la Santé Publique et de l'Environnement contre les effets des déchets industriels, toxiques, nucléaires et des substances toxiques nocives ;
- Loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Loi n° 2013-655 du 13 septembre 2013 modifiant la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural ;
- Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 portant orientation sur le développement durable ;
- Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail ;
- Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement ;
- Loi n° 2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Eau
- Ordonnance n° 2012-03 du 11 janvier 2012 modifiant la loi n° 99-477 portant Code de la prévoyance sociale ;
- Ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012 portant code des Investissements ;
- Décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières ;
- Décret n° 79-12 du 10 janvier 1979 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Décret n° 95-817 du 29 septembre 1995 fixant les règles d'indemnisation pour destruction de cultures ;
- Décret n° 98-43 du 28 Janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- Décret n° 2020-955 du 09 décembre 2020 portant attribution, composition et fonctionnement du Comité de la Santé et Sécurité au Travail ;
- Décret n° 98-505 du 06 septembre 1998 portant définition des plans de secours en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe ;
- Décret n° 2013-440 du 13 juin 2013 déterminant le régime juridique des périmètres de protection des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ;
- Décret n° 2014-25 du 22 janvier 2014 modifiant le décret n° 2013-224 du 22 mars 2013 relatif à la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général,

- Décret n° 2019-979 du 27 novembre 2019 portant modalités d'aménagement des agro-forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les agro-forêts ;
- Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales ;
- Arrêté n°01164/MINEF CIAPOL/SDIIC du 04 novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- Arrêté interministériel n°453 du 1er août 2018 portant fixation du barème d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction des cultures.

❖ **Au niveau international :**

- Conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire en matière de :
gestion durable des ressources, prévention de la pollution, protection de la biodiversité, du climat et du patrimoine culturel
- Principes fondamentaux de l'OIT relatifs aux droits humains et conditions de travail.

❖ **Cadre institutionnel :**

Ministère des Eaux et Forêts : Le MINEF a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de protection des eaux et des forêts ;

SODEFOR : La SODEFOR est l'une des principales structures d'exécution du sous-projet, aux côtés de l'OIPR (Office Ivoirien de la Promotion Rurale) et CARE International. Elle est responsable de la coordination et de la mise en œuvre des activités de gestion durable des forêts et de la restauration des moyens de subsistance des communautés locales affectées par les mesures de protection des forêts.

Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la transition écologique : Le MINEDDTE est chargé de la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement dans les domaines de la protection de l'environnement, d'amélioration du cadre de vie et de développement durable.

Conseil régional : Le Conseil Régional joue un rôle essentiel dans le Projet d'Investissement Forestier Phase 2 (PIF 2) en Côte d'Ivoire. Il est responsable de la coordination et de la supervision des activités du sous-projet au niveau régional.

Préfectures et sous-préfectures : Elles sont responsables de la coordination locale et de la mise en œuvre des activités du sous-projet sur le terrain, aident également à mobiliser les ressources locales et à sensibiliser les communautés locales sur l'importance de la protection des forêts et de la lutte contre le changement climatique.

Entreprises des travaux : Responsables de l'exécution des travaux et de l'application des mesures d'atténuation environnementales et sociales.

❖ **Impacts potentiels positifs et les mesures de bonifications**

En phase préparatoire (aménagement)

- **Création d'emplois :** Création d'emplois à travers le recrutement de la main d'œuvre locale, notamment la jeunesse ;
- **Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques & Opportunités d'emplois :** Création d'emplois temporaires, incluant des ouvriers qualifiés et non qualifiés, augmentant le revenu local et réduisant le taux de chômage dans la zone cible.

En phase de production de plants et de planting

- **Création d'emplois** : Création d'emplois à travers le recrutement de la main d'œuvre locale, notamment la jeunesse ;
- **Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques & Opportunités d'emplois** : Création d'emplois temporaires, incluant des ouvriers qualifiés et non qualifiés, augmentant le revenu local et réduisant le taux de chômage dans la zone cible.
- **Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)** : Augmentation des revenus locaux grâce à l'installation de commerces temporaires (restauration, vente de matériaux).
- **Développement des petits commerces** : l'argent obtenu par les groupements de femmes suite aux travaux de production des plants leur permettra de développer des petites commences pour leur autonomisation.

En phase d'entretien

- **Maintien de la fertilité des sols, protection des flancs de montagne et des zones humides**,
La reconstitution du couvert végétal va empêcher l'érosion. Il est essentiel de noter que la reconstitution du sol va influencer la fertilité du sol, sa capacité à retenir l'eau, ainsi que sa fonction en tant que support pour la végétation.
- **Maintien de la qualité des ressources en eau** : La qualité des masses d'eau est étroitement liée à la présence d'arbres sur les berges des ruisseaux et rivières de l'agro-forêt de Scio (Scio, N'Zo...), mais aussi sur l'ensemble des bassins versants.
- **Augmenter la production et de diversifier les revenus et les services**
L'agroforesterie regroupe l'ensemble des pratiques agricoles associant, sur une même parcelle, Cette alliance à des bénéfices réciproques permettant d'augmenter la production et de diversifier les revenus et les services, cette activité permet d'améliorer l'infiltration de l'eau, de préserver la biodiversité, procéder à la lutte contre les changements climatiques.
- **Productivité des cultures (notamment cacaoyères)** : L'agroforesterie permet d'améliorer les revenus et les conditions de travail des agriculteurs et de favoriser le bien-être des animaux.
- **Fertilité et la conservation des sols** :
 - contribution à la conservation de l'humidité propice au développement de la végétation, à la jachère et la reconstitution des fonctions germinatives des sols ;
 - fertilisation biologique des sols ;
 - capacité des sols à fournir des récoltes saines pendant des générations en ayant besoin de peu d'engrais, de produits phytosanitaires et d'énergie ;
 - utilisation durable des sols comme ressource naturelle dans l'agriculture, la sylviculture et l'élevage ;
 - apport d'ombrage, de nutriment, des éléments minéraux et de la matière organique indispensables au développement des végétaux
- **Protection du sol** : La mise en œuvre du sous-projet va entraîner la restauration de la couverture forestière de la forêt et les zones riveraines et cela aura un impact positif sur le sol ;
- **Préservation de la ressource en eau de la zone du sous-projet** : L'agroforesterie, va améliorer la qualité de l'eau : grâce à sa capacité de capter des éléments en profondeur, l'arbre recycle en partie les résidus de produits phytosanitaires présents dans les sols. Accompagné de son cortège microbien, il épure l'eau des sols et contribue à lutter contre la pollution de l'eau des rivières.
- **Amélioration de la biodiversité floristique et faunique** : les pratiques agroforestières permettent de réintégrer la biodiversité dans et autour des parcelles agricoles, en créant des zones refuges et de circulation qui améliorent la résilience globale des systèmes de culture aux maladies et ravageurs.
- **Reconstitution et protection des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et Haut Stock de Carbone (HSC)** : La mise en œuvre du sous-projet va permettre la reconstitution du

couvert végétal de l'agro-forêt de Scio. Les zones sensibles telles que : les zones à haute valeur de conservation (HVC) et à haute stock de carbone, les flancs de montagne et les berges des cours d'eau seront reconstitués et protégés par les plantes.

- **Productivité des cultures (notamment cacaoyères) :** permettre les ouvertures de lignes de plantation entre les cacaoyers/caféiers pour la mise en place des espèces forestières.

(vii) Consultations des parties prenantes

Dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A), un processus de consultation des parties prenantes a été mené. Cette démarche s'inscrit également dans le respect des Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, notamment la NES10 qui considère la mobilisation des parties prenantes comme un processus inclusif à mener tout au long du cycle de vie du sous-projet. Notons que sur les quatre (04) Consultations Publiques effectuées dans le cadre de ce sous-projet, celles de Bangolo, de Guiglo et de Bloléquin se sont déroulées le lundi 16 décembre 2024 et celle de Duékoué le lundi 23 décembre.

Les consultations se sont déroulées en décembre 2024 et ont permis de mobiliser au total sept cents quarante-neuf (749) participants dont six-cent soixante-six (666) hommes et quatre-vingt-trois (83) femmes au cours de ce processus de participation du public à travers différentes méthodes :

- des semi-entretiens avec les autorités préfectorales de Guiglo, Bloléquin, Duekoué et Bangolo, afin de présenter le sous-projet, recueillir les avis et recommandations ;
- des semi-entretiens avec les autorités administratives, responsables des directions Régionales et Départementales des services déconcentrés de l'Etat de Guiglo, Bloléquin, Duekoué, et Bangolo ;
- des réunions communautaires avec les autorités coutumières, les groupes sociaux et les populations dans toutes les localités bénéficiaires du sous-projet ;
- des séances de consultation et d'information publique réunissant l'ensemble des parties prenantes, sous la présidence du Préfet de Département, avec l'autorité préfectorale, les autorités administratives et les communautés.

Ces consultations ont couvert l'ensemble des vingt-trois (23) localités bénéficiaires du sous-projet, réparties dans : deux (02) Régions ; quatre (04) Départements et sept (07) Sous-préfectures.

a) Principales préoccupations et craintes exprimées :

- Préoccupations relatives à la qualité ou à la nature des plants ;
- Nombre de plants élevé à reboiser ;
- Redevance foncière élevée ;
- Information et implication des populations tout au long du sous-projet ;
- Risque de perte d'activités génératrices de revenus pendant les travaux d'aménagement ;
- Préoccupation relative à la répartition équitable de la redevance foncière ;
- La non-adhésion des exploitants agricoles à l'aménagement de l'agro-forêt de Scio ;
- Démarrage rapide des travaux pour améliorer les conditions d'accueil ;
- Augmentation de la capacité des unités de gestion forestières (UGF) pour répondre aux besoins ;
- Gestion adéquate des risques, impacts et nuisances pendant les travaux ;
- Recrutement local et équitable pour les emplois générés ;
- Continuité d'exploiter les parcelles agricoles ;
- Problème d'identification des bénéficiaires de l'aménagement (les plants à maturité).

b) Principales attentes et recommandations formulées :

- Implication des jeunes, des femmes et des hommes des localités bénéficiaires dans les travaux d'aménagement ;
- Renouvellement des contrats ;
- Réduction de la redevance foncière ;

- Diminution du nombre d'arbres à reboiser ;
- Répartition équitable de la redevance foncière ;
- Identification des bénéficiaires de l'aménagement ;
- Renforcement du contrôle forestier ;
- Expliquer clairement les mesures d'accompagnement aux personnes n'ayant pas signées les différents contrats ;
- Sensibiliser les exploitants agricoles sur les travaux d'aménagement ;
- Prise en compte des recommandations issues des consultations.

C) Doléances

- Implication des jeunes des localités bénéficiaires ;
- Renouvellement des contrats ;
- Confier le remplissage des pépinières aux exploitants agricoles ;
- Implication des jeunes, des femmes ainsi que des hommes des localités bénéficiaires ;
- Répartition équitable de la redevance foncière ;
- Avoir des plants de qualité ;
- Accentuer le contrôle forestier ;
- Réduction du nombre de plants à l'hectare ;
- Plaidoirie relative à la réduction de la redevance foncière (30 000fCFA à l'hectare/ an) que la population juge élevée ;
- Mise à disposition des exploitants agricoles, la liste des personnes retenues pour le recensement ;
- Expliquer clairement les clauses des différents contrats ;
- Communiquer suffisamment sur les critères de choix des flancs des montagnes ;
- Prise en compte des activités prévues pendant le reboisement ;
- Prise en compte des personnes n'ayant pas signées les différents contrats
- La communauté de Lobikro plaide auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire pour la suppression du paiement des 30 000 FCFA à l'hectare ;
- La construction des infrastructures sanitaires ;
- La réhabilitation des routes ;
- L'installation des antennes de communication ;
- L'électrification du campement de Yaokro ;
- L'installation des pompes hydrauliques ;
- La construction d'écoles ;
- Permettre aux populations de réhabiliter leurs maisons pendant le sous-projet.

(viii) Plan de gestion environnemental et social

o Mesures spécifiques de gestion des risques / impacts

- Phase préparatoire (activités préalables au reboisement : Délimitation..., Information et sensibilisation, recensement, contractualisation)

Les activités préparatoires vont générer des impacts positifs certains sur le milieu humain. Il s'agit principalement des impacts décrits ci-dessous.

• Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques privés (l'achat des plants, de pépinières et des EPI à installer)

Il s'agit de l'achat des semenciers, des sachets pour la production des plants et l'acquisition des EPI pour la réalisation des travaux. Aussi, cette phase va nécessiter le recrutement de la main d'œuvre locale.

En outre, le recrutement des travailleurs locaux devra être ouvert de façon identique aux hommes et aux femmes et les femmes devront au même titre que les hommes pouvoir bénéficier de formations qualifiantes dans le cadre du sous-projet.

• **Renforcement de capacités des acteurs**

La participation à la réalisation des différents travaux du présent sous-projet aura pour effet direct le renforcement des capacités des différents prestataires (entreprises, bureaux d'études et travailleurs). Ceci pourrait être de nouvelles expériences et références acquises et serviront dans la réalisation d'autres projets. L'acquisition de ces expériences, références est un gain considérable.

Le renforcement des capacités locales par la formation des populations aux techniques agroforestières.

• **Dégradation de la qualité des eaux (de surfaces et souterraines) :**

- Eviter le lavage des camions ou des motos dans (ou en bordure) les eaux de surface.

• **Destruction du couvert végétal et des cultures pérennes et saisonnières :**

- l'interdiction formelle de l'abattage ou le brûlage des essences en voie de disparition, notamment Bété, Kotibé, Yatanza, Difou, Badi et Abalé.

• **Perte de foncier :**

La mise en œuvre d'un Plan d'Action de Réinstallation des personnes affectées par le sous-projet qui sera élaboré pour atténuer les impacts majeurs ;

❖ **Phase de suivi et entretien**

• **Accident de circulation :**

- utiliser des engins d'exploitation en bon état de fonctionnement, les entretenir régulièrement et mettre périodiquement à jour leur visite technique ;
- Sensibiliser les travailleurs sur les aspects de santé sécurité et les mesures de gestion des risques ;
- Exiger le port des EPI.

❖ **Clauses Environnement-Santé-Sécurité (ESS) spécifiques à insérer dans les contrats de travaux**

• **Règles générales d'hygiène et de sécurité (HS) sur les chantiers :**

- Respect des lois et règlements nationaux en vigueur en matière de HS
- Mise à disposition d'équipements de protection individuelle et contrôle de leur port effectif

• **Sensibilisation au MST-VIH :**

- Affichage d'un règlement intérieur prescrivant le respect des us et coutumes locales et la protection contre les IST/VIH/SIDA

• **Gestion des relations employés-communautés :**

- Réunions avec les autorités locales avant le démarrage des travaux
- Recrutement local de main d'œuvre
- Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes.

• **Prise en compte du genre et prévention VBG/EAS :**

- Engagement local de main d'œuvre en mettant en exergue la dimension genre ;
- Faire signer le code d'éthique et de conduite professionnelle ;
- Interdiction d'entrave à la circulation des riverains.

• **Gestion des découvertes fortuites :**

- Mise en place d'une procédure de découverte fortuite ;
- Information et formation du personnel sur la nécessité de signaler toute découverte inattendue de vestiges ;
- Collaboration avec les autorités compétentes en cas de découverte de vestiges culturels ou historiques.

❖ Dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi

L'organisation suivante est proposée pour la mise en œuvre du PGES du sous-projet :

- **Maîtrise d'ouvrage** : Ministère d'Etat-Ministère des eaux et forêts ;
- **Comité de Pilotage** : Instance décisionnelle réunissant les principaux acteurs du sous-Projet ;
- **Coordination Générale** : Assurée par l'Unité de coordination du projet d'aménagement de l'agro-forêt de Scio, qui supervise la mise en œuvre globale des travaux du sous-projet ;
- **Cellule de suivi et d'accompagnement** : Equipe dédiée au suivi opérationnel et à l'accompagnement des activités ;
- **L'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)** pour le suivi environnemental et social du sous-projet.

Le suivi efficace de la conformité environnementale et sociale du sous-projet nécessite de se concentrer sur quelques indicateurs de performance clés, que sont :

- Nombre de sessions de formation en santé-sécurité dispensées aux travailleurs : Cet indicateur permet de s'assurer que les travailleurs sont bien formés et outillés pour prévenir les incidents.
- Taux d'utilisation des équipements de protection individuelle : Cet indicateur vérifie que les travailleurs portent effectivement leurs EPI pour se protéger.
- Nombre d'incidents de sécurité signalés : Cet indicateur fait le suivi des incidents malgré les mesures en place, pour identifier les points d'amélioration.

Le suivi régulier de l'ensemble des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettra d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PGES sous différents angles : protection des travailleurs, efficacité des opérations, bénéfices pour les usagers, acceptabilité sociale.

❖ Plan de surveillance et de suivi

La surveillance, le suivi environnemental et social devront être effectués comme suit :

- **Surveillance** : elle sera assurée par un ingénieur commis par l'UCP-PIF2 sur le terrain pendant toute la durée des travaux ;
- **Supervision** : elle sera assurée par les Spécialistes en sauvegarde Environnemental et Social de l'UCP-PIF2 ;
- **Suivi** : il est dévolu à l'ANDE, qui contrôlera le respect de la réglementation nationale en vigueur en matière d'environnement, le suivi environnemental et social. Le suivi se fera avec la participation des services de la Direction Régionale de Protection Civile ainsi que des Direction départementale de la Construction.

❖ Plan de renforcement des capacités, d'information et de communication

Le plan de renforcement des capacités, sur :

- L'information et la sensibilisation sur les travaux, avec pour acteurs cibles, les sous-préfectures cibles, et les populations riveraines des différentes zones impactées par le sous-projet ;
- La formation et la sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail, avec pour acteurs cibles le personnel de chaque Entreprise d'exécution des travaux ;
- l'appui dans le cadre du suivi environnemental et social, avec pour acteur cible l'ANDE;
- l'appui dans le cadre de la supervision environnementale et sociale, avec pour acteur cible les spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale de UCP-PIF2.

(ix) Coût des mesures environnementales et sociales

Le coût de ces mesures est donc réaffecté au budget alloué aux travaux eux-mêmes. Par conséquent, le coût de la mise en œuvre PGES est estimé à **cent quarante-neuf millions cent mille (149.100.000) Francs CFA**. Il prend en compte le coût de suivi, de surveillance, le coût des activités de sensibilisation, il faut préciser que la plupart des coûts de mesures environnementales et sociales et le coût des mesures techniques à mettre en œuvre par l'entreprise des travaux sont inclus généralement dans le

marché de l'entreprise chargée des travaux. Les coûts des experts en environnement de l'UCP-PIF2 ne sont pas pris en compte car figurant déjà respectivement sur des budgets en fonctionnement.

Ce montant pourra éventuellement être révisé en fonction de la réalité du terrain et du déroulement effectif des travaux. Mais à ce stade de l'étude, nous estimons que l'enveloppe allouée est suffisante pour assurer une gestion environnementale et sociale adéquate du sous-projet.

❖ **Synthèse des coûts et échéancier de mise en œuvre**

Le tableau ci-dessous présente les détails du coût de la mise en œuvre du sous-projet.

Tableau 1: Estimation des coûts du PGES des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio

N°	Actions environnementales	Période	Unité	QTÉ	Coût unitaire	Total (F CFA)
1	Mesures institutionnelles, de suivi et surveillance					
1.1	Mesures pour la Gestion des activités préparatoire avant les Travaux	Pendant les phases de travaux	SODEFOR	10	200 000	3 000 000
1.2	Suivi des mesures environnementales par l'ANDE	Pendant les travaux	Points focaux ANDE	FF	1 500 000	2 000 000
1.3	Renforcement des capacités du personnel de chantier sur les dispositifs de sécurité et sur le PGES	Pendant les travaux	Ensemble	1	Forfait	5 000 000
1.4	Renforcement de capacité et d'assistance des acteurs (CG-PIF2, SODEFOR)	Pendant les travaux	Ensemble	1	Forfait	10 000 000
1.5	Sensibilisation des populations riveraines et des chefs d'exploitation	Toutes les phases des travaux	Communauté (chef d'exploitation, riverains)	1	2 000 000	3 000 000
1.6	Dons de kits sanitaires	Phase de travaux et exploitation	Chefs d'exploitation	1	3 500 000	4 500 000
1.7	Sensibilisation des chefs d'exploitation et communautés riveraines aux l'IST/VIH/SIDA, les VBG/EAS/HS et au MGP	Pendant les travaux	Ensemble	1	Forfait	2 500 000
1.8	Elaboration d'un plan de gestion des déchets	Avant les travaux de reboisement	SODEFOR	1	Forfait	2 000 000
1.9	Suivi – évaluation	En fin de travaux	Expert indépendant	1	Forfait	5 000 000
Sous – Total1=						27 000 000
2.	Mesures de protection du milieu biologique					
2.1	Mise en œuvre du programme de suivi/surveillance de la qualité de l'eau	En phase travaux	Relevés de la qualité de l'eau	2	1 000 000	3 000 000

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Actions environnementales	Période	Unité	QTÉ	Coût unitaire	Total (F CFA)
2.2	Mise en œuvre du programme de suivi/surveillance de la qualité du climat sonore		Relevés de la qualité des eaux	3	1 000 000	2 000 000
Sous-Total 2 =						5 000 000
3.	Mesures de protection du milieu humain					
3.1	Équipement des EPI	Pendant toutes les phases travaux	Toute l'Équipe	1	Forfait	5 000 000
3.2	Équipement des EPC et de signalisation			1	Forfait	3 000 000
3.3	Acquisition de poubelles pour les sites de pépinière			1	Forfait	2 000 000
3.4	Sécurité sanitaire des employés (boîte à pharmacie et contrat avec un centre de santé)			1	Forfait	3 000 000
3.5	Sensibilisation des Chefs d'exploitation sur la gestion des pesticides.	Pendant toutes les phases travaux	Toute l'Équipe	1	Forfait	5 000 000
3.6	Achat de véhicule pour faciliter le déplacement des agents de la SODEFOR	Toutes les phases de sous-projet	SODEFOR	4	22000000	88 000 000
3.7	Achat de moto pour les agents de la SODEFOR	Toutes les phases	SODEFOR	4	1 000 000	4 000 000
Sous- Total3 =						110 000000
Total Global 1 (FCFA) =						142 000 000
Coût indirect (5%)						7 100 000
TOTAL GLOBAL 2 (FCFA)						149 100 000
TOTAL GLOBAL 2 (Dolar US)						298 200

Source : ID sahel / EasyManagement, Février 2025

EXECUTIVE SUMMARY

(i) Context and justification of the sub-project

The agricultural sector is the main driver of Côte d'Ivoire's economic growth, generating approximately 28% of its GDP and over 50% of its export earnings. This economic boom has severely depleted the country's forest resources, resulting in one of the highest deforestation rates in sub-Saharan Africa. The country has lost approximately 13 million hectares (ha) of forest cover, reducing its area from about 46% in 2000 to about 11% today (SNREDD, 2017). According to the Forestry Development Corporation (SODEFOR), encroachment on State-owned Classified Forests increased from 18% in 1996 to approximately 50% in 2014. The main direct drivers of deforestation and forest degradation are: (i) the expansion of extensive slash-and-burn agriculture; (ii) uncontrolled exploitation of forests for timber and fuelwood; (iii) bushfires (accidental or intentional, often for agriculture or hunting); and (iv) mining, including illegal artisanal gold mining. The Ivorian Government, in collaboration with the World Bank, has been implementing the first phase of the Forest Investment Project in Côte d'Ivoire (FIP2) since May 2015. Given the satisfactory results of this first phase, a second phase (FIP2) was launched to intensify World Bank support for the effective implementation of the 2018 Strategy for the Preservation, Rehabilitation and Expansion of Forests (SPREF) and the 2017 Cocoa and Forests Initiative (CFI). FIP2 is being implemented over a period of seven (7) years and is structured around five (5) key components:

- ✓ Component 1: Development of Participatory Forest Management Plans;
- ✓ Component 2: Implementation of Participatory Forest Management Plans;
- ✓ Component 3: Sustainable Management of National Parks and Reserves;
- ✓ Component 4: Large-scale reforestation program in selected Category 4 Forest Management Areas in the Central Region;
- ✓ Component 5: Project management and monitoring/evaluation.

Due to the nature, location, characteristics, and scope of the planned activities, as well as the magnitude of the potential environmental and social impacts associated with these activities, the Forest Investment Program (FIP) – Phase 2 is classified as “high risk” according to the World Bank’s environmental categorization criteria. Eight (8) Environmental and Social Standards (ESS) of the Environmental and Social Framework (ESF) are relevant and applicable to this sub-project.

In accordance with the environmental and social management framework, all sub-projects must undergo an environmental and social assessment before implementation. This document constitutes the In-Depth Environmental and Social Impact Assessment (ESIA-A) report for the Scio Agroforestry development works.

(ii) Justification for the In-Depth Environmental and Social Impact Assessment (EDISA)

The agroforestry development sub-project in Scio is listed in Annex II of Decree No. 2024-595 of June 26, 2024, under point 2) Forest Management (Flora and Fauna). Due to the nature, location, characteristics, and scope of the planned activities, as well as the magnitude of the potential environmental and social impacts associated with these activities, PIF 2 is classified as “High Risk” according to the World Bank’s Environmental and Social Framework (ESF).

Consequently, a Comprehensive Environmental and Social Impact Assessment (CESIA) is being conducted in accordance with Annex II of Decree No. 2024-595 of June 26, 2024, which sets out the rules and procedures applicable to environmental and social assessments, and as defined in the Environmental and Social Commitment Plan (ESCP) for PIF2. This study is subject to the procedures of instruction and validation by the National Environment Agency (ANDE).

(iii) Objectifs de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)

The objective of this study is to conduct a Comprehensive Environmental and Social Impact Assessment (CESIA) of the agroforestry development work in Scio, particularly the reforestation efforts. Specifically, the CESIA aims to: (i) provide a concise overview of all activities planned in the PAPF (Agroforestry Project Plan), and the context in which they will be implemented; (ii) describe the initial environment of

the natural and human habitats in the area impacted by the activities, the components likely to be affected, and the environmental and social issues at stake; and (iii) conduct a review of the political, legal, and institutional framework related to environmental and social matters. (iv) identify and analyze the potential impacts (positive and negative, direct and indirect, cumulative or associated, temporary and permanent) of the PAPF activities; (v) propose management measures; (vi) conduct consultations with stakeholders in the sub-project; (x) analyze the risks, accidents and incidents related to the activities to be carried out and propose prevention and management measures; (xi) propose disease prevention measures; (xii) develop an Environmental and Social Management Plan (ESMP).

(iv) DESCRIPTION OF THE SUB-PROJECT

The Scio agroforestry system is located in western Côte d'Ivoire, straddling the Guémon and Cavally regions. Scio is the largest agroforestry system in Côte d'Ivoire, covering approximately 89,000 hectares.

Description of the phasing of specific sub-project activities

Preparatory Phase

The activities prior to the development of the agroforestry system include establishing a concession agreement; organizing awareness campaigns; registering farm managers and mapping the plots; and formalizing contracts between farm managers and the organization responsible for managing, monitoring, and evaluating agroforestry contracts according to the different zones (agroforestry, protection, conservation).

Development of PRMS/PAR plans for PAPs who refuse to sign reforestation contracts; identification of nursery owners or village groups for seedling production; identification of sites for nursery establishment; contracting with nursery owners or village groups for seedling production; identification of tree species to be used and acquisition of seeds; identification of capacity-building areas (technical teams, intervention firms, forestry workers). The start of reforestation work on 15,000 hectares by SODEFOR in the Scio agroforestry area requires the completion of several preliminary activities. The status of these activities is outlined below.

Hazardous Materials Categories

Fertilizers: Some chemical fertilizers can be considered hazardous, although less so than pesticides.

Fuels and Lubricants: Gasoline, diesel, oils for chainsaws, vehicles, and other equipment.

Treatment Products: Wood treated with chemicals for durability, or aerosol/oil containers.

PIF2 will not use pesticide products for reforestation work.

- Development of the Participatory Forest Management Plan (PAPF)

The Scio agroforestry PAPF was approved on October 20, 2023, by decree no. 1104/MINEF/CAB of October 20, 2023, approving the Scio Agroforestry Management Plan in the Cavally and Guémon regions.

- Establishment of Participatory Management Committees (CGP)

Four (4) CGPs were established in the agroforestry coverage areas and participated in the validation of the PAPF. These CGPs are composed of administrative authorities (prefectural bodies and technical structures), traditional authorities, religious leaders, women's and youth groups, NGOs, etc. They will also be responsible for monitoring the implementation of agroforestry based on agroforestry contracts.

- Awareness-raising among stakeholders and beneficiaries

Since the start of PIF 2, awareness-raising activities have continued and been further strengthened in agroforestry areas with the support of the six Community Development Agents. These activities highlight the process of registering agroforestry producers and the benefits of agroforestry practices. These

community meetings were complemented by seven (7) site visits (253 people, including 55 women: 22%) to two agroforestry sites (Azaguié, a demonstration site in the Southeast; and Abengourou, FC BEKI) demonstrating concrete results such as the successful coexistence of cocoa plants and forest trees.

- Recruitment of technical assistance firms

The sub-project has mobilized technical assistants to strengthen the capacities of producers in the context of agroforestry. These include:

- Agroforestry technical assistant;
- Technical assistance for organic cocoa farming and the valorization of cocoa by-products;
- Technical assistance on agreements/contracts;
- CIRAD.

- Census of Farm Managers

According to the results of deliverable 10 October 2025, there are 10,112 farm managers (100%), including 161 (2%) in the Scio agroforestry area. The number of farm managers who have decided to implement agroforestry is 9,375 (92.71%), including 152 (2%).

- Implementation of the Complaints Management Mechanism (CMM)

The PIF 2 complaints management system is operational, with complaints management committees at the sub-prefectural (committee) and village (village cell) levels. Currently, it has:

- A complaints management number (Tel: +225 0594981818);
- A toll-free number: 1602;
- 75 Complaints Management Units have been established at Scio.

For sensitive complaints (GBV/EAS/HS, fraud, abuse of power, corruption, conflict of interest, extortion), they can be submitted through the following channels:

- Online by clicking the button above
- By phone, SMS, or WhatsApp at 05 84 29 75 75
- By email to plaintessensibles@pif2.ci
- By P.O. Box: 06 BPV 1684 Abidjan 06, addressed to the Gender Assistant of PIF 2.

Seed Preparation and Mobilization Phase:

- Seed acquisition;
- Seed treatment;
- Identification of nursery sites;
- Establishment of seedling production contracts.

Phase de production des plants et planting

Les différentes activités concernent :

- Installation de pépinière et production de plants : nettoyage des sites de la pépinière ; construction des ombrières ; acquisition des terrains ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières, entretien des pépinières ;
- Préparation des terrains de planting : nettoyage ; piquetage ; trouaison ;
- Préparation et transport des plans sur les sites de reboisement ;

- Plantation et entretien : planting des arbres ; Suivi et regarnissage ; nettoyage.
- Protection des berges des cours d'eau et flancs de collines : reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines.
- Délimitation des Agro-forêts : rafraîchissement des limites périmétrales (6m de large) ; bornage (confection et pose) ; Panneaux signalétiques des agro forêts (confection-transport pose) ;
- Ouverture des limites des enclaves (6m de large) ; Ouverture des limites des agro-forêts (6m de large).
- Matérialisation des limites périmétrales des agro forêt, des enclaves et des agro-forêts.

Operation/Maintenance/Monitoring Phase

Monitoring of agroforestry areas against new encroachments and illegal activities (gold panning, poaching, creation of new plantations): deployment of SODEFOR agents; development/evaluation of a monitoring strategy; regular patrols by agents assigned to the sub-project; joint patrols (project agents + Special Surveillance and Intervention Brigade).

Development of organizational and management capacities for agroforestry contracts: grouping of producers into cooperatives; technical assistance for training and advisory support in agroforestry and good agricultural and post-harvest practices (consultants, educational materials, and workshops). Maintenance of perimeter boundaries: maintenance of agroforestry boundaries; replanting of agroforestry boundaries; maintenance of enclave boundaries; replanting of enclave boundaries; maintenance of agroforestry boundaries.

(v) Brief description of the sub-project sites and the major environmental and social impacts of the sub-project area and its zone of influence

a. Sub-project Location

On September 13, 2023, by decree no. 2023-728, the Scio Classified Forest changed its status to become the Scio Agroforestry Area, in line with its new purpose of agroforestry management.

The Scio Classified Forest is located in western Côte d'Ivoire. It straddles:

- the Guémon and Cavally regions (98% of its area is located in the Cavally region);
- the departments of Bangolo to the north, Guiglo to the southeast, and Bolequin to the southwest.

This report was prepared in accordance with the World Bank's Environmental and Social Standards (ESS), taking into account the national legislative and regulatory framework as well as the World Bank's Environmental and Social Commitment (ESC) through the eight ESSs triggered.

(vi) Legal and institutional framework for the implementation of the sub-project

4.a. Legislative and Regulatory Requirements

- ❖ At the national level
 - Law No. 2016-886 of November 8, 2016, establishing the Constitution of the Republic of Côte d'Ivoire, as amended by Constitutional Law No. 2020-348 of March 19, 2020;
 - Law No. 88-651 of July 7, 1988, concerning the protection of Public Health and the Environment against the effects of industrial, toxic, and nuclear waste, and harmful toxic substances;
 - Law No. 2003-208 of July 7, 2003, concerning the transfer and distribution of State powers to local authorities;
 - Law No. 2013-655 of September 13, 2013, amending Law No. 98-750 of December 23, 1998, relating to rural land tenure;
 - Law No. 2014-390 of June 20, 2014, on guidelines for sustainable development;
 - Law No. 2015-532 of July 20, 2015, on the Labor Code;
 - Law No. 2023-900 of November 23, 2023, on the Environment Code.

- Law No. 2023-902 of November 23, 2023, on the Water Code;
- Ordinance No. 2012-03 of January 11, 2012, amending Law No. 99-477 on the Social Security Code;
- Ordinance No. 2012-487 of June 7, 2012, establishing the Investment Code;
- Decree No. 71-74 of February 16, 1971, concerning land and property procedures;
- Decree No. 79-12 of January 10, 1979, concerning protection against fire and panic risks in establishments open to the public;
- Decree No. 95-817 of September 29, 1995, establishing the rules for compensation for crop destruction;
- Decree No. 98-43 of January 28, 1998, concerning Classified Installations for Environmental Protection (ICPE);
- Decree No. 2020-955 of December 9, 2020, concerning the responsibilities, composition, and operation of the Occupational Health and Safety Committee;
- Decree No. 98-505 of 06 September 1998 defining emergency plans in case of accident, disaster or catastrophe;
- Decree No. 2013-440 of June 13, 2013, establishing the legal framework for water resource protection zones, hydraulic structures, and infrastructure;
- Decree No. 2014-25 of January 22, 2014, amending Decree No. 2013-224 of March 22, 2013, concerning the extinguishment of customary land rights for the public interest ;
- Decree No. 2019-979 of November 27, 2019, establishing the procedures for the development of agroforestry systems, the operation of agricultural plantations, and the marketing of agricultural products within agroforestry systems;
- Decree No. 2024-595 of June 26, 2024, establishing the rules and procedures applicable to environmental and social assessments;
- Decree No. 01164/MINEF CIAPOL/SDIIC of November 4, 2008, regulating discharges and emissions from Classified Installations for Environmental Protection;
- Interministerial Decree No. 453 of August 1, 2018, establishing the compensation scale for the destruction or planned destruction of crops.

❖ At the international level:

- International conventions ratified by Côte d'Ivoire concerning:

sustainable resource management, pollution prevention, protection of biodiversity, climate, and cultural heritage

- ILO Fundamental Principles relating to human rights and working conditions.

□ Institutional framework:

Ministry of Water and Forests: The Ministry of Water and Forests (MINEF) is responsible for implementing and monitoring the government's policy on water and forest protection;

SODEFOR: SODEFOR is one of the main implementing bodies for the sub-project, alongside the OIPR (Ivorian Office for Rural Development) and CARE International. It is responsible for coordinating and implementing sustainable forest management activities and restoring the livelihoods of local communities affected by forest protection measures.

Ministry of the Environment, Sustainable Development and Ecological Transition: The Ministry of the Environment, Sustainable Development and Ecological Transition (MINEDDTE) is responsible for implementing and monitoring government policy in the areas of environmental protection, improving living conditions, and sustainable development.

Regional Council: The Regional Council plays a key role in the Forest Investment Project Phase 2 (FIP 2) in Côte d'Ivoire. It is responsible for coordinating and overseeing the sub-project activities at the regional level.

Prefectures and sub-prefectures: They are responsible for local coordination and the implementation of sub-project activities on the ground. They also help mobilize local resources and raise awareness among local communities about the importance of forest protection and combating climate change.

Construction companies: Responsible for carrying out the work and implementing environmental and social mitigation measures.

❖ Potential positive impacts and enhancement measures

In the preparatory phase (development)

- Job creation: Job creation through the recruitment of local labor, particularly young people;
- Business opportunities for economic operators & Employment opportunities: Creation of temporary jobs, including skilled and unskilled workers, increasing local income and reducing the unemployment rate in the target area.

In the seedling production and planting phase

- Job creation: Job creation through the recruitment of local labor, particularly young people;
- Business opportunities for economic operators & Employment opportunities: Creation of temporary jobs, including skilled and unskilled workers, increasing local income and reducing the unemployment rate in the target area.
- Development of Income-Generating Activities (IGAs): Increased local income through the establishment of temporary businesses (restaurants, building material sales).

During the maintenance phase

- Maintaining soil fertility, protecting mountain slopes and wetlands: Restoring vegetation cover will prevent erosion. It is essential to note that soil restoration will influence soil fertility, its water retention capacity, and its function as a support for vegetation.
- Maintaining water resource quality: The quality of water bodies is closely linked to the presence of trees on the banks of streams and rivers in the Scio agroforestry area (Scio, N'Zo, etc.), as well as throughout the entire watershed.
- Maintaining soil fertility, protecting mountain slopes and wetlands: Restoring vegetation cover will prevent erosion.
- • Increase production and diversify income and services

Agroforestry encompasses all agricultural practices that combine, on the same plot, these mutually beneficial alliances, allowing for increased production and diversification of income and services. This activity also improves water infiltration, preserves biodiversity, and helps combat climate change.

Crop productivity (particularly cocoa): Agroforestry improves farmers' incomes and working conditions and promotes animal welfare.

- Soil fertility and conservation:
 - Contribution to moisture retention, which is conducive to vegetation growth, fallow periods, and the restoration of soil germination capacity;
 - Biological fertilization of soils;
 - Capacity of soils to provide healthy harvests for generations with minimal fertilizer, pesticides, and energy;
 - Sustainable use of soils as a natural resource in agriculture, forestry, and livestock farming; Provision of shade, nutrients, minerals, and organic matter essential for plant growth.

- Soil protection: The implementation of this sub-project will lead to the restoration of forest cover and riparian areas, which will have a positive impact on the soil.
- Preservation of water resources in the sub-project area: Agroforestry will improve water quality: thanks to its ability to capture nutrients deep in the soil, the tree partially recycles pesticide residues present in the soil. Along with its microbial community, it purifies soil water and helps combat river pollution.
- Improvement of plant and animal biodiversity: Agroforestry practices allow for the reintegration of biodiversity in and around agricultural plots, creating refuge and corridor areas that improve the overall resilience of cropping systems to diseases and pests.
- Restoration and protection of High Conservation Value (HCV) and High Carbon Stock (HCS) areas: The implementation of this sub-project will enable the restoration of the vegetation cover in the Scio agroforestry system. Sensitive areas such as High Conservation Value (HCV) and High Carbon Stock areas, mountain slopes, and riverbanks will be restored and protected by vegetation.
- Crop productivity (particularly cocoa): This will allow for the creation of planting lines between cocoa/coffee trees to facilitate the establishment of forest species.

(vii) Stakeholder consultations

As part of the In-Depth Environmental and Social Impact Assessment (ESIA-A), a stakeholder consultation process was conducted. This approach also complies with the Environmental and Social Standards (ESS) of the World Bank's Environmental and Social Framework (ESF), particularly ESS-10, which considers stakeholder engagement as an inclusive process to be carried out throughout the sub-project's lifecycle. It should be noted that of the four (4) public consultations conducted for this sub-project, those in Bangolo, Guiglo, and Bloléquin took place on Monday, December 16, 2024, and the one in Duékoué on Monday, December 23.

The consultations took place in December 2024 and mobilized a total of seven hundred and forty-nine (749) participants, including six hundred and sixty-six (666) men and eighty-three (83) women, during this public participation process through various methods:

- Semi-interviews with the prefectural authorities of Guiglo, Bloléquin, Duekoué, and Bangolo to present the sub-project and gather feedback and recommendations;
- Semi-interviews with the administrative authorities responsible for the regional and departmental directorates of the decentralized state services in Guiglo, Bloléquin, Duekoué, and Bangolo ;
- Community meetings with traditional authorities, social groups, and residents in all localities benefiting from the sub-project;
- Public consultation and information sessions bringing together all stakeholders, chaired by the Prefect of the Department, with the prefectural authority, administrative authorities, and community representatives.

These consultations covered all twenty-three (23) localities benefiting from the sub-project, distributed across: two (2) regions; four (4) departments; and seven (7) sub-prefectures.

a) Main concerns and fears expressed:

- Concerns regarding the quality or type of seedlings;
- High number of seedlings to be replanted;
- High land fees;
- Information and involvement of local communities throughout the sub-project;
- Risk of loss of income-generating activities during development work;
- Concerns regarding the equitable distribution of land fees;
- Lack of participation from farmers in the Scio agroforestry development sub-project;

- Prompt commencement of work to improve reception conditions;
- Increased capacity of Forest Management Units (FMUs) to meet needs;
- Adequate management of risks, impacts, and nuisances during work;
- Local and equitable recruitment for jobs created;
- Continued use of agricultural plots;
- Problem identifying beneficiaries of the development (mature seedlings).

b) Principales attentes et recommandations formulées :

- Implication des jeunes, des femmes et des hommes des localités bénéficiaires dans les travaux d'aménagement ;
- Renouvellement des contrats ;
- Réduction de la redevance foncière ;
- Diminution du nombre d'arbres à reboiser ;
- Répartition équitable de la redevance foncière ;
- Identification des bénéficiaires de l'aménagement ;
- Renforcement du contrôle forestier ;
- Expliquer clairement les mesures d'accompagnement aux personnes n'ayant pas signées les différents contrats ;
- Sensibiliser les exploitants agricoles sur les travaux d'aménagement ;
- Prise en compte des recommandations issues des consultations.

C) Grievances

- Involvement of young people from the beneficiary communities;
- Renewal of contracts;
- Entrusting the filling of nurseries to farmers;
- Involvement of young people, women, and men from the beneficiary communities;
- Equitable distribution of land fees ;
- Access to quality seedlings ;
- Increased forest control;
- Reduction of the number of seedlings per hectare;
- Advocacy regarding the reduction of land fees (30,000 CFA francs per hectare/year), which the population considers high;
- Provision to farmers of the list of individuals selected for the census;
- Clearly explain the clauses of the various contracts;
- Communicate adequately on the criteria for selecting mountain slopes;
- Consider the activities planned during reforestation;
- Consider those who have not signed the various contracts
- The Lobikro community is appealing to the Ivorian government to eliminate the 30,000 FCFA per hectare payment;
- Construction of sanitation infrastructure;
- Road rehabilitation;
- Installation of communication antennas;
- Electrification of the Yaokro camp ;
- Installation of water pumps;
- Construction of schools;
- Enabling residents to renovate their homes during the sub-project.

(viii) Environmental and Social Management Plan

o Specific Risk/Impact Management Measures

- Preparatory Phase (Activities Prior to Reforestation: Demarcation, Information and Awareness-Raising, Inventory, Contractualization)

The preparatory activities will generate certain positive impacts on the human environment. These are primarily the impacts described below.

- Business opportunities for private economic operators (purchase of seedlings, nurseries, and PPE for installation)

This includes the purchase of seeds, seedling seed packets, and PPE for carrying out the work. This phase will also require the recruitment of local labor.

Furthermore, the recruitment of local workers must be equally open to men and women, and women, like men, must have access to skills training within the framework of this sub-project.

- Capacity Building for Stakeholders

Participation in the various tasks of this sub-project will directly strengthen the capacities of the different service providers (companies, consulting firms, and workers). This could mean new experiences and references acquired that will be useful in the implementation of other projects. The acquisition of these experiences and references is a considerable gain.

Strengthening local capacities through training communities in agroforestry techniques.

- Degradation of Water Quality (Surface and Groundwater):

- Avoid washing trucks or motorcycles in (or near) surface water.

- Destruction of Vegetation Cover and Perennial and Seasonal Crops:

- The formal prohibition of cutting down or burning endangered tree species, particularly Bête, Kotibé, Yatanza, Difou, Badi, and Abalé.

- Land Loss:

The implementation of a Resettlement Action Plan for people affected by the sub-project will be developed to mitigate major impacts;

Monitoring and Maintenance Phase

- Traffic Accident:

- Use operating equipment in good working order, maintain it regularly, and periodically update its technical inspection certificate;

- Raise worker awareness of health and safety aspects and risk management measures;

- Require the wearing of PPE.

Specific Health, Safety, and Environment (HSE) clauses to be included in work contracts

- General health and safety (HS) rules on construction sites:

o Compliance with applicable national laws and regulations regarding HS

o Provision of personal protective equipment and monitoring of its effective use

- STI/HIV awareness:

o Display of internal regulations prescribing respect for local customs and traditions and protection against STIs/HIV/AIDS

- Employee-Community Relations Management:

o Meetings with local authorities before work begins

- o Local recruitment of labor
- o Implementation of a complaints management mechanism.
- Gender mainstreaming and prevention of GBV/EAS:
 - o Local recruitment of labor with a focus on gender;
 - o Signing of the code of ethics and professional conduct;
 - o Prohibition of obstructing local residents' access.
- Management of Accidental Discoveries:
 - o Implementation of an accidental discovery procedure;
 - o Information and training of staff on the importance of reporting any unexpected discovery of archaeological remains;
 - o Collaboration with the relevant authorities in the event of the discovery of cultural or historical remains.

Institutional Framework for Implementation and Monitoring

The following organization is proposed for the implementation of the Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the sub-project:

- Project Owner: Ministry of State - Ministry of Water and Forests;
- Steering Committee: Decision-making body bringing together the main stakeholders of the sub-project;
- General Coordination: Provided by the Coordination Unit of the Scio Agroforestry Development Project, which oversees the overall implementation of the sub-project's work;
- Monitoring and Support Unit: Team dedicated to operational monitoring and support of activities;
- The National Environment Agency (ANDE) for environmental and social monitoring of the sub-project.

Effective monitoring of the sub-project's environmental and social compliance requires focusing on a few key performance indicators, namely:

- Number of health and safety training sessions provided to workers: This indicator ensures that workers are properly trained and equipped to prevent incidents.
- Rate of use of personal protective equipment (PPE): This indicator verifies that workers are actually wearing their PPE for protection.
- Number of reported safety incidents: This indicator tracks incidents despite the measures in place, to identify areas for improvement.

Regular monitoring of all quantitative and qualitative indicators will allow for an assessment of the effectiveness of the Environmental and Social Management Plan (ESMP) implementation from various perspectives: worker protection, operational efficiency, benefits for users, and social acceptability.

Monitoring and Follow-up Plan

Environmental and social monitoring will be carried out as follows:

- Monitoring: This will be ensured by an engineer assigned by UCP-PIF2 to the site for the entire duration of the works;
- Supervision: This will be ensured by the Environmental and Social Safeguarding Specialists of UCP-PIF2;
- Follow-up: This is the responsibility of ANDE, which will monitor compliance with applicable national environmental regulations and conduct environmental and social monitoring. This monitoring will be

carried out with the participation of the Regional Directorate of Civil Protection and the Departmental Directorate of Construction.

Capacity Building, Information, and Communication Plan

The capacity building plan focuses on:

- Information and awareness-raising about the works, targeting the sub-prefectures and local populations in the various areas impacted by the sub-project;
- Training and awareness-raising on occupational health and safety, targeting the staff of each contractor;
- Support for environmental and social monitoring, targeting ANDE;
- Support for environmental and social supervision, targeting the Environmental and Social Safeguards specialists of UCP-PIF2.

(ix) Cost of Environmental and Social Measures

The cost of these measures is therefore reallocated to the budget allocated to the works themselves. Consequently, the cost of implementing the Environmental and Social Management Plan (ESMP) is estimated at one hundred and thirty-five million (135,000,000) CFA francs. This includes the cost of monitoring and surveillance, as well as the cost of awareness-raising activities. It should be noted that most of the costs of environmental and social measures and the cost of technical measures to be implemented by the works contractor are generally included in the contract with the company responsible for the works. The costs of the environmental experts from the UCP-PIF2 are not included, as they are already covered by their respective operating budgets.

This amount may be revised depending on the realities on the ground and the actual progress of the works. However, at this stage of the study, we believe that the allocated budget is sufficient to ensure adequate environmental and social management of the sub-project.

□ Summary of costs and implementation schedule

The table below presents the details of the cost of implementing the sub-project.

Table 1: Estimated costs of the Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the agroforestry development work in Scio

N°	Environmental Action	Period	Unit	QTÉ	Unit Cost	Total (F CFA)
1	Institutional, monitoring and surveillance measures					
1.1	Mesures pour la Gestion des activités préparatoire avant les Travaux	Pendant les phases de travaux	SODEFOR	10	200 000	3 000 000
1.2	Monitoring of environmental measures by ANDE	During the works	ANDE Focal Points	FF	1 500 000	2 000 000
1.3	Strengthening the skills of site personnel regarding safety devices and the Environmental and Social Management Plan (ESMP).	During the works	Together	1	Forfait	5 000 000
1.4	Capacity building and support for stakeholders (CG-PIF2, SODEFOR)	During the works	Together	1	Forfait	10 000 000

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Environmental Action	Period	Unit	QTÉ	Unit Cost	Total (F CFA)
1.5	Raising awareness among local residents and Chief exploitation	All phases of the work	Community (farm manager, local residents)	1	2 000 000	3 000 000
1.6	Dons de kits sanitaires	Construction and operation phase	Farm managers	1	3 500 000	4 500 000
1.7	Raising awareness among Chief exploitation personnel about STIs/HIV/AIDS, VBG/EAS/HS and MGP	During the works	Together	1	Package	2 500 000
1.8	Elaboration of waste management plan	Befor the works phase	SODEFOR	1	Package	2 000 000
1.9	Monitoring – evaluation	At the end of the work	Independent expert	1	Package	5 000 000
Subtotal 1 =						27 000 000
2.	Measures to protect the biological environment					
2.1	Implementation of the water quality monitoring program	In the works phase	Water quality readings	2	1 000 000	3 000 000
2.2	Mise en œuvre du programme de suivi/surveillance de la qualité du climat sonore		Water quality readings	3	1 000 000	2 000 000
Subtotal 2 =						5 000 000
3.	Measures to protect the human environment					
3.1	PPE equipment	Throughout all phases of the work	The whole team	1	Package	5 000 000
3.2	EPC equipment and signaling			1	Package	3 000 000
3.3	Acquisition of bins for nursery sites			1	Package	2 000 000
3.4	Employee health and safety (first aid kit and contract with a health center)			1	Package	3 000 000
3.5	Sensibilization of Chief Exploitation among pesticide management	Throughout all phases of the work	All staff	1	Package	5 000 000
3.-	Purchase of a vehicle to facilitate the travel of SODEFOR employees	Throughout all phases of the work	SODEFOR	4	22000000	88 000 000
3.è	Purchase of motorcycles for SODEFOR employees	All phases	SODEFOR	4	1 000 000	4 000 000
						110 000000

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Environmental Action	Period	Unit	QTÉ	Unit Cost	Total (F CFA)
Subtotal 3 =						
Total Overall 1 (FCFA)=						142 000 000
Sub Additional (5%)						7 100 000
Total Overall 2 (FCFA)=						149 100 000
Total Overall 2 (Dolar US)						298 200

Source: ID Sahel / EasyManagement, February 2025

INTRODUCTION

(1) Contexte et justification du sous-projet

La Côte d'Ivoire est le plus grand producteur et exportateur mondial de cacao représentant environ un tiers des exportations totales et est devenue depuis 2015, le plus grand producteur et exportateur mondial de noix de cajou brutes avec une production de 702 000 tonnes, soit 21 % de la production mondiale. Selon la Société nationale de Développement Forestier (SODEFOR), l'empiètement sur les Forêts Classées de l'État est passé de 18 % en 1996 à environ 50 % en 2014. De 2017 à 2018, le taux de perte des surfaces de forêts en Côte d'Ivoire était le deuxième plus élevé au monde. Les principaux facteurs directs de déforestation et de dégradation des forêts sont : (i) l'expansion de l'agriculture extensive sur brûlis ; (ii) l'exploitation incontrôlée des forêts pour le bois d'œuvre et le bois-énergie ; (iii) les feux de forêt et (iv) l'exploitation minière, notamment l'orpaillage artisanal illégal. A cela s'ajoutent (i) une forte urbanisation résultante de la pression démographique croissante et (ii) la pauvreté généralisée des ménages ruraux, induisant une surexploitation des ressources naturelles. En vue de restaurer son capital forestier, le Gouvernement Ivoirien, en collaboration avec la Banque mondiale, a entrepris depuis mai 2015, la mise en œuvre du Projet d'Investissement Forestier en Côte d'Ivoire phase Les résultats encourageant de cette phase ont permis la prolongation de ce financement à travers une seconde phase sur une période de sept (7) ans.

Le PIF 2 est développé pour soutenir entre autres la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) pour une production durable du cacao dans les régions du Sud-ouest / Est (boucle du cacao) en encourageant l'agroforesterie appliquée au cacao. Il a pour objectif de conserver et d'accroître le stock forestier et d'améliorer l'accès aux sources de revenus provenant de la gestion durable des forêts pour les communautés dans les zones cibles. Le PIF2 est organisé autour de cinq (5) composantes structurantes qui sont :

- ✓ Composante 1 : Elaboration des Plans d'Aménagement Participatif des FC ;
- ✓ Composante 2 : Mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC ;
- ✓ Composante 3 : Gestion durable des Parcs Nationaux et Réserves ;
- ✓ Composante 4 : Programme de reboisement à grande échelle dans certaines FC de catégorie 4 en région Centre ;
- ✓ Composante 5 : Gestion et suivi / évaluation du projet.

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées ainsi que l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à ces activités, le Programme d'Investissement Forestier (PIF)-Phase 2, est classé dans la catégorie de "risque élevé" selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque mondiale. Huit (8) Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) sont pertinentes et applicables à ce projet,

Pour soutenir la mise en œuvre du projet, les instruments de gestion environnementale et sociale ont été préparés (cf site web PIF 2).

Conformément au cadre de gestion environnementale et sociale, tous les sous-projets doivent faire l'objet d'évaluation environnementale et sociale avant leur réalisation.

Le présent document constitue le rapport d'Étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relatif aux travaux d'aménagement de l'Agro-forêt de Scio.

(2) Objectifs de la mission

L'objectif principal de l'Étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) est d'établir les mesures qui peuvent être adoptées pour contrer les effets environnementaux et sociaux négatifs ou pour les réduire à des niveaux acceptables au préalable des travaux d'aménagement de l'Agro-forêt de

Scio conformément à la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire (Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024), aux Normes Environnementales et Sociales (NES).

L'étude a été réalisée en se focalisant spécifiquement sur les objectifs définis dans les TDR de l'études (annexe 1 du document annexe), du CES de la Banque mondiale et la stratégie¹ de mise en œuvre des 15 000 hectares d'agro-forestières par la SODEFOR pendant la campagne de 2025-2026.

Après la réalisation des 15 000 ha, une convention de concessions sera établie entre le MINEF et les partenaires privés pour l'aménagement de l'agro-forêt. Les activités qui seront réalisées seront encadrées par la SODEFOR.

(2) Procédure et portée de l'étude

La procédure de l'élaboration de la présent EIES-A obéit à la loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement et du décret n° 2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales. Elle s'est appuyée également sur le CES de la Banque mondiale.

L'étude couvre les régions du Guémon et du Cavally, les activités prévues dans le PAPF de l'agro-forêt de Scio notamment le milieu biophysique et socio-économiques.

(3) Méthodologie de l'étude

La première phase consiste à déterminer l'étendue et le contexte de l'étude, suivie d'une deuxième et troisième phase pour préciser les autres aspects de l'étude.

- Démarrage de l'étude : tenue le 22 novembre 2024 avec L'UCP PIF2, SODEFOR, L'AT/SES UCP et l'équipe du consultant de EasyManagement dans la salle de réunion de l'UCP-PIF2.
- Revue documentaire : exploitation des documents du PIF2 ainsi que de la littérature.
- Investigation de terrain et de visite de l'agro-forêt pour la collecte de données (12 au 25 décembre 2024)
- Consultation des parties prenantes : La mission de consultations publiques s'est déroulée dans les Régions du Guemon et du Cavally dans la période du 12 au 25 décembre 2024.
- Compilation des données et rédaction du rapport : Cette étape consiste à traiter, analyser et synthétiser l'ensemble des informations collectées dans l'étape précédente.
- Transmission et validation du rapport par l'ANDE et la Banque mondiale.
- Rédaction du rapport définitif.

Les détails concernant la méthodologie sont disponibles en annexe 12.

(4) Plan du rapport de l'étude

L'étude d'EIESA des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO a été élaborée conformément au plan décrit dans les TDR approuvés par l'ANDE et la Bm (cf annexe 1).

¹ [CLEAN stratégie agroforesterie 30 juin 2025 SODEFOR.docx](#)

SECTION 1 : DESCRIPTION DU SOUS-PROJET

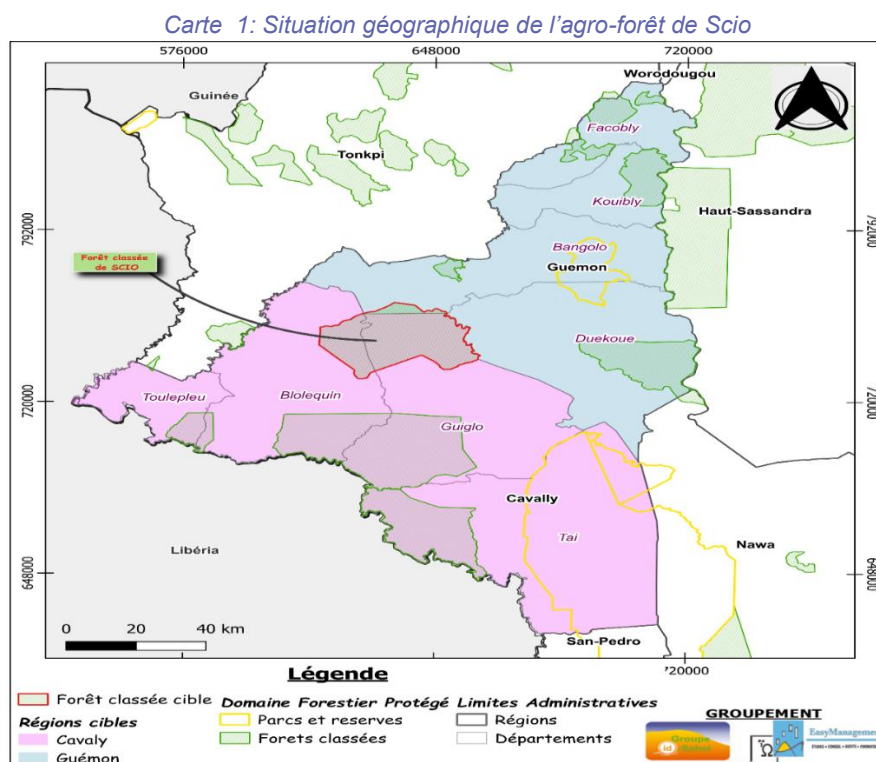
1.1. Localisation et situation administrative

Le 13 septembre 2023, par le décret n°2023-728 (Annexe 8), la forêt classée de Scio change de statut pour devenir l'agro-forêt de Scio, en cohérence avec sa nouvelle vocation d'aménagement agroforestier.

Situé entre la Latitude 6°36' et 6°53' Nord et la Longitude : entre 7°32' et 7°59' Ouest, avec une altitude moyenne de 230 m. L'agro-forêt de Scio est située dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Elle est à cheval sur :

- la région du Guémon et la région du Cavally (98% de sa superficie se trouve dans la région du Cavally) ;
- les départements de Bangolo au nord, Guiglo au sud-est et Bolequin au sud-ouest.

Les cartes ci-après illustrent la situation géographique de l'agro-forêt de Scio.



Source : EasyManagement, Décembre 2024

1.2. Analyse des variables et alternatives

L'analyse des alternatives vise à examiner de manière systématique et objective les différentes options possibles pour la réalisation du sous-projet d'aménagement de l'agro-forêt, afin d'identifier le scénario optimal sur les plans technique, environnemental, social et économique. Dans le cadre de ce sous-projet, trois scénarios principaux peuvent être envisagés :

- La non-réalisation du sous-projet (scénario "sans projet") ;
- Un sous-projet retardé ou interrompu ;
- La réalisation complète du sous-projet selon les spécifications prévues.

Au terme de l'analyse comparative des différents scénarios envisageables, il apparaît que, malgré les impacts potentiels que pourrait générer la réalisation du sous-projet (Scénario 3), cette option reste la plus pertinente et la plus avantageuse, à condition que le promoteur s'attèle à veiller à la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation proposées dans la présente étude (les détails de l'analyse sont présentés en annexe 17).

1.3. Description technique des activités du sous-projet

1.3.1. Division en séries d'aménagement

L'agro-forêt de Scio est subdivisée en deux séries distinctes :

- « Série de protection » ;
- « Série agroforestière ».

Le présent sous-projet concerne les deux séries d'aménagement, cependant le reboisement des 15 000 ha se fera uniquement dans la série agroforestière.

a) Série de protection (28 453,57 ha)

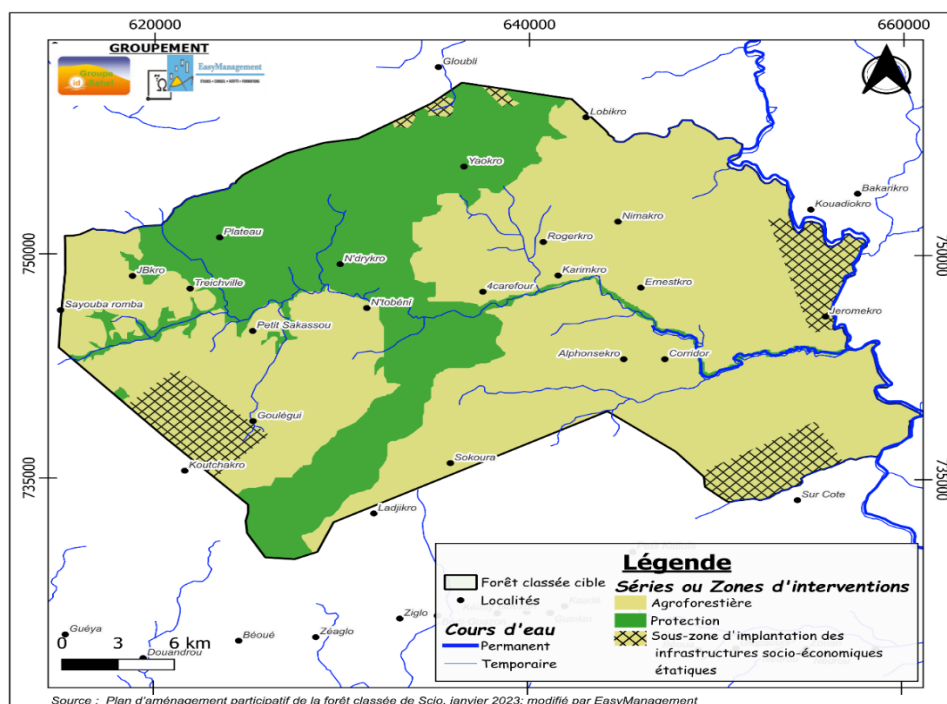
La série de protection s'étend sur 28 453,57 ha et intègre la totalité des zones à hautes valeurs pour le carbone et/ou la conservation (HVC / HCS). Elle comprend aussi les zones écologiquement sensibles que sont les berges de rivières, les flancs et sommets de colline. L'objectif de cette série est de rétablir les fonctions écologiques et l'étendue du couvert forestier sur une période relativement courte grâce à la sécurisation des reliques et à l'introduction d'arbres à haute densité sur les emprises agricoles dans les zones sensibles. Elle comprend 15 536,95 ha de zones planes, 5 186,80 ha de cours d'eau et 7 729,82 ha de sommets de collines.

b) Série agroforestière (61 193,12 ha)

Cette série rassemble l'ensemble des surfaces déboisées et converties en plantations (essentiellement de cacao), hors zones sensibles et à hautes valeurs pour la conservation et à haut stock carbone. L'objectif de cette série est de restaurer progressivement le couvert forestier en transformant les systèmes de production classiques en des systèmes agroforestiers.

La carte 2 ci-dessous présente les différentes séries d'aménagement.

Carte 2: Découpage en série de protection de l'agro-forêt de Scio



Source : EasyManagement, Décembre 2024

1.4. Description des activités préalables au reboisement dans l'agro-forêt de Scio

1.4.1. Changement de statut de la forêt classée

Selon le PAPF, la FC de Scio est dégradée à plus de 91%. Conformément à la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts², toutes les forêts classées dégradées à plus de 75% sont éligibles au régime d'agro-forêt. La forêt classée de Scio a été transformée en Agro-Forêt par le Décret n°2023-728 du 13 septembre 2023 portant création de l'Agro-Forêt de Scio dans les régions du Cavally et du Guémon. (Annexé 17).

1.4.2. Approbation du PAPF de l'agro-forêt de Scio

Le PAPF de l'agro-forêt de Scio a été approuvé le 20 octobre 2023 par arrêté n° 1104/MINEF/CAB du 20 octobre 2023 portant approbation du Plan d'Aménagement de l'Agro-forêt de Scio dans les régions du Cavally et du Guémon. (Annexé 18 du document annexe)

1.4.3. Etablissement de contrat de concession

Avant l'établissement des conventions de concession, un objectif de 15 000 ha a été assigné à la SODEFOR pour la campagne 2025-2026, notamment 2500 ha pour l'agro-forêt de Scio compte tenu :

- des contraintes administratives (disponibilité des contrats agroforestiers) ;
 - des contraintes logistiques (accessibilité des sites et des moyens de transport) ;
 - de la disponibilité des ressources humaines insuffisantes,
 - de la nécessité de prendre en compte les mesures de gestion environnementale et sociale ;
- etc.

A cet effet une stratégie de mise en œuvre des reboisements agroforestiers par la SODEFOR au cours de l'exercice 2025-2026 dans le cadre du PIF2 a été élaborée.

L'établissement d'une convention de concession de l'agro-forêt de Scio sera assuré par le MINEF, en collaboration avec d'autres administrations qui engagera la procédure de mise en concession conformément aux dispositions du décret n° 2019-978 du 27 novembre 2019 relatif à la concession de la gestion du domaine forestier privé de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'établissement d'une convention de concession se fera avec un opérateur, ce qui facilitera le suivi des interventions par la SODEFOR ou le concessionnaire privé et réduira de potentiels conflits dans le partage de responsabilités lors de la mise en œuvre. Cependant, compte tenu de la taille et des potentialités agricoles de l'agro forêt de Scio, le gestionnaire mandaté signataire de la convention de concession pourra sous-traiter certaines opérations auprès d'autres opérateurs. Le gestionnaire mandaté reste responsable du respect des clauses de la concession vis-à-vis du gestionnaire et doit mettre en place des dispositions pour s'assurer que les sous-traitants respectent les engagements contenus dans la convention de concession (Source PAPFC, 2023).

1.4.4. Campagne de sensibilisation et d'information

Il est nécessaire dans un premier temps de mener des actions de communication pour informer et sensibiliser les habitants dans la zone d'influence de l'agro forêt de Scio. Ces actions doivent s'intégrer dans une stratégie et un plan de communication, qui fixera l'approche et la planification des différentes activités, incluant les actions de sensibilisation, les formations et la création de supports pédagogiques. Depuis l'étape d'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif (PAPF) de l'Agro-forêt de Scio, plusieurs actions d'information, de sensibilisation, de consultation et formation ont été mises en œuvre. Il s'agit (i) de réunions et d'ateliers de consultation et de validation du PAPF, (ii) de réunions et

² <https://www.eauxetforets.gouv.ci/sites/default/files/sia-2022/PRESENTATION-SIA-MINEF-2022.pdf>

Source : SODEFOR, 2025

1.4.6. Contractualisation entre la structure de gestion et les Chefs d'exploitation

La contractualisation avec la SODEFOR ou les concessionnaires privés sera établie sur la base de l'identification des CE et le levé cartographique de la parcelle à l'intérieur de la Série Agroforestière, ainsi que des parcelles à cheval entre les enclaves et les autres Séries. Cette contractualisation aura lieu une fois les différentes limites de l'agro forêt (en périphérie, les Enclaves et la série de protection) auront été matérialisées sur le terrain. Le contrat définira les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation.

Au cas où les CE ne seraient pas intéressés par la contractualisation, ils devront cesser leurs activités six mois après les récoltes. Ils seront indemnisés conformément au Cadre de Réinstallation (CR)³ réalisé en avril 2022 et aux Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) à élaborer.

Ces mesures d'indemnisation seront appliquées également aux CE de la série de protection, des zones HVC/HSC et ceux des zones plates qui seront non favorables à l'agroforesterie.

Un modèle de contrat, proposé par le MINEF définissant les conditions de mise en œuvre de l'agroforesterie a été élaboré.

Un Groupe de Travail Interministériel (GTI), sur les initiatives pour la lutte contre la déforestation et la promotion d'une cacaoculture durable dans les agro-forêts avait été créé le 17 mai 2024⁴. Ce GTI a été transformé par la suite en Commission interministérielle par l'arrêté interministériel N°410 du 05 juin 2025⁵. Cette commission interministérielle va structurer le dialogue interministériel et mettre en œuvre les mesures incitatives à la participation des opérateurs du secteur privé dans la gestion des forêts convenues par le décret du 18 septembre 2025 dans la gestion des forêts convenues par le décret N°2024-832 du 18 septembre 2024.

Pour la mise en œuvre des reboisements des 15 000 ha par la SOEDEFOR pour la campagne 2025-2026, un contrat agroforestier a été élaboré et sera mis en œuvre. La signature du contrat agroforestier suivra les étapes suivantes :

- Organisation des réunions présentation des contrats agroforestiers aux CGP-FC ;
- Lancement du processus de signature du contrat agroforestier en présence des autorités et des leaders communautaires dans des localités centres ;
- Organisation de réunions éclatées (agents SODEFOR et UCP PIF 2) dans les localités et les campements pour la signature des contrats agroforestiers en s'appuyant sur les boîtes à images en développement en cours de finalisation au sein de l'UCP PIF 2.

L'option de signature par l'approche électronique est privilégiée pour éviter toutes pertes de données et des difficultés liés à l'enregistrement dans le processus.

L'UCP PIF 2 mettra à disposition des équipements destinés aux UGF pour l'enregistrement des contrats d'agroforesterie intermédiaires, notamment :

- 66 tablettes (dont 1 tablette par agent forestier) ;
- 6 imprimantes à grand tirage (dont 1 imprimante par UGF).

³ https://pif2.ci/lisedocuments/cadre_de_r%C3%A9installation_000023/40.html

⁴ Arrêté Interministériel No 0376 MINEF/MEMINADERPV/MFB/MINEDDTE du 17 mai 2024 portant la création d'un Groupe de Travail portant sur les initiatives pour la lutte contre la déforestation et la promotion d'une cacao-culture durable dans les agroforêts

⁵ Arrêté interministériel No 410 MINEF/MEMINADERPV/MIS/MFB/MINEDDTE/MCI portant création, attribution, fonctionnement de la commission interministérielle chargée de la mise en œuvre des procédures de participation des opérateurs du secteur privé à l'aménagement durable des agro-forêts

Avant l'acquisition du matériel, la SODEFOR va faire imprimer le contrat et le faire signer par les producteurs dans les zones à reboiser en 2025. Les contrats signés seront ensuite insérés dans le SIGES en format PDF et liés à l'identification unique (ID) du Chef d'Exploitation.

Les cacaoculteurs doivent disposer obligatoirement de pièces d'identité pour bénéficier d'un contrat de reboisement agroforestier.


1.5. Description technique des activités spécifiques au reboisement

Les activités spécifiques au reboisement comprennent les différentes phases suivantes : (i) acquisition des semences ; (ii) la production des plants ; (iii) le transport des plants ; (iv) Préparation de terrain et planting ; (v) entretien et suivi des plants. La description détaillée de ces différentes étapes est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 2: Description des activités spécifiques au reboisement

ACTIVITES	DESCRIPTIONS
1. ACQUISITION DES SEMENCES	
Sélection des semenciers	Choisir les semences des arbres matures, vigoureux, de forme équilibrée, situés dans les zones spécifiques pour garantir un approvisionnement régulier. Les semences doivent être adaptées aux conditions climatiques et pédologiques de la zone de reboisement.
Certification et contrôle	Les semences doivent être certifiées par des organismes compétents pour garantir leur qualité.
Conditionnement et entreposage	L'entreposage assure la conservation des graines viables jusqu'au semis, sur une période allant de quelques jours à plus d'un an. Pour maintenir leur qualité, elles sont stockées dans des sacs de jute bien aérés, partiellement séchées, traitées contre les maladies et soigneusement étiquetées.
<p>Pour ceux (groupement des communauté riveraines) qui produisent eux-mêmes leurs semences par approvisionnement direct, il est recommandé de récolter les graines en forêt sur des arbres vigoureux et de bonnes conformations. Les plants produits sont payés par le PIF2 via un contrat de production de plants.</p> <p>Pour l'année 2025, les espèces qui seront utilisées sont présentées dans le tableau 7.</p> <p>On rappelle que les pesticides ne sont pas utilisés dans le cadre du sous-projet.</p>	
2. PRODUCTION DE PLANTS	
<p>La pépinière est un espace dédié à la production de jeunes plants avant leur transplantation sur le terrain. Les activités de production de plants pour le reboisement agroforestier sont précédées de la signature d'un contrat de paiement à la performance entre la SODEFOR et les membres des communautés. Les étapes pour sa mise en place et l'entretien sont présentées comme suit :</p>	
Choix du site	<p>Le choix du site d'une pépinière repose sur des critères essentiels comme un terrain plat, bien drainé et accessible, avec une bonne texture de sol et un accès permanent à l'eau. D'autres facteurs comme la protection contre les vents, la proximité du site de plantation et la disponibilité de main-d'œuvre peuvent aussi influencer cette décision.</p> <p>Pour les reboisements de la SODEFOR, les sites de production de plants sont localisés différemment par agro-forêt et certains sites abritent plusieurs pépinières. Il faut considérer que chaque contrat désigne une pépinière. Pour l'agro-forêt de Scio, 8 sites ont été identifiés à Scio Nord et 20 sites à Scio Sud.</p>
Installation des infrastructures	<p>Pour protéger les jeunes plants, il est essentiel d'installer des ombrières contre l'ensoleillement direct, des systèmes d'irrigation pour un arrosage régulier, et des clôtures contre les animaux. Les ombrières, conçues avec des perches recouvertes de feuilles de palme, de nattes ou de filets plastiques, sont progressivement démontées avant la plantation pour habituer les plants aux conditions extérieures.</p>

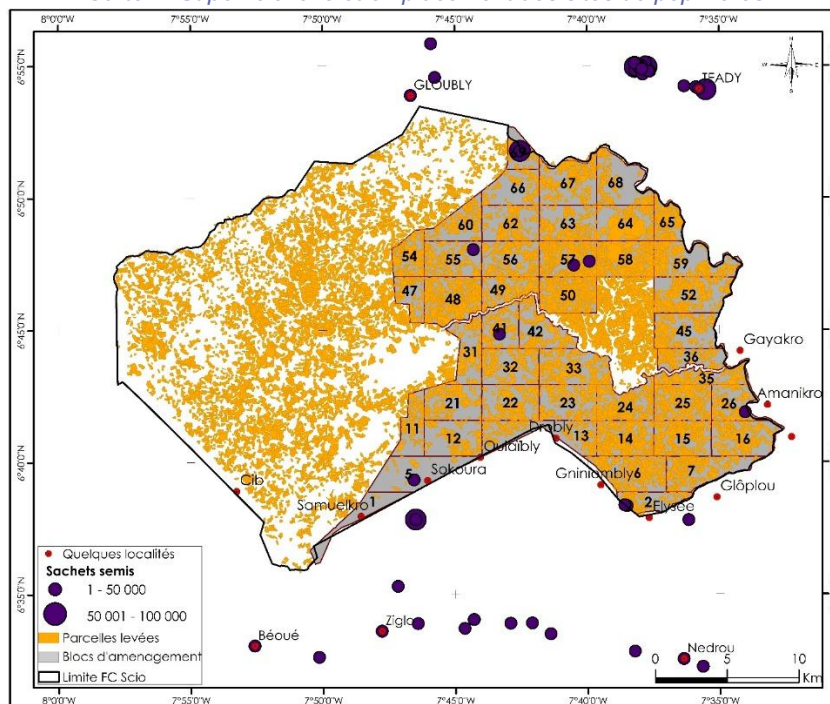
ACTIVITES	DESCRIPTIONS
Prétraitement des semences	<p>Un prétraitement avant le semis est nécessaire pour certaines graines à tégument dur (p.ex. celles de Teck ou des Acacias océaniques). Cela permet de lever la dormance et d'assurer une germination rapide et uniforme. Il existe plusieurs procédés de prétraitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Biologique : récolter des graines ayant été ingurgitées et déféquées par des animaux (p.ex. les graines de Makoré, dont les fruits sont ingurgités par les éléphants) ; ✓ Mécanique : abrasion ou scarification mécanique du péricarpe par utilisation d'un sécateur (p.ex. pour l'Akpi) ; ✓ immersion juste après ébullition et arrêt de la cuisson (à raison de 10 volumes d'eau pour un volume de graines) ; mélange à la spatule chaque demi-heure pendant les deux premières heures, puis trempage dans l'eau pendant 24 heures (pour les Acacias océaniques) ✓ immersion dans l'eau à température ambiante (48 à 72 h pour le Teck ou les Albizias).
Semis et repiquage	Les graines sont semées dans des terreaux appropriés et repiquer les plantules dans des sachets ou des pots lorsqu'elles atteignent une taille suffisante.
Types de plants	<p>Selon la méthode de plantation, les contraintes de terrain, l'espèce choisie et le matériel disponible localement, les plants suivants seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Les plants en sachets :</u> Ce sont des plants issus de semis ou repiqués (boutures ou sauvageons) en sachets et ayant au moins 30 à 40 cm de hauteur suivant les espèces. ○ <u>Les plants à racines nues :</u> Ce sont des plants extraits des planches et débarrassés des excédents de terre sur les racines puis pralinés (habillage des racines) avant la plantation. On distingue les stumps et les plants en hautes tiges.
Entretien	Arroser régulièrement les jeunes plants, de les protéger sous ombrière, et d'assurer un désherbage constant, quel que soit le type de pépinière.
Démariage et repiquage	Le démariage permet de sélectionner les meilleurs jeunes plants parmi plusieurs germés dans un même sachet ou sur une planche, tandis que les autres sont repiqués ou éliminés afin d'assurer une croissance optimale. Le repiquage, réalisé environ 30 à 45 jours après le semis, favorise le développement racinaire des plants et doit être accompagné de précautions comme un arrosage abondant, une mise à l'ombre et un respect des bonnes pratiques pour éviter le dessèchement et garantir un enracinement solide
Cernage	Cette opération, réalisée tous les 15 jours, consiste à déplacer régulièrement les sachets sur la planche afin de sectionner les racines dépassant du bas et prévenir la spirale racinaire qui pourrait entraîner la formation d'un chignon.
Sevrage et habillage	Le sevrage permet, une semaine avant le transport, de déplacer les plants dont les racines ont transpercé les pots afin de réduire le stress lié à l'arrêt de leur alimentation directe. Souvent associé au sevrage, l'habillage consiste à diminuer la surface foliaire des plants d'un tiers pour limiter les déficits hydriques pendant la saison de reboisement.
Réception des plants	<p>La réception de la production de plants se fait sur la base du contrôle de 20% de planches de pépinière pour chaque producteur selon les modalités définies dans son contrat.</p> <p align="right"><i>Planche 1: Illustration de quelques pépinières</i></p>

ACTIVITES	DESCRIPTIONS
	
TRANSPORT DES PLANTS	
<p>Cette activité consiste à transporter les plants des sites de pépinière vers les parcelles. Compte tenu du très mauvais état des pistes dans les agro-forêts, le transport des plants se fera par tous les moyens de transport adéquats (tricycle ; camion benne, ; tracteur ...). Les plants seront déposés sur les parcelles de cacao à des endroits offrant l'ombrage et l'humidité nécessaires à leur survie.</p> <p>Pour la campagne de reboisement 2025-2026, la SODEFOR utilisera des moyens de transport habituellement utilisés pour le transport du cacao dans la zone du sous-projet. Il est donc admis que la SODEFOR passera des contrats simplifiés avec les propriétaires de ces moyens de transport.</p> <p>La SODEFOR avec l'appui de l'UCP mettront à disposition des boîtes à outils nécessaires pour faciliter ces sensibilisations. Ces contrats seront payés à la performance et par Mobile money.</p> <p>Notons que des tricycles ou motos prendront le relais des camionnettes ou tracteurs s'il s'avère que l'état de la route ne permet pas de déposer les plants à la place indiquée.</p>	
PREPARATION DU TERRAIN ET PLANTING	
Préparation du terrain	<p>La préparation se fait selon les étapes à suivre : (a) identification du site, (b) analyse du sol, (c) défrichage, (d) labour, (e) piquetage et (f) trouaison.</p> <p>Les reboisements au niveau de l'agro-forêt de Scio se fera dans la plantation de cacao avec les chefs d'exploitation dans l'agro-forêt via un contrat. Les étapes de préparation à suivre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le défrichage consiste à éliminer la végétation, les débris et les obstacles pour préparer un terrain propre et dégagé. • Le piquetage des parcelles de cacao est réalisé par le producteur de cacao, s'il est en mesure de le faire, ou par des personnes ayant la maîtrise. Tous les piquets, de hauteur allant de 1m à 1,5m, devront être installés, assez solidement, dans la parcelle selon une équidistance de 10 m de part et d'autre. Pour la campagne 2025-2026 conduite par la SODEFOR, compte tenu du retard accusé pour le démarrage de l'activité, il est prévu de scinder l'opération en 2 sous-opérations avec des contrats distincts mais sous le même principe. Ainsi, il est prévu un contrat spécifique pour la collecte des piquets à 20 Francs CFA l'unité et un autre pour leur implantation à 30 FCFA l'unité. • La trouaison, réalisée dès les premières pluies, prépare le sol en creusant des trous adaptés à la plantation, garantissant un bon enracinement des plants.
Planting	<p>Le planting va se faire dans les parcelles de cacao de personnes ayant donné leur accord pour le reboisement agroforestier et disposant de pièces d'identité valables. Selon les résultats partiels du recensement, la superficie de plantation de cacao par Chef d'Exploitation est en moyenne 6,9 ha. Pour l'objectif de 15 000 ha à reboiser par la SOEDFOR, le nombre de parcelles à reboiser serait d'environ 2 500 ha. Pour les travaux, il sera signé un contrat de reboisement agroforestier par Chef d'exploitation.</p>

ACTIVITES	DESCRIPTIONS
Entretiens et suivi des parcelles	L'entretien des plants consiste à dégager la végétation au sol et par le haut à l'emplacement du plant. La végétation est coupée au sol autour du plant dans un rayon 50 cm. Le regarnissage permet de remplacer les plants morts ou affaiblis afin de garantir le succès de la plantation. Le remplacement des plants morts est réalisé au cours du premier entretien. Il se fait en respectant les normes de planting.
CHRONOGRAMME DE TRAVAIL LIE AU REBOISEMENT	
Préparation (Janvier - Mars) 2025/26	<ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition des semences et production des plants (pépinières) ; ○ Analyse du sol et préparation du terrain (défrichage, labour, amendement).
Plantation (Avril - Juin) 2025/26	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en terre des plants en début de saison des pluies pour assurer un bon enracinement ; ○
Suivi et Entretien (Juillet - Décembre) 2025/26	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contrôle des mauvaises herbes et protection contre les ravageurs et les maladies ; ○ Regarnissage des parcelles pour remplacer les plants morts ou faibles.
Ce chronogramme peut varier en fonction des conditions locales et des spécificités du sous-projet. Une planification rigoureuse et un suivi constant sont essentiels pour garantir le succès du reboisement.	

La carte 4 et le tableau 3 présentent respectivement les sites de pépinières et les essences qui seront utilisées dans le cadre du reboisement dans l'agro-forêts de Scio.

Carte 4: Superficie levé et emplacement des sites de pépinières



Source : SODEFOR, stratégie de reboisement, 2025-2026

Tableau 3: Espèces sélectionnées pour le reboisement

Nom commun	Nom scientifique	Zone de planting	Quantité de plants ou superficie	Strate 3 (hauteur de canopée > 30 m)	Strate 2 (entre 5 et 30 m)	Strate 1 (entre 3 et 5 m)
Framiré	Terminalia ivorensis	Blocs prioritaires (cf carte 3)	2 500 ha		X	NA
Fraké	Terminalia superba				X	NA
Bété	Mansonia altissima				X	NA
Ilomba	Pycnanthus angolensis				X	NA
Ako	Antiaris toxicaria			X	X	NA
Niangon	Heritiera utilis ;			X		NA
Makoré	Tieghemella heckelii			X		NA
Tiama	Entandrophragma angolensis			X		NA
Akpi	Ricinodendron heudelotii			X		NA
Acajou	Khaya ivorensis			X	X	NA

Source : SODEFOR, stratégie de reboisement, 2025-2026

1.6. Typologie des reboisements et densité en fonction des séries

1.6.1. Aménagement de la série agroforestière

Dans la série agroforestière, couvrant une superficie de 61 193,12 ha, toutes les formations végétales feront l'objet d'introduction d'espèces ligneuses selon les densités décrites plus haut. 120 Pour reconstituer l'ensemble de cette série sur la durée d'application de l'aménagement, l'effort de régénération sera d'environ 6 000 ha/an.

L'ensemble de la série sera traité selon le régime de la futaie irrégulière sans recherche de régularisation à aucun niveau.

Dans les plantations agricoles de cacao, la complantation sera mise en œuvre suivant les prescriptions techniques du Système Agro-forestier de Cacao (SAC).

Conformément aux dispositions prévues dans le PAPF de Scio, la densité moyenne de plantation sera de :

- Faible densité (entre 50 et 100 tiges à l'hectare) dans les zones relativement plates ;
- Moyenne densité (entre 100 et 250 tiges) à l'hectare dans les zones à forte pente.

1.6.2. Aménagement de la série protection

Il s'agit d'un ensemble de blocs forestiers dont la densité de reboisement relativement élevée permettra la restauration complète et rapide des zones situées sur les sommets de montagnes, berges de rivières et zones humides. Les activités de complantation prévues permettront la reconstitution rapide du capital

forestier. La série de protection est constituée autour des principaux cours d'eau, sur une bande de 25 mètres de part et d'autre des lits des cours d'eau importants. La série de protection couvre au total 24 314,06 ha. Cette série sera traitée selon le régime de la futaie irrégulière sans recherche de régularisation à aucun niveau.

La densité moyenne de plantation sera de 400 tiges à l'hectare. Cette densité correspond à l'introduction des arbres des essences-objectifs dans la plantation agricole selon un maillage de 5 m x 5 m. Cette densité devrait permettre de faciliter la reconstitution du capital forestier.

1.6.3. Redevance foncière

La redevance foncière sur les superficies des cultures pérennes (notamment cacao, hévéa et palmier à huile) est identifiée comme une ressource certaine pour le PAPF. La superficie totale pour l'exploitation de cette ressource est de 50 091,4 ha. La redevance foncière est de 30 000 FCFA par hectare / par Chef d'Exploitation. Les paiements seront effectués durant la période allant du 1er septembre au 31 décembre de l'année en cours.

Vu que les dispositions de gestion de ces fonds ne sont pas encore mises en place, les reboisements de la campagne 2025-2026 se fera sans en tenir compte.

1.7. Processus d'encadrement et de renforcement des capacités

L'enjeu de l'encadrement et du renforcement des capacités des acteurs est de faire en sorte que les bénéficiaires des travaux concourant à la mise en place des parcelles agroforestières bénéficient des conseils des agents de la SODEFOR et de leur présence pendant l'exécution des activités à savoir :

- La production de plants ;
- Le transport des plants ;
- La préparation de terrain, la trouaison et le planting.

Dans cette dynamique, l'Assistance Technique à la SODEFOR dans la conduite de l'agroforesterie en partenariat avec l'UCP PIF et le Consultant Individuel N'KOH, a prévu pour l'année 2025 d'assurer le renforcement des capacités de tous les agents des UGF des agro-forêts sur :

- L'agroforesterie cacaoyère ;
- Les bonnes pratiques agricoles durables ;
- Les aspects de sauvegarde (MGP, VBG, CECP) dans le cadre du PIF 2.

Pour le renforcement des capacités des agents de la SODEFOR et des producteurs, un manuel technique simplifié a été élaboré par l'Assistant Technique.

Les formations des agents de la SODEFOR (90) à l'utilisation du guide technique simplifié de l'agroforesterie et sur les aspects de sauvegarde (MGP, VBG, CECP) sont programmées à partir de Juillet 2025.

Les questions relatives au aspects santé sécurité au travail et santé sécurité des populations seront aussi abordés lors de formation à l'endroit des agents de la SODEFOR (90). Il s'agira entre autres des questions liées à la gestion des transports, la sécurité routière, l'utilisation du guide du conteur, l'induction sécurité et l'inspection des équipements de transports.

1.8. Durée d'application du plan d'aménagement

La durée d'application du présent plan d'aménagement est de dix (10) ans, couvrant la période 2023-2032 avec une révision à mi-parcours (2027). Etant donné les grands enjeux et défis associés à la mise en œuvre du PAPF, la révision de 2027 permettra d'évaluer les grandes orientations et l'exécution des activités prescrites dans ce document afin de réorienter les objectifs si besoin, sur la base de la première phase de mise en œuvre du PAPF.

1.9. Coût de financement des activités du PAPF

La mise en œuvre du PAPF de l'agro-forêt de Scio va permettre d'atteindre les objectifs d'aménagement fixés dans ce document. Sur la base des études et des enquêtes menées auprès des différents acteurs impliqués, des travaux, des investissements et un budget de fonctionnement ont été chiffrés et programmés sur la totalité de la durée d'application de ce PAPF. La mise en œuvre du sous-projet s'élève à quatorze milliards vingt-deux millions (14 022 000 000) F.CFA, soit en moyenne ou 12 637 F.CFA/ha/an.

1.10. Moyens humains

Les personnes ressources ou directions qui interviendront dans le processus d'aménagement depuis la phase de préparation, de planting et de suivi se compose comme suit :

- Le MINEF à travers la DEPE pour suivi globale des activités du sous-projet,
- L'UCP-PIF2 pour la coordination et le suivi des activités ;
- La SODEFOR : Structure en charge de l'exécution des activités ;
- Le Cabinet en charge du recensement des Chefs d'exploitation et du levé des parcelles ;
- Assistance Technique en agroforesterie : Cabinet d'assistance à la SODEFOR pour encadrement des activités de reboisement ;
- Agent de Développement Communautaires : Sensibilisation et encadrement des Chefs d'exploitation ;
- Les Chefs d'Exploitation : Production, Planting et entretien des reboisements via des contrat avec la SODEFOR en fonction de leur situation géographique dans l'agro-forêt ;
- experts en environnement : pour évaluer les impacts environnementaux et proposer des mesures d'atténuation ;
- CARE International : pour la mise en place des AGR ;
- cabinets et entreprises : pour la réalisation de certains travaux préparatoires (recensement des chefs d'exploitation, levé cartographiques.
- ouvriers agricoles : pour la plantation, l'entretien des jeunes plants et la mise en place des infrastructures nécessaires.
- experts en biodiversité : pour assurer la protection des espèces locales et la conservation des habitats naturels.
- Consultants : pour sensibiliser et former les communautés locales aux nouvelles pratiques agricoles.
- pépiniéristes/aménagistes : appui à la, production de plants pour les reboisements.
- producteurs/associations villageoises : appui à la mise œuvres des activités du sous-projet (travaux forestiers, production de plants, etc.).

Le projet travaille également avec le CCC, les ministères techniques déconcentrés, les entreprises privées du domaine cacaoyères, les chocolatiers, les ONG, les Associations et groupement de femmes, communautés riveraines, etc.

Le tableau ci-dessous regroupe le nombre de travailleurs bénéficiaires de contrat dans le cadre des travaux de production des 15 000 ha,

Tableau 4: Nombre de bénéficiaire de contrat pour les travaux de reboisement

Type d'opération	Unité	Quantité
Production de plants	Contrat	260
Transport de plants	Contrat	60
Réception piquets	Contrat	33
Piquetage	Contrat	33
Trouaison et plantation	Contrat Agroforestier	2 325
Entretien 1		2 325
Entretien 2		2 325

Source : SODEFOR, 2025

Dans le cadre ce sous-projet, plus de 1000 parties prenantes interviendra dans le cadre de l'aménagement de l'agro-forêt de Scio.

Pour les activités de reboisement, chaque structure d'encadrement dispose d'un effectif d'agents entièrement consacrés aux activités du PIF2. Les moyens humains mis en place par la SODEFOR pour les travaux de l'agro-forêt de Scio sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Effectif pour l'agro-forêt de Scio

Structure	Techniciens Forestiers	Agents de Développement communautaire	Autres agents	TOTAL
KAHIN	11	00	01	12
DUEKOUE	09	01	01	11
Total	20	01	02	23

Source : SODEFOR, stratégie de reboisement, 2025-2026

1.11. Matériels pour la réalisation des travaux

Les matériels nécessaires pour la réalisation des travaux et l'entretien des plantations incluent :

- **Équipements de défrichage** : débroussailleuses, et outils manuels pour préparer le terrain.
- **Outils de plantation** : outils manuels pour la plantation des jeunes plants.
- **Huiles et hydrocarbures** : produits divers pour le fonctionnement des engins et équipements techniques.
- **Moyens de déplacements** : équipements des agents techniques en charge des patrouilles et de la surveillance (véhicules 4*4, motos...).

Pour la SODEFOR, il s'agit principalement de moyens de locomotion et de GPS au niveau des structures de gestion rapprochées. La quantité du matériel par type et par UGF, notamment pour l'agro-forêt de Scio est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6: Besoin en matériels

Structure	Véhicules	Motos	GPS	Ordinateur portable
KAHIN	1	6	1	1
DUEKOUE	1	5	1	1
TOTAL	2	11	2	2

Source : SODEFOR, juillet 2025

1.12. Rejets et risques intrinsèques des activités et mesures initiales de gestion prévues

1.12.1. Identification et mode de gestion des déchets

Les activités des différentes phases du sous-projet vont produire des déchets. Les types de déchets applicables à toute la chaînes de reboisement peuvent être classés en deux (02) catégories, notamment les déchets banals et les déchets spécifiques.

Les différents types de rejets générés, leurs sources et les mesures de gestion prévues sont mentionnés dans le tableau ci-après :

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Tableau 7: Description des différents types de rejets du sous-projet et leur mode de gestion

Phase du sous-projet	Rejets		Sources des rejets	Mode de gestion initiale prévue
Préparation/production de plants/planting	Déchets inertes	Reste des terreaux	La terre restante servant au remplissage des sachets destinés aux pépinières.	Les déchets produits seront valorisés en remblai et intégrés aux travaux d'aménagement des sites.
	Déchets verts	Coques de graine, mauvaises graines ; plants secs ou morts...	Les déchets provenant des semences fournis, des pépinières et des résidus de désherbage	Déchets biodégradables à collecter à déverser dans les déchèteries ou à valoriser comme du composte (après la formation prévue par le Consultant N'KOH)
	Déchets spéciaux liés aux infrastructures	Emballage des semences / sachets de pépinières	- OMBRIERES ; - SEMENCE ; - PLANTS	Les Sac et sachets devront être en polyéthylène respectueux de l'environnement ; Utiliser les sachets biodégradables. -Mettre à disposition des chefs d'exploitation des Sacs pour la collecte et le stockage des sachets plastiques ; -signer un contrat avec une structures agréées par le MINEDDTE pour l'enlèvement.
		Déchets d'hydrocarbures	Les déversements accidentels d'hydrocarbures	Les eaux souterraines et le sol pourraient être pollués par les fuites accidentelles d'hydrocarbures des engins utilisés. Le sable sera utilisé pour imbiber les polluants. Ce sable souillé sera enlevé par une structure agréée par le CIAPOL pour être traité en fonction de la quantité.
		Emballages de pesticide et contenants vides d'engrais organiques	Les emballages de pesticide et contenants vides utilisés par les Chefs d'Exploitation	Le PIF2 n'utilisera pas des produits pesticides pour les travaux de reboisement. Des sensibilisations seront faites auprès des chefs d'exploitation qui utilisent des produits phytos pour le traitement des vergers de cacao
	Déchets Banals ou Déchets Ménagers et Assimilés	Déchets alimentaires	Les restes d'aliments et leurs emballages (boîtes de conserves, les sachets de biscuits, les boîtes de canette...) rejetés par la main d'œuvre	Sensibiliser les travailleurs au stockage et à la collecte de ces déchets et au transfert vers les décharges communautaires ; Sensibilisation sur les règles d'hygiène.
		Déchets fécales	Fèces liées aux besoins des travailleurs	Sensibiliser les travailleurs sur la non-défécation à l'air libre et dans les eaux de surfaces et les mesures d'hygiène.

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Phase du sous-projet	Rejets		Sources des rejets	Mode de gestion initiale prévue
Suivi/ entretien Exploitation	Déchets verts	Résidus de végétaux issus du désherbage / plants morts	Plantations	Collectés et réutilisés a d'autre fins sous le contrôle du sous-projet.
	Déchets spéciaux	Emballage des semences / sachets de pépinières	<ul style="list-style-type: none"> - OMBRIERES ; - SEMENCE ; - PLANTS. 	<p>Les Sac et sachets devront être en polyéthylène respectueux de l'environnement ;</p> <p>Utiliser les sachets biodégradables.</p> <p>-Mettre à disposition des chefs d'exploitation des Sacs pour la collecte et le stockage des sachets plastiques ;</p> <p>-signer un contrat avec une structures agréés par le MINEDDTE pour l'enlèvement.</p>
	Déchets Banals ou Déchets Ménagers et Assimilés	Déchets alimentaires Restes des fruits et autres produits alimentaires	Les restes d'aliments consommés par les travailleurs et les surveillants de la SODEFOR	Ces déchets collecter au besoin dans les décharges des localités
		Déchets fécales	Fèces liées aux besoins des travailleurs	Sensibiliser les travailleurs sur la non-défécation à l'air libre et dans les eaux de surfaces et les mesures d'hygiènes.

Source : Easymanagement, Id sahel, Décembre 2024

1.12.2. Description des nuisances et mesures de gestion

Les différents types de nuisances générés au cours des différentes phases du sous-projet ainsi que leurs sources sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Différents types de nuisances du sous-projet

Phase du sous-projet	Nuisances	Sources des rejets	Mesures de gestion initiales prévues
Préparation/ production de plant/planting	Sonores	Emission de bruit due à la circulation des engins motorisés	Il sera imposé à l'ensemble des acteurs d'utiliser des engins en bon état et d'effectuer leur entretien périodiquement.
	Olfactives	Emission de poussières due au déplacement des véhicules et camions, aux activités de d'aménagement du site du sous-projet ; Emission de gaz d'échappement lors du fonctionnement des engins et des véhicules.	- Limitation de vitesse afin de réduire les émissions de poussière - Utiliser des engins en bon état et d'effectuer leur entretien périodiquement.
Suivi/Exploitation /Entretien	Sonores	Emission de bruit due au fonctionnement des véhicules de surveillance de la SODEFOR	Il sera imposé à l'entreprise des travaux d'utiliser des engins en bon état et d'effectuer leur entretien périodiquement.

Source : Easymanagement, Id sahel, 2025

**SECTION 2 : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET
INSTITUTIONNEL DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET
SOCIALE DU SOUS-PROJET**

2.1. Cadre politique

Le tableau ci-dessous présente le cadre politique en relation avec le sous-projet. Voir annexe 13 pour la description du cadre politique en lien avec le sous-projet.

Tableau 9: Présentation du cadre politique

Politique	Description	Liens avec le sous-projet
SPREF	La nouvelle Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts définit le cadre national de la politique forestière des prochaines décennies. Elle prend en compte les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique ainsi que la nécessité de poursuivre le développement socio-économique du pays, à travers les secteurs de l'agriculture et de l'industrie du bois. Plus spécifiquement, le Gouvernement, à travers cette politique forestière, entend mobiliser l'ensemble des acteurs publics et surtout privés autour des forêts ivoiriennes	Les activités à mener dans le cadre de ce sous-projet ont un lien direct avec les axes de ladite politique
Politique Nationale de l'Environnement	La politique environnementale en République de Côte d'Ivoire est placée sous l'égide du Ministère de l'Environnement et de la transition écologique (MINETE). Le Ministère est chargé de définir les orientations et stratégies nationales en matière de gestion environnementale et sociale, et de légiférer à cet effet. La politique environnementale au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est mise en œuvre par la Direction Générale de l'Environnement	Le sous-projet devra prendre des dispositions nécessaires pour préserver les ressources naturelles que sont les cours d'eau, la flore, le sol, la faune et les flancs de montagne.
Politique Forestière	La politique forestière met l'accent sur le renforcement et le strict respect du dispositif législatif et réglementaire de protection des arbres et des massifs forestiers ainsi que sur l'augmentation du nombre des aires protégées et des forêts classées.	Cette politique est en adéquation avec les activités du sous-projet qui vise l'aménagement la protection et l'exploitation rationnelle et durable des forêts
Le Plan national de Développement	Le Plan National de Développement (PND) pour la période 2021-2025 intègre l'amélioration des conditions de vie des populations par l'assainissement du milieu, l'accélération de la croissance économique et de la transformation de l'économie ivoirienne, le capital humain, l'équilibre économique et social et l'équilibre budgétaire dans les priorités du Gouvernement. Le PND met l'accent particulièrement sur l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des Ivoiriens et des personnes vivant sur le sol de la Côte d'Ivoire, par le développement d'infrastructures	Le sous-projet s'inscrit dans le contexte du 5ème pilier de ce plan national.

Politique	Description	Liens avec le sous-projet
	économiques de qualité prenant en compte les préoccupations liées à l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement	
Politique de la santé	<p>Elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de la disponibilité de l'information sanitaire ; - l'accélération du progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement lié à la santé ; - l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de santé (développement d'un mécanisme de protection des populations contre le risque financier lié à la maladie, etc.) ; - l'amélioration de la disponibilité et de la performance des ressources humaines en santé (assurance d'une répartition adéquate et équitable des ressources humaines en santé sur l'ensemble du territoire, assurance d'une adéquation quantitative et qualitative entre la production des ressources humaines en santé et les besoins du système sanitaire, etc.) ; - l'amélioration de la couverture sanitaire et de la qualité des services de santé. 	
Politique Nationale en matière de lutte contre le changement climatique	La Côte d'Ivoire a entamé le processus de révision de ses Contributions Déterminées au niveau National (NDC) suite à la ratification de l'accord de Paris. Ainsi, le pays entend marquer son engagement sur la trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements climatiques selon les recommandations du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et le plan d'action national sur les polluants climatiques à courte durée de vie ont été adoptés en 2019.	Le sous-projet doit prendre des mesures visant à l'atténuation des effets du changement climatique, et du respect de l'engagement ivoirien carbone
Politique de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	La Côte d'Ivoire s'est engagée dans la mise en œuvre de la promotion de l'égalité des sexes à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activités, notamment aussi bien dans la disponibilité des biens et services que dans leur accessibilité.	La réalisation du projet doit tenir en compte du genre.

2.2. Cadre juridique en lien avec le Sous-projet

2.2.1. Cadre juridique national

La Côte d'Ivoire a élaboré plusieurs textes de loi en matière de protection de l'environnement. Il s'agit des textes relatifs à la qualité de l'environnement, à la santé et à la sécurité, à la protection des milieux sensibles, aux mesures de contrôle de l'occupation du sol, aux ouvrages et à la gestion des produits chimiques. Ces textes confèrent un cadre juridique à l'élaboration des évaluations environnementales en général et à la réalisation de la présente EIESA en particulier. Le tableau ci-dessous présente la synthèse du cadre juridique national.

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Tableau 10: Cadre juridique national

Titre	Articles clés	Dispositions pertinentes	Application au sous-projet
Loi n° 88-651 du 7 juillet 1988 portant protection de la Santé Publique et de l'Environnement contre les effets des déchets industriels, toxiques, nucléaires et des substances toxiques nocives	Articles 1, 2 et 3	Interdits sur toute l'étendue du territoire, tous les actes relatifs à l'achat, à la vente, l'importation, au transit, au dépôt et au stockage des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ». L'article 3 quant à lui précise que : « Lorsque l'infraction est commise dans le cadre de l'activité d'une personne morale, la responsabilité pénale incombe à toute personne physique préposée ou non, qui de par ses fonctions, a la responsabilité de la gestion, de la surveillance ou du contrôle de cette activité. La personne morale en cause est tenue solidairement avec le ou les condamnés au paiement des amendes, réparations civiles, frais et dépens. Et prévoient des sanctions en cas d'infraction en situant les responsabilités des acteurs engagés dans l'utilisation desdits déchet	Oui
Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 portant orientation sur le développement durable ;	Article 37	L'adoption des modes et méthodes d'approvisionnement, d'exploitation, de production et de gestion responsables, répondant aux exigences du développement durable ; des évaluations environnementales et sociales en vue de vérifier l'impact de leurs activités sur l'environnement ; - la contribution à la diffusion des valeurs de développement durable et l'exigence de leurs partenaires, notamment de leurs fournisseurs, le respect de l'environnement et desdites valeurs ; - l'adoption d'une communication transparente de leur gestion environnement ; - le respect des exigences de la responsabilité sociétale des organisations pour la promotion du développement durable.	Oui
Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail	Article 41 et 42	Dans tous les établissements ou entreprises ayant plus de cinquante salariés, l'employeur doit créer un comité d'hygiène et de sécurité au travail. Il est responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et la santé des employés, en aménageant les installations et en organisant le travail	Oui

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Titre	Articles clés	Dispositions pertinentes	Application au sous-projet
		pour éviter les accidents et maladies. L'employeur doit également organiser des formations en hygiène et sécurité pour les nouveaux employés, ceux changeant de poste ou de technique, et actualiser ces formations en cas de modifications législatives ou réglementaires.	
Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement	Article 68	Le code de l'environnement stipule que tout projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est soumis au préalable à une étude d'impact environnementale et sociale	Oui
Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Eau	Articles 3, 7 et 12	<p>Le droit à l'eau et à l'assainissement est garanti pour tous sur l'ensemble du territoire national</p> <p>L'eau est un bien commun national. Sa protection, son utilisation et sa valorisation, en respectant les équilibres naturels, sont d'intérêt général. Toute approbation concernant l'eau doit se faire selon les conditions définies par la présente loi.</p> <p>Les prélèvements d'eau et la construction d'aménagements ou d'ouvrages hydrauliques dans le domaine public hydraulique nécessitent une autorisation ou une déclaration préalable.</p>	Oui
Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier	Article 3	Le code forestier a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité, une plus grande intégration de la sylviculture, d'augmenter également d'améliorer la prise de décision. Ce plan d'aménagement contribuerait à la préserver et à la valoriser de la diversité biologique et contribuerait à l'équilibre des écosystèmes forestiers et autres écosystèmes associés.	Oui
Ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012 portant code des Investissements	Article 1 et 2	Tout programme d'investissement important en raison de son montant, du nombre d'emplois stables à créer, des effets induits sur l'ensemble de l'économie, de la région dans laquelle il doit être réalisé, de la technologie dont il assure le transfert ou de sa contribution à la protection de l'environnement.	Oui

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Titre	Articles clés	Dispositions pertinentes	Application au sous-projet
		<p>Les entreprises agréées au titre de la création d'activités bénéficiant, pour la réalisation de leur programme d'investissement, des avantages en phase d'implantation et en phase d'exploitation.</p> <p>Les entreprises agréées au titre du développement d'activités bénéficiant exclusivement des avantages en phase d'implantation.</p>	
Décret N°2019-828 du 09 Octobre 2019 portant modalités de création des Agro-Forêts	Article 1, 2 et 3	Il est possible de créer des Agro-Forêts au sein du domaine forestier privé de l'État, dans le but de réhabiliter le couvert forestier. Les limites de l'Agro-Forêt sont définies par un plan d'aménagement forestier basé sur un état des lieux. Le plan d'aménagement et le plan de gestion spécifiques à chaque Agro-Forêt sont élaborés après une étude de faisabilité technique, environnementale et sociale.	Oui
Décret n° 2019-979 du 27 novembre 2019 portant modalités d'aménagement des agro-forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les agro-forêts	Article 1 et 4	<p>Définit les modalités d'aménagement des Agro-Forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les Agro-Forêts,</p> <p>Les modalités d'aménagement des Agro-Forêts permanentes tiennent compte de la mise en place d'infrastructures ou d'aménagements sociaux.</p> <p>L'espace réservé aux Agro-Forêts permanentes ne peut excéder vingt pour cent (20 %) de la superficie totale de la forêt.</p>	Oui
Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales	Article 29 Annexe 1 (II)	Le décret détermine les règles et procédures applicables aux EIES et précise les modalités d'application de l'article 68 de la Loi portant Code de l'Environnement. Ce décret définit les dispositions relatives à la réalisation des études relatives à l'impact d'un projet sur l'environnement	Oui

Les textes réglementaires pertinents applicables dans le cadre du sous-projet sont présentés en détail en annexe 14.

2.2.2. Cadre juridique international

Le cadre réglementaire international se résume aux accords et normes internationaux. Les traités et les conventions internationales sont des sources de droit interne lorsqu'ils ont été dûment ratifiés à la Constitution ivoirienne.

Tableau 11: Matrice d'analyse des conventions signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du sous-projet et dispositions à prendre
Accord international à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1997 (Protocole de Kyoto)	23 avril 2007	La reconnaissance que les pays développés sont essentiellement responsables des hauts niveaux actuels d'émissions de GES dans l'atmosphère, résultants de plus de 150 ans d'activités industrielles, le Protocole impose une charge plus lourde sur les nations développées, conformément au principe des « responsabilités communes, mais différenciées. » En vertu du Traité, les pays doivent réaliser leurs objectifs, essentiellement par le biais de mesures nationales.	Les activités du sous-projet entraîneront des destructions des couvertures végétales et des décapages des sols lors de l'ouverture et l'utilisation des zones d'emprunts. L'UCP est interpellé par la convention et devra veiller à une exploitation durable en phase de travaux.
Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel	31 mai 1938	Prendre des mesures législatives et réglementaires appropriées dans le but de protéger les espèces de la flore sauvage, énumérées en annexe de la Convention	La restauration du couvert forestier contribuera à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel. Les objectifs du sous-projet sont en harmonie avec cette convention
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles du 15 septembre 1968	15 juin 1969	Assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et des ressources en faune en se fondant sur des principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts majeurs de la population	Le sous-projet aura des impacts sur les ressources naturelles que sont, notamment les sols et sous-sols, les ressources en eau, la flore et des ressources fauniques.
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la	Décret n° 92-856 du 30 novembre 1992	Protéger la couche d'ozone en prenant des mesures de précaution pour éliminer progressive des substances qui l'appauvrissent :	La pollution de l'air que pourrait engendrer le sous-projet suite aux émissions dans l'air de gaz à effet de serre.

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du sous-projet et dispositions à prendre
couche d'ozone / 1987		réglementer la production et l'utilisation desdites substances.	
La Convention africaine sur la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel du 8 novembre 1933	22 juin 1970	Etablir dans les territoires des Etats parties, des parcs nationaux et des réserves naturelles intégrales	Elle vise l'amélioration de la productivité par la vulgarisation de technologies intensives et contribue à réduire l'empiètement sur l'intégrité des parcs et réserves naturelles. La mise en œuvre du PAPFC est en accord avec cette convention.
La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) du 9 mai 1992 (New York)	14 novembre 1994	Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et fournir un cadre institutionnel de négociation. Faire évoluer des politiques de développement et les modes de production non durables du point de vue du réchauffement climatique.	La mise en œuvre du PAPFC s'inscrit dans la politique de restauration du couvert forestier ivoirien afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le contexte de lutte contre les changements climatiques. Sa contribution à la restauration du couvert forestier est en adéquation avec cette convention.
Convention de Rio sur la diversité biologique de juin 1992	24 novembre 1994	Conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques adéquates.	Le sous-projet devra également contribuer à réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de garantir la conservation de la diversité biologique.
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (LCD) du 17 juin 1994	4 mars 1997	Réduire la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs comme les changements climatiques, l'agriculture extensive et l'urbanisation mal planifiée.	Toutes les activités d'agroforesteries envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du PAPFC devront contribuer à une agriculture intelligente face au climat et est donc en adéquation avec la convention. Le sous-projet devra prendre toutes les dispositions pour garder cette adéquation.

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du sous-projet et dispositions à prendre
Convention de Maputo pour la conservation de la nature et des ressources naturelles du 11 juillet 2003	11 juillet 2003	Cette Convention vise la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources en sol, en eau, en flore et en faune et encourage les États parties à protéger les écosystèmes les plus représentatifs de leurs territoires et à assurer la conservation de toutes les espèces et plus particulièrement de celles figurant à l'annexe de la Convention	La restauration du couvert forestier contribuera à la conservation de la nature et des ressources naturelles. Les objectifs du sous-projet sont en harmonie avec cette convention. Par ailleurs, le sous-projet devra prendre en compte la sensibilisation / formation des populations riveraines aux aires protégées sur la conservation de la nature et des ressources.
Accord de Paris du 12 décembre 2015	2016	Maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.	La mise en œuvre du PAPFC s'inscrit dans la politique de restauration du couvert forestier ivoirien afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le contexte de lutte contre les changements climatiques.

Dans le cas, les conventions internationales suivantes sont mobilisées dans le cadre du sous-projet (Annexe 14 du présent document).

2.2.3. Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale

Le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale décrit l'engagement de l'institution en faveur du développement durable, à travers la Politique de la Banque et un ensemble de Normes environnementales et sociales qui sont conçues pour appuyer les projets des Emprunteurs, dans le but de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir la prospérité partagée. Ces Normes Environnementales et Sociales (NES) sont entrées en vigueur en octobre 2018. Elles s'appliquent à tous les nouveaux financements de projets d'investissement de la Banque mondiale. Au nombre de dix (10), elles définissent les obligations auxquelles les projets financés par la Banque devront se conformer tout au long de leur cycle de vie.

L'analyse de la pertinence de chacune des dix (10) NES a été faite sur la base de leur relation avec le projet en matière d'environnement. En fonction de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du projet PIF2, huit (8) Normes Environnementales et Sociales (NES) sont applicables au sous-projet d'aménagement de l'agro forêt de la Haute Dodo. Il s'agit de :

- la NES n°01 « Evaluation et Gestion des risques et effets environnementaux et sociaux » ;
- la NES n°02 « Emploi et Conditions de travail » ;
- la NES n°03 « Utilisation rationnelle des ressources et Prévention et Gestion de la pollution » ;
- la NES n°04 « Santé et Sécurité des populations » ;

- la NES n°05 « Acquisition des terres, Restrictions à l'utilisation des terres et Réinstallation Involontaire » ;
- la NES n°6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ;
- la NES n°8 « Patrimoine culturel » ; et
- la NES n°10 « Mobilisation des parties prenantes et Information ».

2.2.4. Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale

Le cadre juridique national en vigueur est généralement celui dédié au cadre législatif et réglementaire des EIES en Côte d'Ivoire. Dans le but d'assurer une meilleure préservation de l'environnement et une amélioration du cadre de vie des populations, des actions ont été entreprises par le Gouvernement ivoirien à travers l'adoption et la promulgation de textes législatifs et réglementaires de portée globale et sectorielle. La Côte d'Ivoire dispose d'une réglementation cohérente en matière de grands projets et d'environnement. Toutefois, on note un gap par rapport aux standards de la banque mondiale. Par exemple, tous les projets ne sont pas soumis à une étude d'impact environnemental et social. De plus, les dispositions en matière de santé et de sécurité au travail sont largement en dessous des exigences de la banque mondiale. L'esprit général de cette réglementation est de prendre en compte les contraintes suivantes :

- ✓ Permettre l'exécution des projets d'infrastructures dans de bonnes conditions ;
- ✓ Protéger l'environnement sans dénaturer les projets ;
- ✓ Protéger et assurer le bien-être des populations tout en préservant les acquis des projets.

La réalisation des projets de développement y compris les projets d'aménagement forestier s'intègre dans les politiques suivantes en matière d'environnement et d'impact environnemental et social.

Le tableau comparatif du cadre juridique réglementaire de la Côte d'Ivoire et les NES de Banque mondiale est présenté en annexe 14.

2.2.5. Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales

Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (Directives EHS) sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales¹, de portée générale ou concernant une branche d'activité particulière. Lorsqu'un ou plusieurs États membres participent à un projet du Groupe de la Banque mondiale, les Directives EHS doivent être suivies conformément aux politiques et normes de ces pays. Ces Directives EHS générales sont à utiliser avec les Directives EHS pour les différentes branches d'activité qui présentent les questions d'ordre environnemental, sanitaire et sécuritaire propres au domaine considéré. Les projets complexes peuvent exiger l'application de plusieurs directives couvrant des branches d'activité différentes.

2.2.6. Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour l'exploitation des forêts

Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (Directives EHS) sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales, de portée générale ou concernant une branche d'activité particulière¹. Lorsqu'un ou plusieurs États membres participent à un projet du Groupe de la Banque mondiale, les Directives EHS doivent être suivies conformément aux politiques et normes de ces pays. Les directives EHS établies pour les différentes branches d'activité sont conçues pour être utilisées conjointement avec les Directives EHS générales, qui présentent des principes directeurs en matière d'environnement, de santé et de sécurité applicables dans tous les domaines.

2.3. Cadre institutionnel

Les principales institutions et structures sous tutelles impliquées dans la mise en œuvre du sous-projet sont : le Ministère des Eaux et Forêts, la SODEFOR, le Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la transition écologique, les Collectivités territoriales (annexe 15).

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Tableau 12: Synthèse des normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale

NES de la BM	Exigences/ Dispositions de la Norme	Dispositions nationales pertinentes	NES pertinente au sous-projet	Observations/Recommandations
NES 1: Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une EIES incluant consultation des parties prenantes - Mise en place d'un PGES - Plan d'engagement des parties prenantes - Mécanisme de gestion des plaints 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement - Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales 	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions nationales couvrent bien l'EIES mais sont moins détaillées sur le PGES et l'engagement des parties prenantes. - Recommandation : Compléter avec les exigences BM
NES 2: Emploi et conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail et d'emploi - Protection de la main-d'œuvre - Mécanisme de gestion des plaints - Santé et sécurité au travail (SST) 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail - Conventions OIT ratifiées par la RCI - Décret n°96-206 du 7 mars 1996 relatif au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail 	Oui	<p>Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le mécanisme de gestion des plaintes • la protection des travailleurs
NES 3: Utilisation rationnelle des ressources et prévention gestion de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie - Consommation d'eau - Gestion des déchets dangereux et non - Gestion des produits chimiques et des substances dangereuses - Gestion des pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement - Décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant code de l'eau 	Oui	<p>Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique • Gaz à Effet de Serre • Normes sur la qualité des rejets. • Gestion des pesticides
NES 4: Santé et sécurité des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité des populations Exposition des populations aux maladies Préparation et réponse aux situations d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement - Loi n°2014-390 sur le développement durable 	Oui	<p>Cadre national moins détaillé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation aux situations d'urgence • Gestion des impacts cumulatifs. - Recommandation : Appliquer les standards de la Banque Mondiale.

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

NES de la BM	Exigences/ Dispositions de la Norme	Dispositions nationales pertinentes	NES pertinente au sous-projet	Observations/Recommandations
	- Personnel de sécurité			
NES 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire	- Indemnisation et avantages pour les personnes touchées - Mobilisation des communautés - Mécanisme de gestion des plaintes - Assistance technique et aide financière - Plan de réinstallation - Mécanismes de réinstallation involontaire	- Constitution 2020 - Loi n°2019-868 du 14 octobre 2019 modifiant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural - Décret n°2013-224 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique	Oui	Différences sur les méthodes de compensation. - Recommandation : Appliquer les standards de la Banque Mondiale car ils sont plus protecteurs sur : • Indemnisation et avantages pour les personnes touchées • Assistance technique et aide financière • Mécanismes de réinstallation involontaire
NES 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	- Évaluation des impacts sur la biodiversité - Préservation de la biodiversité et des habitats - Gestion durable des ressources naturelles	- Loi n°2019-675 portant Code forestier - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement - Loi n°2002-102 sur les parcs nationaux	Oui	Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur : • Évaluation des services écosystémiques • Protection des habitats critiques. - Recommandation : Suivre les exigences de la banque mondiale car elles sont plus strictes.
NES 8: Patrimoine culturel	- Identification et protection du patrimoine culturel - Procédures en cas de découvertes fortuites	- Loi n°87-806 sur la protection du patrimoine culturel - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement	Oui	Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur : • Procédures détaillées de découvertes fortuites • Consultation des communautés.
NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et information	- Mobilisation pendant l'élaboration du projet - Mobilisation pendant la mise en œuvre	- Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales	Oui	Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur : • Consultation continue • Divulgateur proactive

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

NES de la BM	Exigences/ Dispositions de la Norme	Dispositions nationales pertinentes	NES pertinente au sous-projet	Observations/Recommandations
	du projet et comptes rendus externes - Consultation significative - Mécanisme de gestion des plaints	- Constitution 2020 (droit à l'information)		• Mécanisme de gestion des plaintes.

**SECTION 3 : DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT INITIAL DE
LA ZONE DU SOUS-PROJET**

La section 3 présente les conditions initiales des milieux biophysique et humain dans les zones du sous-projet, étant donné que ces dernières devront être mises en interrelation avec les principales composantes du sous-projet, pour la détermination de leurs impacts potentiels sur l'environnement.

La description de l'état initial du site du sous-projet a pour objectif de fournir une connaissance adéquate des composantes des écosystèmes du site qui risquent d'être dégradées par le sous-projet. Elle tient compte des aspects suivants :

- Environnement physique ;
- Environnement biologique ;
- Environnement socio-économique.

3.1. Définition des zones d'influence du Sous-Projet

Par définition, la zone d'influence correspond à la zone dans laquelle les effets temporaires et permanents d'un projet ou sous-projet sont potentiellement perceptibles, qu'il s'agisse d'effets directs liés à l'emprise, d'effets sonores ou visuels, ou d'effets indirects associés aux activités connexes.

Cette zone a été délimitée en se référant à la nomenclature des installations classées (Arrêté n° 0462 / MLCVE / SIIC / du 13 Mai 1998).

La zone d'influence indirecte est constituée par les Régions du cavally et du Guemon, le Département de Duekoué (la sous-préfecture de Guehibly), Département de Bangolo (avec la sous-préfecture de Kahin-Zarabaon), le Département de Guiglo (avec les sous-préfectures de Guiglo, Bedy-Gouazon, Kaade...) et le Département de Blolequin (avec les sous-préfectures de Blolequin et de Zéaglo) tandis que la zone d'influence directe est constituée par la zone d'aménagement du sous-projet d'une superficie de 89 000 ha et les villages riverains. La zone d'influence indirecte est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Liste des régions, départements et localités de la zone du sous-projet

REGIONS	DEPARTEMENTS	VILLES	Sous-préfectures	VILLAGES/ CAMPEMENTS			
				Villages	Campements	Campements Satellites	
CAVALLY	GUIGLO	GUIGLO	Guiglo	-	SADA	PASCALKRO	
			KAADE	-	SOKOURA	-	
			Guiglo	BEDY-GOAZON	-	-	
				KAADE	-	-	
			Guiglo	-	LADJIKRO	-	
				GLOPAUDY	-	-	
				ZOUAN	-	-	
			KAADE	-	JUSTINKRO	-	
			Guiglo	-	ISSAKRO	-	
			TOTAL			4	5
	BLOLEQUIN	BLOLEQUIN	ZEAGLO	ZIGLO	-	-	
			Blolequin		CIB	-	-
					-	PETIT-SAKASSOU	DJEKRO et DJAKRO
					-	N'TOBEMI 1et 2	-
					-	GBEHIBLY	-
					-	ALLAH-KABO	-
TOTAL			2	4	2		
GUEMON	BANGOLO	BANGOLO	KAHIN	KAHIN		LOBIKRO	-
						YAOKRO	-
						LANGBAKRO	-
						3 CARREFOURS	-
					PLATEAU		KOUAMEKRO
							KAQUAKRO
							ALEXANDREKRO
					TOTAL		
DUEKOUÉ	DUEKOUÉ	Guehibly	GUEHIEBLY	BAKARIKRO GUNTERKRO	TCHEFFEKRO KOUAMEKRO		
TOTAL				2	2		
TOTAL				7	11	8	

Source : EasyManagement/ ID Sahel, Décembre 2024

3.1.1. Description de la zone d'influence indirecte

L'interaction des milieux, biophysique et humain, définit les caractéristiques et la qualité de l'environnement à l'échelle locale. Sa préservation est essentielle pour assurer des conditions de vie adéquates aux populations.

Pour mieux comprendre ou décrire la zone d'influence indirecte du sous-projet, une répartition des sites dans chacune des zones identifiées a été conçue. Elle est composée des régions du Guémon et du Cavally.

3.1.1.1. Environnement physique

✓ Climat

Le climat de la zone du sous-projet présente des caractéristiques climatiques distinctes mais complémentaires.

- La région du Guémon appartient au domaine de montagne et du climat tropical humide.
- La région du Cavally bénéficie d'un climat équatorial de transition assez contrasté où l'influence du climat de montagne peut être prédominante.

L'ouest de la Côte d'Ivoire est l'une des régions les plus pluvieuses, avec une saison des pluies de huit mois de mars à octobre, suivie d'une courte saison sèche de novembre à février.

✓ Température

Les températures sont sensiblement constantes et oscillent autour de 25° C. Les mois les plus chauds sont les mois de février, mars et avril.

Les températures moyennes enregistrées à la station météorologique de Guiglo, montrent que le temps est assez clément.

Les températures varient de 24,7 à 27°C en 2021. La température la plus élevée est observée aux mois de février à mai. Les températures les plus faibles sont relevées pour ces deux années aux mois d'août et septembre.

✓ Pluviométrie

Les pluies annuelles sont abondantes. Elles varient entre 1400 mm et 2300 mm. La hauteur moyenne annuelle de pluie est de 1770 mm.

Le total des hauteurs de pluies observées dans la région du Cavally est 1509,3 mm pour l'année 2021 (SODEXAM, 2022).

Les plus grandes quantités de pluies ont été recueillies au cours des mois d'avril (214,2 mm), juin (190,9 mm), août (244,7mm), septembre (347,1 mm) et octobre (233,5). Les périodes de relevés très faibles ou nulles sont observées aux mois de décembre (0 mm) et janvier (0,9 mm).

Au total, on peut remarquer que les saisons sont perturbées dans la zone du sous-projet. Les pluies recueillies au cours de l'année 2021 montrent que les mois rythmant les saisons ont connu quelques changements notables. En dehors des mois de décembre et janvier, tous les mois reçoivent des pluies.

✓ Relief et géomorphologie

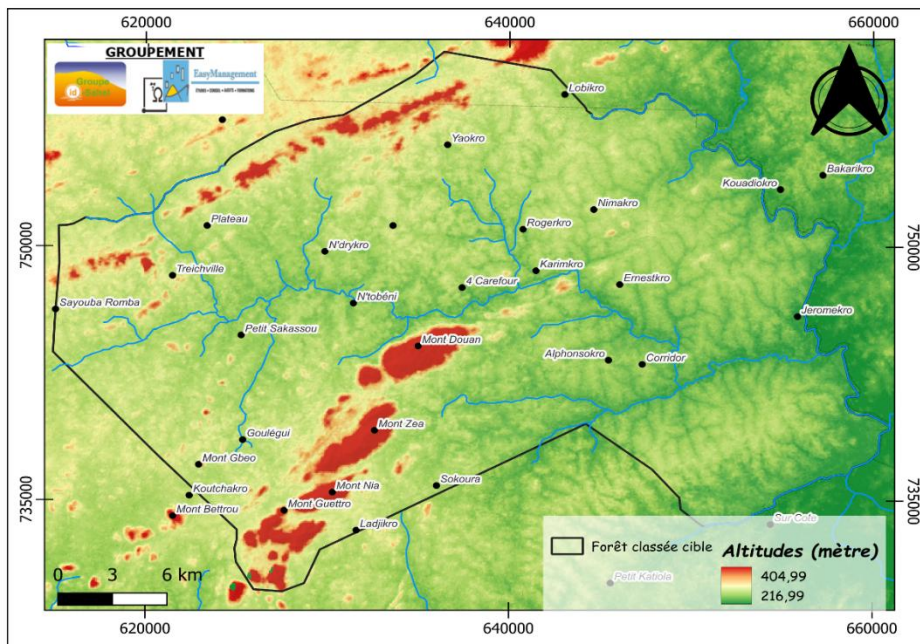
Les régions du Guémon et du Cavally s'inscrivent dans un domaine géomorphologique remarquable de la Côte d'Ivoire, caractérisé par des massifs montagneux qui constituent l'extension orientale de la dorsale guinéenne. Cependant, ces deux régions présentent des caractéristiques topographiques distinctes.

La région du Guémon se distingue par un relief plus accidenté et ondulé, avec des altitudes généralement supérieures à 400 mètres. Cette zone est caractérisée par des pentes montagneuses

abruptes et des bas-fonds hydromorphes mal drainés qui restent humides presque toute l'année. Dans la zone de Duékoué, le relief présente une forme moutonnée typique, avec des élévations pouvant atteindre 500 mètres aux abords du Guémon. Le paysage est marqué par plusieurs formations montagneuses notables, dont les monts Tresicho et Zobiou près de petit Duékoué, ainsi que le Gbia, également connu sous le nom de "Mont aux huit sommets" à Guitrozon. Le département de Kouibly présente une particularité topographique avec une division marquée par la route Semien-Danané, sa partie sud étant caractérisée par une région plate légèrement ondulée, dont l'altitude décroît progressivement du nord (350 mètres) au sud (200 mètres).

En contraste, la région du Cavally présente un relief généralement plus modéré et monotone. Les altitudes moyennes se situent autour de 300 mètres, avec une prédominance de bas-fonds et de terrains plats.

Carte 5 : Relief de la zone du sous-projet



Source : Modèle Numérique de Terrain (2012), modifié par EasyManagement, Décembre 2024

Planche 1 : Images du milieu biophysique de la région du Guémon



Source : EasyManagement/ID-SAHÉL, Décembre 2024

✓ **Hydrographie**

Les régions du Guémon et du Cavally bénéficient d'un réseau hydrographique dense et diversifié, caractérisé par de nombreux cours d'eau permanents qui jouent un rôle essentiel dans l'écosystème local et les activités humaines.

Dans la région du Guémon, particulièrement, les principaux cours d'eau sont la rivière Guémon, située à l'ouest de Duékoué, ainsi que les rivières N'Zo et Scio.

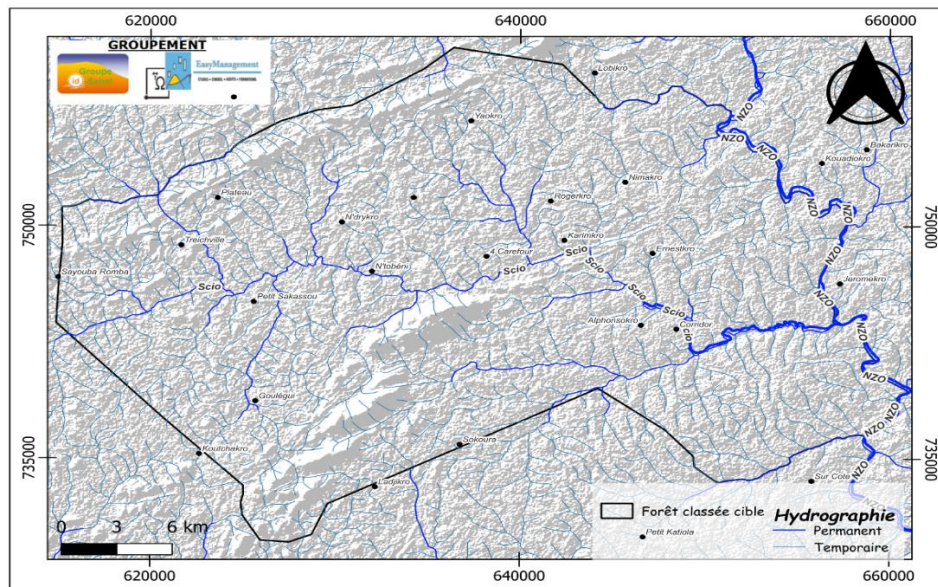
La région du Cavally présente également un réseau hydrographique bien développé, structuré autour de plusieurs cours d'eau qui alimentent de vastes zones de bas-fonds. La rivière N'Zo y occupe une position stratégique, formant une frontière naturelle avec Duékoué et agissant comme une ceinture autour de Guiglo.

Planche 2 : Vue du cours d'eau N'Zo à Gunterkro (X : 6,79706 ; Y : -7,57652)



Source : EasyManagement/ID Sahel décembre 2024

Carte 6 : Réseau hydrographique de la zone du sous-projet



Source : Modèle Numérique de Terrain (2012), modifié par EasyManagement/ID Sahel décembre 2024

✓ **Pédologie**

Les régions du Guémon et du Cavally présentent des caractéristiques pédologiques distinctes mais complémentaires, avec une prédominance des sols ferralitiques qui se différencient par leur origine et leurs propriétés.

Dans la région du Guémon, à l'ouest, les sols sont majoritairement de type ferralitique fortement désaturés, issus de granites à hypersthène, présentant une fertilité chimique moyenne.

La région du Cavally se caractérise également par des sols ferralitiques fortement désaturés, mais ceux-ci sont issus d'une plus grande diversité de roches mères : granites, schistes et roches basiques. L'ensemble de ces sols sont fertiles et favorables au reboisement.

✓ **Géologie**

La région du Guémon présente une géologie particulière, marquée par la présence de nombreuses reliques de l'orogénèse léonienne, auxquelles s'ajoutent quelques traces mineures de l'orogénèse éburnéenne. Cette composition géologique unique témoigne de l'histoire tectonique complexe de la région.

La région du Cavally, délimitée à l'est par la faille de Sassandra, présente une structure géologique plus détaillée, organisée en deux grands ensembles lithologiques distincts :

- Un complexe de base cristallin
- Un ensemble de ceintures de roches supracrustales, comprenant des quartzites à magnétites et des roches basiques à ultrabasiques, qui repose en discordance sur le premier ensemble, avec une épaisseur approximative de 150 mètres.

✓ **Hydrogéologie**

Sur le plan hydrogéologique, les régions cibles comme la majeure partie de la Côte d'Ivoire appartient au socle cristallin et est pauvre en eau souterraine. Les nappes souterraines continues sont inexistantes compte tenu des caractéristiques géologiques présentes. En effet, les aquifères qui s'y trouvent se composent de trois (3) principaux réservoirs : les aquifères des altérites et les nappes de fissures et de fractures situées au niveau du socle.

3.1.1.2. Milieu biologique

Types de formations végétales

Les régions du Guémon et du Cavally sont peuplées de forêts denses humides semi-décidues. La richesse floristique y est évaluée à 2 436 taxons de plantes vasculaires dont 77 taxons appartenant à 40 familles, sont inféodés à ce secteur. C'est une forêt à *Triplochyton scleroxylon* (Samba), *Mansonia altissima* (bété), *Celtis* sp. Certaines essences qui y existent perdent leurs feuilles en saisons sèches, chaque essence ayant un rythme spécifique (Brou, 2005).

Ce domaine renferme de nombreux parcs, réserves ou forêts classées notamment à Duékoué :

- la forêt classée de Duékoué (52 679 ha) ;
- l'agro-forêt de Scio (environ 89 000 ha) ;
- et la réserve nationale du Mont Peko (170 642 ha).

Caractéristiques des Formations Végétales

Les formations végétales ont été cartographiées à partir d'images satellitaires Sentinel-2 acquises le 22 décembre 2024, en s'appuyant sur la cartographie d'occupation du sol de 2021 du PAF de Scio et une vérification terrain. Les principales strates de végétation identifiées sont :

- a) Forêts dégradées d'altitude : Ces formations se rencontrent sur les pentes montagneuses, particulièrement dans les zones de CIB et Pinhou. Lorsqu'elles sont bien conservées, leur canopée est relativement intacte et continue, avec des arbres émergents atteignant 35 à 55 m de hauteur. La strate arborée est caractérisée par des espèces typiques des forêts denses sempervirentes, notamment :
 - *Entandrophragma angolensis* (Tiama) ;
 - *Entandrophragma utile* (Sipo) ;

- *Pycnanthus angolensis* (Ilomba) ;
 - *Heritiera utilis* (Niangon) ;
 - *Mansonia altissima* (Bété) ;
- b) Forêts galeries : Ces formations bordent la rivière Scio et le fleuve N'Zo ainsi que leurs affluents saisonnièrement inondés. Elles sont caractérisées par des espèces spécialisées adaptées aux inondations intermittentes, incluant :
- *Pterocarpus santalinoides* (Assiaoto) ;
 - *Anthonotha macrophylla* (Réré) ;
 - *Uapaca guineense* (Rikio) ;
 - *Ceiba pentandra* (Fromager) ;
 - *Millettia zechiana* (Dologaha).

Diversité Spécifique de la Flore

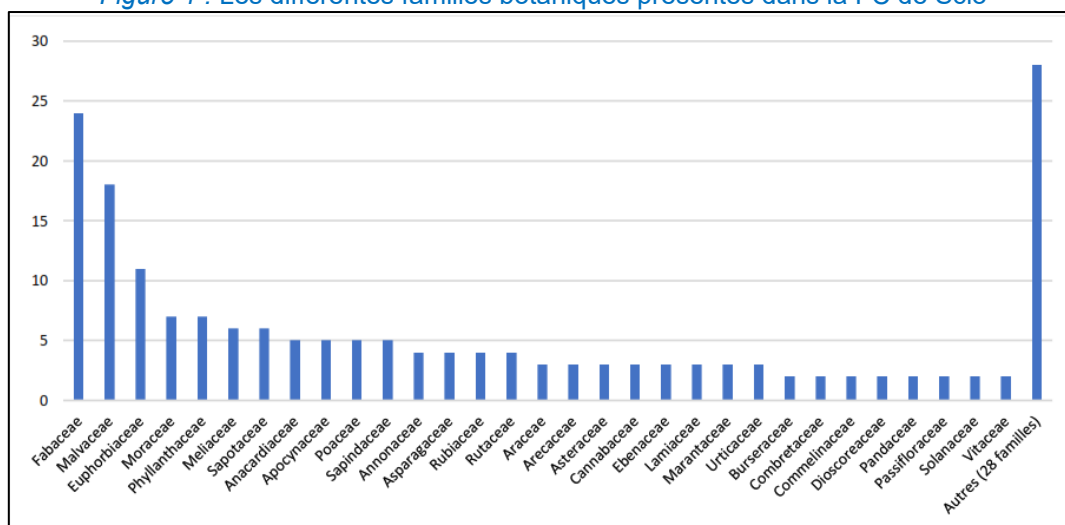
Les inventaires botaniques réalisés lors du PAPF de Scio ont révélé une richesse floristique de 272 individus, représentant 183 espèces réparties en 137 genres et 59 familles. Les genres les mieux représentés sont *Dracaena*, *Albizia*, *Blighia*, *Celtis*, *Diospyros* et *Vitex*, chacun comptant 3 espèces. La dominance taxonomique est assurée par trois familles principales :

- Fabaceae (24 espèces) ;
- Malvaceae (18 espèces) ;
- Euphorbiaceae (12 espèces).

Cette prédominance des Fabaceae et des Euphorbiaceae est caractéristique des forêts tropicales du domaine guinéen de la Côte d'Ivoire et plus largement du bloc forestier Ouest-africain (Poorter et al., 2004).

La richesse spécifique varie considérablement selon les zones, oscillant entre 17 et 68 espèces. La zone de Pinhou 1 présente la plus faible diversité floristique. Les espèces arborescentes les plus fréquemment rencontrées sont *Vitex doniana*, *Ficus sur*, *Terminalia superba* (Fraké), *Mansonia altissima* (Bété), *Guibourtia ehie* (Amazakoue) et *Millettia zechiana* (Dologaha).

Figure 1 : Les différentes familles botaniques présentes dans la FC de Scio



Source : PAPF de Scio

Diversité Structurale de la Végétation

La densité des tiges matures (dbh > 5 cm), incluant les cacaoyers, atteint 721 tiges/ha sur l'ensemble des zones d'inventaire. Cette densité varie de 380 à 1050 tiges/ha selon les types d'habitat. En excluant les cacaoyers, la densité chute à 572 tiges/ha. Les surfaces terrières mesurées sont de :

- 37,2 m²/ha pour l'ensemble des arbres matures incluant les cacaoyers ;
- 35,4 m²/ha sans les cacaoyers.

La distribution diamétrique des tiges révèle une plus forte concentration dans la classe 10-20 cm. Les tiges de régénération (0-5 cm) et des jeunes arbres (5-10 cm) sont moins nombreuses que celles de la classe 10-20 cm, suivant un modèle de décroissance progressive vers les classes de diamètre supérieures.

Espèces Floristiques à Statut Écologique Particulier

La flore de la zone d'étude présente une composition biogéographique dominée par les espèces inféodées à la région guinéo-congolaise (au moins 50%). Les espèces communes aux régions guinéo-congolaise et soudano-zambézienne représentent 25-35% du total. On note également la présence d'espèces exotiques introduites dans les plantations de cacao, notamment des fruitiers comme l'avocatier, l'oranger, le palmier à huile, le citronnier et le manguier. Parmi les espèces endémiques, on distingue :

- Endémiques des forêts de Haute Guinée (2 espèces) : *Anthocleista nobilis* (Brobro) et *Drypetes aubrevillei* ;
- Endémiques de l'Afrique de l'Ouest (6 espèces), dont *Copaifera salikounda* (Nténé) et *Dialium aubrevillei* (Afambeou) ;
- Endémique à la Côte d'Ivoire (1 espèce) : *Baphia bancoensis* (Tuibesso).

3.1.1.3. Milieu humain de la région du Guemon

Situation administrative et géographique

Située à l'est du District des Montagnes, la Région du Guémon à l'ouest de la Côte d'Ivoire est une collectivité territoriale décentralisée qui couvre les départements de Duékoué, Bangolo, Kouibly et Facobly. Duékoué en est le chef-lieu de région. Elle est délimitée :

- au Nord par la Région du Worodougou ;
- au Sud par les Régions de la Nawa et de San-pédro ;
- à l'Est par la Région du Haut Sassandra et
- à l'Ouest par les Régions du Cavally et du Tonpki.

Situation démographique

Selon le RGPH 2021, la population du Guémon est forte de 930 873 habitants, dont 503 870 hommes et 427 003 femmes. La population autochtone est essentiellement constituée de Wê. Cependant la dynamique migratoire dans cette région de l'ouest fait de cette région une population cosmopolite, constituée non seulement d'autochtones Guéré, mais aussi d'allochtones (Baoulé, Senoufo, Lobi, etc.) et d'une forte population étrangère (Burkinabé, Maliens, Guinéen, etc.).

Situation Socio-culturelle

La région du Guemon dans la zone semi-montagneuse de l'ouest est occupée par les Wê qui comptent deux sous-groupes :

- les Wobé qui sont établis à Facobly et à Kouibly et qui forment une fédération de 14 tribus ;
- les Guéré plus nombreux et qui sont répartis entre 38 tribus dans les départements de Bangolo, Duékoué, Guiglo et Toulepleu.

L'organisation sociale des populations Wê tout en ignorant l'existence de chefferies véritables reste toutefois fortement structurée. De la base au sommet de la pyramide, on rencontre successivement les clans, les tribus, les fédérations d'alliance et les confédérations guerrières.

Les villages constituent l'unité politique de base et leur gestion est démocratique, fondée sur le principe de l'égalité des lignages. L'ensemble des chefs de lignages réunis autour du chef fondateur constitue le Gouvernement du village.

Les Guéré sont détenteurs de droits coutumiers d'appropriation foncière dans la région, les autres communautés citées détiennent des droits fonciers (Colin, le Meur & Léonard, 2009) obtenus via divers modes (droit de culture, achat, don, location, etc.).

Situation Socio-Economique

Agriculture

Du point de vue économique, les conditions environnementales disposent les localités de la Région du Guémon à une agriculture basée sur le secteur primaire avec une forte activité agricole mettant en exergue le cacao, le café, l'hévéa, le palmier à huile. On note également la production des cultures vivrières comme le riz, le manioc, la banane plantain et les légumes. Le commerce représente le deuxième secteur d'activité après l'agriculture.

Commerce

Le commerce est la principale activité économique de la zone à côté de l'agriculture. Un autre aspect de cette économie locale est représenté par les nombreuses activités développées par plusieurs entreprises du secteur informel qui regroupent les salons de coiffure, les ateliers de couture, les ferronneries, les garages, les commerces de gros et de détail, etc.

Le secteur secondaire est favorable par la richesse du sous-sol. On y retrouve notamment le fer, exploité par des multinationales présentes dans les départements de Kouibly, Bangolo. L'or est aussi exploité dans le département de Duékoué.

Mines

Au plan minier, le Guémon a un sous-sol très riche en ressources de toutes sortes, notamment le fer qu'on retrouve en abondance dans le Mont Klanhoyo (Facobly), à Bangolo, où il est en phase finale d'exploration par la société Tata Steel.

On retrouve le fer également à Kouibly dans le Mont Etia. L'or est aussi exploité à Amanikro dans le département de Duékoué. Le Guémon, au regard des informations qui précèdent, est une région immensément riche au plan agricole et minier.

Ressources animales et halieutiques

L'élevage et la pêche sont des activités économiques secondaires dans le district des montagnes par rapport à l'agriculture. Cependant, elles ont connu un développement important pendant les années d'avant crise.

Il existe dans la région du Guémon des fermes de bœufs et de poulets. En plus de l'élevage, la pêche est pratiquée dans la région du Guémon notamment à Bibita, Taobly, Kanebly, Gbapleu et Dibobly. Les principaux acteurs sont :

- les producteurs d'alevins et les pisciculteurs ;
- les pêcheurs traditionnels, les sécheurs professionnels, les mareyeurs (grossistes de poissons frais).

Les malinkés et guinéens (les peulhs) de la région sont aussi des éleveurs. Leurs troupeaux en quête de pâturage, détruisent généralement les cultures des autochtones. Ce qui engendre des litiges qui mal réglés, sont sources de conflits.

Industrie

L'activité industrielle est dominée par l'exploitation du bois qui est de loin la plus importante activité industrielle de par son volume de production. Cette place qu'occupe le bois dans l'économie de la région se vérifie à travers des grandes scieries (SBG, NSD, STBO, THANRY) et des unités de moindre importance que sont les ébénisteries et le commerce de détail de bois transformés. La région possède aussi une unité de transformation de riz, de manioc et de maïs.

Transport

Concernant le réseau routier dans la région, l'on note un faible niveau de bitume, en particulier en ce qui concerne les voies menant dans les zones rurales. Seuls les axes Man-Touba, Man-Danané-Zouan-Hounien, Man-Bangolo-Duékoué et Man-Facobly sont bitumés.

Les pistes desservant les localités situées en milieu rural, restent impraticables pendant la saison des pluies, faute d'entretien. Ainsi, plus de 35% des sites habités sont enclavés dans les montagnes pendant toute l'année parce que difficiles d'accès en raison du relief très accidenté.

Le transport des biens et des personnes est assuré par des compagnies de transport (UTB, ST, etc.), les minicars, les taxis brousses et les taxis communaux généralement. Ils assurent la liaison entre les villes et les villages environnants de la zone du sous-projet. Cependant, il convient de retenir que l'essentiel des déplacements dans la zone du sous-projet se font avec les engins à deux et/ou trois roues.

Tourisme et artisanat

La région regorge de nombreux sites, notamment les montagnes et les grottes sacrées de Guitrozon, les 34.000 ha de forêt dense du Parc national du Mont Péko. Les nombreuses danses comme le Tématé, le Goboïs, le Gbahia (danse des femmes), les festivals de Masques, les sculpteurs de masques et autres nombreuses statuettes, les tisseurs de nattes, les articles de vannerie etc., sont aussi une grande curiosité dans ladite région.

Ce volet culturel du Guémon est également meublé de nombreux adorateurs de masques dont les Kouï et Glaè, les Djih (homme panthère), le Kogni (Cor) etc.

Situation socioéducative

La Région du Guémon regorge plusieurs établissements préscolaires, primaires et secondaires répartis comme suit :

Le département de Duékoué compte soixante-huit (68) établissements publics du préscolaire, trois cent sept (307) établissements du primaire (292 établissements publics et 15 établissements privés) et quinze établissements du secondaire (un lycée, deux collèges modernes et douze collèges privés).

Le département de Bangolo compte deux cent sept (212) établissements du préscolaires et primaires et trente et un (31) établissement du secondaire (un lycée, six collèges modernes et vingt-quatre collèges privés).

Le département de Facobly compte quatre-vingt-seize (96) établissements du préscolaires et primaires et quatre (4) établissement du secondaire (deux collèges modernes et deux collèges privés).

Le département de Kouibly compte quatre-vingt-dix-neuf (99) établissements du préscolaires et primaires (quatre-vingt-quatre écoles primaires publiques, huit écoles primaires privées et sept écoles maternelles) et quatre (4) établissement du secondaire (un lycée et onze collèges privés).

Situation sanitaire

La zone du sous-projet est organisée en régions et districts sanitaires. À l'échelle locale tout comme à l'échelle nationale, on note une insuffisance quantitative du personnel de santé.

La région du Guémon renferme trois (3) Districts Sanitaires : le District Sanitaire de Bangolo, de Duékoué et le District Sanitaire de Kouibly.

Ces trois districts comptent au total soixante-seize (76) établissements sanitaires dont soixante-cinq (65) publics et onze (11) privés. À Duékoué, ce sont quarante (40) infrastructures sanitaires que l'on rencontre dont :

- un (1) Hôpital Général (HG) ;
- un (1) Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) ;
- un (1) service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- cinq (05) Centres de Santé Urbains ;
- quatre (04) Centre Santé Ruraux (CSR) ;
- dix-sept (17) Dispensaires Ruraux (DR) ;
- deux (2) cliniques privées ;
- six (6) infirmeries privées ;
- et trois (3) pharmacies.

L'hôpital général dispose d'une ambulance et a une capacité d'hospitalisation de quatre-vingt-quatre (84) lits. Les plateaux techniques des structures sanitaires nécessitent des améliorations pour assurer des services de qualité.

3.1.1.4. Milieu humain de la Région du Cavally

L'analyse de l'environnement socio-économique s'articule autour de plusieurs axes fondamentaux. Elle examine la structure démographique, les dynamiques culturelles, les activités économiques prédominantes, les infrastructures existantes, et les défis sociaux auxquels les populations sont confrontées. Cette approche holistique permet de saisir les interdépendances entre les différents aspects de la vie sociale et économique de la zone du sous-projet.

État des Lieux Socio-économique et Démographique

Situation administrative et géographique

Située à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, dans le District administratif des Montagnes, la région du Cavally, créée en 2013 par le décret n°2013-294 du 02 mai 2013, occupe la zone frontalière avec le Libéria sur plus de 150 kilomètres. Elle s'étend sur une superficie de 11 376 km² et est bordée :

- au nord par la région du Tonkpi ;
- à l'est par la région du Guémon ;
- à l'ouest par le Libéria ;
- au sud par la région de San-Pedro.

La Région comprend quatre (4) Départements à savoir Guiglo, Bolequin, Taï et Toulepleu. Ceux-ci sont constitués de dix-sept (17) Sous-préfectures qui couvrent 139 villages au total et 2318 campements.

Situation démographique

Du point de vue de sa démographie, la Région du Cavally est peuplée de 708.241 habitants dont 394.576 hommes et 313.666 femmes. (RGPH 2021)

L'enquête (SRADT, 2021) menée auprès des localités, montre que les trois principales ethnies de la Région du Cavally sont les Guérés, l'ethnie la plus représentée avec 29,9%, la deuxième est constituée par les Mossis avec 25,20% et la troisième par les baoulés avec 19,30%. Le reste est constitué par les Sénoufos et les Malinkés, etc. (4,5%).

Les communautés allochtones y sont également représentées, à travers des ressortissants provenant en majorité de la CEDEAO.

Situation Socio-culturelle

Au niveau de l'organisation socioculturelle, d'abord au plan social, les Guéré appartiennent au groupe culturel Krou. Le peuple Guéré dans la région du Cavally, fonde sa structure sociale sur la cellule villageoise qui régit la vie des membres du village. Les populations Guéré pratiquent les religions traditionnelles tels que le culte des ancêtres, le christianisme, l'islam, etc.

Situation Socio-Economique

La Région présente un potentiel naturel qui permet l'exploitation des trois secteurs clés de l'économie que sont les secteurs primaires, secondaire et tertiaire. Ainsi on note plusieurs types d'activités socioéconomiques telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les activités minières et industrielles, le commerce, l'artisanat et le tourisme sont pratiquées dans cette région.

Agriculture

La région du Cavally est une région essentiellement agricole, qui fait partie des régions dites « greniers agricoles ». L'agriculture emploie plus de 70% de la population active (Plan Stratégique de Développement 2012-2021). En effet, en raison de l'existence de grandes disponibilités de terres fertiles exploitables et de son climat, le Cavally fait partie des grandes régions productrices du riz en Côte d'Ivoire. Depuis 1980, le Sud-Ouest et l'Ouest sont devenus la nouvelle boucle de cacao du pays. L'hévéa constitue la première culture de rente et occupe un peu plus de la moitié des surfaces emblavées (51%), le cacao vient en deuxième position (45%) et le café, en troisième (4%).

A côté de l'agriculture de rente (cacao, café, palmier à huile, hévéa et colatier), il existe une agriculture vivrière (banane plantain, maïs, taro et igname). Le riz est également très cultivé dans la région. Les cultures maraichères sont aussi pratiquées, car le climat de la région est favorable au développement de cultures diversifiées. Le manioc aussi connaît une bonne extension, se situant à 12% des productions vivrières dans la région.

Commerce

L'activité du commerce n'est pas très développée dans la Région du Cavally. Les produits de grande consommation tels que le riz sont importés en provenance des autres pays. Le poids du commerce de la région est peu significatif dans l'économie du pays en raison de son enclavement et de l'inorganisation des filières, mais aussi du fait que les activités sont pratiquées de façon informelle. Les produits de l'élevage viennent du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali. Les recettes des productions agricoles (café, cacao, hévéa, etc.) dont la commercialisation se fait à l'export via les ports d'Abidjan ou de San Pedro se fondent dans le commerce à l'échelle nationale. Plusieurs activités sont menées notamment, la quincaillerie, la commercialisation des produits phytosanitaires, des produits cosmétiques, les boissons etc. Elles ne représentent que 10% des acteurs du commerce, dominé par des étrangers (90%) dont, un peu moins des (70%) des commerçants viennent de la CEDEAO et (20%) sont originaires de l'espace hors CEDEAO. Les ivoiriens sont, toutefois, dans la boulangerie et la poissonnerie (rapport diagnostic SRADT Cavally 2020).

Mines

La région est une province minière, à l'échelle nationale, renfermant d'importants gisements de fer. Le sous-sol régional recèle également du cuivre et du nickel ainsi que d'autres minerais tels que la bauxite, le tungstène, la tantalite, le cobalt, l'étain et des pierres ornementales.

Ressources animales et halieutiques

La production animale constitue un secteur d'activité peu développé dans la région, qui reste d'ailleurs très traditionnelle et artisanale dans sa pratique. Les principaux animaux élevés dans ces localités sont

les bœufs, les moutons, les cabris, les poulets, les porcs. Cette activité est pratiquée par les allochtones et les allogènes (bœufs, moutons, cabris) et souvent par les autochtones (poulets et porcs).

Pour ce qui est de la pêche, elle est pratiquée sur le Cavally, le N'Zo et le NICLA par les populations étrangères. La commercialisation du poisson est assurée par les femmes dans les marchés des différents départements. Toutefois, il faut souligner que l'activité de pêche emploie très peu de personnes. Le dernier recensement réalisé par la Direction Départementale de la Production Animale et Ressources Halieutiques de Guiglo, estime le nombre de pêcheurs à 150.

Industrie

Dans la Région du Cavally, il existe trois types d'industries : l'agro-industrie, l'industrie du bois et les petites unités de transformation. Les activités industrielles du bois sont tenues par trois scieries : Thanry, BTA et NEFBA (Zagné) qui font du déroulage, du sciage et du placage de bois. En termes d'agro-industrie, il existe une usine de transformation de caoutchouc : la Compagnie Hévécicole du Cavally (CHC) située dans la Sous-Préfecture de Zagné. La CHC est une entreprise agro-industrielle, filiale du groupe Belge SIAT (Société d'Investissement pour l'Agriculture Tropicale) qui détient une plantation industrielle de 7 000 hectares.

De petites unités de transformation (moulins, broyeuses, décortiqueuses, etc.) sont opérationnelles et pour la plupart, présentes dans certains quartiers et villages. Ce sont des unités de faible capacité (moins de 500 kg/h) qui assurent une première transformation de riz, maïs (en poudre), manioc (en pâte ou poudre) et d'arachide (en pâte).

Transport

Le transport des biens et des personnes est assuré par des compagnies de transport (UTB, ST, etc.), les minicars, les taxis brousses et les taxis communaux généralement. Ils assurent la liaison entre les villes et les villages environnants de la zone du sous-projet. Cependant, il convient de retenir que l'essentiel des déplacements dans la zone du sous-projet se font avec les engins à deux et/ou trois roues. L'activité des motos-taxis est de plus en plus répandue dans les déplacements entre les villages. Le secteur communal de Guiglo est beaucoup pratiqué par les taxis communaux.

Tourisme et artisanat

La région du Cavally regorge des sites d'attrait culturel et touristique notamment des aires protégées, des poissons sacrés et des montagnes. Cette région a aussi un riche patrimoine culturel et touristique avec les festivals de danses des « KOUI et GLAE » (masques) et les nombreux adorateurs de masques, les Djih (homme panthère), le Kogni (Cor) etc. De nombreuses danses comme le Tématé, le Goboïs, le Gbahia (danse des femmes), les sculpteurs de masques et autres nombreuses statuettes, les tisseurs de nattes, les articles de vannerie etc., sont aussi présents.

Situation socioéducative

Selon les Statistiques scolaires (2022-2023), établies par la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS), la situation socioéducative fait état de Cinquante-six (56) établissements préscolaires avec 3 324 élèves, 377 écoles primaires avec un taux brut de scolarisation de 90,0%, ainsi que cinquante et cinq (55) établissements dans le secondaire général. Le Cavally bénéficie de deux (02) établissements de type enseignement technique et professionnel, implantés à Guiglo, dont un (1) public et un (1) privé. La région compte également 242 élèves dans les structures islamiques au préscolaire et 8 660 au primaire.

Situation sanitaire

Au niveau de l'organisation sanitaire, la région du Cavally est composée de quatre (04) districts sanitaires repartis dans les départements de Bolequin, Toulepleu, Taï et Guiglo. Environ soixante-sept (67) établissements sanitaires ont été répertoriés dont soixante-trois (63) publics et quatre (4) privés,

48 maternités, 11 pharmacies et 1 CHR. À Guiglo, ce sont vingt-sept (25) structures sanitaires dont vingt-trois (21) publiques et quatre (4) privées dont :

- un Centre Hospitalier Régional (CHR) ;
- un Centre Anti Tuberculeux (CAT) ;
- un Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) ;
- un service de Protection Infantile Maternelle (PMI) ;
- trois (3) Centres de Santé Urbains (CSU) ;
- treize (13) Centres de Santé Ruraux (CSR) ;
- deux (2) cliniques médicales ;
- un Centre de Santé Rural privé ;
- une (1) infirmerie privée.

Le CHR de Guiglo a une capacité d'accueil en hospitalisation de soixante-quatre (64) lits et dispose de deux ambulances.

➤ Infrastructures sanitaires existantes

Les tableaux ci-dessous présentent les données sanitaires obtenues dans les districts sanitaires du sous-projet.

Tableau 14: Infrastructures sanitaires de la région du Cavally

District Sanitaire	ESPC	Service maternité	Pharmacies		HG	CHR	CHU	Total structure sanitaire (ESPC, HG, CHR, CHU)
			Publique	Privée				
Cavally	50	48	11	08	03	01	00	54
Blolequin	10	10	4	1	1	0	0	11
Guiglo	17	15	3	4	0	1	0	18
Taï	6	6	2	2	1	0	0	7
Toulepleu	17	17	2	1	1	0	0	18

Source : RASS, 2020

Tableau 15: Ressources humaines en santé

District Sanitaire	Médecin	Pharmacien	Chirurgien-dentiste	Total infirmiers	Total sage femmes
Cavally	36	12	05	224	93
Blolequin	8	3	1	56	30
Guiglo	12	4	2	84	30
Taï	6	2	0	26	9
Toulepleu	10	3	2	58	24

Source : RASS, 2020

3.1.2. 3.1.2 Description de la Zone d'influence directe

3.1.2.1. Milieu biophysique

• **Etat des sols**

La visite du site nous a permis de constater des cas de dégradation des sols occasionné par les phénomènes d'érosion. Ceci est matérialisé par la présence de nids de poule, des creux et des trous sur les voies de circulation. Le sol de l'agro-forêt de Scio est constitué de sol argilo-sableux, argilo-gravillonnaire et limoneux, de sol ferrallitique fortement désaturé, de sol hydromorphe par endroit de couleur blanche. Avec des pistes fortement dégradées.

Planche 3: Vue de l'état de dégradation de Scio



Vue du sol à Bakarikro (X : 6,8224 ; Y : -7,57782)



Vue du sol sableux à Gunterkro (X : 6,7972 ; Y : -7,5765)



Vue de la piste dégradée à 3 carrefours



Vue d'une piste dégradée à Petit Sakassou (X : 6,7364 ; Y : -7,8671)

- **État des cours d'eau**

De nombreux cours d'eau sont présents au sein de la FC de SCIO. Les plus marqués sont les rivières Scio, fleuve N'Zo, et N'drain. Il est à noter aussi la présence de nombreux petits cours d'eau non moins importants que sont : « Poho », « Gbabegnet », « Guin nouin », « Zean ouloh », « Glouo », « Kaa », « la rivière sacrée Glouho à 3 carrefours », etc.

Des cas de dessèchement de cours d'eau sont observables au niveau de l'agro-forêt de Scio. Ces événements pourraient être dus à la pollution induite par les activités humaines, surtout les cultures pérennes réalisées à proximité de ces cours d'eau ou dans le lit des cours d'eau. La planche ci-dessous en donne un aperçu des eaux de surface.

Planche 4: Vue des cours d'eau de l'agro-forêt de Scio



Vue du cours d'eau N'Zo (X : 6,79783 ; Y :-75759)



Vue de la rivière sacrée glouho (X : 6,9106 ; Y -7,6321)



Vue du pont de la rivière Boh (X : 6,7843 ; Y : -7,89687)



Traversée de la rivière Scio (X : 6,7442 ; Y : -7,9008)

• Usages des ressources en eau

Les eaux de surface et souterraines sont de plus en plus utilisées par les populations en général et particulièrement par le monde rural pour leurs besoins domestiques.

• Qualité des eaux

Les eaux de surface regroupent les eaux stagnantes piégées dans les dépressions (mares, étangs, gravières, lacs...) et les eaux courantes caractérisées par un écoulement apparent de l'eau (ruisseaux, torrents, rivières et fleuves). Les eaux de surfaces des régions et la qualité d'une eau souterraine dépend de la nature géologique du sol d'où elle provient et aussi des substances réactives qu'elle aurait l'écoulement.

Les résultats d'analyses hydrologiques sur quatre (4) échantillons d'eau dans la zone du sous-projet en comparaison avec les Directive de l'OMS 2017, ont donné les états de conformité suivants :

Une non-conformité de douze (12) paramètres. Il s'agit des paramètres présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 16: présentation des paramètres non conformes

Paramètres mesurés	Eaux de surface				Valeur guide OMS (2017)	Conformité
	Cours d'eau 1	Cours d'eau 2	Cours d'eau 3	Cours d'eau 4		
Résultats physicochimiques						
Couleur (mgPtCo/l)	87	90	79	62	20 Pt	Non
Turbidité (NTU)	10,5	11,9	10,2	3,28	5,0	Non
Oxygène dissous (mg/l)	7,15	7,32	6,92	8,74	≥ 9	Non

Paramètres mesurés	Eaux de surface				Valeur guide OMS (2017)	Conformité
	Cours d'eau 1	Cours d'eau 2	Cours d'eau 3	Cours d'eau 4		
DCO (mg / l)	275	170	219	208	< 20mg/l	Non
DBO5(mg / l)	95	65	90	61	< 3 mg/l	Non
Résultats bactériologiques						
Coliformes totaux (UFC / 100ml)	4500	10000	8000	5000	0	Non
Coliformes fécaux (UFC / 100ml)	1500	4000	3000	2000	0	Non
E. Coli (UFC / 100ml)	700	900	800	800	0	Non
Streptocoque Fécaux (UFC / 100ml)	500	900	600	400	0	Non
Spores Clostridium ((UFC / 20ml)	1500	2300	1900	1500	0	Non
P.A (UFC / 100ml)	600	800	500	300	0	Non
S. (UFC / 100ml)	Présence	Présence	Présence	Présence	0	Non

Les eaux de la zone du sous-projet sont colorées, fortement contaminées par les bactéries, pauvres en oxygène et chargées de matières organiques. En fait la présence d'organismes microbiologiques et bactériologiques est due aux dépôts sauvages de déchets d'animaux et de fèces. Ces déchets d'origine humaine et animale sont transportés par les eaux de ruissellement ou le vent dans ces eaux. Par la communication avec les eaux de ruissellements, les eaux de surface sont contaminées par des bactéries issues de fèces libérés dans la nature par les populations environnantes.

L'importance de la DBO5 et de la DCO traduit l'état de pollution organique des eaux. Cela se traduit par la pauvreté en oxygène du fait de la décomposition de la matière organique par les microorganismes.

Une conformité de vingt-deux (22) paramètres tels que présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 17: présentation des paramètres conformes

Paramètres mesurés	Eaux de surface				Valeur guide OMS (2017)	Conformité
	Cours d'eau 1	Cours d'eau 2	Cours d'eau 3	Cours d'eau 4		
Résultats physicochimiques						
Température (°)	29,68	29,56	29,47	27,80	25 < T < 30°C	Oui
Ph	6,57	6,68	6,69	6,31	6,5 - 8,5	Oui
Conductivité (µs/cm)	92	86	86	21	1500	Oui
TDS (mg / l)	190	171	187	14	1000	Oui
Azote total (Nmg / l)	2,14	1,57	1,90	0,53	50	Oui
Nitrates (en NO3-Nmg / l)	0,79	0,87	0,98	0,19	10	Oui
Phosphore total (mg / l)	0,90	0,77	0,43	0,21	15	Oui
Orthophosphate (mg / l)	0,55	0,87	0,66	0,28	5,0	Oui
Fer (mg / l)	3,07	2,78	2,99	8,79	0,5-50	Oui
Magnésium (mg / l)	12,5	14,8	11,5	16,4	50	Oui
Nickel (µg / l)	4,9	5,1	5,3	7,2	0,07 mg/l	Oui
Plomb (µg / l)	< 5	< 5	< 5	< 5	0,001	Oui
Mercure (µg / l)	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,006	Oui
Zinc (mg / l)	1,21	1,16	1,38	0,5	3	Oui

Paramètres mesurés	Eaux de surface				Valeur guide OMS (2017)	Conformité
	Cours d'eau 1	Cours d'eau 2	Cours d'eau 3	Cours d'eau 4		
Cadmium (µg / l)	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	0,003	Oui
Chrome (µg / l)	7,4	8,6	8,3	7,7	0,05 mg/l	Oui
Arsenic (µg / l)	< 5	< 5	< 5	< 5	0,01 mg/l	Oui
Silice (µg / l)	17,1	15,8	14,9	17,1	250	Oui
Calcium (µg / l)	20,2	21,8	24,6	21,9	150	Oui
Cuivre (mg / l)	0,09	0,11	0,07	0,04	0,05	Oui
Sodium (mg / l)	15,9	18,4	15,1	20,3	200	Oui
Manganèse (mg / l)	0,42	0,55	0,39	0,72	0,50	Oui

Les paramètres conformes sont constitués pour l'essentiel de métaux lourds et de nutriments. Les faibles concentrations des eaux en métaux lourds sont dues au fait que les eaux de puits et de surface sont éloignées des activités industrielles qui sont la principale source de libération de ces polluants dans l'environnement.

L'apport en nutriments provient du drainage d'engrais issus des plantations voisines par les agents de transport (eaux et vents) dans les milieux aquatiques. Ceci peut induire l'eutrophisation du système complet avec en conséquence, la mortalité des poissons et le développement de micro-organismes pathogènes néfastes pour l'environnement (Nedeco, 1981). Ce qui n'est pas encore le cas des eaux de la zone du sous-projet bien que situées dans une zone où les activités agricoles sont prépondérantes, d'où les faibles teneurs de nutriments observées dans les échantillons prélevés.

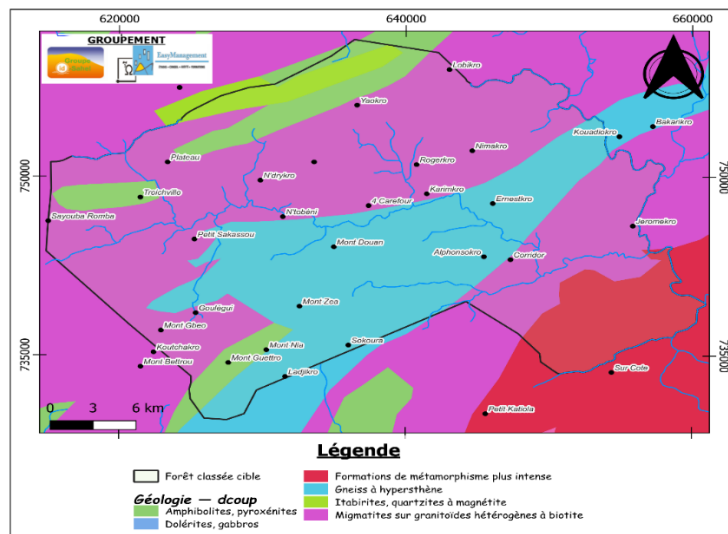
Les autres paramètres mesurés notamment Salinité, Matières en suspension et Hydrocarbures n'ont pas été évalués car n'ayant pas de directives OMS (2017).

Ces eaux de surface (cours d'eaux) et souterraines (puits) de la zone du sous-projet nécessitent une filière de traitement biologique avec un système de Coagulation pour réduire les matières organiques et inorganiques et une sédimentation pour éliminer les matières solides en suspension. Elles ne peuvent être utilisées pour des besoins domestiques et de consommation par les populations sans ce traitement.

- **Géologie de la zone du sous-projet**

Les formations sont complétées par la présence de granites et de charnockites qui se manifestent soit sous forme d'intrusions dans le socle granito-gneissique, soit sous forme de mobilisation anatectique. Le substrat est principalement constitué d'argile latéritique, caractérisé par une consolidation limitée, une perméabilité moyenne et une forte dureté (carte 5).

Carte 7: Carte géologique de la zone du sous-projet



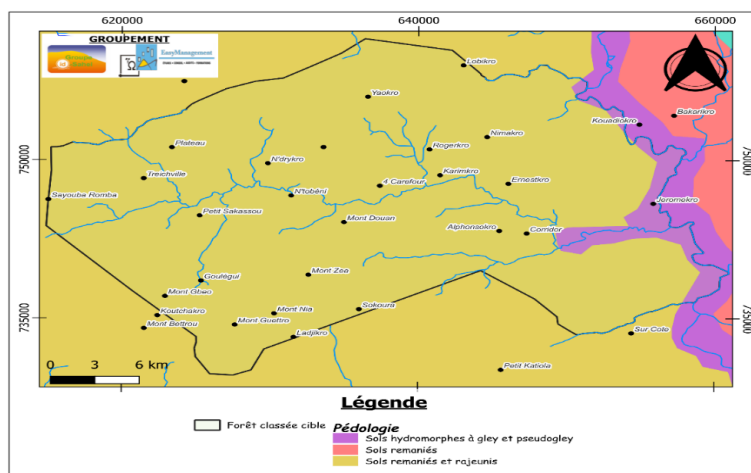
Source : Service cartographique ORSTOM - UNIVERSITÉ - Abidjan - J. MONTELS, Établie en 1972 par B. TAGINI – SODEMI, modifié par EasyManagement, décembre 2024

• **Pédologie de la zone du sous-projet**

La zone du sous-projet est de :

- ✓ sols hydromorphes à gley ;
- ✓ sols remaniés ;
- ✓ sols remaniés et rajeunis

Carte 8: Carte pédologique de la zone du sous-projet



Source : Service cartographique ORSTOM - UNIVERSITÉ - Abidjan - J. MONTELS, Établie en 1972 par B. TAGINI – SODEMI, modifié par EasyManagement, décembre 2024

• **Etat de la flore**

La flore a complètement disparu pour être remplacée par des plantations de cacaoyer, de palmier, de caféier, d'anacarde et d'hévéa. Il subsiste par ailleurs des îlots forestiers observés en bordure des voies de circulation. Ces derniers pourraient être menacés en l'absence de mesures urgentes de préservation.

Planche 5: Vue de la végétation observée dans la forêt classée de Scio



Vue de la végétation à Bakarikro (X : 6,8246 ; Y : -7,56136)



Vue de la flore dégradée à Lobikro (X : 6,1234 ; Y : -7,0984)



Vue d'un îlot de forêt à Allakabo (X : 6,65866 ; Y : -7,89193)



Vue d'une zone boisée à Guehibly (X : 6,68625 ; Y : -7,90146)

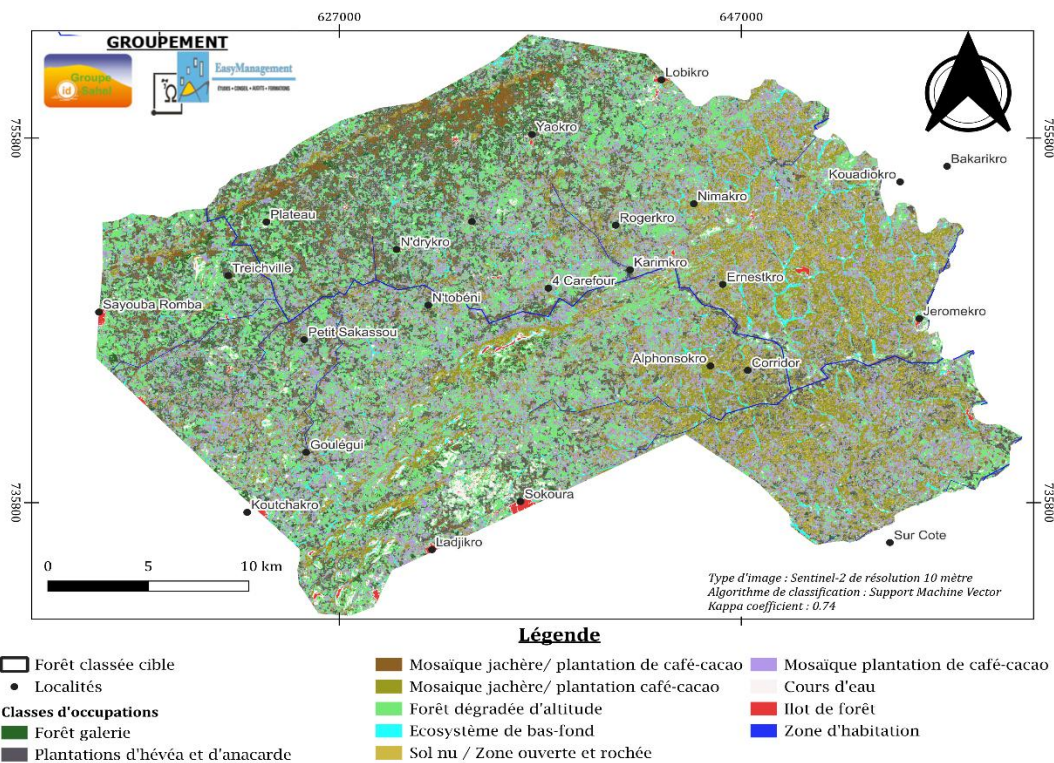
- **Espèces Floristique Menacées et Vulnérables**

Espèces Menacées au Niveau Local

Les inventaires du PAPP de Scio ont permis d'identifier deux espèces considérées comme rares localement. Il s'agit du *Cola heterophylla*, observée uniquement dans la zone de Pinhou1 et du *Milicia regia* (iroko), présente dans quatre sites (CIB1, Jéronekro, Lobikro et Petit-Bouaké). Ces observations sont observées à travers la carte d'occupation du sol (Carte 7).

Carte 9: Carte d'occupation du sol de la zone du sous-projet

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio



Source : EasyManagement, janvier 2025

• Espèces Menacées au Niveau International

Selon la liste rouge de l'UICN (2020), neuf espèces sont classées comme vulnérables (VU) et deux espèces sont classées en danger. Il est question de :

Tableau 18 : Espèces Menacées au Niveau International

Statut	Espèce	Nom commun (s'il existe)
Vulnérable (VU)	<i>Albizia ferruginea</i>	latandza
	<i>Copaifera salikounda</i>	Nténé
	<i>Cordia platythyrsa</i>	
	<i>Entandrophragma angolense</i>	Tiama
	<i>Entandrophragma utile</i>	Sipo
	<i>Khaya grandifoliola</i>	Acajou grande feuille
	<i>Milicia regia</i>	Iroko
	<i>Monodora stenopetala</i>	
	<i>Nauclea diderrichii</i>	Badi
En danger (EN)	<i>Mansonia altissima</i>	Bété
	<i>Monodora stenopetala</i>	

Source : PAPF de Scio

• Diversité Faunique

Mammifères

D'après les enquêtes réalisées au cours du PAPF de Scio, 13 espèces de mammifères subsistent dans les champs et fragments forestiers, incluant :

Rongeurs : *Protoxerus stangeri* (Écureuil de Stanger), *Thryonomys swinderianus* (grand aulacode), *Cricetomys gambianus* (rat géant de Gambie) ;

Bovidés : *Cephalophus dorsalis* (céphalophe à bande dorsale noire), *Cephalophus niger* (céphalophe noir) ;

Primates : *Cercopithecus petaurista* (pétauriste blanc-nez), *Cercopithecus lowei* (mone de Lowei) ;

Les prospections sur le terrain ont confirmé la présence de huit espèces appartenant à quatre ordres de mammifères, réparties en six familles (Bovidae, Pteropodidae, Herpestidae, Sciuridae, Nesomyidae, Hystricidae).

Tableau 19 : Richesse spécifique et statut de conservation des mammifères selon les enquêtes

Ordre	Nom commun	Espèces	Statut UICN	Signification	Fréquence (%)	Statut local
Rongeurs	Ecureuil de Stanger	<i>Protoxerus stangeri</i>	LC	Quasi menacée	29,22	+++
	Ecureuil fouisseur	<i>Xerus erythropus</i>	LC	Préoccupati on mineure	6,19	+
	Grand aulacode	<i>Thryonomys swinderianus</i>	LC	Préoccupati on mineure	7,96	+
	Rat géant de Gambie	<i>Cricetomys gambianus</i>	LC	Préoccupati on mineure	18,58	++
	Athérure Africain	<i>Atherurus africanus</i>	LC	Préoccupati on mineure	0,88	-
	Cétartiodactyles	Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	LC	Préoccupati on mineure	8,85
Céphalophe noire		<i>Cephalophus niger</i>	LC	Préoccupati on mineure	7,08	+
Céphalophe à bande noire		<i>Cephalophus dorsalis</i>	NT	Quasi menacée	1,77	-
Carnivores	Civette d'Afrique	<i>Civettictis civetta</i>	LC	Préoccupati on mineure	7,08	+
	Nandinie	<i>Nandinia binotata</i>	LC	Préoccupati on mineure	7,08	+
	Chat sauvage	<i>Felis sylvestrus</i>	LC	Préoccupati on mineure	1,77	-
Primates	Mone de Lowei	<i>Cercopithecus lowei</i>	VU	Vulnérable	1,77	-
	Pétauriste nez-blanc	<i>Cercopithecus petaurista</i>	NT	Quasi menacée	1,77	-

Plus abondant (+++) ; Peu abondant (++) ; Peu cité (+) ; Rarement cité (-)

Tableau 20: Richesse spécifique, statut de conservation et types d'observation des mammifères selon les prospections

Ordre	Nom commun	Espèces	Statut UICN	Observation directe	Observation indirecte
Rongeurs	Athérure	Atherurus	LC		Pis
	Africain	africanus			
	Ecureuil de Stanger	Protoxerus Stangeri	LC	X	Voc, Tr Al
	Ecureuil	Xerus	LC	X	Ep
	Fouisseur	erythropus			
	Grand	Thryonomys	LC	3,77	Cr, Tr Al
	Aulacode	swinderianus			
	Rat géant de Gambie	Cricetomys gambianus	LC	7,55	Ter
	Cétartiodactyl es	Guib harnaché	Tragelaphus scriptus	LC	24,53
Carnivores	Mangouste brune	Crossarchus obscurus	LC	X	
Chiroptères	Chauve- souris	Pteropus scapulatus	LC	X	Cr

Cr : Crotte ; Ep : Empreinte ou trace au sol ; Ter : Terrier ; Tr Al : Trace d'Alimentation, Voc : Vocalisation ; Pis : Piste ou Trace de passage ; X : observation directe et indirecte.

Source : EasyManagement, janvier 2025

Herpétofaune

L'échantillonnage de l'herpétofaune dans les différents habitats a révélé une diversité significative avec 13 espèces d'amphibiens réparties en six familles et sept genres et 13 espèces de reptiles comprenant 6 espèces de serpents, 6 espèces de lézards et 1 espèce de tortue.

Chez les amphibiens, la famille des Phrynobatrachidae domine avec quatre espèces et un genre, suivie des Hyperoliidae (trois espèces, deux genres) et des Ptychadenidae (trois espèces, un genre). Cette faune est caractéristique des habitats perturbés et dégradés.

Les reptiles sont représentés par neuf familles et onze genres, avec une prédominance des Colubridae (trois espèces, trois genres).

- **Statut de Conservation :**

La majorité de l'herpétofaune recensée est classée en préoccupation mineure sur la liste rouge de l'UICN (2024). Toutefois, Phrynobatrachus liberiensis, observé dans tous les sites sauf Jeromekro, est classé quasi menacer. Par ailleurs, Python sebae (Python de Sebae) et Varanus niloticus (Varan du Nil) apparaissent dans la catégorie quasi-menacée de la liste CITES.

Avifaune

L'inventaire ornithologique a permis de recenser 712 individus appartenant à 132 espèces, réparties entre 40 familles et 17 ordres. La richesse spécifique varie selon les sites échantillonnés :

Sada : 53 espèces ;

Jéromekro/Bakarikro : 57 espèces ;

Mont Gao/Kahin Zrabaon : 42 espèces ;

Zone les moins riches : Pinhou 1 (35 espèces) et Flandougou/Petit Bouaké (31 espèces).

L'avifaune comprend plusieurs espèces à statut particulier :

Une espèce Vulnérable (VU) : *Melaenornis annamarulae* (Gobemouche du Libéria) ;

Deux espèces Quasi-menacées (NT) :

Hylopsar cupreocauda (Choucador à queue bronzée) ;

Bleda eximius (Bulbul à queue verte).

Ichtyofaune

L'inventaire ichtyologique a mis en évidence une diversité significative avec 16 espèces de poissons réparties en 10 familles et 5 ordres. La composition taxonomique se présente dans le tableau 17.

Tableau 21 : Répartition taxonomique et diversité de l'ichtyofaune

Catégorie	Détail	Nombre d'espèces	Proportion (%)
Répartition par Ordre	Siluriformes	8	53,33%
	Characiformes	3	20%
	Perciformes	2	13,33%
	Cypriniformes	1	6,66%
	Osteoglossiformes	1	6,66%
Répartition par Famille	Clariidae	5	33,33%
	Alestidae	2	13,33%
	Autres familles (monospécifiques)	1 par famille	6,66% chacune

Source : PAPF de Scio

Parmi ces espèces, deux espèces endémiques ont été identifiées :

Synodontis koensis (machoiron) : endémique du fleuve Sassandra, mais observée dans les rivières Scio et N'Zo à Guntékro et Sada ;

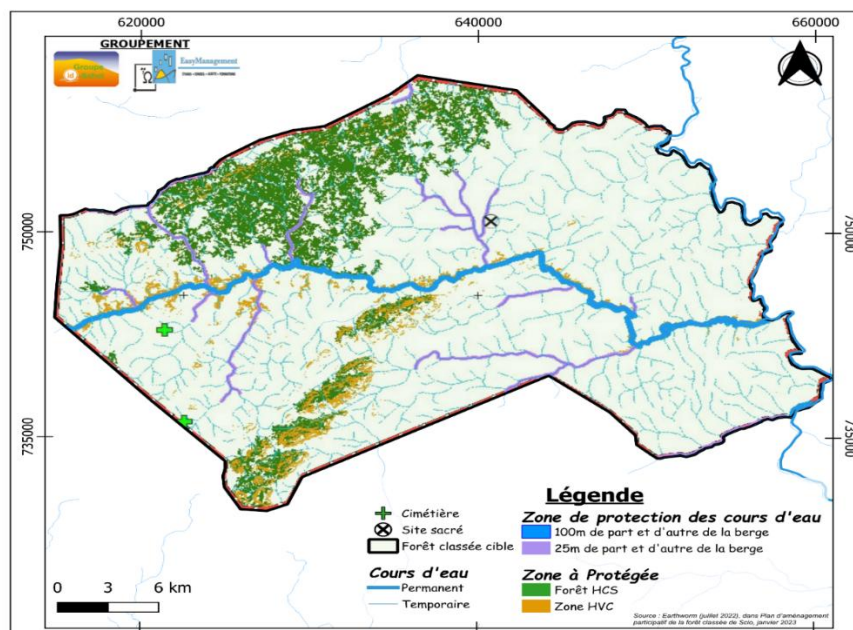
Chrysichthys teugelsi (machoiron) : endémique du fleuve Cavally, signalée dans la rivière N'Zo à Sada.

Selon la classification UICN, la majorité des espèces (92,30%) est classée en préoccupation mineure (LC). Les autres espèces se répartissent entre les Données manquantes (DD) et Non évaluées (NE).

Zones à Haute Valeur pour la Conservation (HVC)

L'analyse spatiale (carte 8) des zones HVC et des forêts à Haut Stock de Carbone révèle 10 828 ha de forêt à Haut Stock de Carbone et 3 657 ha de zones à haute valeur de conservation.

Carte 10: Distribution spatiale des zones HVC et forêts HCS dans la zone d'étude



Source : EasyManagement, janvier 2025

Les différents sites à haute valeur pour la conservation de la flore et de la faune identifiés sont présentés comme suit :

Sites HVC 1 : Diversité des Espèces

L'évaluation des zones HVC 1, basée sur les inventaires de terrain, les recherches documentaires et les consultations communautaires, a révélé une importante concentration d'espèces à statut particulier :

Tableau 22 : Synthèse de la flore et de la faune menacées et endémiques

Catégorie	Sous-catégorie	Détail	Nombre d'espèces
Flore	Espèces menacées (UICN)	Vulnérables (VU): Entandrophragma angolense, Milicia regia	9
		En danger (EN): Monodora stenopetala, Mansonia altissima	2
	Espèces endémiques	Haute Guinée	2
		Afrique de l'Ouest	6
		Côte d'Ivoire : Anthonota vignei	1
Faune	Mammifères	Vulnérable : Cercopithecus lowei	1
		Quasi-menacées	2
	Herpétofaune	Quasi-menacée : Phrynobatrachus liberiensis	1
		Endémiques	12
	Avifaune	Vulnérable : Melaenornis annamarulae	1
		Quasi-menacées	2

Source : PAPF de Scio

Sites HVC 2 : Écosystèmes et Mosaïques à l'Échelle du Paysage

L'évaluation n'a pas identifié de zones HVC 2 dans la forêt classée de Scio. Bien que faisant partie du bloc des forêts de la Haute Guinée, la forte dégradation (plus de 91%) et l'absence de blocs forestiers continus de plus de 50 000 ha excluent la présence de ce type de HVC.

Sites HVC 3 : Écosystèmes Rares ou Menacés

Les écosystèmes suivants ont été identifiés comme HVC 3 :

- Les cours d'eau à la frontière de deux provinces ichtyologiques, abritant des taxons de Haute Guinée et nilo-soudanaises ;
- Les grands inselbergs boisés, rares dans le paysage et supports d'espèces spécifiques ;
- Les écosystèmes de la Haute Guinée menacés par la déforestation.

Sites HVC 4 : Services Écosystémiques

Les zones HVC 4 identifiées comprennent :

- Zones de Protection des Bassins Versants ;
- Présence de pentes vulnérables (supérieures à 25 degrés) ;
- Galeries forestières le long des fleuves N'Zo et Scio ;
- Végétation riparienne jouant un rôle de filtration naturelle.
- Services de Régulation ;
- Zones tampons protégeant la qualité des cours d'eau ;
- Végétation filtrant les écoulements et retenant les sédiments ;
- Corridors écologiques maintenant le régime hydrique.
- Sites HVC 5 : Besoins Essentiels des Communautés

Les sites HVC 5 identifiés concernent plusieurs catégories de ressources :

Tableau 23 : Sites HVC 5 - Besoins Essentiels des Communautés

Catégorie	Type de Ressource	Utilisation
Ressources Hydriques	Points d'eau	Approvisionnement en eau potable
	Sources d'eau	Assainissement
	Cours d'eau	Utilisation par les villages et campements
Ressources Forestières	Zones de collecte de bois	Construction
	Sites de récolte de perches	Habitat traditionnel
	Aires de collecte de bois de chauffe	Énergie domestique
Produits Forestiers Non Ligneux	Sites de collecte de plantes médicinales	Usage médicinal
	Zones de cueillette d'escargots et champignons	Alimentation
	Aires de récolte de produits alimentaires	Ressources alimentaires forestières

Source : PAPF de Scio

Sites HVC 6 : Valeurs Culturelles

L'inventaire a révélé plusieurs sites d'importance culturelle dont 7 forêts sacrées, 7 cimetières et des sites rituels traditionnels, particulièrement dans les villages Guérés.

- **Etat de la faune**

Richesse spécifique et statut de conservation des grands mammifères

Selon les enquêtes, certaines espèces de mammifère subsistent encore dans les champs et les fragments forestiers (Felidae).

Au total 13 espèces de mammifères ont été mentionnées : l'écureuil de Stanger (*Protoxerus stangeri*), le grand aulacode (*Thryonomys swinderianus*), l'écureuil fouisseur (*Euxerus erythropus*), le rat géant de Gambie (*Cricetomys gambianus*), le céphalophe à bande dorsale noire (*Cephalophus dorsalis*), le céphalophe noir (*Cephalophus niger*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), l'athérure africain (*Atherurus africanus africanus*), la civette d'Afrique (*Civettictis civetta*), la nandinie (*Nandinia binotata*), le chat sauvage (*Felis sylvestris*), le pétauriste blanc-nez (*Cercopithecus petorista*) et le mone de Lowei (*Cercopithecus lowei*). (PAPFC SCIO, Janvier 2023).

- **Diversité globale des herptiles**

Les 13 espèces d'amphibiens sont réparties en six (6) familles et sept (7) genres. Cette faune est dominée par des espèces caractéristiques des habitats perturbés et dégradés.

La famille la plus diversifiée dans la classe des amphibiens est celle des Phrynobatrachidae (avec 4 espèces, 1 genre). Elle est suivie de celles des Hyperoliidae (avec 3 espèces, 2 genres), des Ptychadenidae (avec 3 espèces, 1 genre).

Quant aux reptiles, ils sont représentés par neuf (9) familles et onze (11) genres identifiés. La famille la plus diversifiée est celle des Colubridae (3 espèces, 3 genres). (PAPFC Scio, Janvier 2023)

Espèces à statut écologique particulier

Toute l'herpétofaune collectée constitue une préoccupation mineure sur la liste rouge de l'UICN (2021). Néanmoins, l'espèce *Phrynobatrachus liberiensis*, observée dans tous les sites, excepté la zone de Jeromekro, y est inscrite dans la catégorie quasi menacée.

De la même façon, les espèces *Python sebae* (Python de Sebae) et *Varanus niloticus* (Varan du Nil) apparaissent dans la catégorie quasi menacée de la liste CITES. (PAPFC Scio, Janvier 2023)

Espèces avifauniques à statut écologique particulier

Espèces menacées selon l'UICN

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) 2020, la zone renferme une espèce de la catégorie Vulnérable (VU) et deux espèces proches de la menace ou quasi menacées (NT).

Il s'agit respectivement du Gobemouche du Libéria (*Melaenornis annamarulae*), du Choucador à queue bronzée (*Hylopsar cupreocauda*) et du Bulbul à queue verte (*Bleda eximius*).

Les autres espèces sont de préoccupation mineure (LC). Il est à noter également que 15 de ces espèces d'oiseaux sont inscrites en Annexe II de la CITES (CITES, 2021). (PAPFC SCIO, Janvier 2023).

Espèces à répartition restreinte

La zone d'étude se caractérise du point de vue des espèces à répartition restreinte c'est-à-dire, des espèces d'oiseaux terrestres dont l'aire de reproduction est inférieure à 50 000 km² qui composent la Zone d'endémisme d'oiseaux des forêts de la Haute Guinée par la présence de quatre espèces.

Ce sont l'Apalis de Sharpe *Apalis sharpii*, le Bulbul à queue verte *Bleda eximius*, le Choucador à queue bronzée *Hylopsar cupreocauda* et le Gobemouche du Libéria *Melaenornis annamarulae*. (PAPFC SCIO, Janvier 2023).

- **Espèces endémiques à l'Afrique de l'Ouest**

Concernant l'endémisme ouest africain, cinq espèces ont été signalées. Il s'agit du Gonolek de Barbarie *Laniarius barbarus*, de l'Apalis de Sharpe *Apalis sharpii*, le Bulbul à queue verte *Bleda eximius*, du Choucador à queue bronzée *Hylopsar cupreocauda* et du Souimanga à gorge rousse *Chalcomitra adelberti*. (PAPFC SCIO, Janvier 2023).

- **Diversité du peuplement ichthyologique**

L'inventaire a permis de recenser 16 espèces de poissons réparties en 10 familles et 5 ordres. Les ordres observés sont les suivants : Characiformes, Perciformes, Cypriniformes, Osteoglossiformes et Siluriformes. (PAPFC SCIO, Janvier 2023).

- **Espèces endémiques**

Parmi le peuplement ichthyologique, figurent *Synodontis koensis* (machoiron) et *Chrysichthys teugelsi* (machoiron), espèces appartenant à l'ordre des siluriformes et respectivement aux familles des Mochokidae et Claroteidae.



Synodontis koensis est endémique au fleuve Sassandra. Cependant, elle a été signalée dans les rivières SCIO et N'Zo précisément à Guntêkro et Sada. Quant à *Chrysichthys teugelsi* (machoiron), espèce endémique au fleuve Cavally, il est signalé dans la rivière N'Zo précisément à Sada. (PAPFC Scio, Janvier 2023).

3.1.2.2. Milieu socioéconomique



L'environnement socio-économique des localités concernées par le sous-projet est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 24 : Environnement socio-économique détaillé de la zone d'influence directe du sous-projet

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
Département de Duekoué	Sous-préfecture de Guehiébly	Village Djourouzon et ses gros campements : 1. Bakarikro, 2. Gunterkro	Organisation sociale et foncière	
			Structure sociale traditionnelle	<p>Le village de Djourouzon (situé en dehors des limites de la forêt de Scio) constitue le centre décisionnel et administratif traditionnel des campements Bakarikro, Gunterkro ainsi que pour ses campements satellites Kouamékro et Tcheffokro localisé au sein de la forêt classée de Scio II abrite la chefferie centrale qui supervise l'ensemble des campements rattachés. Cette organisation hiérarchique s'étend aux gros campements (Bakarikro, Gunterkro) et campements satellites (Kouamékro et Tcheffokro) qui, tout en maintenant une certaine autonomie dans leur gestion quotidienne, restent sous l'autorité du village principal.</p> <p>Dans l'ensemble des quatre localités concernées par le sous-projet, on observe une structure sociale similaire organisée autour d'une chefferie locale, d'organisations féminines et de groupements de jeunesse. La population se caractérise par une diversité ethnique. On y trouve des communautés ivoiriennes (Baoulé, Lobi, Gouro, Senoufo, Tagbana et Gueré) ainsi que des ressortissants non-ivoiriens, principalement des Burkinabé (Gunterkro).</p>
			Autorités coutumières	Dans les grands campements comme les campements satellites, on trouve une représentation locale de l'autorité, incarnée par les chefs de communautés qui assurent la liaison avec la chefferie centrale.
			Système foncier traditionnel	Le système foncier en vigueur dans toute la zone repose sur le principe du tutorat. Les différentes communautés présentes dans ces campements ont été installées par des tuteurs originaires du village de Djourouzo.
			Conflits fonciers existants	L'enquête menée dans la zone révèle une situation foncière globalement apaisée. Aucun conflit foncier majeur n'a été signalé lors des investigations.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.
			Activités économiques	
			Agriculture (détail des systèmes de production)	<p>La principale activité agricole pratiquée à Bakarikro, Gunterkro, Kouamékro, et Tcheffokro est le binôme café-cacao pratiqué par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique des cultures vivrière tel le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont faites par les femmes.</p>  <p>Vue de champs de Cacao</p>
			Élevage	<p>L'élevage pratiqué à Bakarikro, Gunterkro, Kouamékro, et Tcheffokro est de type artisanal. Elle est faite de petit cheptel d'ovin et de volaille destinée à la consommation locale.</p>  <p>Vue de cheptel à Bakarikro et Gunterkro</p>

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Commerce	<p>Au niveau des localités cible, on rencontre certaines activités commerciales telles les enseignes de boutique, la présence de magasin de vente de chaussure et machette.</p>  <p>Vue de quelques magasins de vente de matériels agricole et d'une boutique à Bakarikro et Gunterkro</p>
Infrastructures et services				
			Infrastructures routières	<p>Les voies de communication sont constituées de routes en terre, généralement praticables en saison sèche, permettant la circulation des véhicules et des motos.</p>  <p>Vue d'infrastructures routières praticables en saison sèche</p>



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Infrastructures hydrauliques	<p>L'accès à l'eau est assuré par une combinaison de pompes à motricité humaine et de puits traditionnels.</p>  <p>Vue des infrastructures hydrauliques à Bakarikro et Gunterkro</p>
			Infrastructures scolaires	<p>Les établissements scolaires dans la zone sont répartis comme suit :</p> <p>À Bakarikro, on trouve une école primaire comprenant six salles de classe. L'établissement bénéficie de la présence d'enseignants titulaires affectés par l'État pour assurer l'instruction des élèves ;</p> <p>Gunterkro dispose quant à elle d'une école primaire de trois classes construites en terre battue. L'enseignement y est également assuré par des instituteurs fonctionnaires nommés par l'État.</p> <p>Ces deux établissements accueillent non seulement les enfants de leurs localités respectives, mais aussi ceux des campements satellites de Kouamékro et Tcheffokro qui s'y rendent pour suivre leur scolarité.</p> 



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				Vue des établissements scolaires à Bakarikro et Gunterkro
			Infrastructures sanitaires	Aucun centre de santé (Dispensaire, centre de santé) n'a été identifié dans l'ensemble des campements, obligeant les populations à se rendre à Kahin ou Djourouzon pour les soins médicaux.
			Autres infrastructures (Habitat, Religieuses)	<p>L'habitat dans tous les campements combine des constructions modernes et traditionnelles, ces dernières étant réalisées en terre avec des toitures en paille ou en tôle.</p> <p>Le paysage religieux est marqué par la présence d'édifices cultuels (églises et mosquées).</p>  <p>Vue de quelques édifices religieux</p>
			Electricité	<p>Il est observé dans l'ensembles des campements cibles l'absence d'électricité. Cette absence est compensée par l'utilisation de panneaux solaires par la population comme illustré ci-après.</p>  <p>Vue sur des panneaux solaires</p>

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Patrimoine culturel	
			Sites sacrés	Absence de sites sacrés dans le Village Djourouzon et ses campements (Bakarikro, Gunterkro,
			Cimetières	En termes d'espaces funéraires, chaque campement dispose d'un cimetière. Notons la présence du cimetière de Bakarikro, situé à proximité de la voie principale.
Département de Duékoué	Sous-préfecture de Guehiébly	Village Djourouzon et ses campements : 1. Kouamékro, 2. Tcheffokro	Structure sociale traditionnelle	
			Rattachés au village de Djourouzon les campements Kouamékro et Tcheffokro sont sous la direction de la chefferie dudit village On observe une structure sociale similaire organisée autour d'une chefferie locale, d'organisations féminines et de groupements de jeunesse. La population se caractérise par une diversité ethnique. On y trouve des communautés ivoiriennes (Baoulé, Lobi, Gouro, Senoufo, Tagbana et Gueré) ainsi que des ressortissants non-ivoiriens.	
			Autorités coutumières	Dans ces campements, on trouve une représentation locale de l'autorité, incarnée par les chefs de communautés qui assurent la liaison avec la chefferie centrale.
			Système foncier traditionnel	Le système foncier en vigueur dans toute la zone repose sur le principe du tutorat. Les différentes communautés présentes dans ces campements ont été installées par des tuteurs originaires du village de Djourouzo.
			Conflits fonciers existants	L'enquête menée dans la zone révèle une situation foncière globalement apaisée. Aucun conflit foncier majeur n'a été signalé lors des investigations.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.







Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
			Activités économiques		
			Agriculture (détail des systèmes de production)	L'activité agricole pratiquée à Kouamékro, et Tcheffokro est le binôme café-cacao. A cela, s'ajoute les cultures vivrières telles que le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot.	
			Élevage	L'élevage pratiqué à Bakarikro, Gunterkro, Kouamékro, et Tcheffokro est de type artisanal. Elle est faite de petit cheptel d'ovin et de volaille destinée à la consommation locale. Vue de cheptel à Bakarikro et Gunterkro	
			Commerce	L'on observe les activités commerciales comme les enseignes de boutique, la présence de magasin ainsi que la vente de chaussure et de machette. Vue de quelques magasins de vente de matériels agricole et d'une boutique à Bakarikro et Gunterkro	
			Infrastructures routières	Les voies d'accès à ces différents campements sont constituées de routes en terre, généralement praticables en saison sèche, favorisant la circulation des véhicules et des motos Vue d'infrastructures routières praticables en saison sèche	
			Organisation sociale et foncière		
Département de Bloléquin	Sous-préfecture de Bloléquin	Village CIB et ses campements : Petit sakassou	Structure sociale traditionnelle		
				Petit sakassou	Allakabo

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
		Allakabo		La localité de Petit sakassou est organisée autour de la chefferie, des organisations féminines et de jeunesse avec à la base l'ensemble des communautés présente. Plusieurs communautés sont présentes dans la localité. On rencontre des Ivoiriens (Baoulé, lobi, Gouro, Senoufo et Tagbana)	La localité de Allakabo est organisée autour de la chefferie, des organisations féminines et de jeunesse. Plusieurs communautés sont présentes dans la localité. On rencontre des Ivoiriens (Baoulé, lobi, Gueré,) et des non ivoiriens essentiellement des Burkinabé
			Autorités coutumières	Les autorités coutumières présentes sont la chefferie centrale ainsi les chefs des différentes communautés	
			Système foncier traditionnel	Le système foncier qui prévaut est le tutorat. La majorité des communautés présentes ont été installé par leur tuteur issu du village CIB.	
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.	
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.	
			Agriculture (détail des systèmes de production)	La principale activité agricole est le binôme café-cacao pratiqué par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique des cultures vivrières tel le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont faites par les femmes.	
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Elle est faite de petit cheptel d'ovine et de volaille destinée à la consommation locale.	


Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Commerce	On rencontre certaines activités commerciales telles les enseignes de boutique, la présence de magasin de vente de chaussure et machette.
			Infrastructures et services	
			Infrastructures routières	Route en terre difficilement praticable en cette période en voiture et aussi à moto.
				
				Vue d'infrastructures routières praticables en saison sèche
			Infrastructures hydrauliques	Absence de pompe à motricité humaine. Les communautés ont recours à l'eau de puits.
			Infrastructures scolaires	<p>La localité de Petit Sakassou ne dispose pas d'école.</p> <p>La localité dispose d'une école de six classes. Il y a des enseignants affectés de l'Etat.</p>
				
			Infrastructures sanitaires	Absence d'infrastructures sanitaires dans les localités. Les communautés se rendent à CIB pour les soins de santé.



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
			Autres infrastructure (Habitat, Religieuses)	Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. Aussi, on rencontre des édifices religieux.	
				 	
				<p style="text-align: center;">Vue d'une Eglise</p> <p style="text-align: center;">Vue d'une Eglise</p>	
			Électricité	Absence d'électricité. Les populations utilisent les panneaux solaires.	
			Patrimoine culturel		
			Sites sacrés	Absence de site sacré	
			Cimetières	Présence de cimetière	
Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
Département de Bloléquin	Sous-préfecture de Bloléquin	Village CIBet ses campements : N'Tobéni 1et 2 ; Gbéhiébly, Plateau	Organisation sociale et foncière		
			Structure sociale traditionnelle	N'tobemi 1et 2	Gbehibly
				La localité de N'tobemi 1et 2 est organisée autour de la chefferie, des organisations féminines et de jeunesse avec à la base l'ensemble des communautés présente. Plusieurs communautés sont présentes	La localité de Gbehibly est organisée autour de la chefferie, des organisations féminines et de jeunesse. Plusieurs communautés sont présentes dans la localité. On rencontre des


Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
				<p>dans la localité. On rencontre des Ivoiriens (Baoulé, lobi, Gouro, Senoufo et Tagbana)</p>	<p>Ivoiriens (Baoulé, lobi, Gueré,) et des non ivoiriens essentiellement des Burkinabé</p>
			Autorités coutumières	<p>Les autorités coutumières présentes sont la chefferie centrale ainsi les chefs des différentes communautés</p>	
			Système foncier traditionnel	<p>Le système foncier qui prévaut est le tutorat. La majorité des communautés présentes ont été installé par leur tuteur issu du village CIB.</p>	
			Conflits fonciers existants	<p>Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.</p>	
			Relations entre communautés	<p>Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.</p>	
			Agriculture (détail des systèmes de production)	<p>La principale activité agricole est le binôme café-cacao pratiqué par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique des cultures vivrières tel le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont faites par les femmes.</p>	
			Élevage	<p>L'élevage pratiqué est de type artisanal. Elle est faite de petit cheptel d'ovin et de volaille destinée à la consommation locale.</p>	
			Commerce	<p>On rencontre certaines activités commerciales telles les enseignes de boutique, la présence de magasin de vente de chaussure et machette.</p>	
			Infrastructures et services		
				<p>Route en terre difficilement praticable en cette période en voiture et aussi à moto.</p>	

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
			Infrastructures routières		
				Vue d'infrastructures routières praticables en saison sèche	
			Infrastructures hydrauliques	Absence de pompe à motricité humaine. Les communautés ont recours à l'eau de puits.	
			Infrastructures scolaires	La localité dispose d'une école de six classes. Il y a des enseignants affectés de l'Etat.	
					
			Infrastructures sanitaires	Absence d'infrastructures sanitaires dans les localités. Les communautés se rendent à CIB pour les soins de santé.	
			Autres infrastructure (Habitat, Religieuses)	Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. Aussi, on rencontre des édifices religieux.	
					


Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
				Vue de bâtis	Vue d'une église
			Electricité	Absence d'électricité. Les populations utilisent les panneaux solaires.	
			Sites sacrés	Absence de site sacré	
			Cimetières	Présence de cimetière	
			Organisation sociale et foncière		
Département de Blolequin	Sous-préfecture de Blolequin	Village Campement Plateau CIB	Structure sociale traditionnelle	<p>Plateau</p> <p>Créé vers 1985, le campement Plateau "du nom d'emprunt du quartier Plateau d'Abidjan" regroupe une population d'environ 800 habitants. Il est situé à 45 km du Département de Blolequin.</p> <p>Plateau est borné :</p> <p>Au Nord : Petit Daloa</p> <p>Au Sud : Kangakro</p> <p>A l'Ouest : Plateau 2 et</p> <p>A l'Est : Kouamekro</p> <p>Il est accessible par une route fortement dégradée et même impraticable en période pluvieuse. Sa population estimée à environ mille (1000) habitants, comprend des autochtones Guéré et des nationaux Baoulé, Lobi et des non nationaux pour la plupart, issus de la CEDEAO à savoir les Burkinabés, Maliens et Guinéens</p>	
			Autorités coutumières	Le village est dirigé par le Chef Central actuel, M. KANGA Denis	
			Système foncier traditionnel	La gestion foncière se base sur des principes où la terre a toujours un propriétaire, répartie entre les familles fondatrices sous un régime coutumier. Pour les autochtones, l'accès à la terre se fait par don, héritage ou prêt familial. Pour les non-autochtones, bien que la vente soit interdite, l'accès peut être obtenu par prêt ou location.	



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.
			Agriculture (détail des systèmes de production)	Les principales activités agricoles sont le binôme café-cacao, l'hévéa pratiquées par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique vivrière à savoir : le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont pratiquées par les femmes.
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destiné à la consommation locale.
			Commerce	On note la présence d'un marché hebdomadaire.
				
				Vue du marché
			Infrastructures et services	



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Infrastructures routières	Route en terre assez praticable en période sèche à moto. 
				Vue d'infrastructure routière praticable en saison sèche
			Infrastructures hydrauliques	Les populations ont recours aux puits pour leur besoin quotidien.
			Infrastructures scolaires	Plateau dispose d'une école primaire, Centre d'examen du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE) du campement et des alentours. Cette école permet aux enfants de recevoir une éducation élémentaire. 
				Vue d'une infrastructure scolaire



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Infrastructures sanitaires	Absence de Centre de Santé
			Autres infrastructures (Habitat, Religieuses)	Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. On rencontre des édifices religieux.
				
				Vue d'un habitat
			Electricité	Le campement Plateau n'est pas électrifié., la source d'approvisionnement en électricité : les panneaux solaires.
			Patrimoine culturel	
			Sites sacrés	Aucun site sacré
			Cimetières	Présence de cimetière
			Organisation sociale et foncière	
			Structure sociale traditionnelle	Kahin
				<p>Chef-lieu de sous-préfecture, le village de Kahin a été fondé vers 1800 par des sachants à la recherche d'un site de bonheur, un village de paix « A pô kahin » suite aux menaces. Ceux-ci font une délimitation et a décident donc de s'y établir pour former leur localité. Par la suite, ils vont inviter ses contrées voisines pour agrandir la zone de bonheur découvert.</p>

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				<p>Ainsi Kahin veut dire « village de paix ». Kahin est issu du canton Zarabaon. Il est situé à 25 km du Département de Bangolo, précisément en dehors des limites de l'agro-forêt de Scio.</p> <p>Kahin est un gros village de près de 25 000 habitants avec 24 campements dont Lobikro, Yaokro, Langbakro et 3 Carrefours sont bénéficiaires du sous-projet, localisés dans l'agro-forêt de Scio. Aussi, il est accessible par une route fortement dégradée et même impraticable en période pluvieuse. On y retrouve des autochtones Guéré et des nationaux Baoulé, Senoufo, Lobi et des non nationaux pour la plupart, issus de la CEDEAO à savoir les Burkinabés, Maliens et Guinéens.</p> <p>L'organisation sociopolitique du village de Kahin reflète la tradition séculaire de la région.</p>
			Autorités coutumières	Politiquement, le village est dirigé par le chef actuel, GBEA KOUI Ernest, et son organisation repose sur cinq (05) grandes familles fondatrices : les BOZIO Pan, les GNAYI Glan, les GNONDIE, BEA et les GUEI Kahé.
			Système foncier traditionnel	La gestion foncière se base sur des principes où la terre a toujours un propriétaire, répartie entre les familles fondatrices sous un régime coutumier. Pour les autochtones, l'accès à la terre se fait par don, héritage ou prêt familial. Pour les non-autochtones, bien que la vente soit interdite, l'accès peut être obtenu par prêt ou location.
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.
			Activités économiques	



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Agriculture (détail des systèmes de production)	La principale activité agricole est le binôme café-cacao pratiqué par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique des cultures vivrière tel le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont faites par les femmes.
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destinée à la consommation locale.
			Commerce	On note la présence d'un marché permanent, d'une station-service.
				
				Vue de la station-service de Kahin
				Infrastructures et services
				Route en terre assez praticable en période de saison sèche en voiture et aussi à moto.





Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Infrastructures routières	 <p>Vue d'infrastructure routière praticable en saison sèche</p>
			Infrastructures hydrauliques	<p>Présence d'un forage</p>  <p>Vue d'un forage</p>
			Infrastructures scolaires	<p>Kahin dispose de 09 écoles primaires, d'une classe maternelle et d'un collège de proximité. Ces écoles permettent aux enfants du village et des alentours de recevoir une éducation élémentaire.</p>

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				 <p>Vue d'une école primaire</p>
			Infrastructures sanitaires	<p align="center">Présence d'un dépôt de pharmacie</p>  <p>Vue d'un dépôt de produits pharmaceutiques</p>
			Autres infrastructure	Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. On rencontre des édifices religieux.





Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			(Habitat, Religieuses)	 <p>Mosquée Kahin 15.12.2024 18:35 6.93391, -7.82284 (4km) Altitude: 27m W779+KM, Kahin</p>
				Vue d'une mosquée
			Electricité	Kahin est électrifié depuis 1982.
			Patrimoine culturel	
			Sites sacrés	Présence de la rivière sacrée Glouho
				 <p>La rivière sacrée glouho 7.12.2024 03:35 6.93391, -7.82284 (4km) Altitude: 27m W779+KM, Kahin</p>
				Vue de la rivière Glouho
			Cimetières	Présence de cimetière
Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Organisation sociale et foncière	
				Lobikro, Yaokro



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Structure sociale traditionnelle	<p>Lobikro du nom du fondateur « le lobi » a été créée en 1986. Avec une population d'environ 500 habitants, composée d'autochtones Lobi et d'alloctones tels que les Baoulés, les Guéré ainsi que d'allogènes, principalement les Burkinabés.</p> <p>Signifiant "le village de YAO" en Baoulé, Yaokro, campement situé à 45km du village de Kahin, a été fondé en 1982 par le patriarche feu KOFFI Konan Yao. Ses limites territoriales incluent au nord Goubli, au sud Rogerkro, à l'est villages de Pinhou, Dattékro et à l'ouest Langbakro, Yacékro.</p> <p>La structure sociale de Yaokro est patriarcale avec une population diversifiée comprenant des Baoulé et Moré (autochtones), des Lobi (allochtones) et les Béninois (allogènes)</p>
			Autorités coutumières	<p>Il est sous la direction du Chef Central SEPT Sansa.</p> <p>Les autorités coutumières présentes sont la chefferie centrale ainsi les chefs des différentes communautés</p> <p>Le village est dirigé par le Chef actuel YAO Koffi Etienne.</p>
			Système foncier traditionnel	Le système foncier qui prévaut est le tutorat. La majorité des communautés présentes ont été installé par leur tuteur issu du village de Kahin.
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Activités économiques	
			Agriculture (détail des systèmes de production)	<p>La principale activité agricole est le binôme café-cacao pratiqué par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique vivrière à savoir : le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont pratiquées par les femmes.</p>
				
				Vue de champs de Cacao
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destinée à la consommation locale.
				
				Vue d'élevage de pintades
			Commerce	<p>On note la présence de petits commerces tels que le marché, les vulcanisateurs, vente de boissons.</p> <p>On rencontre certaines activités commerciales telles que la vente en détails de carburant pour l'alimentation des moyens de transport</p>





Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
					
				Vue du marché permanent de Lobikro	Vue d'activités socio-économique à Yaokro
			Infrastructures et services		
			Infrastructures routières	Route en terre assez praticable en période de saison sèche en voiture comme à moto.	
					
				Vue d'infrastructures routières praticables en saison sèche	
			Infrastructures hydrauliques	Présence d'une pompe à motricité humaine non- fonctionnelle alors les communautés ont recours au puits.	





Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
					
			Infrastructures scolaires	La localité de Lobikro dispose d'une école primaire publique de six classes ainsi qu'une école coranique en terre. L'on note également la présence d'enseignants affectés de l'Etat qui dispensent des cours dans l'école.	Comme infrastructure scolaire, la localité de Yaokro dispose d'une école primaire publique de trois classes. L'école est faite en terre battue. Notons qu'il n'y a pas encore d'enseignant affecté de l'Etat que des bénévoles qui dispensent des cours au sein de l'école.
					
			Infrastructures sanitaires	Présence d'un dépôt de pharmacie à Lobikro. Les communautés se rendent à Yaokro pour les soins de santé.	Présence d'infrastructure sanitaire à Yaokro




Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
					
				Vue d'un dépôt de produits pharmaceutiques	Vue de l'infirmerie
			Autres infrastructure (Habitat, Religieuses)	Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont les modes de construction dans ces différentes localités. On rencontre des édifices religieux.	
					
				Vue d'une Eglise	Vue d'une Mosquée
			Electricité	Absence d'électricité dans ces campements, les populations s'alimentent en électricité grâce aux panneaux solaires.	

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
					
				Présence de panneaux solaires comme source d'électrification	
			Patrimoine culturel		
			Sites sacrés	Absence de site sacré dans les localités de Lobikro et de Yaokro	
			Cimetières	Présence de cimetière dans lesdites localités	
			Organisation sociale et foncière		
				Langbakro	3 Carrefour
			Structure sociale traditionnelle	Situé à 35 km du village de Kahin, le campement, nommé "village de LANGBA" en langue Baoulé, compte environ 1000 habitants avec une population composée de nationaux Baoulé et des ressortissants de la CEDEAO (Burkinabé, Béninois).	Fondé en 2007, le campement 3 Carrefours tire son nom du lieu où se croise les voies de Guiglo, Glogui et de Kahin Il compte environ 1500 habitants
			Autorités coutumières	Les autorités coutumières présentes sont la chefferie centrale ainsi que les chefs des différentes communautés. L'actuel Chef de village est M. YAO Konan Ambroise.	Les autorités coutumières présentes sont la chefferie centrale ainsi que les chefs des différentes communautés. Avec une structure matriarcale et un Chef Central M. KOFFI Kouamé Bernadin
Département de Bangolo	Sous-préfecture de Kahin-Zarabaon	Village Kahin Campements : Langbakro 3 Carrefour			



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Système foncier traditionnel	Le système foncier qui prévaut est le tutorat. La majorité des communautés présentes ont été installées par leur tuteur issu du village Kahin.
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communautés, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être portée devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.
			Activités économiques	
			Agriculture (détail des systèmes de production)	La principale activité agricole est le binôme café-cacao pratiqué par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique vivrière à savoir : le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont pratiquées par les femmes
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destinée à la consommation locale.
			Commerce	On note la présence de petits commerces tels que le marché, les vulgarisateurs, vente de boissons. On rencontre certaines activités commerciales telles que la vente en détails de carburant pour l'alimentation des moyens de transport



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
					
				Vue d'un lieu de vente de boissons	Vue d'un détaillant de carburant
			Infrastructures et services		
			Infrastructures routières	Route en terre assez praticable en période de saison sèche en voiture ainsi qu'à moto.	
					
				Vue d'infrastructures routières praticables en saison sèche	
			Infrastructures hydrauliques	On note la présence d'une pompe à motricité humaine non-fonctionnelle d'où le recours aux puits.	



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques	
					
			Infrastructures scolaires	La localité de Langbakro dispose d'une école de six classes ainsi qu'une école coranique en terre. Il y a des enseignants affectés de l'Etat qui dispensent des cours dans l'école.	La localité de 3 Carrefour a une école primaire de trois classes. Elle est construite en terre battue. On assiste à la présence des enseignants affectés de l'Etat qui dispensent des cours dans l'école.
					
			Infrastructures sanitaires	Présence d'infrastructure sanitaire	Présence d'infrastructure sanitaire à 3 Carrefour


Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				<p>Pas d'infrastructure sanitaire à Langbakro</p> 
			Autres infrastructure (Habitat, Religieuses)	<p>Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées dans ces localités. On rencontre des édifices religieux.</p>  <p>Vue d'une mosquée</p>  <p>Vue d'une mosquée</p>
			Electricité	Absence d'électricité, les populations s'approvisionnent en électricité à l'aide des panneaux solaires.
Patrimoine culturel				
			Sites sacrés	Absence de sites sacrés dans ces localités
			Cimetières	Présence de cimetières
Organisation sociale et foncière				


Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				Zouan
			Structure sociale traditionnelle	Localisé dans le Département de Guiglo, le village de Zouan, situé autrefois au sein de la forêt classée est hors de celle-ci depuis 1933.
				Zouan est un gros village de près de 20 000 habitants et rattaché aux campements de Sada, Carrefour de la paix, Pascalkro. On y retrouve des autochtones Guéré et des nationaux Baoulé, Senoufo, Lobi, les Wan ou Ouan, les Gnaboua et des non nationaux pour la plupart, issus de la CEDEAO tels que à savoir les Burkinabés, Maliens, Béninois et Nigériens. L'organisation sociopolitique du village de Zouan reflète la tradition séculaire de la région.
			Autorités coutumières	Politiquement, le village est dirigé par le Chef Central et son organisation repose sur six (06) grandes familles fondatrices.
			Système foncier traditionnel	La gestion foncière se base sur des principes où la terre a toujours un propriétaire, répartie entre les familles fondatrices sous un régime coutumier. Pour les autochtones, l'accès à la terre se fait par don, héritage ou prêt familial. Pour les non-autochtones, bien que la vente soit interdite, l'accès peut être obtenu par prêt ou location.
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.
			Activités économiques	



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Agriculture (détail des systèmes de production)	La principale activité agricole est le binôme café-cacao pratiqué par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique des cultures vivrière tel le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont faites par les femmes.
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destinée à la consommation locale.
			Commerce	On note la présence d'un marché permanent, de petits commerces comme les boutiques, les vulgarisateurs, etc...
				
				Vue de petits commerces à Zouan
			Infrastructures et services	
			Infrastructures routières	Route en terre assez praticable en période de saison sèche en voiture et aussi à moto.
				
				Vue d'infrastructure routière praticable en saison sèche

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Infrastructures hydrauliques	Présence d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH) fonctionnelle
				
			Infrastructures scolaires	Vue d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH)
				Zouan dispose de trois (03) écoles primaires, d'une classe maternelle et d'un collège privé. Cette école permet aux enfants du village et des alentours de recevoir une éducation élémentaire.
				
				Présence d'une (01) maternité, d'un (01) dispensaire et d'un (01) dépôt de pharmacie



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Infrastructures sanitaires	
			Autres infrastructure (Habitat, Religieuses)	Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. On rencontre des édifices religieux, des sanctuaires familiaux.
				 Vue d'une mosquée
			Electricité	Zouan est électrifié.
				Le village de Zouan bénéficie d'une (01) antenne de communication

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				
			Patrimoine culturel	
			Sites sacrés	Présence de deux (02) forêts sacrées, des rivières sacrées de : Bouo ;Bohlé-won et Djondikao
			Cimetières	Présence de cimetière
			Organisation sociale et foncière	
			Structure sociale traditionnelle	<p>Sada</p> <p>Localisé dans le Département de Guiglo, le village de Zouan, situé autrefois au sein de la forêt classée est hors de celle-ci depuis 1933.</p> <p>Zouan est un gros village de près de 20 000 habitants et rattaché aux campements de Sada, Carrefour de la paix, Pascalkro. On y retrouve des autochtones Guéré et des nationaux Baoulé, Senoufo, Lobi, les Wan ou Ouan, les Gnaboua et des non nationaux pour la plupart, issus de la CEDEAO tels que à savoir les Burkinabés, Maliens, Béninois et Nigériens.</p> <p>L'organisation sociopolitique du village de Zouan reflète la tradition séculaire de la région.</p>
				Autorités coutumières



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Systeme foncier traditionnel	La gestion foncière se base sur des principes où la terre a toujours un propriétaire, répartie entre les familles fondatrices sous un régime coutumier. Pour les autochtones, l'accès à la terre se fait par don, héritage ou prêt familial. Pour les non-autochtones, bien que la vente soit interdite, l'accès peut être obtenu par prêt ou location.
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.
			Activités économiques	
			Agriculture (détail des systèmes de production)	La principale activité agricole est le binôme café-cacao pratiqué par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique des cultures vivrière tel le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont faites par les femmes.
				
				Vue d'une plantation d'hévéa


Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destinée à la consommation locale.
			Commerce	On note la présence d'un marché et de petits commerces comme la vente de vêtements, le kiosque à café et les vulgarisateurs.
			Infrastructures et services	
			Infrastructures routières	Route en terre assez praticable en période de saison sèche en voiture et aussi à moto.
				
				Vue d'infrastructure routière praticable en saison sèche
			Infrastructures hydrauliques	Absence de pompe à motricité humaine, les communautés ont recours aux puits.
			Infrastructures scolaires	La localité de Sada dispose d'une (01) école primaire publique, d'un (01) collège privé et d'une (01) école coranique
				



**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				Vue de l'infrastructure scolaire
				Présence d'un Centre de Santé Rural et d'un dépôt de pharmacie
				
				Vue d'un Centre de Santé Rural
			Autres infrastructure (Habitat, Religieuses)	Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. On rencontre des édifices religieux
				
				Vue d'une mosquée
			Electricité	Absence d'électricité, les populations utilisent les panneaux solaires.
			Patrimoine culturel	
			Sites sacrés	Présence d'eau sacrée dans la zone
			Cimetières	Présence de cimetière


Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
Département de Guiglo	Sous-préfecture de Guiglo	Village Glopaoudy et son campement Issakro	Organisation sociale et foncière	
			Structure sociale traditionnelle	Glopaoudy Glopaoudy est un village issu de la Sous-Préfecture de Guiglo, Département de Guiglo. On y retrouve des autochtones Wê et des nationaux Senoufo, Lobi, Baoulé et Niamboua et des non nationaux que sont les Burkinabé et les Béninois. L'organisation sociopolitique du village de Glopaoudy reflète la tradition séculaire de la région. Avec une population estimée à environ quinze mille (15000) habitants
			Autorités coutumières	Le village est dirigé par un Chef.
			Système foncier traditionnel	La gestion foncière se base sur des principes où la terre a toujours un propriétaire, répartie entre les familles fondatrices sous un régime coutumier. Pour les autochtones, l'accès à la terre se fait par don, héritage ou prêt familial. Pour les non-autochtones, bien que la vente soit interdite, l'accès peut être obtenu par prêt ou location.
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.
			Activités économiques	


Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Agriculture (détail des systèmes de production)	Les principales activités agricoles sont le binôme café-cacao, l'hévéa pratiqués par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique vivrière à savoir : le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont pratiquées par les femmes.
				 <p>Vue d'une plantation d'hévéa</p>
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destiné à la consommation locale.
			Commerce	Absence d'un site servant de marché mais quelques petits commerces tels que les vulgarisateurs, la vente de boissons existent.
				 <p>Vue d'un dépôt de boissons</p>
			Infrastructures et services	
				Route en terre assez praticable en période de saison sèche en voiture ainsi qu'à moto.



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Infrastructures routières	 <p>Vue d'infrastructure routière praticable en saison sèche</p>
			Infrastructures hydrauliques	<p>Présence d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH) fonctionnelle. En cas de panne, la population a recours aux puits.</p>  <p>Vue d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH)</p>
			Infrastructures scolaires	Glopaoudy dispose d'une école primaire.



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				
				Vue de l'infrastructure scolaire
			Infrastructures sanitaires	<p>Présence d'une (01) maternité et d'un (01) dépôt de pharmacie Dans le village de Glopaoudy</p> 
				Vue du dépôt de pharmacie
			Autres infrastructures	Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. On rencontre des édifices religieux, des sanctuaires familiaux.

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			(Habitat, Religieuses)	
				Vue d'une mosquée
			Electricité	Glopaoudy est électrifié.
				
				Vue du réseau électrique
			Patrimoine culturel	
			Sites sacrés	Présence d'une (01) forêt sacrée et de deux rivières sacrées (Fô et Nicla)



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				 <p>Vue de la forêt sacrée</p>
			Cimetières	Présence de cimetière
			Site culturel	Enclos des Kouï et des Gla destinés aux masques
			Organisation sociale et foncière	
			Structure sociale traditionnelle	Issakro
				Signifiant « le campement d'Issa » en langue locale Baoulé, les populations venues de Grand Gbapleu dans les années 1996, à la recherche de terres cultivables, se sont retrouvées dans la forêt classée avec l'aide de leurs tuteurs : les Guéré Au plan démographique, sa population est estimée à environ mille (1000) habitants constitués de Baoulé, Senoufo, Djoula, Ouan et Mossi
			Autorités coutumières	Les autorités coutumières présentes sont la chefferie centrale ainsi les chefs des différentes communautés Le campement est dirigé par un Chef
			Système foncier traditionnel	Le système foncier qui prévaut est le tutorat. La majorité des communautés présentes ont été installées par leur tuteur issu du village de Glopaoudy
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.
			Activités économiques	
			Agriculture (détail des systèmes de production)	Le café-cacao, l'hévéa ainsi que les cultures vivrières à savoir : le manioc, le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot sont les activités agricoles du campement d'Issakro.
				
				Vue d'une plantation de cacao
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destiné à la consommation locale.
			Commerce	On rencontre certaines activités commerciales telles que la vente en détails de carburant pour l'alimentation des moyens de transport, le kiosque à café ainsi que la poissonnerie.



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				
				Vue d'une poissonnerie
			Infrastructures et services	
			Infrastructures routières	<p>Route en terre rétrécie et assez praticable en cette période en voiture et aussi à moto.</p> 
				Vue d'infrastructure routière praticable en saison sèche
			Infrastructures hydrauliques	Absence de pompe à motricité humaine, les communautés ont recours aux puits.



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				
				Vue d'un puit
			Infrastructures scolaires	La localité de Issakro dispose d'une école primaire communautaire de six classes. L'école est faite en terre battue et d'une école coranique.
				
				Vue de l'infrastructure scolaire
			Infrastructures sanitaires	Présence de 4 cliniques privées à Issakro
			Autres infrastructure	Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. On rencontre des édifices religieux

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			(Habitat, Religieuses)	
				Vue d'une mosquée
			Electricité	Absence d'électricité, les populations utilisent les panneaux solaires.
			Patrimoine culturel	
			Sites sacrés	Présence d'une (01) forêt sacrée et de deux rivières sacrées (Fô et Nicla)
				
				Vue de la forêt sacrée
			Cimetières	Pas de site sacré
			Site culturel	Présence de cimetière

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
Département de Guiglo	Sous-préfecture de Kaadé	Village Kaadé et ses campents 1 Solkoura 2 Justinkro	Organisation sociale et foncière	
			Structure sociale traditionnelle	<p>Kaadé</p> <p>Kaadé est un gros village, de la Sous-préfecture du même nom. Sa population est estimée à environ vingt mille (20 000) habitants.</p> <p>Les différents groupes ethniques sont : les Guéré, en tant qu'autochtones, les allochtones (Baoulé, Yacouba, Senoufo, Lobi, Mahoka et Tagbana) ainsi que les peuple (Burkinabe le Mali et le Bénin). L'organisation sociopolitique du village de Kaadé reflète la tradition séculaire de la région.</p>
			Autorités coutumières	Le village est dirigé par un Chef
			Système foncier traditionnel	La gestion foncière se base sur des principes où la terre a toujours un propriétaire, répartie entre les familles fondatrices sous un régime coutumier. Pour les autochtones, l'accès à la terre se fait par don, héritage ou prêt familial. Pour les non-autochtones, bien que la vente soit interdite, l'accès peut être obtenu par prêt ou location.
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Activités économiques	
			Agriculture (détail des systèmes de production)	Les principales activités agricoles sont le binôme café-cacao, l'hévéa pratiquées par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique vivrière à savoir : le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont pratiquées par les femmes.
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destiné à la consommation locale.
			Commerce	Au plan économique, on note la présence de petits commerces comme une boulangerie à Kaadé.
				
				Vue d'une boulangerie
			Infrastructures et services	
			Infrastructures routières	Route en terre assez praticable en période sèche en voiture et aussi à moto.
				



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				Vue d'infrastructure routière praticable en saison sèche
			Infrastructures hydrauliques	Présence d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH) fonctionnelle ainsi que des puits.
				
				Vue d'un puit
			Infrastructures scolaires	Kaadé dispose d'une école primaire publique.
				
				Vue de l'infrastructure scolaire
			Infrastructures sanitaires	Le village de Kaadé bénéficie d'un Centre de Santé Rural en union avec le village de Guinkin et d'une clinique communautaire.



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				 <p align="center">Vue du Centre de Santé Rural</p>
			Autres infrastructure (Habitat, Religieuses)	<p>Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. On rencontre des édifices religieux</p>  <p align="center">Vue d'une mosquée</p>
			Electricité	Absence d'électricité, les populations utilisent les panneaux solaires.



Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				 <p align="center">Vue des panneaux solaires</p>
			Patrimoine culturel	
				Présence d'une (01) forêt sacrée et de deux rivières sacrées (Fô et Nicla)
			Sites sacrés	 <p align="center">Vue de la forêt sacrée</p>
			Cimetières	Pas de site sacré
			Site culturel	Présence de cimetière
			Structure sociale traditionnelle	<p>Bedy-Gouazon</p> <p>Bedy-Gouazon, village de la Sous-Préfecture de Guiglo,est autochtone et appartient au peuple Guéré. Sa population étant estimée à dix mille (10 000) habitants.</p>

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				Les différents groupes ethniques sont : les Guéré, en tant qu'autochtones, les allochtones (Baoulé, Yacouba, Senoufo et Dioula) et les peuples allogènes (Burkinabe, Malien, Nigériens et Nigériens, Béninois. L'organisation sociopolitique du village de Bedy-Goazon reflète la tradition séculaire de la région.
			Autorités coutumières	Le village est dirigé par un Chef
			Système foncier traditionnel	La gestion foncière se base sur des principes où la terre a toujours un propriétaire, répartie entre les familles fondatrices sous un régime coutumier. Pour les autochtones, l'accès à la terre se fait par don, héritage ou prêt familial. Pour les non-autochtones, bien que la vente soit interdite, l'accès peut être obtenu par prêt ou location.
			Conflits fonciers existants	Lors de notre séjour, les communautés ont fait cas d'inexistence de conflits foncier actuellement.
			Relations entre communautés	Au niveau des relations entre communauté, il ressort que les communautés vivent en parfaite harmonie. Aussi lorsque survient des litiges, il existe différents modes de règlement. Si le différend oppose deux personnes de communautés différentes alors l'on a recours au responsable de ces communautés en présence du chef central. Si le différend oppose des personnes de la même communauté alors l'affaire est gérée devant le chef coutumier de la communauté avant d'être porté devant le chef central s'il y a insatisfaction d'une partie.
Activités économiques				
			Agriculture (détail des systèmes de production)	Les principales activités agricoles sont le binôme café-cacao, l'hévéa pratiquées par les hommes en majorité. A côté de cela, il existe la pratique vivrière à savoir : le maïs, le riz, le gombo, aubergine et haricot. Ces activités sont pratiquées par les femmes.
			Élevage	L'élevage pratiqué est de type artisanal. Il est fait de petit cheptel d'ovin et de volaille destiné à la consommation locale.

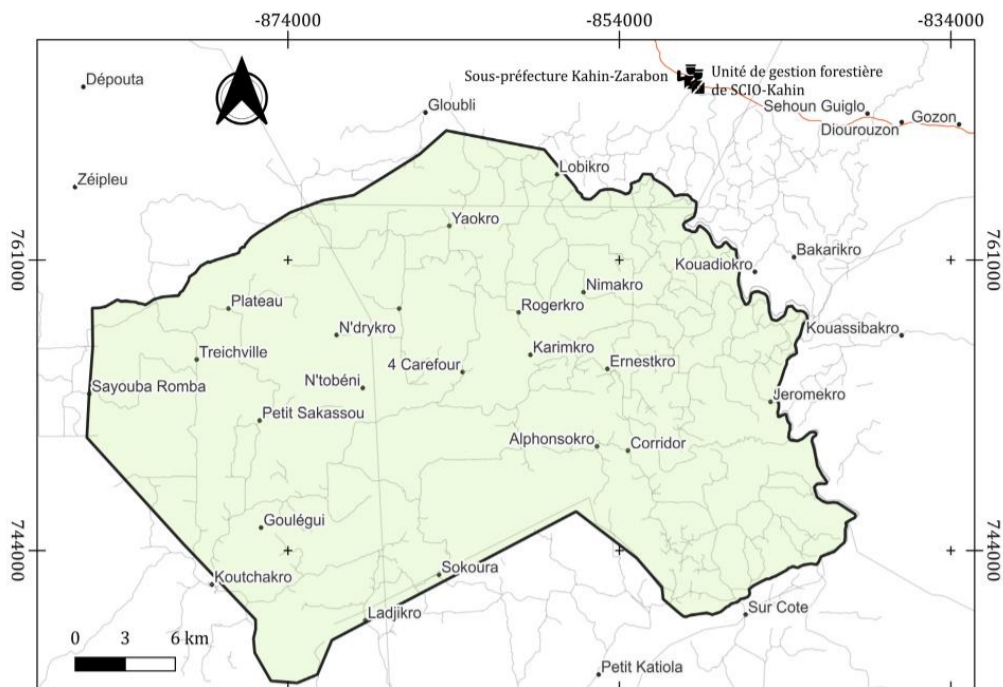
Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
			Commerce	Présence de deux (02) marchés hebdomadaires et de quelques petits commerces tels que les vulgarisateurs, la vente de boissons existent.
				
				Vue d'un marché
			Infrastructures routières	Route en terre assez praticable en période sèche en voiture et aussi à moto.
				
				Vue d'infrastructure routière praticable en saison sèche
			Infrastructures hydrauliques	Présence d'un château d'eau, d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH) fonctionnelle ainsi que des puits

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				 <p>Vue d'une Pompe à Motricité Humaine (PMH)</p>
			Infrastructures scolaires	<p>Bedy-Goazon dispose d'une école préscolaire, d'une école primaire, d'un collège moderne et d'une école coranique</p>  <p>Vue d'une infrastructure scolaire</p>
			Infrastructures sanitaires	Présence d'un Centre de Santé Rural, d'une maternité, d'une clinique et d'un (01) dépôt de pharmacie

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				 <p>Vue du Centre de Santé Rural</p>
			Autres infrastructure (Habitat, Religieuses)	<p>Des maisons à la fois modernes et traditionnelles faites en terre avec de la paille ou de la tôle sur le toit sont rencontrées. On rencontre des édifices religieux, des sanctuaires familiaux</p>  <p>Vue d'une Eglise</p>
			Electricité	Bedy-Goazon est électrifié

Département	Sous-Préfecture	Localité	Composante	Caractéristiques socio-économiques
				 <p>Vue du réseau électrique</p>
			Autre infrastructure	<p>Présence d'une antenne du réseau de télécommunication</p>  <p>Vue d'une antenne du réseau de télécommunication</p>
				Patrimoine culturel
			Sites sacrés	Présence d'une (01) forêt sacrée et d'une rivière sacrée
			Cimetières	Présence de cimetière

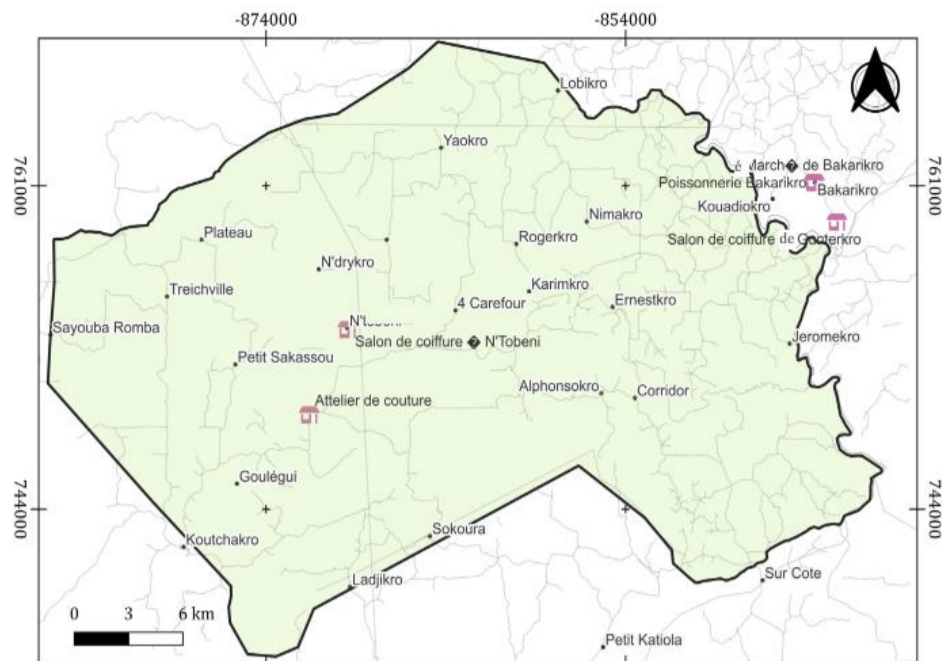
Les cartes ci-dessous nous montrent la localisation des infrastructures existantes dans l'agro-forêt de Scio. Absence de réseau mobile dans les campements.



Légende

- Forêt classée cible
- Localités
- Réseau routier
- Pistes
- Infrastructures administratives et sécuritaires

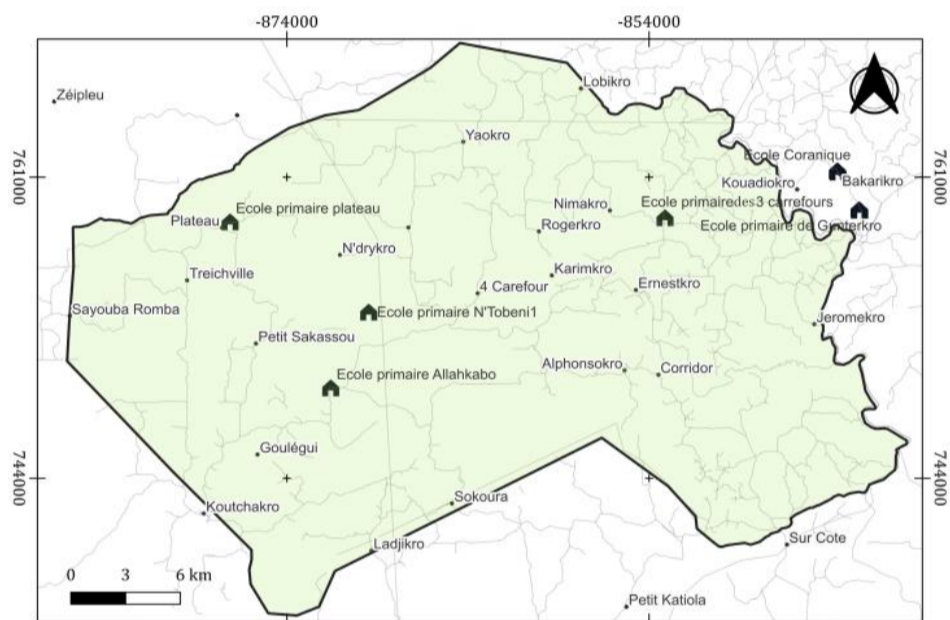
Cartes 1 : Carte des infrastructures administratives et sécuritaires



Légende

- Forêt classée cible
- Localités
- Réseau routier
- Pistes
- Infrastructures économiques

Cartes 2 : Carte des infrastructures économiques



Légende

- Forêt classée cible
- Localités
- Pistes
- Infrastructures éducatives

Cartes 3 : Carte des infrastructures éducatives



Légende

- Forêt classée cible
- Localités
- Réseau routier
- Pistes
- ⊕ Infrastructures sanitaires

Cartes 4 : Carte des infrastructures sanitaires

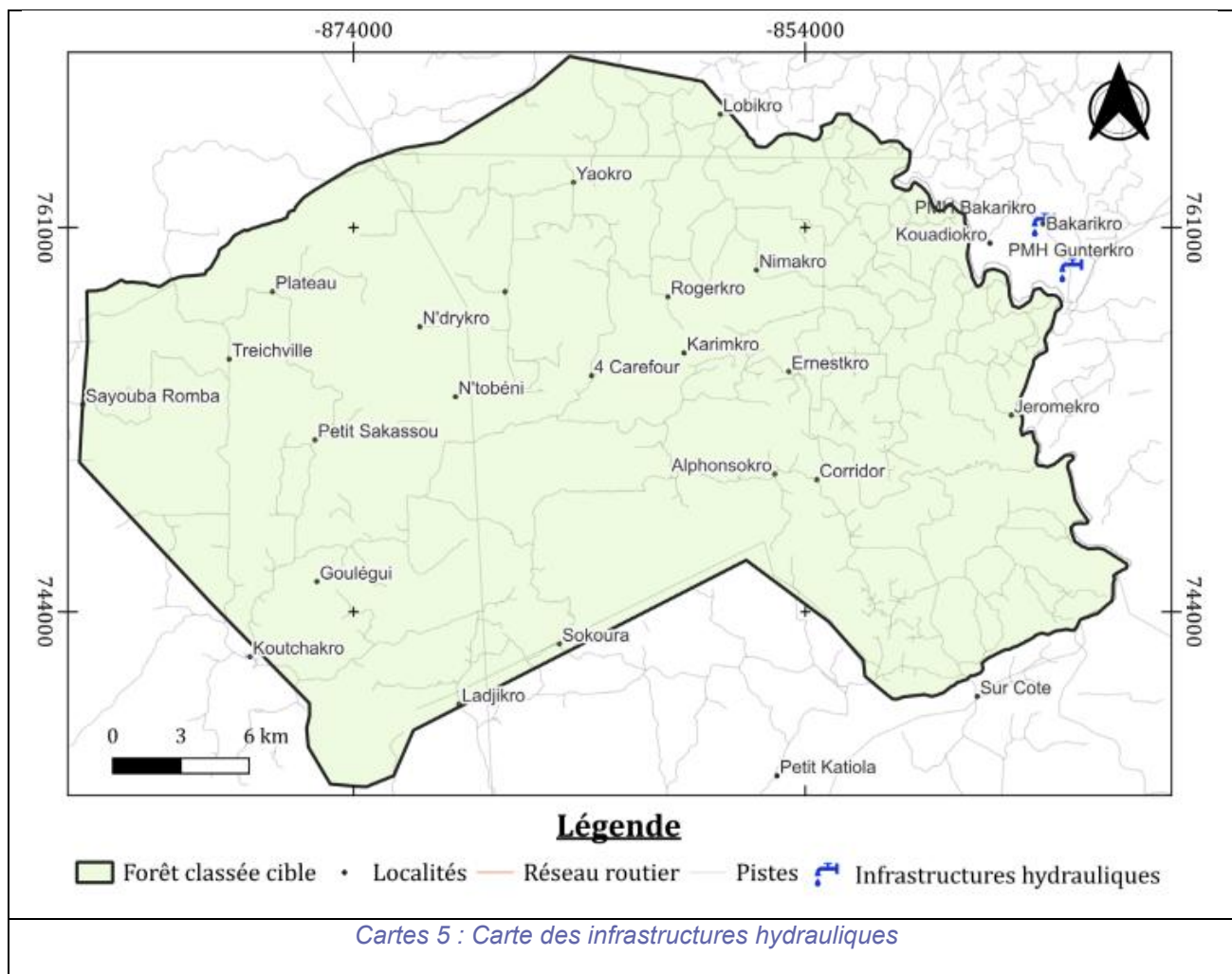


Planche 6: Cartes des infrastructures existantes dans l'agro-forêt de Scio

Source EasyManagement/ID Sahel ; Décembre 2024

3.1.3. Genre et accès aux ressources dans la zone du sous-projet

Les informations recueillies sur le terrain ont permis de faire une analyse de l'accès aux terres cultivables et aux ressources économiques par les femmes.

Cette analyse a permis de comprendre que dans la zone du sous-projet, les femmes se doivent de louer des parcelles pour mener leurs activités socioéconomiques. Les prix de location se déclinent à 20 000 FCFA l'hectare, à 10 000 FCFA le demi-hectare et à 5 000 FCFA le quart de l'hectare. De ce fait pour être propriétaire, la femme doit s'acheter des espaces cultivables si elle en a les moyens. Généralement, les femmes sont créditées de bas-fonds et de jachère pour une utilisation à des fins de production essentiellement vivrières, en l'occurrence le riz, le maïs, le manioc, la banane plantain, le gombo, l'aubergine, piment, etc. Les femmes travaillent la terre soit individuellement soit par groupement (coopérative). En outre, elles s'adonnent à l'élevage de poulets et de porcs. Les revenus de leurs travaux servent à l'usage quotidien, c'est-à-dire à nourrir la famille, scolariser leurs enfants, à résoudre d'autres problèmes familiaux et à payer leurs différentes cotisations au niveau du village (cotisations funéraires et autres). En plus, une partie de leurs revenus est réinvestie dans d'autres activités socioéconomiques telles que le commerce de poisson, de riz, des magasins de chaussure ou salon de coiffure, des boutiques. Mais les activités des femmes sont généralement affectées par le manque et l'appauvrissement des terres disponibles et les conditions climatiques qui impactent difficilement les rendements, les outils de travail inadéquats ainsi que les actions des voleurs et les animaux domestiques qui détruisent les champs.

3.2. Transport

Le transport des biens et des personnes est assuré par des minicars et les taxis brousses. Ils assurent la liaison entre les villes et les villages environnants de la zone du sous-projet. Cependant, il convient de retenir que l'essentiel des déplacements dans la zone du sous-projet se font avec les engins à deux et/ou trois roues. L'activité des motos-taxis est de plus en plus répandue dans les déplacements entre les villages. Il n'est pas rare de voir sur les voies de ces localités des tracteurs et camions transportant des produits agricoles et des bois des grumes et autres produits des champs.

Planche 7 : Illustration de quelques moyens de transport dans la zone du sous-projet



Vue de la piste menant dans la localité de Petit Sakassou (Bloléquin, région Cavally)



Vue de la gare des mini-cars dans la Sous-préfecture de Kahin-Zarabaon

Source : Groupement EASY Management/ID-Sahel, 2024, Mission de terrain, décembre 2024

3.3. Education dans la zone du sous-projet

Au cours des entretiens avec les responsables éducatifs des localités de Bloléquin, de Duékoué, de Bangolo et de Guiglo, il ressort que la construction d'établissement scolaire dépend de la taille de la population. A ce niveau l'on retient le nombre de cent (100) enfants dont l'âge varie de 6 à 9 ans.

Au niveau des localités, l'IEP de Bloléquin a proposé la construction d'école primaire en matériaux de qualité dans la localité de Petit Sakassou, Daloa Soubré, Benokro et Goya 3 dont les bâtis sont en matériaux précaires.

Il faut dire également que certaines localités (Plateau ; N'Tobeni, Sialoukro) dans la forêt classée de Scio, ont bénéficié d'école dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU).

Au niveau de Guehiébly, les localités de Gunterkro et Bakarikro ont des écoles faites en matériaux précaires. Les responsables administratifs préconisent le renforcement des établissements de ces localités.

Relativement aux écoles primaires existantes dans leur ensemble, nous notons que sur vingt-trois (23) localités visitées, presque la totalité est en banco comprenant trois (03) à six (06) salles de classe. Sept (07) localités ne disposent pas d'écoles primaires, les plus proches se situent entre 6 et 10km. Certaines des écoles reçoivent des fonctionnaires de l'Etat comme enseignants, pour la plupart, ceux sont des bénévoles.

En ce qui concerne le ratio élève-maître, comme exemple : dans une école de quarante-huit (48) élèves, l'on note la présence d'un enseignant pour seize élèves (16) élèves. Pour le nombre d'élèves, notons que le nombre d'élèves par établissement va de 48 à 118 élèves répartis selon le tableau suivant :

Tableau 25 : Liste des écoles dans l'Agro-forêt de Scio

N°	ECOLES	CP1			CP2			CE1			CE2			CM1			CM2			TOTAL GENERAL			Nombre de classes
		G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	TG	
1	4Carrefours	10	15	25	10	25	35	12	5	17	16	3	19	5	6	11	3	4	7	56	58	114	6
2	Alababo	9	7	16	4	8	12	6	3	9	7	6	13	5	4	9	4	1	5	35	29	64	6
3	Belleville	8	6	14	7	4	11	4	4	8	1	2	3	5	3	8	2	2	4	27	21	48	6
4	Benoitro	17	8	25	15	13	28	15	9	24	12	15	27	14	11	25	10	4	14	83	60	143	6
5	Daloa Soukro	11	6	17	21	10	31	16	6	22	26	11	37	10	2	12	3	2	5	87	37	124	6
6	Djekro	13	7	20	9	17	26	12	10	22	16	7	23	9	8	17	8	3	11	67	52	119	6
7	Momboibly	9	11	20	10	7	17	15	10	25	11	11	22	5	7	12	3	5	8	53	51	104	6
8	N'TOBENI	46	34	80	33	38	71	28	24	52	37	17	54	20	18	38	16	14	30	180	145	325	6
9	Petit Sakassou	17	3	20	5	12	17	15	8	23	12	8	20	18	5	23	8	3	11	75	39	114	6
10	Plateau	20	18	38	22	27	49	24	15	39	22	26	48	26	11	37	22	12	34	136	109	245	6
11	Sialoulcro	9	10	19	25	27	52	19	16	35	18	10	28	25	7	32	22	12	34	118	82	200	6
12	SIO	10	18	28	14	18	32	10	13	23	5	11	16	11	10	21	-	-	0	50	70	120	5
13	Zorobly	12	8	20	17	19	36	20	15	35	20	21	41	12	17	29	8	11	19	89	91	180	6
	TOTAL	191	151	342	192	225	417	196	138	334	203	148	351	165	109	274	109	73	182	1056	844	1900	77

Source : EasyManagement/ID Sahel, Décembre 2024

3.4. Situation sanitaire dans la zone du sous-projet

Dans le cadre de la couverture sanitaire, l'on note une absence des centres de santé dans plusieurs localités. Pour la plupart des localités qui en disposent, ils sont tous privés et ne sont pas souvent liés au système sanitaire national.

A l'instar des Départements concernés par ce sous-projet dont les taux de prévalence des pathologies les plus rencontrées selon le Rapport Annuel de la Situation Sanitaire (RASS 2020) s'élèvent à :

Cas de Paludisme : 238,14‰ ; Cas des Infections Respiratoires Aigûes (IRA) chez les adultes : 50,55‰ ; Cas des Infections Respiratoires Aigûes chez les enfants de moins de 5 ans : 224,705 ‰

Cas de diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans : 84,11‰ ; Cas d'anémie chez les enfants de moins de 5 ans : 286,705‰ ; Cas d'IST chez la population générale : 19,63‰

Au regard de ce qui précède, l'on note que suite aux données de terrain, les taux de prévalence des maladies récurrentes observés se répercutent sur les localités bénéficiaires chez les adultes comme chez les enfants.

3.5. Conditions de vie des ménages

✓ **Taille des ménages :**

La taille des ménages varie de 1 à 21 avec une médiane qui se situe autour de 9. Les ménages vivent en général dans des maisons en banco ; la toiture est faite en général de plastique ou de paille ; le chef de ménage est propriétaire dans 98 % des cas. La principale source d'eau de consommation est constituée de puits dans 97 % des cas. Le bois de chauffe est la principale source d'énergie, tandis que pour l'éclairage, les panneaux solaires assurent l'essentiel dans 78,57 % des cas.

✓ **Revenu des ménages :**

Le revenu mensuel moyen des ménages est de 257 648 F. Moins quart des ménages, soit environ 24% à un revenu mensuel inférieur à 100 000 F. Ces personnes qui ont moins de 100.000 Fcfa par mois sont considérés comme des personnes vulnérables au vu de la taille moyenne des familles qui se situe autour de 9 personnes. Plus de 75% des ménages disposent d'un revenu mensuel compris entre 100 000 et 900 000 Fcfa.

La source principale de revenu des ménages est l'agriculture et principalement la culture du cacao suivi de l'hévéa et du café. Plus de 95,48% des ménages dépendent des activités agricoles. Hormis l'agriculture, les ménages pratiquent secondairement le commerce (1,93%).

3.5.1. Enjeux environnementaux et sociaux majeurs

L'analyse de l'état initial de l'environnement de la zone d'étude fait ressortir les enjeux environnementaux et sociaux suivants :

3.5.2. Enjeux biophysiques

- **Préservation des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et Haut Stock de Carbone (HSC)**

Les investigations menées dans la forêt classée de Scio dans le cadre du plan d'aménagement participatif ont permis d'identifier 3 657 ha de zones HVC et 10 828 ha de forêts HSC, représentant des enjeux majeurs de conservation. Ces zones constituent des réservoirs de biodiversité et jouent un rôle crucial dans la séquestration du carbone atmosphérique. Leur préservation représente un défi considérable car elles sont actuellement occupées par des exploitations agricoles. La présente étude devra ainsi analyser comment la transition vers l'agroforesterie peut être mise en œuvre dans ces zones sans compromettre leurs fonctions écologiques essentielles, tout en tenant compte des contrats de 5 ans non renouvelables prévus pour les agriculteurs installés dans ces zones.

- **Conservation de la biodiversité remarquable**

La richesse biologique de l'agro-forêt de Scio a été démontrée par les inventaires qui ont révélé, au niveau floristique un total de 183 espèces végétales réparties en 137 genres et 59 familles dont neuf espèces classées vulnérables et deux en danger selon les critères de l'UICN et neuf espèces endémiques dont deux de Haute Guinée, six d'Afrique de l'Ouest et une de Côte d'Ivoire. Au niveau faunique, la forêt regorge une diversité mammalienne de 13 espèces dont certaines menacées selon l'UICN. Cette faune composée d'une avifaune riche de 132 espèces comprenant une espèce vulnérable (*Melaenornis annamarulae*) et deux quasi-menacées, d'une herpétofaune de 26 espèces (13 amphibiens et 13 reptiles) incluant des espèces endémiques et d'une ichthyofaune de 16 espèces dont deux endémiques aux fleuves locaux. Il apparaît ainsi important de proposer des mesures de conservation adaptées en vue d'éviter toute nuisance ou incidence sur ces espèces lors des activités d'aménagement.

- **Gestion des impacts sur le climat**

Le présent sous-projet présente des enjeux climatiques significatifs. La séquestration du carbone par les systèmes agroforestiers doit être quantifiée et optimisée. Les estimations préliminaires suggèrent un potentiel de séquestration important qui contribuera aux engagements nationaux de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le changement climatique. La présente étude devra ainsi analyser cette contribution tout en assurant la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques.

- **Préservation de la qualité des cours d'eau de la zone du sous-projet**

il serait judicieux de prendre en compte les paramètres physiques et chimiques de ses eaux. Prendre en compte la protection de la vivrière Scio dont la forêt porte le nom et les autres cours d'eau. Les populations locales utilisent des sources d'eau nécessaires pour l'approvisionnement en eau de boisson de base et pour l'assainissement. Elles s'approvisionnent à la fois en eau dans les rivières et / ou dans les puits. Les villages riverains, ainsi que des campements, utilisent de l'eau de surface lorsque les forages tombent en panne.

- **Restauration du couvert forestier**

L'objectif de restauration forestière visant à améliorer le taux actuel de couverture forestière implique une sélection rigoureuse des essences adaptées aux conditions locales, une mise en œuvre de techniques appropriées de régénération naturelle assistée, un maintien et un renforcement de la connectivité écologique entre les fragments forestiers existants et une intégration harmonieuse des systèmes agroforestiers dans la matrice paysagère. L'évaluation des impacts potentiels sur l'environnement des modalités techniques de cette restauration est nécessaire pour l'atteinte des objectifs fixés.

3.5.3. Enjeux socio-économiques

- **Restauration des moyens de subsistance**

La mise en œuvre du plan d'aménagement impactera les moyens de subsistance des populations, particulièrement pour les 950 chefs d'exploitation situés dans les zones HVC/HSC. En effet, aux vues de la transition des exploitants vers des contrats de 5 ans non renouvelables, l'affectation potentiels des rendements agricoles avec l'introduction d'arbres, la modification des pratiques culturelles, il est nécessaire de prévoir des mesures d'accompagnement des exploitants appropriées.

- **Gestion des conflits sociaux**

Au regard des investigations réalisées dans le cadre du plan d'aménagement participatif, plusieurs sources potentielles de conflits qui nécessitent une attention particulière ont été relevée. Il s'agit notamment des conflits entre tuteurs autochtones et exploitants allogènes, tensions liées à la

délimitation des parcelles, agriculteurs éleveurs ; désaccords sur les modalités de contractualisation et conflits intergénérationnels et intercommunautaires. La présente étude devra proposer un mécanisme de prévention et de gestion des conflits.

- **Accès aux services sociaux de base**

L'état des lieux a révélé d'importantes carences en infrastructures sociales (48% des localités sans établissement scolaire, 61,5% des localités sans centre de santé, Accès limité à l'eau potable et à l'électricité et Réseau routier dégradé (487 km de pistes dont 185 km de pistes principales)). Il apparaît ainsi nécessaire d'évaluer comment le sous-projet peut contribuer à l'amélioration de ces conditions de vie.

- **Protection des groupes vulnérables**

L'analyse sociale détaillée de la forêt classée de Scio met en évidence des groupes particulièrement vulnérables (les femmes (75% vivent sous le seuil de pauvreté en zone rurale), les jeunes sans emploi, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap) nécessitant une attention spécifique dans la conception et la mise en œuvre des mesures d'aménagement. La vulnérabilité se manifeste de façon différenciée selon les catégories.

- **Préservation du patrimoine culturel et respect des us et coutumes**

La forêt classée de Scio abrite un patrimoine culturel significatif qui témoigne de l'occupation historique et des pratiques traditionnelles des communautés locales. L'inventaire réalisé dans le cadre des études préalables dans le cadre du plan d'aménagement participatif de la forêt révèle la présence d'éléments culturels et cultuels importants qui nécessitent une attention particulière dans le processus d'aménagement. Notamment les 7 forêts sacrées, 7 cimetières, des sites de rituels et des arbres sacrés. Les us et coutumes des peuples présents dans la forêt doit être également pris en compte à toutes les phases du sous-projet.

3.5.4. Enjeux techniques

- **Mise en œuvre de l'agroforesterie**

La transition vers l'agroforesterie constitue un défi technique majeur avec des densités de plantation variables selon les zones (50 à 100 arbres/ha dans les zones plates fortement dégradées, 100 à 250 arbres/ha sur les pentes raides et jusqu'à 400 arbres/ha dans les zones HVC/HSC). L'atteinte de ces objectifs nécessitera une planification rigoureuse et des sensibilisations des chefs d'exploitation.

- **Recensement exhaustif et qualité des données**

Le recensement est l'une des premières activités préalables aux reboisements. Il permettra de connaître le nombre exact des Chefs d'exploitation et les superficies/type d'activités agricoles exercés dans l'agro-forêts. Le retard dans le recensement ainsi que les erreurs dans les données collectées pourraient avoir un impact majeur sur l'atteinte des objectifs en termes de reboisement (300 000 Ha) d'ici 2029.

- **Encadrement technique des activités de reboisement**

Dans le cadre du PIF2, l'encadrement technique des activités de reboisement est du ressort de la SODEFOR. La production de plan jusqu'au planting et l'entretien est du ressort des chefs d'exploitation ou des communautés riveraines. Vu le nombre restreint du personnel de la SODEFOR, cet aspect du sous-projet est à suivre de près car le manque de suivi et d'encadrement optimum des activités de reboisement pourrait impacter négativement le taux de réussite.

- **Respect des clauses contractuelles**

Il est prévu dans le plan d'aménagement, le paiement d'une redevance foncière de 30 000fcfa/Ha/an/Chef d'exploitation désirant rester dans l'agro-forêt pour réaliser l'agroforesterie cacaoyère. Le paiement dans les délais de cette redevance, la gestion financière et l'application des liées au non paiement sont à surveillez pour l'atteinte des objectifs, ainsi que la clé de répartition de ces fonds.

Aussi, les communautés et les chefs d'exploitation disposant de contrat de reboisement avec la SODEFOR seront réénumérés sur la base de leur performance. La réception et le paiement des travaux réalisés constituent un enjeu majeur pour le PIF2.

- **Qualité des ouvrages réalisés :**

Le plan d'aménagement prévoit d'importantes interventions infrastructurelles telle que la réhabilitation de 487 km de pistes dont 185 km de pistes principales, la construction de 2 ponts en bois et installation de 18 buses et la réhabilitation/construction d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, forages). Il sera primordial de s'assurer que les ouvrages construits soient solides, durables et conformes aux normes et réglementations en vigueur. La qualité des ouvrages est essentielle pour garantir la sécurité et la fiabilité des infrastructure projetée, ainsi que de leurs fonctionnalités à long terme.

Pour garantir la qualité des ouvrages réalisés, il est important de mettre en place des processus de contrôle qualité tout au long de la phase de construction. Cela implique la sélection rigoureuse de matériaux de construction de qualité, la supervision continue des travaux de construction et l'utilisation d'outils de mesure et de contrôle pour vérifier la conformité des ouvrages avec les plans et les spécifications.

SECTION 4 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Objectifs, procédures et modalités de la consultation

La participation publique peut être définie comme l'implication de personnes et/ou de groupes de personnes physiques ou morales, positivement ou négativement touchées par un projet, un programme, un plan ou une politique de développement sujet à un processus de prise de décision.

Dans le cadre des consultations publiques, le consultant a mobilisé autour du sous-projet, l'ensemble des parties prenantes. L'objectif de cette démarche est d'impliquer les décideurs et les populations à la prise de décisions finales concernant le sous-projet. Les objectifs spécifiques poursuivis par une telle démarche se résument comme suit :

- fournir aux acteurs concernés, une information juste et pertinente sur le sous-projet, notamment ses objectifs, la consistance des travaux prévus, les impacts potentiels, négatifs et positifs ainsi que les mesures de mitigation y relatives ;
- les inviter à donner leurs avis et préoccupations sur le sous-projet à l'étude (besoins, attentes, craintes, suggestions et propositions de solutions) dans le cadre d'un dialogue instructif et participatif entre eux et les mandataires du promoteur de sous-projet ;
- convenir de façon concertée sur les actions prévues par le sous-projet et particulièrement sur les mesures à entrevoir pour faire face aux impacts négatifs potentiels.

Cette procédure de participation publique a permis de présenter le sous-projet aux populations concernées et d'apprécier avec elles les impacts potentiels sur l'environnement humain.

4.1.1. Processus de consultation des parties prenantes

Calendrier de la consultation

Au total, sept cents quarante-neuf (749) participants dont six-cent soixante-six (666) hommes et quatre-vingt-trois (83) femmes ont été mobilisés au cours de ce processus de participation du public reparti comme suit dans : deux (02) Régions ; quatre (04) Départements ; sept (07) Sous-préfectures et vingt-trois (23) localités. Le calendrier ; la liste des parties prenantes consultées, le mode de consultation, le nombre de participants, et les sujets abordés sont présentés en annexe 21.

4.1.2. Synthèse des résultats de consultation des parties prenantes

Rencontres avec les autorités préfectorales

L'équipe de Consultant a eu des séances de travail avec les autorités administratives des localités parties prenantes au sous-projet. Lors de ces rencontres, les échanges ont porté sur le déroulement de la mission ainsi que l'organisation des consultations publiques.

Ces prises de contacts (physiques) qui ont débuté le vendredi 13 décembre 2024 dans les Régions du (Guémon et Cavally) et se sont poursuivies jusqu'au lundi 23 décembre 2024.

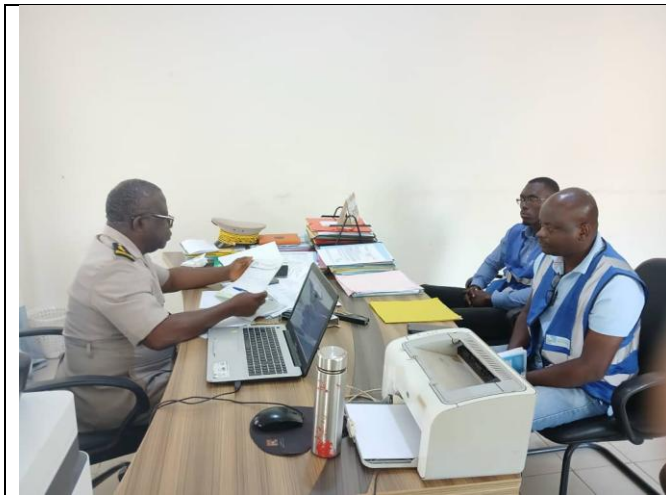
Planche 8 : Vue de la rencontre avec les Autorités Préfectorales des localités concernées



Séance de travail à la Préfecture de Guiglo



Séance de travail à la Préfecture de Duékoué



Séance de travail à la Préfecture de Bloléquin



Séance de travail à la Préfecture de Bangolo

Source : EasyManagement/ID Sahel, Décembre 2024

Rencontres avec les responsables techniques et administratifs

Les rencontres ont continué avec les responsables techniques et administratifs des localités de Bloléquin et de Duékoué. Ainsi les structures suivantes ont été visités :

- Les responsables locaux de la SODEFOR de Duékoué ;
- Cantonnement des Eaux Forêts de Bloléquin, Bangolo, Duékoué et Guiglo
- La Direction Régionale de l'Environnement de Duékoué et Guiglo ;
- La Direction Régionale de l'Agriculture de Duékoué et Guiglo et la Direction Départementale de l'Agriculture de Bloléquin et Bangolo ;
- Direction Départementale de l'Equipement et de l'Entretien Routier de Bangolo ;
- La Direction Départementale de la Santé de Bloléquin, Bangolo de Duékoué et Guiglo
- La DRENA de Duékoué et Guiglo et l'Inspection de l'Enseignement Primaire de Bloléquin, Bangolo ; Guehieby et Guiglo
- La Direction Régionale de la Construction de Duékoué et Guiglo et la Direction Départementale de la construction de Bloléquin et Bangolo ;
- Au Conseil Café cacao de Duékoué ;
- La Direction de l'ANADER de Duékoué.

Ces différentes rencontres ont consisté pour l'équipe de consultant a présenté le sous-projet aux responsables des structures techniques en vue recueillir leurs avis et suggestions dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet.

Planche 9 : Vue de la rencontre avec les structures techniques et administratives des localités



Séance de travail à UGF Duékoué



Séance de travail aux cantonnements
Eaux et Forêts de Bloléquin



Rencontre à la DRENA de Duékoué



Rencontre à la DD santé de Bloléquin

Source : EasyManagement/ID Sahel, Décembre 2024

Rencontre avec les communautés cibles

L'équipe du consultant a engagé des rencontres avec les communautés villageoises concernées par le sous-projet. Ces séances de travail qui se sont déroulées entre l'équipe et les Chefs coutumiers, les responsables et membres d'associations et des leaders d'opinion ont porté sur les travaux d'aménagement de l'Agro-forêt de SCIO dans les zones concernées.

Planche 10 : Illustration des quelques rencontres avec les populations riveraines

<p><small>Projet P1872 21.12.2024 10:05 12.82923, 7.56696 (12m) Altitude: 276m</small></p>	<p><small>Projet P1872 21.12.2024 12:55 12.82949, 7.56696 (12m) Altitude: 276m</small></p>
<p>Consultation communautaire à Gunterkro</p>	<p>Consultation communautaire à Bakarikro</p>
<p><small>EasyManagement 21.12.2024 10:05 12.82923, 7.56696 (12m) Altitude: 276m</small></p>	<p><small>EasyManagement 21.12.2024 10:05 12.82923, 7.56696 (12m) Altitude: 276m</small></p>
<p>Consultation communautaire à Kouidebly-Sokoura</p>	<p>Vue de la rencontre avec la Communauté de 3 Carrefour</p>
<p><small>EasyManagement 21.12.2024 10:05 12.82923, 7.56696 (12m) Altitude: 276m</small></p>	<p><small>EasyManagement 21.12.2024 10:05 12.82923, 7.56696 (12m) Altitude: 276m</small></p>
<p>Vue de la rencontre avec la communauté de Bedy-Goazon</p>	<p>Vue de la rencontre avec la communauté de Justinkro</p>

Source : EasyManagement/ID Sahel, Septembre 2024

4.2. Synthèse des résultats des différentes consultations

Le tableau 22 suivant fait la synthèse des préoccupations/craintes, suggestions et recommandations des populations lors des différentes consultations communautaires et réunions publiques organisées dans le cadre du sous-projet.

Tableau 26 : Synthèse des préoccupations relevées lors des consultations communautaires et des réunions publiques

Préoccupations et craintes	Suggestion et recommandations	Doléance
- La qualité ou la nature des plants ; - le nombre de plants - la redevance foncière qu'elles trouvent élevée car relative aux nombres d'hectares.	Mettre en place de vraies mesures qui impliquent toute la jeunesse. Les populations de Sada souhaitent que les contrats soient renouvelés et qu'on leur confie le remplissage des pépinières.	Implication des jeunes des localités bénéficiaires - Renouveau des contrats ; - Les populations de Sada veulent être impliquées dans le remplissage des pépinières.
Est-ce que la production de pépinière sera confiée à la population ?	Il faut impliquer effectivement et obligatoirement des jeunes, des femmes et des hommes des localités bénéficiaires. Les populations souhaitent une répartition équitable de la redevance foncière pour le développement local, sans ignorer les préoccupations antérieures concernant la qualité des plants.	- Implication des jeunes, des femmes ainsi que des hommes des localités bénéficiaires ; - Répartition équitable de la redevance foncière ; - Avoir des plants de qualité.
Création de forage pour l'entretien des plants		
Il faut qu'une part de la redevance nous soit reverser	La communauté de Ladjikro suggère que les agents des Eaux et Forêts accentuent le contrôle forestier car elle a été victime de pillage et d'abus de la part de certains exploitants forestiers alors que la SODEFOR a amplifié l'abattage de tous les arbres qu'ils avaient gardé.	Accentuer le contrôle forestier
Quant est ce que les pertes de remplissage des sachets seront perçues ?	La population de Glopaoudy, à travers son porte-parole a donné son avis favorable tout en soulignant que les questions relatives à l'encadrement du sous-projet par les résidents locaux (participation effective), la répartition de la redevance foncière	- Implication des jeunes, des femmes et des hommes des localités bénéficiaires ; - Répartition de la redevance foncière.
- La qualité ou la nature des plants ; - le nombre de plants ; - la redevance foncière qu'elles trouvent élevée car relative aux nombres d'hectares.	Les suggestions des communautés de Justinkro et Issakro renvoient à la qualité et à la réduction du nombre d'arbres à planter par hectare, ainsi que le montant de la redevance qu'elles jugent élevé. Aussi, l'utilisation et le choix des essences de plants locales, ainsi que la réduction et l'uniformisation de la redevance foncière en un prix unique par paysan	- Avoir des plants de qualité ; - Réduction du nombre de plants à l'hectare ; - Réduction de la redevance que la population juge élevée.
Quelle est la liste des personnes retenues pour le recensement des exploitants agricoles ?	Les populations souhaitent avoir la liste des personnes désireuses de faire partie des agents recenseurs pour le reboisement	Mise à disposition des exploitants agricoles, la liste des personnes retenues pour le recensement.
Quel est le contenu du contrat de 10 ans prévu entre la SODEFOR et les paysans ?	Les populations voudraient savoir les clauses du contrat de 10 ans prévu	Expliquer clairement les clauses du contrat de 10 ans
Pourquoi les flancs de montagnes ont été sélectionnés ?	Les populations souhaitent savoir les raisons qui ont motivées le choix de la zone : les flancs des montagnes	Communiquer suffisamment sur les critères de choix des flancs des montagnes
Existe-t-il des mécanismes de suivi des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ?	Les populations s'interrogent sur leurs activités suite au reboisement	Prise en compte des activités prévues pendant le reboisement

Préoccupations et craintes	Suggestion et recommandations	Doléance
Quelles sont les dispositions prévues pour les personnes qui voudront partir ?	En ce qui concerne les personnes qui ne signeront pas les différents contrats, les populations s'interrogent sur leur devenir	Prise en compte des personnes n'ayant pas signées les différents contrats
Est-ce que le sous-projet concerne uniquement les personnes ayant leurs parcelles dans les zones identifiées ?	Les populations de Lobikro souhaitent avoir une précision sur les personnes concernées par les zones identifiées	La communauté de Lobikro plaide auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire pour la suppression du paiement à l'hectare.
Suite au reboisement, est ce que les plants reviennent à l'Etat ou aux paysans ?	Les populations de Yakro se demandent si les plants vont leur revenir après le reboisement	<ul style="list-style-type: none"> - La construction des infrastructures sanitaires ; - La réhabilitation des routes ; - L'installation des antennes de communication ; - L'électrification du campement de Yaokro ; - L'installation des pompes hydrauliques.
Est-ce que les personnes vont rester après le reboisement dans la forêt ?	Les populations de Langbakro s'interrogent sur la phase d'aménagement proprement dite	<ul style="list-style-type: none"> -Le campement de Langbakro plaide pour la réduction du paiement des 30 000FCFA à l'hectare ; - La construction d'école ; - La construction de centre de santé ; - L'installation de pompe hydraulique ; - La réhabilitation des routes ; - L'installation d'antenne de communication.
Est-ce que les plants peuvent être coupés pour la construction des maisons ou autres activités ?	Les populations souhaitent coupés les plants pour la construction/ réhabilitation de leurs maisons	<ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation des routes ; - Permettre aux populations de réhabiliter leurs maisons pendant le sous-projet ; - La construction d'écoles ; - La construction d'un centre de santé ; - La réduction du nombre d'essences à planter par hectare ; - La plaidoirie relative à la réduction du paiement des 30 000fCFA à l'hectare ; - L'installation de pompe hydraulique.

Source : Groupement Easy Management /ID Sahel, Décembre 2024

Tableau 27: Tableau résumant le nombre de consultations et de participants par consultation

Régions	Consultation Communautaire / focus group		Consultation Publique		Consultation restreinte		Total	Observations
	H	F	H	F	H	F		
Sexe	H	F	H	F	H	F	H=F	
Cavally	176	18	56	11	18	09	288	10 consultations communautaires, 02 consultations publiques, 09 consultations restreintes
Guémon	287	35	86	06	36	11	461	02 consultations publiques, 11 consultations communautaires et 12 consultations restreintes

Source : Groupement Easy Management /ID Sahel, janvier 2025

4.3. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES⁶

La mise en œuvre des travaux peut entraîner des plaintes ou réclamations. Dans la pratique, les plaintes et conflits qui apparaissent au cours de la mise en œuvre des travaux peuvent survenir pendant la phase préparatoire, ou la phase d'exécution du sous projet.

Pour prévenir et gérer de façon efficace les plaintes, réclamations et doléances, les communautés y compris les Personnes Affectées par le Projet (PAP) ont été informées sur le mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le PIF 2. Outre les plaintes non-sensibles, ce mécanisme prend en compte aussi les plaintes sensibles à savoir (i) les plaintes liées aux Violences Basées sur le Genre (VBG) dont l'Exploitation et Abus sexuels (EAS) et le Harcèlement Sexuel (HS) et (ii) les plaintes liées à la gouvernance du projet.

4.3.1. Mode de fonctionnement

Le Mécanisme de gestion des plaintes du PIF 2 fonctionne à travers les Cellules de Gestion des Plaintes au niveau local et les Comités de Gestion des Plaintes au niveau sous-préfectoral, départemental (CGP-FC/CGL) et national.

4.3.2. Canaux de saisine

Les différents modes de saisine sont entre autres la Cellule de Gestion des Plaintes de la localité au niveau du village ; les comités sous préfectoral, départemental et national, et à travers un courrier ou courriel au reclamations@pif2.ci ou au numéro 05 94 98 1818, ou encore via la plateforme du SIGES : <https://siges.pif2.ci/>.

4.3.3. Etapes de traitement des plaintes

Le traitement des plaintes reçues se fait selon les sept (07) étapes détaillées dans le MGP (consultable sur le site Web du projet : www.pif2.ci).

4.3.4. Principes directeurs

Les Personnes Affectées par le Projet (PAP) ou qui ont des observations ou réclamations doivent saisir le Mécanisme de Gestion des Plaintes en vue de la recherche d'une solution à l'amiable. À cet effet, le processus de gestion des plaintes doit respecter les principes directeurs à savoir : la participation, la redevabilité, l'accessibilité, la confidentialité et la sécurité, l'impartialité et l'équité, la transparence et la traçabilité, la compatibilité avec le droit et le suivi-évaluation et l'apprentissage continu.

⁶ Voir le lien ci-après pour la formulation d'une plainte : <https://siges.pif2.ci/gestion-du-pif2/grievances>

4.3.5. Suivi et consolidation des plaintes

L'objectif du suivi est de vérifier si les principes et valeurs véhiculés par le mécanisme sont respectés, à savoir : l'accessibilité et l'inclusion, l'utilisation d'un registre de plaintes pour faire le suivi et améliorer le mécanisme, l'identification des Cellules de Gestion des Plaintes et des points focaux, la transparence, l'absence de représailles et connaissance du mécanisme par les communautés, l'utilisation du SIGES. Cela se traduira par la vérification de la conformité de la mise en œuvre des différentes étapes de gestion des plaintes et litiges. Il s'agira donc de s'assurer que :

- les plaintes sont bien enregistrées ;
- le tri et la classification sont correctement faits ;
- le traitement se fait dans les délais requis ;
- l'archivage est correctement.

Le niveau de satisfaction des plaignants et l'implication des parties prenantes à la gestion des plaintes pourront aussi être vérifiés. Le suivi vise également à s'assurer que les informations associées aux plaintes sont utilisées pour apporter les correctifs aux problèmes effectifs ou potentiels rencontrés au fil de la mise en œuvre du sous-projet.

SECTION 5 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

5.1. Contexte et enjeux climatique

Cette section a pour but de présenter, de quantifier ou d'estimer, avant la réalisation des travaux, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pouvant être générés par ce présent sous-projet de développement. Il découle d'une recherche exhaustive sur les méthodologies élaborées par les organismes reconnus en la matière, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et Environnement et Changement climatique Canada.

Le présent chapitre vise donc à :

- Réaliser une cartographie exhaustive de l'ensemble des émissions potentielles ou réelles de GES du présent sous-projet ;
- Proposer un plan de gestion des émissions de GES par le biais des stratégies de réduction d'émissions déclinées en plans d'actions.

Le calcul des émissions est fait suivant le niveau 1 des lignes directrices du GIEC de 2006 (Eggleston et al., 2006) :

Émissions = (données d'activités) x (Facteurs d'émission)

Selon la méthodologie établie par le Greenhouse Gas Protocol, il est courant de catégoriser les émissions de gaz à effet de serre en trois groupes distincts :

- Scope 1 : Ces émissions englobent les rejets directs qui relèvent du contrôle de l'organisation ou du promoteur, notamment ceux liés à la combustion de combustibles fossiles et diverses émissions ;
- Scope 2 : Les émissions de ce groupe sont générées indirectement par le biais de services, tels que l'utilisation de l'électricité provenant du réseau. Lorsque des informations sur la consommation électrique des équipements et des installations ne sont pas disponibles, elles sont également incluses ici ;
- Scope 3 : Cette catégorie englobe toutes les autres émissions indirectes, en particulier celles liées à l'utilisation de matériaux.

La pertinence de cette catégorisation réside dans sa capacité à faciliter l'agrégation des statistiques nationales en additionnant les émissions de Scope 1, évitant ainsi tout risque de double comptage. Cependant, lorsque l'on prend des décisions liées à des projets de réhabilitation et de construction de bâtiments, il est essentiel de considérer l'ensemble des émissions, y compris celles des Scope 2 et Scope 3. La précision de la mesure des émissions dépend de la qualité des données d'entrée, qui peuvent varier en précision tout au long du sous-projet. En conséquence, les estimations sont souvent indicatives en termes d'ordre de grandeur.

5.2. Engagements de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le changement climatique

Les engagements de la Côte d'Ivoire visent d'abord à atténuer ses émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici 2030. Ensuite à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique avec un objectif de 16% à l'horizon 2030. Et enfin à réduire la déforestation et la dégradation des forêts.⁷

Au niveau de l'atténuation du changement climatique, le Gouvernement ivoirien s'est engagé sur le plan international à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Les autorités ont adhéré aux protocoles et plans d'actions internationaux comme la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994, la soumission de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2015. A cela s'ajoute une réelle volonté politique, notamment à travers le Président de

la République qui porte la voix de la Côte d'Ivoire à tous les grands sommets internationaux sur le Climat comme la Conférence de Paris en 2015 ou le « One Planet Summit » en 2017.

Cet engagement a avant tout mis l'accent sur la contribution de la Côte d'Ivoire à la diminution des effets de serre au niveau global. Les actions portent sur trois axes principaux : (i) l'utilisation des sources d'énergies « propres » ; (ii) l'utilisation et l'exploitation intelligentes des terres agricoles et des forêts ; et (iii) la gestion durable et la valorisation des déchets.

Pour raffermir leur volonté, les autorités ont même chiffré leur ambition qui est de réduire les effets de serre d'au moins 28% et utiliser 42% d'énergies renouvelables d'ici 2030.

Au niveau de l'adaptation aux changements climatiques, la volonté du gouvernement s'est inscrite dans le Plan National de Développement adopté en 2016. Celui-ci offre un cadre de référence stratégique qui intègre les défis des changements climatiques sur les années 2016-2020. Il se base pour cela sur un certain nombre de stratégies sectorielles comme le Programme Nationale de Changement Climatique (PNCC, 2012), et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (2014).

5.3. Rôle du sous-projet dans l'atteinte des objectifs climatiques nationaux

La question des changements climatiques est sous la responsabilité du ministère en charge de l'environnement. L'ANDE, structure sous-tutelle du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a pour mission de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les Politiques, Plans, Programmes (PPP) et projets de développement initiés en Côte d'Ivoire. A cet effet, elle s'assurera que tout projet de développement (en place ou à venir) évalue ses émissions de GES et propose des plans d'action ou de suppression en vue de l'atteinte des objectifs du gouvernement ivoirien en matière de réduction de ses émissions de GES.

5.4. Estimation du bilan carbone

La méthodologie adoptée pour la quantification des GES du présent sous-projet repose sur deux (2) étapes dont :

1. Cartographie des émissions potentielles de GES du sous-projet
 - a. Identification des sources d'émission de GES du sous-projet
 - b. Quantification ou estimation des émissions de GES du sous-projet

Elaboration d'un plan d'action de réduction.

5.5. Cartographie des émissions GES et Puits de carbone potentiel du sous-projet

✚ Sources d'émissions et puits de carbone du sous-projet

✓ Sources d'émissions

Les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) seront liées aux activités suivantes :

- L'utilisation de véhicules et d'engins pour le transport du personnel, des plants et des matériaux : **Il est prévu l'acquisition de 6 véhicules 4x4 et 24 motos de terrain qui consommeront du carburant fossile ;**
- L'utilisation de tronçonneuses et d'autres équipements motorisés pour les opérations de déboisement, défrichage et reboisement : **Le PAPF de Scio prévoit l'achat de 16 tronçonneuses sur la durée du sous-projet ;**
- La fabrication et le transport des panneaux et bornes de délimitation de la forêt : **Environ 63 panneaux et 111 bornes doivent être installés ;**

- Les émissions liées aux déplacements du personnel de gestion et de surveillance (patrouilles régulières).

La déforestation et la dégradation des sols tourbeux ou riches en carbone organique pourront également libérer d'importantes quantités de carbone. Le diagnostic a identifié 7720 ha de forêts dégradées résiduelles qui devront être préservées.

Faute de données précises, les sources d'émissions liées à la construction et réhabilitation des infrastructures sociales n'ont pas été considérées dans le cadre de la présente étude.

✓ **Puits de carbone développés**

Les principales activités du plan d'aménagement qui contribueront à séquestrer du carbone sont :

- Le reboisement de la série de protection (28 454 ha) avec jusqu'à 400 arbres/ha. Les essences plantées seront principalement des espèces locales ;
- La mise en place de systèmes agroforestiers dans la série agroforestière (61 193 ha) avec une densité de 50 à 250 arbres/ha associés aux cacaoyers. **Une liste de 20 essences utiles (bois d'œuvre, fertilisants, fruitiers) est proposée ;**
- Les plantations de délimitation (sur 10m de large) sur les 111 km de limites artificielles de la forêt. **Des Terminalia, Khaya ou tecks seront plantés ;**
- La protection et la restauration naturelle assistée des reliques de forêts denses identifiées (7 720 ha) et des forêts galeries le long des cours d'eau.

La croissance de tous ces arbres permettra un stockage important et durable de carbone atmosphérique dans la biomasse aérienne, racinaire et les sols.

5.6. Estimation du bilan carbone

✓ **Méthodologie de quantification**

Pour estimer les émissions et séquestrations de GES du sous-projet, la méthodologie suivante a été appliquée :

❖ Définition du périmètre :

L'ensemble des 89 650 ha de la forêt classée a été considérée, avec période de mise en œuvre de 10 ans (durée du PAPF de Scio) ;

❖ Identification des flux de GES significatifs :

- *Emissions directes : utilisation de carburant, déforestation, fertilisation minérale ;*
- *Emissions indirectes : fabrication des intrants (il s'agit principalement des engrais naturels ou industriels et des produits phytosanitaires, c'est-à-dire les pesticides), transport ;*
- *Séquestration : croissance de la biomasse des arbres plantés et recrutés.*

❖ Choix des facteurs d'émission et de séquestration, parmi les bases de données internationales (GIEC, FAO, Global Forest Watch) ou la littérature scientifique locale. Les facteurs seront convertis en tonnes équivalent CO₂ (tCO_{2e}) ;

❖ Collecte des données d'activités : surfaces par type d'occupation, plants reboisés, carburant consommé, engrais utilisé, etc. ;

❖ Calcul des émissions par source : **Emission (tCO_{2e}) = Donnée d'activité x Facteur d'émission ;**

❖ Calcul de la séquestration par puits :

- Biomasse : $tCO_2 \text{ séquestrée} = \text{Surface (ha)} \times \text{Densité de plantation} \times \text{Accroissement (tMS/ha/an)} \times \text{Teneur en carbone (tC/tMS)} \times 44/12 \text{ (Ratio masse } CO_2/C)$;
- Sol : $\text{Stock (tCO}_2/\text{ha)} = [\text{Profondeur (cm)} \times \text{Densité apparente (g/cm}^3) \times \text{Teneur en carbone (\%)}] \times 100 \times 44/12$.

5.7. Estimation des émissions par phase

✓ Phase de production et de planting

Au regard de la méthodologie et des données fournis ci-dessus, les principales émissions sont estimées comme suit :

- Emissions des véhicules (tCO₂e) = 562,8
- Emissions des motos (tCO₂e) = 482,4
- Emissions des tronçonneuses (tCO₂e) = 222,98
- Emissions dues à la déforestation (tCO₂) = 81 400

Ainsi, sur la durée du sous-projet, **les émissions dues aux déplacements des véhicules et motos seraient d'environ 1045 tCO₂e, celles des tronçonneuses de 223 tCO₂e.**

Si on estime à 100 ha la surface qui sera défrichée pour les activités et infrastructures, avec un stock de carbone moyen pour une forêt dense africaine, cela émettrait plus de 81 000 tCO₂.

La fabrication des panneaux et bornes, consommation électrique des potentiels bases chantier ont été être négligées faute de données précises et du fait qu'ils sont considérés comme des sources mineures.

✓ Phase d'exploitation/entretien

Une fois les aménagements réalisés, les émissions récurrentes seront surtout liées :

- aux déplacements des équipes de surveillance et de suivi : patrouilles régulières en véhicule et moto ;
- à l'entretien mécanisé des plantations et pistes : tronçonneuses, débroussailleuses ;
- à l'utilisation éventuelle d'engrais minéraux dans les plantations ;
- aux émissions de N₂O par les sols après déforestation.

Mais globalement ces émissions seront très limitées par rapport à la phase initiale et surtout à la séquestration permise par la croissance des arbres.

5.8. Estimation de la séquestration carbone

En s'appuyant sur les chiffres fournis, on peut calculer le total de carbone qui sera séquestré dans la biomasse grâce aux reboisements prévus par le plan d'aménagement :

- Série agroforestière (environ 100 pieds/ha) : 55 975 ha planté génèreront 1 940 160 tCO₂ en 2053 ;
- Série de protection (jusqu'à 400 pieds/ha) : 28 454 ha planté génèreront 1 095 453 tCO₂ en 2053.

Soit un total de plus de 3 millions de tonnes de CO₂ stockés dans les arbres à l'horizon 30 ans, en appliquant un facteur de sécurité de 20%.

Par ailleurs, la régénération naturelle des reliques forestières sur 7 720 ha pourrait capturer entre 40 et 200 tCO₂/ha selon leur état et les conditions.

Enfin, la plantation d'arbres permet aussi d'accroître significativement le stock de carbone organique des sols. Entre 50 et 150 tC/ha pourraient ainsi être séquestrées sur 30 cm de profondeur.

Au total, plus de 5,3 millions de tonnes de CO2 pourraient être durablement soustraits de l'atmosphère grâce aux aménagements prévus sur 30 ans, compensant très largement les émissions estimées.

5.9. Mesures d'atténuation et d'adaptation

✓ Mesures d'atténuation des émissions

Plusieurs mesures sont prévues ou envisageables pour réduire l'impact carbone des activités du sous-projet :

- Choisir des véhicules et équipements peu consommateurs ;
- Limiter les déplacements au strict nécessaire ;
- Effectuer un approvisionnement en plants, matériaux et main d'œuvre au plus près des zones de reboisement pour limiter le transport ;
- Préserver au maximum les forêts existantes et les sols, en exploitant au mieux les zones déjà dégradées et les trouées pour les activités ;
- Prioriser les espèces locales à croissance rapide et fort potentiel de séquestration ;
- Promouvoir les pratiques agricoles stockantes en carbone : agroforesterie, jachères améliorées, apport de matière organique.

✓ Mesures d'adaptation aux changements climatiques

Le sous-projet de restauration de la forêt de Scio apportera de multiples bénéfices en termes d'adaptation du territoire et des populations. Il s'agit notamment de la :

- **protection des sols et régulation du cycle de l'eau grâce au couvert forestier** : lutte contre l'érosion et les inondations, épuration de l'eau, recharge des nappes. Les forêts et systèmes agroforestiers sont plus résilients face aux sécheresses et pluies extrêmes ;
- **diversification des productions agricoles et des revenus grâce aux arbres à usages multiples introduits dans les plantations de cacao** : fruits, bois, pharmacopée, fourrage, etc ;
- **création de microclimats favorables aux hommes, cultures et bétail grâce à l'ombrage et l'évapotranspiration des arbres** ;

A plus large échelle, ces aménagements contribueront à atténuer la variation climatique globale en captant du carbone, avec des bénéfices pour la biodiversité et la population mondiale.

**SECTION 6 : IDENTIFICATION, ANALYSE ET ÉVALUATION DE
L'IMPORTANCE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET
SOCIAUX INDUITS PAR LE SOUS-PROJET**

Avant d'identifier, de caractériser et d'évaluer les impacts, il nous a été utile de présenter la méthodologie employée, de catégoriser le sous-projet, de décrire les impacts, de dresser le bilan des impacts résiduels après les mesures de protection de l'environnement ainsi que de montrer la faisabilité environnementale du sous-projet. A travers la Grille de Fecteau, d'évaluer la conséquence des impacts ainsi que la pondération globale (multiplication des pondérations). Elle établit les liens entre les différents critères retenus (intensité, étendue et durée) et dont le croisement déduit la grandeur de l'impact.

(Annexe 16).

6.1. Impacts potentiels positifs

Les incidences positives du sous-projet s'observent dans la phase de chantier (aménagement et mise en œuvre) et dans la phase d'exploitation ou entretien.

6.1.1. Impacts potentiels positifs en phase de préparation (aménagement de la zone du sous-projet)

Les impacts positifs du sous-projet en cette phase demeurent liés au milieu humain.

✓ Milieu humain

Les activités préparatoires de chantier vont générer des impacts positifs certains sur le milieu humain. Il s'agit principalement des impacts décrits ci-dessous.

- **Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques privés**

Pour la mise en œuvre du sous-projet, les investissements prévus prennent en compte l'achat des plants, de pépinières et des équipements à installer. Ainsi, le démarrage du sous-projet demeure une opportunité d'affaires pour les entreprises du domaine du transport, des vendeurs des plants et de sachets pour les pépinières.

L'achat des plants et de pépinières constituent des sources de revenus pour les particuliers et les communautés riveraines.

L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée moyenne.

- **Création d'emploi**

Les travaux d'aménagement des sites nécessiteront un besoin en personnel. C'est une opportunité d'emploi pour les jeunes des localités du sous-projet pour la main-d'œuvre non qualifiée, mais aussi pour les missions de suivi et contrôle des travaux qu'on pourrait recruter au niveau national et sous régional. Pendant cette phase, la grande partie de cette main-d'œuvre viendra certainement des communautés riveraines. Il s'agit :

- Des emplois qualifiés : techniciens forestiers, agents de recensement, agents de suivi, superviseurs ;
- Des emplois non qualifiés : pépiniéristes, planteurs, manœuvres ;
- Des emplois indirects dans les secteurs connexes : Transport et logistique, commerce local et Services aux travailleurs.

L'impact sera d'importance majeure, avec une intensité forte, une portée locale et une durée longue

- **Délimitation de la limite de l'agro-forêt**

Déterminer les limites de frontières de l'agro-forêt aidera à prévenir les conflits entre les riverains et la SODEFOR.

- **Délimitation des enclaves dans l'agro forêt**

La délimitation des enclaves en agroforesterie va faciliter la gestion des zones habitées, la mise à disposition d'un document juridique formel qui leur permettra de bénéficier des infrastructures sociales de bases.

- **Développement d'activités génératrices de revenus/ Opportunités pour le Genre**

Il est prévu dans le cadre du sous-projet, le développement des activités génératrices de revenu pour les communautés riveraines des agro-forêts via des projets individuels ou en groupements. Ces sous-projets d'AGR contribueront à la l'autonomisation des bénéficiaires et surtout aux femmes.

Il est important que le sous-projet optimise les impacts positifs concernant les femmes ou jeunes filles. En effet, la période de chantier va générer des opportunités d'emplois directs et indirects pour ces femmes.

En outre, le recrutement des travailleurs locaux devra être ouvert de façon identique aux hommes et aux femmes et les femmes devront au même titre que les hommes pouvoir bénéficier de formations qualifiantes dans le cadre du sous-projet.

L'impact sera d'importance majeure, avec une intensité forte, une portée locale et une durée longue.

- **Renforcement de capacités des acteurs**

La participation à la réalisation des différents travaux du présent sous-projet aura pour effet direct le renforcement des capacités des différentes prestataires (entreprises, bureaux d'études et travailleurs). Ceci pourrait être de nouvelles expériences et références acquises et serviront dans la réalisation d'autres projets. L'acquisition de ces expériences, références est un gain considérable.

Le renforcement des capacités locales par la formation des populations aux techniques agroforestières.

L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité moyenne, une portée locale et une durée longue

- **Développement circonstanciel des activités économiques locales**

Le sous-projet contribuera à la dynamisation des activités économiques dans les zones du sous-projet. En effet, la création d'emplois pour la main d'œuvre locale, la création de nouvelles Activités Génératrices de Revenus (AGR), la réalisation des pépinières, l'augmentation du chiffre d'affaires des commerçants, la facilité de déplacement des personnes et des biens peuvent être des facteurs d'impulsion du développement local et contribuer ainsi à l'amélioration du niveau de vie des populations.

L'impact sera d'importance majeure, avec une intensité forte, une portée locale et une durée longue.

6.1.2. Impacts potentiels positifs en phase d'exploitation/d'entretien

- ✓ Impacts sur le milieu biophysique

- **Impacts sur les sols**

Les activités de reboisement vont contribuer au maintien de la fertilité des sols, la protection des flancs de montagne et des zones humides, La reconstitution du couvert végétal va empêcher l'érosion. Il est essentiel de noter que la reconstitution du sol va influencer la fertilité du sol, sa capacité à retenir l'eau, ainsi que sa fonction en tant que support pour la végétation. Par conséquent, des mesures de gestion adéquates doivent être appliquées pour minimiser l'impact sur la qualité du sol.

L'impact sur le sol est ainsi d'une importance majeure, d'intensité forte, d'étendue régionale et de durée longue.

- **Impacts sur les ressources en eau**

La maturité du système agroforestier de Scio exercera des effets bénéfiques multiples sur les ressources hydriques qui la compose :

- Protection des masses d'eau par le maintien des ripisylves le long des cours d'eau, la stabilisation des berges par les systèmes racinaires, la réduction des apports en matières, en suspension et la création de zones tampons limitant la pollution diffuse ;
- Régulation du cycle hydrologique à travers l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluie, la recharge des nappes phréatiques, la réduction du ruissellement de surface et le maintien d'une humidité favorable dans le sol.

L'impact de l'impact sera d'une importance moyenne, d'intensité moyenne, d'étendue régionale et de durée longue.

- **Impacts sur la biodiversité (faune et flore)**

L'agroforesterie regroupe l'ensemble des pratiques agricoles associant, sur une même parcelle, des arbres et des cultures. Cette alliance a des bénéfices réciproques permettant d'augmenter la production et de diversifier les revenus et les services, tout en visant la meilleure gestion des ressources naturelles (eau, sol, biodiversité...). Les systèmes agroforestiers fournissent ainsi de nombreux bénéfices, qu'ils soient économiques, socio-culturels ou environnementaux. L'impact de l'impact sera d'une importance majeure, d'intensité majeure, d'étendue régionale et de durée longue.

- **Impacts sur les services écosystémiques**

Le système agroforestier mature fournira de nombreux services écosystémiques essentiels :

- amélioration de l'infiltration de l'eau de pluie et des réserves d'eaux souterraines ;
- préservation de la biodiversité et contribution à une gestion rationnelle de plusieurs espèces forestières ;
- participation à la lutte contre les variations climatiques ;
- satisfaction des exigences écologiques du pays et des besoins des populations en matière de bois d'œuvre et de bois énergie ;
- atténuation des effets des changements climatiques et renforcement de la résilience de la Côte d'Ivoire à ces effets ;
- amélioration de la pluviométrie et du cycle de l'eau ;
- amélioration du couvert végétal ;
- création d'un microclimat favorisant le développement des plantes et l'accroissement des rendements des cultures (brise vent et limitation de l'évapotranspiration) développement d'insectes auxiliaires limitant l'attaque de ravageurs ».
- maintien d'un climat favorable au développement des activités socio-économiques et agricoles ;
- maintien d'un climat favorable au développement des activités économiques ;
- constitution par le microclimat que procure l'agroforesterie (ombrage et humidité), d'une barrière naturelle pour le cacaoyer en cas de sécheresse. Cela permet aux cacaoyers de contrer les effets du réchauffement climatique et d'assurer ainsi la survie de la filière à moyen et long terme.
- contribution à la conservation et à l'accroissement du stock forestier national »
- contribution à la restauration de la couverture forestière nationale d'au moins 20% à l'horizon 2030 ».
- amélioration du bilan hydrique des parcelles sur lesquelles les arbres seront plantés.

L'impact de l'impact sera d'une importance majeure, d'intensité majeure, d'étendue régionale et de durée longue.

- **Impacts sur la productivité des cultures (notamment cacaoyères)**

L'agroforesterie permet d'améliorer les revenus et les conditions de travail des agriculteurs et de favoriser le bien-être des animaux. L'arbre joue le rôle d'un climatiseur réversible qui tamponne les extrêmes. L'ombre qu'il apporte et son effet brise-vent permettent de limiter les besoins en eau des

cultures associées (cacao, café, hévéa...) situé au sein de l'agro-forêt de Scio. Son réseau racinaire profond remonte l'humidité vers la surface, améliorant ainsi le bilan hydrique à l'échelle de la parcelle. Cette régulation climatique est essentielle pour sécuriser les productions et répondre aux enjeux de bien-être animal. En phase d'exploitation on peut assister à la :

- Amélioration de la productivité du cacao par rapport à la culture du cacao en plein soleil telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui ;
- Production de cacao et de café de qualité et en quantité suffisante permettant d'améliorer le revenu des paysans ;
- Accroissement sensible des rendements de cacao à l'hectare, source d'amélioration des revenus et du pouvoir d'achat des exploitants ;
- Production de cacao tout en restaurant le couvert forestier, en améliorant la fertilité des sols et en diversifiant les revenus des producteurs,
- Amélioration de l'accessibilité aux exploitations de cacaoyers et de la mobilité des personnes et des biens par l'ouverture et la réhabilitation des pistes d'accès ;
- l'association d'arbres forestiers aux cacaoyers constitue un moyen de sécurisation des revenus des planteurs car ils peuvent être une source de revenus complémentaires vitale en cas de chute des prix ou de mauvaises récoltes ;
- pour le producteur, l'agroforesterie est souvent promue comme un moyen de : (i) diversification des revenus, (ii) réduction des risques (notamment de fluctuations de marchés et climatiques) liés à la monoculture, (iii) production de bois d'œuvre, bois énergie et autres produits utiles pour les planteurs et (iv) une prolongation de la durée de production du cacaoyer ;
- redynamisation des plantations de cultures pérennes (café/cacao/hévéa) dans le domaine rural périphérique pour augmenter et diversifier les revenus et créer de l'emploi en périphérie de la forêt ;
- Réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation de la production ;
- Diversifier les revenus par la commercialisation des fruits des essences comme le petit cola, le Apki, le kplé...

L'impact de l'impact sera d'une importance majeure, d'intensité majeure, d'étendue régionale et de durée longue.

• **Impacts sur la fertilité et la conservation des sols.**

L'agroforesterie contribuera durablement à la protection et l'amélioration des sols :

- contribution à la conservation de l'humidité propice au développement de la végétation, à la jachère et la reconstitution des fonctions germinatives des sols ;
- fertilisation biologique des sols ;
- capacité des sols à fournir des récoltes saines pendant des générations en ayant besoin de peu d'engrais, de produits phytosanitaires et d'énergie ;
- utilisation durable des sols comme ressource naturelle dans l'agriculture et la sylviculture;
- apport d'ombrage, de nutriment, des éléments minéraux et de la matière organique indispensables au développement des végétaux ;
- inversion de la dégradation des ressources biologiques, du sol et de l'eau et amélioration de la production agricole et animale grâce à une utilisation appropriée des terres et à des pratiques de gestion ;
- amélioration de la capacité productive des terres ;
- réduction de la température du sol du fait du couvert forestier.

- **Impact sur la biodiversité**

La pratique de l'agro-forêt de Scio va permettre l'amélioration de la biodiversité floristique et faunique. Ainsi, les pratiques agroforestières permettent de réintégrer la biodiversité dans et autour des parcelles agricoles, en créant des zones refuges et de circulation qui améliorent la résilience globale des systèmes de culture aux maladies et ravageurs. L'arbre est un véritable écosystème complexe, qui héberge tout un cortège d'espèces vivantes : mycorhizes, mousses et lichens, insectes, oiseaux, reptiles, amphibiens, petits mammifères. Toute une biodiversité qui, associée à l'arbre, profite de son réseau racinaire, de ses branches, de ses feuilles ou de son tronc comme support, ressource alimentaire ou habitat. L'agro-écologie en action, du sol au paysage.

L'impact sera d'une importance majeure, d'intensité majeure, d'étendue régionale et de durée longue.

- **Impact sur les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et Haut Stock de Carbone (HSC)**

La mise en œuvre du sous-projet aura un impact particulièrement significatif sur la préservation et la restauration des zones sensibles. Dans les 10 828 ha de forêts à Haut Stock de Carbone et les 3 657 ha de zones à haute valeur de conservation identifiés, le sous-projet permettra une restauration progressive mais durable des fonctions écologiques. La densité de plantation plus élevée dans ces zones (jusqu'à 400 arbres/ha) garantira une reconstitution rapide du couvert forestier.

Les zones particulièrement sensibles comme les flancs de montagne, les berges des cours d'eau (notamment le long du N'Zo et du Scio) et les zones humides bénéficieront d'une protection renforcée. La restauration de ces écosystèmes contribuera au maintien des services écosystémiques essentiels tels que la régulation hydrologique, la stabilisation des sols et la conservation de la biodiversité endémique identifiée lors des inventaires écologiques.

L'impact de l'impact sera d'une importance majeure, d'intensité majeure, d'étendue régionale et de durée longue.

- **Participation à la lutte contre les changements climatiques**

Les systèmes agroforestiers offrent de nombreux avantages qui permettent de limiter les conséquences négatives des changements climatiques sur les cultures.

- ✓ Présence accrue d'auxiliaires de cultures ;
- ✓ Amélioration de la porosité du sol grâce à leur système racinaire ;
- ✓ Présence de zones ombragées ;
- ✓ Création d'un microclimat.

L'impact de l'impact sera d'une importance majeure, d'intensité majeure, d'étendue régionale et de durée longue.

- ✚ **Milieu humain**

- **Création d'emplois au profit des jeunes**

L'exécution des travaux d'entretiens des plantations, de récolte de la production nécessiteront un besoin en personnel. Un minimum emploi au profit des jeunes est prévu sur toute la durée des entretiens des plantations et pendant les récoltes. Ce qui permettra le recrutement de la main d'œuvre.

Cet impact est d'une importance majeure, d'intensité forte, d'étendue régionale et de durée longue.

- **Amélioration des rendements des cultures / Productivité des cultures (notamment cacaoyères)**

La participation communautaire aux travaux de l'Agroforesterie par l'introduction de 50 à 100 arbres par hectare dans les zones fortement dégradées (zones plates de la FC) et de 100 à 250 arbres par hectare dans les plantations de cacao situées sur les pentes raides des collines permettra non seulement d'augmenter la production mais également à la gestion durable des FC.

Cet impact est d'une importance moyenne, avec une intensité moyenne, d'étendue régionale et de durée moyenne.

- **Matérialisation des limites naturelles des enclaves**

La matérialisation des enclaves empêchera les riverains de dépasser les limites sans autorisation préalable pour envahir une autre portion de l'agro-forêt de Scio. Ils pourront également bénéficier des services sociaux de base.

- **Sécurisation du foncier**

La délimitation des plantations en zone forestière permettra la sécurisation du foncier. Les populations/ communautés riveraines seront sensibiliser sur le cadre juridique liés au foncier rural et au domaine forestier. Tous les exploitants ainsi que leurs familles respectives seront identifiés dans l'agro-forêt. L'impact sera d'importance majeure, d'intensité forte, d'étendue régionale et de durée moyenne.

- **Maîtrise des espaces habités**

Mettre l'accent sur la priorisation de la délimitation autour des enclaves pour les maintenir. L'impact sera d'une importance majeure, d'intensité forte, d'étendue régionale et de durée longue.

- **Adhésion des chefs d'exploitation aux activités et meilleure planification des activités de l'agro-forêt**

L'information les communautés des critères d'attribution des contrats de travaux agroforestiers, notamment avec priorisation des communautés riveraines facilitera leur adhésion au sous-projet bonne la mise en œuvre. Cette adhésion favorisera l'occupation légale des Chefs d'exploitation de l'agro-forêt pour la poursuite de leurs activités via le contrat avec la SODEFOR tout en respectant les clauses contractuelles.

L'impact sera d'une importance majeure, d'intensité forte, d'étendue régionale et de durée longue.

6.1.3. Synthèse de l'identification, l'analyse des impacts positifs potentiels du sous-projet

La synthèse des impacts positifs potentiels ainsi que leur évaluation figure dans le tableau ci-après.

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Tableau 28 : Matrice des impacts positifs potentiels du sous-projet

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Etendue	Durée	Importance
PHASE PREPARATOIRE (AMENAGEMENT)							
Zone du sous-projet	Achat d'équipements et production de plants	Humain	Opportunité d'affaire pour les opérateurs économiques	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
Au niveau national	Recrutement de cabinet et d'experts pour les activités de recensement	Humain	Opportunité d'emploi	Moyenne	Regionale	Courte	Moyenne
Zone du sous-projet	Recrutement de la main d'œuvre locale	Humain	Opportunité d'emploi	Moyenne	Regionale	Courte	Moyenne
Zone du sous-projet	Détermination des limites de frontière de l'agro-forêt	Foncier	Sécurisation du foncier	Forte	Régionale	Moyenne	Majeure
Zone du sous-projet	Délimitation des enclaves dans l'agro-forêt	Social	Maîtrise des espaces habités Opportunité de bénéficier des infrastructures sociaux de bases	Forte	Régionale	Longue	Majeure
Zone du sous-projet	-Géoréférencement des parcelles agricoles en collaboration avec les chefs d'exploitation concernés	Socioéconomique	- Adhésion des chefs d'exploitation aux activités	Forte	Régionale	Longue	Majeure
Zone du sous-projet	Signature de contrat avec les Chefs d'exploitation	Socioéconomique	- Occupation légale d'une parcelle dans l'agro-forêt ; - Sécurisation des bien agricoles	Forte	Régionale	Longue	Majeure
Zone du sous-projet	Formation des producteurs	Socioéconomique	- Maîtrise des activités d'agroforesterie	Forte	Régionale	Longue	Majeure
Zone du sous-projet	Renforcement de capacités des acteurs	Socioéconomique	- Acquisition de nouvelles expériences et références	Moyenne	Locale	Longue	Moyenne
Zone du sous-projet	Vulgarisation de techniques agricoles et d'innovations (notamment écologiques)	Socioéconomique	- Consiste à rendre accessibles aux agriculteurs les connaissances et les innovations agricoles	Moyenne	Regionale	Courte	Moyenne
Zone du sous-projet	Sensibilisation des producteurs et des communautés locales sur la réalité du changement climatique, sur l'importance des forêts, l'adaptation des systèmes de	Climat	- Favoriser le reboisement et la protection de la biodiversité	Forte	Régionale	Longue	Majeure

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Etendue	Durée	Importance
	production face aux changements climatiques et la nécessité du reboisement par des systèmes agroforestiers à plus ou moins forte densité d'arbres (forestiers, fruitiers)						
PHASE DE PRODUCTION DE PLANTS ET DE PLANTING							
Zone du sous-projet	Production des plants	Végétation Socioéconomique	Création d'emploi Diversification des revenus des populations	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>longue</i>	<i>Majeure</i>
Zone du sous-projet	Transport des plants	Socioéconomique	Création d'emploi Diversification des revenus des populations	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>longue</i>	<i>Majeure</i>
Zone du sous-projet	Planting des arbres.	Végétation	Restauration du couvert végétal	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Courte</i>	<i>Moyenne</i>
		Socioéconomique	Diversification des revenus des populations	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Courte</i>	<i>Moyenne</i>
		Végétation	Contribution à l'atteinte des objectifs de la SPREF	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>longue</i>	<i>Majeure</i>
Zone du sous-projet	Planting d'arbre	Climatique	maintien d'un climat favorable au développement des activités socio-économiques et agricoles	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>
Zone du sous-projet	Recrutement de la main d'œuvre	Population	Création d'emplois	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>
Zone du sous-projet	Promouvoir un système incitatif pour réduire la pression anthropique dans l'agro-forêt de Scio	Socioéconomique	Création d'emplois temporaires pour les jeunes	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Courte</i>	<i>Moyenne</i>
Zone du sous-projet	Planting des plants d'arbre sur toute les limites de l'agro-forêt Regarnissage des limites	Sol	- Amélioration de la visibilité des limites - Réduction des risques de conflits fonciers - Développement d'arbres d'essences	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Courte</i>	<i>Moyenne</i>
Zone du sous-projet	Développement des micro-projets d'AGR	Humain	Création d'emploi ; Diversification des revenus	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Courte</i>	<i>Moyenne</i>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Etendue	Durée	Importance
Au niveau national	Réalisation du sous-projet	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>
Zone des travaux	Activité de pépinière et de planting d'arbre	Sol	Restauration du couvert végétal	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>longue</i>	<i>Forte</i>
Parcelles dédiées aux reboisements	Mise en œuvre du sous-projet de reboisement au niveau des sommets des montagnes	Sol	Préservation des sols de l'érosion	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>
	Mise en œuvre du sous-projet de reboisement au niveau des berges des cours d'eau	Ressources en eau	Restauration et préservation de la qualité des cours d'eau	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>
	Mise en œuvre du sous-projet de reboisement au niveau des zones humides	Biodiversité locale	Protection des espèces végétales et animales en zones humides	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Humain	Matérialisation des limites naturelles des enclaves	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>
PHASE DE SUIVI, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION							
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Agriculture	Amélioration des rendements des cultures / Productivité des cultures (notamment cacaoyères).	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>
			Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux et autres produits forestiers	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Végétation	Contribution à la conservation et à l'accroissement du stock forestier national	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeurs</i>
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Végétation	Contribution à la restauration du couvert végétal et à l'atteinte des objectifs de la SPREF	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeurs</i>
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Sol	Réduction de la déforestation et de la pression sur les terres boisées	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeurs</i>
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Eau	Effets bénéfiques multiples sur les ressources hydriques	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Etendue	Durée	Importance
Zone du sous-projet	Agroforesterie	Climat	Participation à la lutte contre les changements climatiques	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeurs</i>
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie sur les berges des cours d'eau	Eau	Protection des berges des cours d'eau	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeurs</i>
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Végétation	Résistants à la sécheresse et la production subséquente de fruits, de noix et autres	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Sol	Amélioration du bilan hydrique des parcelles sur laquelle les arbres seront implantés	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeurs</i>
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Humain	Renforcement et accompagnement des coopératives dans l'agro-forêt de Scio	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeurs</i>
Zone du sous-projet	Etablissement et révision du contrat d'exploitation et d'entretien des plant	Humain	Création d'emploi et amélioration des revenus des Chefs d'exploitation	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>

Source : EasyManagement/ID Sahel, Janvier 2025

6.2. Impacts potentiels négatifs

6.2.1. Impacts potentiels négatifs en phase préparatoire (aménagement)

Milieu physique

- Altération de la qualité de l'air

Les travaux d'aménagement du sous-projet entraîneront une dégradation temporaire de la qualité de l'air dans la zone du sous-projet. Cette pollution atmosphérique sera principalement causée par les émissions de poussières lors de la circulation et le dégagement des gaz d'échappement (CO, NOx, SO2, particules fines) des camions de transport des plants et des pépinières.

L'impact sera d'importance mineure, avec une intensité faible ; une portée locale et une durée courte en phase chantier.

- Sol / sous-sol

Les travaux préparatoires peuvent entraîner une pollution et une dégradation des sols, notamment en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures ou de restes alimentaires. Les sols peuvent également être contaminés par les excréta de personnes se soulageant à l'air libre, de même qu'une érosion localisée peut être observée.

Impacts sur le milieu humain

- Impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs et des populations

La phase d'aménagement présente des impacts significatifs pour la santé et la sécurité des travailleurs et des populations riveraines. Les mouvements des camions de transport des plants exposent les travailleurs à des risques d'accidents professionnels (chutes, blessures, écrasements) liés aux émissions de poussières et de gaz d'échappement pouvant provoquer des affections respiratoires. La manipulation de produits dangereux (carburants, huiles) présente des risques de contamination. Le brassage de populations lié à la présence de travailleurs étrangers augmente les risques de transmission de maladies infectieuses, notamment les IST-VIH/SIDA. L'impact sera d'importance majeure, avec une intensité forte, une portée régionale et une durée qui peut être longue en cas d'accident grave ou de contamination.

- Impacts sur la cohésion sociale et les relations communautaires

Le sous-projet peut engendrer des tensions sociales liées à plusieurs facteurs. Le recrutement de la main d'œuvre locale peut créer des frustrations si les processus ne sont pas transparents et équitables. La présence de travailleurs externes peut générer des conflits avec les populations locales, particulièrement si les us et coutumes ne sont pas respectés. Les compensations liées aux pertes de cultures ou de terres peuvent être source de désaccords. Les restrictions d'accès à certaines zones pendant les travaux peuvent perturber les activités traditionnelles. L'impact sera d'importance moyenne à majeure selon les zones, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée longue, qui peut persister après la fin des travaux si les tensions ne sont pas bien gérées.

- Non adhésion au sous-projet par les communautés

L'insuffisance de la sensibilisation et la désinformation peuvent pousser les populations, en particulier les Chefs d'exploitation à ne pas adhérer au sous-projet. Ce qui pourrait influencer l'approche mise en place pour l'atteinte des objectifs du sous-projet.

L'impact sera d'importance moyenne à majeure selon les zones, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée longue.

- Retard dans le processus et de recensement et de levé des parcelles

Le recensement et le levé des parcelles des chefs d'exploitation présents dans l'agro-forêt de Scio est une étape cruciale dans le processus de mise en œuvre du sous-projet. Le retard dans cette activité aura un impact significatif dans l'atteinte des objectifs du sous-projet.

L'impact sera d'importance moyenne à majeure selon les zones, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée courte.

- **Manque de pièces valides pour les populations**

Toutes les parties prenantes qui aspirent travailler sur le sous-projet via des contrats de performance sont obligées de disposer des pièces valides pour faciliter le paiement via mobile money. Le manque de pièces exclu déjà ces personnes aux avantages du sous-projet.

L'impact sera d'importance moyenne à majeure selon les zones, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée courte.

- **Non indemnisation des Chefs d'exploitation présents dans les zones HVC**

Le sous-projet prévoit l'indemnisation des chefs d'exploitation présents dans les zones HVC, au niveau des berges et des flancs de montagnes qui disposeront que d'un contrat de 5 ans non renouvelable avec une densité de reboisement de 400 pieds/ha afin de faciliter une restauration rapide de ces zones. La non indemnisation des PAP avant le début des travaux pourrait engendrer des oppositions et des conflits entre la SODEFOR et ces Chefs d'exploitation.

L'impact sera d'importance moyenne à majeure selon les zones, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée courte.

- **Risque de VBG/EAS et HS**

Les activités de recensement et de levé des parcelles vont occasionner la présence de plus de 300 agents recenseurs dans la zone du sous-projet qui séjourneront dans les villages riverains. Cette présence pourrait engendrer des actes de VBG/EAS et de HS.

L'impact sera d'importance majeure, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée courte.

6.2.2. Impacts potentiels négatifs en phase de production des plants, de transport et de planting

Impacts sur le milieu humain

- **Impacts sur les enquêtes démo foncières**

Les contrats agroforestiers introduiront de nouvelles contraintes dans la gestion des parcelles susceptibles d'entraîner le déplacement involontaire des personnes n'ayant pas acceptées leurs signatures. La limitation de l'expansion agricole pourrait donc créer une pression foncière accrue sur les terres hors de l'agro-forêt. L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée moyenne pour les changements de statut foncier.

- **Impacts sur les activités économiques et les moyens de subsistance**

En phase de travaux, les activités d'aménagement et de mise en œuvre auront des répercussions directes sur les activités économiques régionales dus à la perte de revenus liés au délaissement des cultures vivrières hors FC au profit des travaux de reboisement. On pourrait aussi observer une réduction des espaces dédiés aux cultures vivrières. L'impact sera d'importance majeure, avec une intensité forte pour les personnes directement affectées, une portée régionale et une durée moyenne pour certaines modifications d'usage des terres.

- **Impacts sur les groupes vulnérables**

Le sous-projet présente des impacts particuliers pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, minorités ethniques). Les femmes peuvent être victimes de discrimination dans

l'accès aux opportunités d'emploi. Les personnes âgées et handicapées peuvent être plus affectées par les perturbations de la mobilité. Les ménages les plus pauvres auront plus de difficultés à s'adapter aux changements d'accès aux ressources naturelles. Les risques de violence basée sur le genre (VBG) et d'exploitation et abus sexuels (EAS) peuvent être accrus par la présence des équipes de travaux. L'impact sur les groupes vulnérables sera d'importance majeure, d'une intensité forte, avec une étendue régionale et une durée longue nécessitant des mesures spécifiques d'accompagnement et de protection.

- **Impacts sur le patrimoine culturel et régional**

Le sous-projet présente des impacts significatifs sur le patrimoine culturel et régional. Les travaux peuvent affecter des sites sacrés (forêts sacrées, lieux de culte, cimetières) identifiés dans la zone du sous-projet. La présence de travailleurs externes peu familiers avec les traditions locales peut conduire à des profanations involontaires de lieux sacrés. Le brassage culturel peut également affecter les pratiques traditionnelles, particulièrement dans les communautés autochtones. L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité forte pour les communautés concernées, une portée régionale mais culturellement significative, et une durée moyenne qui peut être permanente en cas de destruction de sites sacrés.

- **Impacts sur le planting des essences tout autour des enclaves**

L'activité de planting tout autour des enclaves dans l'agro-forêt peut être source de confinement des communautés qui ne pourront plus étendre leurs localités dans l'avenir. L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée longue.

- **risques d'accidents de travail et de circulation**

Les activités de planting des arbres et de transport des plants sont susceptibles de provoquer des accidents de travail et de circulation par malveillance en effet, les planteurs peuvent être victimes des attaques des reptiles, des conflits hommes-faunes et des risques de blessures. Aussi, la mauvaise conduite, le non-respect du code de la route et l'usage des engins non entretenu pourrait occasionner des risques d'accidents.

L'impact sera d'importance mineure, avec une intensité faible, une portée régionale et une durée courte.

- **Risque de conflits**

Les risques de conflits dans le cadre du sous-projet peuvent se situer à plusieurs niveaux. On note entre autres :

- *Conflits entre les tuteurs et les chefs d'exploitation*

Dans l'agro-forêt de Scio, les chefs d'exploitation ont été pour la plupart installés par les peuples autochtones appelés « Tuteurs ». Ces chefs d'exploitation assistent leurs Tuteurs en cas de survenance d'un événement malheureux et parfois heureux ou souvent leurs versent des montants forfaitaires périodique (généralement après les campagnes de cacao). Cet accord informel pourrait prendre fin après la signature des contrats avec la SODEFOR qui les oblige à payer 30 000 FCFA/Ha qui leur donne droit légale d'occupation d'une parcelle dans l'agro-forêt. Cette situation pourrait engendrer des risques de conflits.

- *Conflits Eleveurs Chef d'exploitation*

Les conflits éleveurs sont fréquents dans l'agro-forêt de Scio. En effet, certaines populations dans les enclaves exercent l'élevage comme activités principales. Ces animaux contribuent à la pollution des cours d'eau et à la destruction des cultures. Ces conflits pourront être accentués si des mesures ne sont pas prises en amont car ces animaux vont détruire les plants mis en terres.

- *Conflits entre Chefs d'exploitation et la SODEFOR*

Ces conflits pourraient être liés au non respect des clauses contractuelles soient par la SODEFOR ou par le Chef d'exploitation. Cette situation peut engendrer des oppositions ou des soulèvements des populations.

L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée courte.

- **Risque d'opposition des activités par l'alliance Wê**

Le groupe d'autochtone dénommé « Alliance Wê » se disent propriétaires terriens de l'agro-forêts de Scio. A cet, ils réclament le droit de signature sur les contrats et faire également faire partir des bénéficiaires des droit de redevance foncières de 30 000/Ha qui seront payés par les Chefs d'exploitation. Si des mesures ne sont pas prises, cela pourrait avoir des impacts négatifs sur la réalisation des travaux dans la zone du sous-projet.

L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée courte.

6.2.3. Impacts potentiels négatifs en phase d'exploitation, de suivi et d'entretien

Milieu biophysique

- **Impacts sur la faune et la flore**

L'exploitation des arbres à maturité pourrait entraîner la perte du couvert végétal, la destruction des habitats naturels et la disparition de certaines espèces sensibles.

L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée courte.

Milieu humain

- **Impacts sur la pratique de l'agro-forêt**

L'aménagement de l'agro-forêt peut augmenter la pauvreté chez les populations sans alternatives et dépendantes de la forêt dû à la reconversion vers d'autres activités économiques. L'impact sera d'importance majeure, avec une intensité forte, une portée régionale et une durée longue.

- **Impacts sur le planting tout autour des infrastructures existantes dans l'agro-forêt de Scio**

Lors des travaux d'exploitation ou d'entretien de l'agro-forêt de Scio relatifs au planting tout autour des infrastructures existantes les planteurs peuvent être victimes des attaques des reptiles. Ces travaux peuvent également causer des accidents de travail dus à la mauvaise manœuvre. L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée courte.

- **Géoréférencement des parcelles agricoles en collaboration avec les chefs d'exploitation concernés**

Relativement au géoréférencement des parcelles agricoles en collaboration avec les chefs d'exploitation concernés, la non adhésion des chefs d'exploitation aux activités de l'agro-forêt peut être noté. En effet, lors de cette activité, les acteurs par malveillance peuvent impacter les plantations limitrophes du site. L'impact sera d'importance moyenne, avec une intensité moyenne, une portée régionale et une durée longue.

- **Impacts sur les systèmes de production agricole**

La transformation des systèmes de production traditionnels vers l'agroforesterie entraînera des changements significatifs :

- Baisse potentielle des rendements de cacao pendant la phase de transition ;
- Modification des pratiques culturelles et nécessité d'adaptation des agriculteurs ;

- Complexification de la gestion des parcelles avec l'introduction des arbres ;
- Période d'apprentissage nécessaire pour maîtriser les nouvelles techniques ;
- Dépendance accrue aux intrants et au support technique externe ;

L'impact sera d'importance majeure, avec une intensité forte, une portée régionale et une durée longue.

- **Impacts sur la sécurité alimentaire**

Les restrictions sur l'expansion agricole et la modification des systèmes de production peuvent affecter la sécurité alimentaire locale :

- Réduction des surfaces disponibles pour les cultures vivrières ;
- Risque de diminution de la production alimentaire pendant la période de transition ;
- Vulnérabilité accrue des petits producteurs disposant de parcelles limitées ;
- Possible augmentation de la dépendance aux marchés extérieurs pour l'alimentation ;
- Modification des habitudes alimentaires due aux changements de production ;

L'impact sera d'importance majeure, particulièrement pour les ménages les plus vulnérables, avec une intensité forte, une portée régionale et une durée longue.

- **Impacts sur l'équité de genre**

La mise en œuvre du système agroforestier aura des impacts différenciés selon le genre :

- Risque de renforcement des inégalités existantes dans l'accès aux ressources ;
- Modification des rôles traditionnels dans la gestion des exploitations ;
- Accès différencié aux formations et au support technique ;
- Participation inégale aux instances de décision du sous-projet.

L'impact sera d'importance majeure, nécessitant une attention particulière aux questions de genre dans la mise en œuvre.

6.2.4. Synthèse de l'identification, l'analyse des impacts négatifs potentiels du sous-projet

La synthèse de l'identification de l'ensemble des impacts négatifs potentiels ainsi que leur évaluation figure dans le tableau ci-après.

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Tableau 29 : Matrice des impacts négatifs potentiels du Sous-Projet

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Étendue	Durée	Importance
PHASE DE PREPARATION (AMENAGEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE)							
Zone du sous-projet	Sensibilisation des chefs d'exploitation et des communautés riveraines	Humain	Risque d'accident de circulation	Faible	Régionale	Courte	Mineure
		Air	Dégradation de la qualité de l'air par les émissions de CO2	Faible	Régionale	Courte	Mineure
	Recrutement des agents recensement et de levé des parcelles	Humain	Risque de conflits pour le non recrutement de la main d'œuvre locale	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
	Opération de recensement et de levé des parcelles	Humain	Risque d'accidents de circulation	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
			Risques de VBG/HS/EAS	Élevé	Régionale	Courte	Majeure
			Non adhésion au sous-projet	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
			Risque lié au retard dans l'activité	Élevé	Régionale	Courte	Majeure
Zone du sous-projet	Etablissement de contrats de production de plants	Humain	Manque de pièce valide	Élevé	Régionale	Courte	Majeure
			Risque de discrimination et exclusion des personnes vulnérables	Élevé	Régionale	Courte	Majeure
			Risque de conflits	Élevé	Régionale	Courte	Majeure
Zone du sous-projet	Production de plants	Humain	Accident de travail (piqûre d'animaux et blessures)	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
			Retard de paiement des prestations	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
		Sol	Problème foncier	Élevé	Régionale	Courte	Majeure
		Humain	Dégradation de la cohésion sociale	Faible	Régionale	Courte	Mineure

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Etendue	Durée	Importance
Zone des travaux	Elaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement	Humain	Perte de biens et de revenus potentiels Non indemnisation des PAP avant les travaux	Forte	Régionale	Longue	Majeure
	Collaboration avec les parties prenante	Humain	Opposition liée à la non prise en compte des doléances des communautés (Alliance Wê)	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
PHASE DE TRANSPORT ET DE PLANTING							
Zone du sous-projet	Transport des plants vers les zones du sous-projet	Sécurité	-Perturbation du trafic routier -risque d'accident de circulation	Faible	Régionale	Courte	Mineure
		Air	Contribution à la dégradation de la qualité de l'air	Faible	Locale	Courte	Mineure
Zone du sous-projet	Rafraîchissement des limites périmétrales	Faune	Braconnage	Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Humain	Risque de VBG	Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Faune	Chasse illégale	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
		Humain	risque de conflit Homme- faune	Forte	Régionale	Courte	Majeure
	Opération de piquetages	Végétation	Destruction du couvert végétal	Faible	Locale	Courte	Mineure
	Pratique de l'agro-forêt	Humain	Accentuation de la pauvreté chez les populations sans alternatives et dépendantes de la forêt. Recrudescence des activités illicites en milieu forestier	Forte	Régionale	Longue	Majeure
Risque de vol des produits agricoles en cas de réalisation des			Forte	Régionale	Longue	Majeure	

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Etendue	Durée	Importance
			travaux par d'autres personnes étrangères				
Zone du sous-projet	Planting des essences tout autour des enclaves	Humain	Confinement des villageois	Moyenne	Régionale	Longue	<i>Moyenne</i>
Au niveau national	Bornage (confection et pose)	Humain	Accident de travail	Faible	Régionale	Courte	<i>Mineure</i>
Zone du sous-projet	Planting tout autour des infrastructures existantes dans FC Scio.	Humain	Accident de travail	Moyenne	Régionale	Courte	<i>Moyenne</i>
Zone du sous-projet	Planting des arbres.	Végétation	Accident de travail	Forte	Régionale	Longue	<i>Majeure</i>
PHASE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN							
Zone du sous-projet	Géoréférencement des parcelles agricoles en collaboration avec les chefs d'exploitation concernés	Socioéconomique	Non adhésion des chefs d'exploitation aux activités de l'agro-forêt	Moyenne	Régionale	Longue	<i>Majeure</i>
Zone du sous-projet	Préservation du patrimoine culturel	Humain	Non-respect du patrimoine culturel local par l'afflux des gestionnaires du sous-projet externes et de migrants internes non encadrés	Moyenne	Régionale	Moyenne	<i>Moyenne</i>
Zone du sous-projet	Cohésion sociale	Humain	Répartition inéquitable des bénéfices du sous-projet (mesures de compensation, produits de la vente de crédits carbone, accès à l'emploi, etc.)	Forte	Régionale	Longue	<i>Majeure</i>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Etendue	Durée	Importance
			Gestion du sous-projet non transparente et/ou contrôlée par un nombre limité d'intervenants	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
Zone du sous-projet	Inclusion des femmes dans la pratique de l'Agro-forêt	Humain	Le contrôle exclusif du sous-projet par les élites locales ou les autorités traditionnelles peut mener au maintien des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
Zone du sous-projet	Production agricole	Agricole	Baisse potentielle des rendements de cacao pendant la phase de transition ; Modification des pratiques culturelles et nécessité d'adaptation des agriculteurs ;	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
Zone du sous-projet	Enquêtes démo foncières et socio-économiques	Humain	Déplacement involontaire des personnes n'ayant pas acceptées de contrat	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
Zone du sous-projet	Foncier	Humain	Risques liés au refus de paiement de la redevance foncière	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
Zone du sous-projet	Pratique agroforestière	Humain	Risques liés au non-implication des communautés riveraines dans les activités	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
Zonz du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Humain	Risques de spéculation autour des forêts aménagées	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact			
				Intensité	Etendue	Durée	Importance
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Humain	Risques liés au refus des populations de quitter certains endroits des agro-forêts	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
Zone du sous-projet	Sécurité alimentaire	Humain	Réduction des surfaces disponibles pour les cultures vivrières (igname, aubergine, gombo.....) ; Risque de diminution de la production alimentaire pendant la période de transition ; Vulnérabilité accrue des petits producteurs disposant de parcelles limitées	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
Zone du sous-projet	Protection des plants	Végétale	Risque de destruction des plants lors des travaux d'entretien	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne

SECTION 7 : GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

Ce chapitre présente les risques à toutes les phases du sous-projet d'aménagement de l'agro-forêt de Scio. Il se décline en trois parties :

- l'identification des risques ;
- les Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) ;
- le Plan d'Urgence Simplifié (PUS).

7.1. Méthodologie

La méthodologie utilisée comporte principalement trois étapes :

- l'identification des dangers et situations dangereuses liées aux activités d'aménagement de l'agro-forêt de Scio ;
- l'estimation pour chaque situation dangereuse de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition ;
- la hiérarchisation des risques pour déterminer les priorités du plan d'action.

7.1.1. Identification des risques potentiels sources de dangers et risques liés au sous-projet

Cette identification permet de faire l'analyse des équipements, des produits et des services pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio afin d'identifier les dangers et les risques. Les potentielles sources de dangers et risques que comprendra le sous-projet sont repartis comme suit :

Des équipements :

- Camions et véhicules de transport ;
- Les dabas ;
- Les machettes.
- Scie,
- Tracteur,
- Semoir :

Des produits :

- Carburants et huiles pour les engins ;
- Produits chimiques pour le traitement de l'eau.

Des services :

- Transport des équipements ;
- Identification des parcelles de reboisement ;
- Production des plants ;
- Transport des plants ;
- Choix des essences ;
- Entretien des arbres ;
- Transport du personnel.

7.1.2. Evaluation du niveau de risque

L'estimation du risque consiste à considérer pour chaque situation dangereuse deux facteurs :

- la fréquence d'exposition au danger et
- la gravité des dommages potentiels.

Les niveaux de fréquence peuvent aller de faible à très fréquent et les niveaux de gravité de faible à très grave (cf. tableau suivant).

Tableau 30 : Niveaux des facteurs (P, G) de la grille d'évaluation des risques professionnels

Echelle de probabilité (P)		Echelle de gravité (G)	
Score	Signification	Score	Signification
P1	Très improbable	G1 = faible	Accident ou maladie sans arrêt de travail
P2	Improbable	G2 = moyenne	Accident ou maladie avec arrêt de travail
P3	Probable	G3 = grave	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle
P4	Très probable	G4 = très grave	Accident ou maladie mortel

Le croisement de la fréquence et de la gravité donne le niveau de priorité.

Tableau 31: Grille d'évaluation des risques

	P1	P2	P3	P4
G 4				
G 3				
G 2				
G 1				

Signification des couleurs :

Niveau de risque 1 : Elevé	<i>Inacceptable</i>
Niveau de risque 2 : Moyen	<i>Acceptable</i>
Niveau de risque 3 : Faible	<i>Négligeable, donc acceptable</i>

7.2. Phase préparatoire (aménagement)

7.2.1. Risques potentiels liés aux travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio

Les principaux événements à redouter pendant l'aménagement de l'agro-forêt de Scio sont :

- Risques d'accident de circulation pendant les travaux préparatoires ;
- Risque d'accident de circulation et d'accident de trajet ;
- Risques de discrimination basée sur le genre lors du recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Risque de Violences Basées sur le Genre (VGB)/Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et Harcèlements Sexuels (HS) ;
- Risque de pollutions accidentelles (déversement d'hydrocarbures) ;
- Conflits concernant l'identification des « vrais » propriétaire des parcelles (Exploitants prés dans les FC) ;
- Risque de conflits entre les chefs d'exploitation concernant les limites entre les parcelles ;
- Risques de conflits concernant l'identification des propriétaires coutumiers (tuteurs autochtones) des parcelles ;
- Risque de conflits intercommunautaires entre les populations ;
- Risque de conflits agriculteurs éleveurs.

7.2.2. Phase de production de plants et de planting

La production de plants et le planting d'arbres forestiers peuvent comporter des risques potentiels. Il s'agit entre autres :

- Risques liés au manque de personnel chargé du transport des plants mais aussi de leur mise en terre ;
- Risques blessures à la plantation des arbres (blessures aux mains...) ;
- Risques de chutes, de glissements, de trébuchements lors du transport des plants ;
- Risque de piqûres d'insectes et/ou de morsures diverses d'animaux ;
- Risque de destruction des plants du fait des chutes et des glissades ;
- Risques liés à l'insuffisance de plants ;
- Risques climatiques (liés aux températures élevées, au soleil, à la pluie, au vent) ;
- Risques de troubles du fait du travail répétitif à savoir les allés et venus lors du transport des plants.
- Douleurs au dos ;
- Problèmes aux genoux ;
- Troubles aux épaules et aux bras ;
- Blessures aux mains et aux doigts ;
- Problèmes oculaires ;
- Risque de conflits associés à des nouveaux arrivants au sein de l' agro-forêt de Scio attirés par les bénéfices du sous-projet ;
- Risque de non-respect des clauses contractuelles entre les communautés locales et la SODEFOR ;
- Risque de noyade pour les personnes qui travaillent sur les berges des cours deaux ;
- Risque de chute en hauteur ;
- Risque de profanation des us et coutumes et des lieux de culte par les travailleurs ;
- Risques d'infections respiratoires liés à la manipulation de la terre lors des travaux de pépinières ;
- Risques de propagation de maladies hydriques due au manque d'eau potable pour les travailleurs (utilisation des eaux de surface) ;
- Risque de destruction des jeunes plants par les animaux et certains paysans ;
- Risque de pollution des eaux du fait de l'utilisation de produits chimiques en cas de survenance de maladies du cacao.

7.2.3. Phase d'entretien et d'exploitation

- Risques de multiplication de plaintes et de conflits sociaux ;
- Risques de conflits fonciers ;
- Conflits concernant l'exploitation du bois d'œuvre au sein des parcelles agricoles ;
- Risque de mécontentements et de conflits entre les exploitants et le sous-projet, ce qui peut agir sur l'entretien des parcelles reboisées ;
- Risques de perte de revenus liés au délaissement des cultures vivrières hors FC au profit des travaux de reboisement ;

Les risques agricoles se compose de :

- Risques de destruction de cultures et perte de revenus pour les propriétaires ;
- Risques d'afflux de population dans les zones où il y aura un appui auprès des producteurs agricoles ;
- Risques de frustrations dues au non-emploi de la main d'œuvre locale ;
- Risques de perte de revenus ;
- Risques de perte de bien agricoles ;
- Perte de revenus due à la restriction du périmètre agricole ;
- Risques de perte de la productivité.

❖ **Risques liés à la Santé Sécurité des Travailleurs**

- Risques physiques :
- Chutes de plain-pied et de hauteur : Ces risques sont fréquents dans de nombreux secteurs d'activité, notamment dans le BTP et la manutention.
- Risques liés aux machines et équipements : Les pièces mobiles, les sources d'énergie non contrôlées.
- Vibrations, bruit, températures extrêmes : Ces facteurs peuvent causer des troubles musculosquelettiques, des problèmes auditifs et des troubles cardiovasculaires.
- Exposition aux rayonnements : Rayonnements ionisants, ultraviolets, etc.
- Risques électriques : Incendies, électrocutions, etc.
- Risques psychosociaux (RPS):
- Stress, anxiété, épuisement professionnel : Ces facteurs peuvent avoir des conséquences graves sur la santé mentale des travailleurs et sur leur performance.
- Harcèlement, violence : Agressions verbales et physiques, harcèlement moral ou sexuel.
- Charge de travail excessive : Surcharge de travail, manque de reconnaissance, etc.
- Risques liés à l'organisation du travail :
- Manutention manuelle : Risques de troubles musculosquelettiques et de lombalgies.
- Travail répétitif : Troubles musculosquelettiques.
- Manque de formation : Exposition à des risques par manque de connaissance et de compétences.

7.3. Mesures de gestion des risques

- **Équipements de Protection Individuelle (EPI)**

Pour garantir la protection des travailleurs contre les risques professionnels, les équipements de protection suivants seront mis à disposition selon la nature des travaux :

- Protection respiratoire : masques anti-poussières, filtres ;
- Protection des mains : gants adaptés aux risques ;
- Protection des pieds : chaussures/bottes de sécurité ;
- Protection du corps : vêtements haute visibilité.

- **Formation et sensibilisation**

La sécurité du personnel repose sur un programme complet de formation et de sensibilisation sur la sécurité, l'analyse des presque accidents, les retours d'expérience, le rappel des consignes et les points de vigilance lors des activités de reboisement.

- **Circulation et déplacements sur les sites**

Règles de circulation

Pour prévenir les accidents liés aux déplacements, des règles strictes de circulation seront appliquées :

- Limitation de vitesse : 20 km/h sur pistes, 10 km/h près des zones de travail ;
- Interdiction de transporter du personnel dans les bennes ou les tracteurs ;
- Signalisations obligatoires pour les paysans lors des pépinières et du planting d'arbres ;
- Respects des distances minimales de sécurité entre véhicules ;
- Stationnement en marche arrière obligatoire ;
- La conduite défensive et écologique ;
- L'entretien des véhicules de transports.

- Mesures spécifiques pour les travaux à risques

Travaux près des plans d'eau

La proximité des plans d'eau (cours d'eau N'zo et Scio) représente un risque spécifique qui sera géré à travers l'application des mesures suivantes :

- respect de la distance de sécurité ;
- Mettre à disposition des Bouées de sauvetage ;
- Personnel formé au sauvetage secourisme ;
- Travail en binôme obligatoire ;
- Interdiction de travailler seul.

La matrice de gestion des risques (tableau ci-après) a pour but d'identifier, d'évaluer et de définir des mesures de prévention et de gestion des principaux risques liés aux activités du sous-projet. Elle permet également de s'assurer que des actions appropriées sont mises en place pour maîtriser ces risques.

Tableau 32 : Matrice de gestion des risques et accidents

Phase du sous-projet	Activités/source	Code	Événement	Nature/ Description du risqué	Probabilité	Gravité	Acceptabilité	Niveau de risque	Mesures de Maîtrise des Risques	Agent de notification d'alerte	Supervision
Phase préparatoire (aménagement)	Circulation des engins	TR1	Risques d'accident de circulation pendant les travaux préparatoires	Accident de travail	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	- Limiter la vitesse ; - Utiliser des signalisations pour les manœuvres ; - faire l'entretien régulier des véhicules ; - Utiliser des chauffeurs maîtrisant la circulation sur les pistes ; - Sensibilisation et formation des chauffeurs sur les et mesures de prévention.	SODEFOR	UCP-PIF2
	Sol	TR2	Risque de pollutions accidentelles (déversement d'hydrocarbures).	Pollution du sol	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	Utiliser les véhicules en bon état ; Faire l'entretien régulier des véhicules	SODEFOR	UCP-PIF2
Phase de production des plants, de transport et de planting	Circulation des engins	TR 3	Collision/Écrasement	Dommages corporels graves ou mortels	Probable	Très grave	Inacceptable	Élevé	Limiter la vitesse Utiliser des signalisations adaptées Maintenir les engins régulièrement ; Eviter les conduites de nuit	SODEFOR	UCP-PIF2
	Production de plants	TR4	Risque de conflit (foncier, recrutement de la main d'œuvre, profanation des sites sacrés)	Dégradation de la cohésion sociale	Probable	Très grave	Inacceptable	Élevé	Disposer document foncier avant l'occupation des sites de pépinière	SODEFOR	UCP-PIF2
	Pollution de l'air	TR4	Transport des plants	Pollution de l'air	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	Limiter la vitesse Utiliser des signalisations adaptées Maintenir les engins régulièrement ; Rouler à des heures convenables	SODEFOR	UCP-PIF2
	Circulation des engins	TR5	Risques liés à la manipulation des équipements	Dommage des plants	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	Sensibiliser et former les travailleurs sur la protection des plants	SODEFOR	UCP-PIF2
	Condition de travail	TR6	Exposition à des températures extrêmes	Période de travail	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	Travailler à des heures conventionnelles	SODEFOR	UCP-PIF2
	Utilisation des engins roulant	TR7	Bruit	Risque de nuisance sonore	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	Utiliser des engins en bon état	SODEFOR	UCP-PIF2
	Planting d'arbres	TR8	Risques de noyade	Travaux de planting d'arbres aux abords des cours d'eau	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	Définir des périmètres de sécurité Sensibiliser les Chefs d'exploitation sur les risques et les mesures à adopter Prévoir des gilets de sauvegarde	SODEFOR	UCP-PIF2
		TR9	Risque de pique d'animaux (serpent, insectes...)	Travaux de planting dans l'agro-forêt	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	Avoir une boîte à pharmacie ; Disposé des EPI ; Sensibiliser sur les risques et les mesures	SODEFOR	UCP-PIF2
Planting d'arbres	TR10	Accident de travail	Dommages corporels	Probable	Grave	Inacceptable	Élevé	• sensibilisation sur les risques du sous-projet	SODEFOR	UCP-PIF2	

Phase du sous-projet	Activités/source	Code	Événement	Nature/ Description du risqué	Probabilité	Gravité	Acceptabilité	Niveau de risque	Mesures de Maîtrise des Risques	Agent de notification d'alerte	Supervision
									<ul style="list-style-type: none"> • disposer des EPI • Mettre en place un protocole d'urgence 		
Phase de production des plants, de transport et de planting	Planting des plants	TR7	Risque de conflit homme faune et d'agression	Dommage corporel	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	Mettre en place une stratégie de sécurité Eviter les travaux de nuit	SODEFOR	UCP-PIF2
	Installation des pépinières	TR8	Risques de non-inclusion des femmes aux activités	Labour, creuser	Probable	Moyenne	Acceptable	Moyen	Veiller au recrutement des femmes	SODEFOR	UCP-PIF2
	Installation des pépinières	TR9	Enfouissement	Labour, creuser	Improbable	Faible	acceptable	Moyen	Respecter les norms de la fouille	SODEFOR	UCP-PIF2
	Profanation des us et coutumes et des lieux de culte par les travailleurs	TR9	Risque de profanation des us et coutumes et des lieux de culte par les travailleurs	Non-respect des us et coutumes	Probable	Grave	Inacceptable	Élevé	Identifier tous les sites sacrés	SODEFOR	UCP-PIF2
Phase de suivi et d'entretien	Entretien des plants	TR10	Activité	propagation de maladies des plants lors de la phase d'entretien des plants	Improbable	faible	acceptable	Moyen	Appliquer les consignes de la SODEFOR	SODEFOR	UCP-PIF2
	Travaux d'entretien	TR11	Risques de perte de revenus	Prévoir des mesures d'accompagnement.	probable	Moyen	Acceptable	Moyen	Appliquer les propositions du contrat	SODEFOR	UCP-PIF2
	Activités de surveillance	TR12	Risque de feu de brousse	Réalisation des feux pour la nourriture et utilisation de la cigarette	probable	Grave	Inacceptable	Élevé	Eviter l'usage des feux en forêts et de la cigarette	SODEFOR	UCP-PIF2

Source : EasyManagement/ID Sahel Janvier

**SECTION 8 : MESURES DE PREVENTION, DE GESTION DES
RISQUES, DES IMPACTS NEGATIFS ET DE BONIFICATION
DES IMPACTS POSITIFS**

8.1. Méthodologie

L'application des mesures d'atténuation vise à éliminer, à minimiser, à compenser et/ou à prévenir les impacts négatifs et à bonifier les retombées positives des activités ou des ouvrages du sous-projet sur le milieu social et biophysique. Dans certains cas où la situation ne peut être corrigée ou améliorée, certaines actions du sous-projet permettront d'améliorer les conditions environnementales dans un milieu donné. On parlera alors de mesures de valorisation. Le classement des mesures est le suivant :

- 1) Mesures d'atténuation : les mesures d'atténuation sont utilisées pour éliminer la source d'impact ou en réduire l'intensité, afin que les répercussions soient acceptables sur les plans social et environnemental. Ces mesures seront appliquées dans l'aire immédiate des zones perturbées qui subiront directement les effets du changement induits par les travaux ;
- 2) Mesures de valorisation ou de bonification : ces mesures sont utilisées pour améliorer les conditions sociales ou environnementales existantes qui ne sont pas directement affectées par le sous-projet.

Les mesures proposées ont été définies à la suite de la détermination des répercussions potentielles du sous-projet. Elles ont été élaborées en tenant compte des objectifs généraux retenus pour l'élaboration des mesures relatives aux répercussions potentielles sur un élément du milieu social et environnemental à savoir :

- Respecter les lois, directives, normes et règlements de l'État Ivoirien ;
- Répondre aux grands principes du développement durable ;
- Atténuer les impacts négatifs et valoriser les aspects positifs.

8.2. Mesures de protection de l'environnement

Mesures de bonification des impacts positifs

Comme mesures de bonification des impacts positifs du sous-projet sur l'environnement en phase d'aménagement, de planting et d'exploitation/entretien, il est recommandé de :

- ✓ privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés ;
- ✓ Choisir des entreprises locales autant que possible pour l'acquisition des équipements de production et de transport des plants pour des raisons de développement local de coûts de réalisation ;
- ✓ Informer et inciter les femmes autour du sous-projet aux activités de reboisement ;
- ✓ sensibiliser le personnel et les populations à la bonne gestion des plants ;
- ✓ réduire le coût des redevances foncières ;
- ✓ Mettre à la disposition des populations riveraines beaucoup plus d'AGR ;
- ✓ Faire la délimitation et mettre à disposition communautés des documents juridiques de définition des enclaves ;
- ✓ Renforcer les capacités des chefs d'exploitation y compris les communautés riveraines ;
- ✓ Améliorer le prix unitaire de production des plants et de planting ;
- ✓ Indemniser les Chefs d'exploitation présents dans les zones HVC avant le reboisement dans ces zones.
- ✓ Respecter les délais de paiement des prestataires ;
- ✓ Encadrer les chefs d'exploitation à la production du compost avec les rejets de la production de cacao ;
- ✓ Prendre en compte les doléances des peuples autochtones.

8.3. Mesures d'atténuation des impacts négatifs

8.3.1. Mesures d'atténuation en phase préparatoire (Aménagement)

Milieu Biophysique

• Qualité de l'air

Pour réduire certains gaz d'échappement et soulèvement de poussière produits par les camions et les autres engins travaillant dans la zone du sous-projet pendant la phase préparatoire, il serait intéressant de procéder à :

- faire l'entretien des véhicules conformément aux normes de la Société Ivoirienne de Contrôle technique des Automobiles (SICTA) ;
- assurer régulièrement la maintenance des camions pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement ;
- réduire la vitesse de circulation à 20 km/h lors du transport des semenciers ;
- l'arrêt des moteurs lorsque les camions sont arrêtés ou non utilisés.

• Qualité sonore

Pour réduire la nuisance sonore émise par les camions travaillant sur le site pendant la phase préparatoire, il serait intéressant de procéder à :

- l'arrêt des moteurs lorsque les camions sont arrêtés ou non utilisés, permettant de limiter les nuisances sonores dans la zone du sous-projet ;
- utiliser des camions de bonne qualité et émettant peu de bruits ;
- limiter autant que possible et à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique ;
- faire une bonne planification pour éviter plusieurs allers-retours.

Impacts sur le milieu humain

• Mesures de protection des travailleurs contre les accidents et maladies professionnelles

- mettre en place dès le démarrage du chantier un Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS) et faire respecter les recommandations par l'ensemble du personnel;
- doter les travailleurs de tous les Equipements de Protection Individuelle (EPI) : gilets fluorescents ou chasubles, chaussures de sécurité, bottes, gants, etc. ;
- faire le suivi de la santé et de la sécurité des ;
- déclarer tous les travailleurs à la CNPS;
- exiger le port et/ou l'usage effectif des EPI;
- évaluer les risques par poste de travail avant tous travaux et activités connexes ;
- mettre en place une boîte à pharmacie sur les sites de travaux pour les cas de blessures légères ;
- contracter avec un centre de santé local pour la prise en charge en cas de blessures graves.

• Mesures de prévention des risques de contamination et de propagation des IST-VIH/SIDA, de grossesses non désirées et autres maladies endémiques

Pour la préservation de ces risques, il convient de :

- mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des travailleurs en organisant au moins deux campagnes de sensibilisation (au démarrage des travaux et à mi-parcours) sur les comportements à risques et sur les mesures d'hygiène à adopter face aux IST-VIH/SIDA et aux autres maladies dans toutes les localités concernées par le sous-projet;

- soutenir ces campagnes par la distribution de préservatifs dans la mesure du possible.
 - **Mesure Non adhésion au sous-projet par les communautés**

Pour améliorer l'adhésion au sous-projet, les mesures suivantes sont à mettre en œuvre. Il s'agit de :

- Multiplier les sensibilisations à travers plusieurs approches (boîte à image, consultations publiques ; affiches, émissions radios locales, des visites des champs écoles d'agro-forestière...) en impliquant toutes les couches sociales (corps préfectoraux, autorités coutumières, services techniques déconcentrés, les leaders d'opinion et les jeunes (femmes et hommes) ;
- Expliquer clairement le contenu des contrats aux chefs d'exploitation avant signature ;
- Respecter les clauses contractuelles ;
- Prioriser l'emploi des jeunes locaux et des femmes dans la mesure du possible en définissant un cota pour les travailleurs des régions concernées par le sous-projet ;
- Donner l'opportunité à plusieurs riverains de bénéficier des micro-projets d'AGR prévus par le sous-projet.
 - **Mesure contre le dans le processus et de recensement et de levé des parcelles**

Le retard dans le processus de recensement pourrait avoir un impact significatif dans la réalisation des activités du sous-projet, il faut donc :

- Anticiper et accélérer le processus de passation de marché du recrutement de la firme en charge du recensement ;
- Prioriser les personnes expérimentées dans cette activité en mettant un accent particulier sur les travailleurs locaux qui maîtrisent l'environnement du sous-projet ;
- Faire le suivi rapproché du processus avec des rapportages et des réunions mensuelles sur l'état d'avancement ;
- Sensibiliser les agents sur les risques et les mesures liés aux travaux afin d'éviter les accidents graves qui vont nécessiter le remplacement des agents sur le terrain ;
- Communiquer suffisamment sur le calendrier de passages dans les zones afin de trouver les chefs d'exploitation surplace pour le recensement le levé de leurs parcelles ;
- Impliquer les autorités préfectorales dans le processus de sensibilisation ;
- Respecter les délais de transmission des livrables pour le prestataire mais aussi de paiement des livrables par le PIF2.

- **Mesure pour atténuer le problème ce pièces non valides**

Pour l'ensemble des Chefs d'exploitation ne disposant pas de pièces valides, ils sont tous priés de se rendre à la sous-préfecture la plus proche pour bénéficier des mesures exceptionnelles mises en place par l'Etat ivoirien. Pour les étrangers ils devront se rendre dans leur ambassade pour suivre le processus en place.

Dans le cadre des micro-projets d'AGR, les groupements pourront mettre en avant les membres disposant des pièces valides tout en se rendant dans les institutions compétentes pour entamer les processus.

- **Mesures pour régler les plaintes liées au non indemnisation des Chefs d'exploitation présents dans les zones HVC**

Les personnes susceptibles d'être impactées par les activités du sous-projet doivent être indemnisées conformément aux dispositions en vigueur avant leur déplacement ou le planting d'arbre dans leurs parcelles. Il s'agit d'abord de :

- Identifier les zones HVC et les chefs d'exploitation concernés ;
- Réaliser les PAR et les PRMS dans la mesure du possible ;

- Indemniser les PAP ;
- Réinstaller les ceux qui doivent l'être ;
- Réalisation des activités du sous-projet.

- Risque de VBG/EAS et HS

Pour réduire les risques de VBG/EAS et HS, il faut :

- privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés ;
- impliquer véritable des autorités locales et les groupes ou associations de jeunes dans la mise en œuvre du sous-projet, en tenant compte du genre ;
- favoriser l'égalité de chances et de traitement entre hommes et femmes dans les divers recrutements ;
- accentuez la sensibilisation sur les risques liés au VBG/EAS et HS et les comportements à adopter ;
- sensibiliser, former et faire signer le code d'éthique et de conduite professionnelle du projet à tous les travailleurs du sous-projet ;
- mettre en place, sensibiliser et faire fonctionner le MGP (y compris le MGP sensible) du projet.

8.3.2. Mesure d'atténuation en phase de production de plants /Transport et de planting

✚ Impacts sur le milieu biophysique

- Mesures contre la pollution de l'air

Les mesures pour la protection de la qualité de l'air consisteront à :

- utiliser des camions et des véhicules de bonne qualité ;
- procéder régulièrement à l'entretien des camions et des motos ;
- Faire une bonne planification pour réduire les déplacements au stricte nécessaire.

- Mesures de réduction des émissions de carbone

Plusieurs mesures sont prévues ou envisageables pour réduire l'impact carbone des activités du sous-projet :

- Choisir des camions peu consommateurs ;
- Limiter les déplacements au strict nécessaire ;
- Effectuer un approvisionnement en plants, matériaux et main d'œuvre au plus près des zones de reboisement pour limiter le transport ;
- Préserver au maximum les îlots de forêts existantes et les sols, en exploitant au mieux les zones déjà dégradées et les trouées pour les activités ;
- Prioriser les espèces locales à croissance rapide et fort potentiel de séquestration ;
- Promouvoir les pratiques agricoles stockantes en carbone : agroforesterie, jachères améliorées, apport de matière organique.

- Mesures relatives à la protection du climat sonore

- utiliser des camions en bon état techniques émettant peu de bruits et travailler en dehors des heures de repos mettre à la disposition des travailleurs des EPI.
- procéder régulièrement à l'entretien de ces camions ;
- Faire une bonne planification pour réduire les déplacements au stricte nécessaire.

- Mesures d'atténuation des impacts sur la faune

Concernant la faune sauvage, les mesures suivantes doivent être respectées :

- éviter les activités de chasse dans la zone du sous-projet ;
- respecter les emprises des travaux de délimitation ou de matérialisation des limites ;

- Sensibiliser les travailleurs sur les exigences à respecter au niveau de l'agro-forêt de Scio ;
- Travailler sous la supervision de la SODEFOR ;
- Limiter les circulations de nuits avec les engins brouillant.

- Impacts sur les ressources en eau

- Conserver en état, la végétation dans un rayon de 3 m autour des cours d'eau afin de créer une barrière naturelle limitant la circulation des alluvions vers les plans d'eau ;
- sensibiliser les Chefs d'exploitation sur l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des plans d'eau ;
- Eviter le lavage des engins dans les cours d'eau.

- Impacts sur la végétation et la flore

- Mettre en place des techniques de lutte biologique afin de contrer les attaques ;
- Utiliser les essences d'intérêts pour les communautés en fonction de la région ;
- Mettre en place un dispositif efficace pour la conservation des reliques forestières présentes dans l'agro-forêt de Scio ;
- Eviter la transformation des parcelles cacaoyères par d'autres spéculations comme l'hévéa ;
- Sensibiliser les éleveurs de la zone pour éviter la destruction des plants par les animaux ;
- Sensibiliser les populations riveraines ainsi que les Chefs d'exploitation pour éviter les feux de brousse.

- Impacts sur la faune et les habitats

- Interdire la chasse et l'abattage d'animaux durant les travaux d'aménagement (déboisement, défrichage) afin de préserver la faune existante.
- Eviter le défrisement des reliques forestier ;
- Prioriser l'ouverture ou la délimitation des limites manuellement.

- Mesures de préservation de l'agro-forêt de Scio

Pour préserver l'agro-forêt de Scio, il faut :

- Sensibiliser les populations sur la préservation de l'agro-forêt de Scio ;
- Afficher des panneaux signalétiques à chaque entrée de l'agro-forêt ;
- Mettre en place dans les régions des primes pour les village/localité écologique.

- Mesures de gestion des déchets dans l'agro-forêt de scio

Pendant la phase d'exploitation des travaux d'aménagement de l'agro-forêt il faut :

- Sensibiliser les chefs d'exploitation et les autres travailleurs sur la gestion des déchets ;
- installer des poubelles sur les sites de production de plants ;
- collecter les déchets et les évacuer à la décharge pour ceux qui sont biodégradables ;
- contractualiser avec des structures agréées dans les régions pour la gestion des déchets dangereux, notamment les sachets plastiques.

- ✚ Mesures d'atténuation des impacts sur le milieu humain ou socio-économique et culturel

- Mesures relatives à la gestion des spéculations foncières et à l'évitement de conflits sociaux

Pour éviter tout conflit avec les propriétaires fonciers ou autres exploitants agricoles lié à une occupation illicite de terres ou à une destruction d'activités agricoles, la SODEFOR devra solliciter l'accord des propriétaires fonciers avant toute activité de reboisement. De plus, il faut :

- Affecter les parcelles levées aux vrais Chefs d'exploitation ;
- Disposer des documents contractuels ou de cession des sites destinés à la production des plants ;
- Communiquer suffisamment sur le MGP du projet pour faciliter la gestion des plaintes ;
- Faire les délimitations des enclaves et de l'agro-forêts en tenant compte de l'avis de l'ensemble des parties prenantes.

- **Mesures de protection du paysage et du cadre de vie contre la pollution par les déchets de chantier**

Pour préserver le cadre de vie des populations, aucun dépôt ne doit être effectué dans les environs des enclaves. Dans le cas où ces dépôts s'avèrent obligatoires dans les environs des enclaves, les travailleurs doivent :

- procéder à l'enlèvement systématique des déchets ;
- évacuer ces déchets vers des zones autorisées.

- **Mesures pour la réduction des risques d'accident de circulation pendant les travaux d'aménagement**

Lors de l'aménagement les différentes activités constituent un risque important pour les riverains, du fait de la présence des engins sur les voies et des activités de reboisement. Pour remédier à cette situation, il faudra :

- disposer d'une trousse de secours ;
- mettre en place un plan d'urgence ;
- sensibiliser les populations et les conducteurs en vue de prévenir les cas d'accident;
- exiger le port des EPI ;
- sensibiliser les travailleurs sur les dispositifs de déclaration des incidents.

- **Mesures d'atténuation pour la lutte contre le travail des enfants**

Pour éviter tout risque d'emploi d'enfants lors des travaux, les mesures suivantes doivent être prises :

- la SODEFOR doit signer et faire signer à tous ces travailleurs le code de conduite du PIF2 ;
- afin de rendre opérationnels les principes inscrits dans le code de conduite, l'équipe EC préparera un plan d'action sur le travail infantile qui servira à définir les conditions de prévention de ce risque social que constitue le travail des enfants. Ce plan devra se faire en tenant compte de la stratégie de lutte contre le travail des enfants en cours d'élaboration au niveau du PIF2 ;
- sensibiliser les travailleurs sur les risques liés au travail des enfants.

- **Mesures contre le non-respect des coutumes locales**

La cohabitation des populations et des travailleurs sur le site peut être source de conflit. Pour une bonne cohabitation, les mesures suivantes sont proposées :

- localiser tous les sites (tombes, vestiges, lieux sacrés, etc.) pour un traitement approprié en collaboration avec la SODEFOR et les chefs coutumiers ;
- sensibiliser les travailleurs sur le respect des valeurs coutumières des différentes localités concernées par le sous-projet ;
- en cas de conflits, se référer au mécanisme de gestion des plaintes prévu.

- **Mesures de prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG)/ EAS et HS**

Pour prévenir les VBG :

- éviter toute forme de discrimination basée sur le genre en recrutant des jeunes filles et des femmes lors du recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- mener des campagnes de sensibilisation pour la prévention des VBG/EAS/HS au bénéfice des populations riveraines ;
- former et sensibiliser les travailleurs intervenant dans l'agro-forêt (Entreprises, SODEFOR ; MdC, sous-traitant) sur le Règlement Intérieur et le Code d'éthique et de conduite professionnelle du PIF2.

- Mesures pour la gestion des conflits

Pour la gestion des différents types de conflits qui peuvent survenir lors de la mise en œuvre des activités ; il faut :

- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur les risques de conflits et les mesures de prévention et de gestion ;
- Maintenir la bonne collaboration et les arrangements existants entre les tuteurs et les chefs d'exploitation malgré la signature des contrats et le paiement des redevances foncières ;
- Sensibiliser les Eleveurs sur l'impacts que leurs activités peuvent avoir sur les travaux de reboisement et définir dans la mesure du possible des périmètre pour leurs activités ;
- Respecter les clauses contractuelles entre la SODEFOR et les chefs d'exploitation ;
- Procéder à la délimitation des enclaves tel que défini dans les PAPF afin de permettre aux populations d'avoir un document de leur existence légales dans l'agro-forêt de Scio ;
- Eviter le planting ou le déplacement des chefs d'exploitation présents dans les zones HVC avant leur indemnisation ;
- Respecter les délais de paiement des travaux réalisés par les communautés ;
- Communiquer suffisamment sur le MGP du projet.

- Mesures liées au risque d'opposition des activités par l'alliance Wê

Pour éviter les oppositions par les communautés et en particulier par l'alliance Wê, il faudra mettre en place un cadre de collaboration continuels entre le projet et l'alliance Wê sous l'autorité du corps préfectorale. Prendre aussi en compte dans la mesure du possible les revendications de cette Association.

- Mesures d'optimisation et d'accompagnement

- Sensibiliser les exploitants relativement à l'introduction d'espèces forestières dans leurs exploitations de cacaoyers ;
- Mettre en place des mécanismes financiers pour compenser le manque à gagner des planteurs ;
- Mettre en place des activités génératrices de revenus (AGR) suffisantes pour les populations riveraines ;
- Appuyer financièrement et techniquement les populations dans la mise en œuvre de leurs activités ou projets.
- Impliquer les jeunes et les femmes dans les opérations de planting des arbres ;
- Organiser les producteurs en sociétés coopératives et les appuyer dans la réalisation de leurs activités économiques.

8.3.3. Mesure d'atténuation en phase d'exploitation de suivi et d'entretien

✚ Milieu biophysique

- Mesure pour la préservation de la faune et de la flore

Pour limiter l'impacts de l'exploitation des essences à maturité sur la faune et flore, il faudra :

- Respecter la réglementation en vigueur en matière d'exploitation des bois d'œuvre en Côte d'Ivoire ;
- Mettre en place un programme d'exploitation favorisant la régénération naturelle ;

- Obliger la mise en œuvre des reboisements compensatoire par les entreprises d'exploitation forestières ;
Conserver les essences des zones HVC pour le permettre de continuer le rôle dans l'équilibre écologique.

✚ Impacts sur le milieu humain

• Sur le foncier

Pour éviter tout conflit avec les propriétaires fonciers ou autres exploitants agricoles lié à une occupation illicite de terres ou à une destruction d'activités agricoles, l'entreprise des travaux devra prendre les dispositions suivantes :

- solliciter l'accord des propriétaires fonciers avant toute exploitation de parcelles et formaliser cet accord ;
- éviter autant que possible toute destruction d'activités économiques, procéder immédiatement au dédommagement des propriétaires en cas de destruction d'activité économique.

• Impacts sur la santé et sécurité

Pour éviter tout risque d'emploi d'enfants lors des travaux et de santé et de sécurité, les mesures suivantes doivent être prises :

- Faire signer à tous ces travailleurs le code de conduite du PIF2 ;
- sensibiliser les travailleurs sur les risques de santé et sécurité liés aux activités réalisées ;
- Informer les Chefs d'exploitation avant toute activité dans leurs parcelles ;
- Mettre à la disposition des EPI adaptés aux travaux à réaliser et sensibiliser les travailleurs au port de ces EPI ;
- Définir un plan d'urgence ;
- Disposer des boîtes à pharmacie pour les travailleurs.

• Mesures liées au risque de perte de rendement pour les Chefs d'exploitation

Pour éviter la perte de rendement pour les Chefs d'exploitation, il faut :

- Respecter les densités par hectares ou les réduire dans la mesure du possible ;
- Prioriser les essences locales ayant des intérêts pour les communautés ;
- Utiliser des essences à croissance rapides et dont les fruits valorisable (commerciale) pour les communautés ;
- Mettre en place dans la mesure du possible une clé de répartition des bénéfices des sous-produits des travaux de viticulture ;
- Respecter les techniques agricoles mis en place par la SODEFOR

• Mesures liées au risque de profanation des sites sacrés

Pour atténuer ces risques, il faut :

- Délimitation des sites sacrés afin de permettre aux communautés concernées de pratiquer leur rituel ;
- Sensibilisation les riverains et les travailleurs au respect des sites sacrés et lieux de culte ;
- Mettre en place et faire fonctionner le MGP du projet.

• Mesures liées au risque de conflits homme-faune due au retour de la forêt

Pour atténuer les risques de conflit homme-faune due au retour de la forêt, il faudra lors des travaux de reboisement respecter une distance de sécurité autour des enclaves notamment d'au moins de 5 Km de la forêt. Les populations dans les enclaves devront limiter à la longue les déplacements nocturnes.

• Mesures sur la sécurité alimentaire

Pour éviter l'impacts des activités sur la sécurité alimentaire dans la zone du sous-projet, il faudra :

- Diversifier les activités des Chefs d'exploitation ;
- Adhérer aux activités du sous-projet en souscrivant aux de travaux pour avoir les moyens financiers pour réaliser d'autres activités ;
- Postuler pour bénéficier aux micro-projets d'AGR ;
- Négocier pour permettre aux populations de bénéficier d'autres projets de financement ;
- Faire bénéficier les populations de la valorisation et au financement via le crédit carbone.

8.3.4. Synthèse des mesures de bonification, d'évitement, réduction et de compensation des impacts du sous-projet

La synthèse des mesures de bonification des impacts positifs ainsi que celles d'atténuation des impacts négatifs du sous-projet pendant la phase d'aménagement, de production de plants, de planting, d'entretien et d'exploitation est résumée dans les tableaux 29 et 30 suivants :

Tableau 33 : Matrice d mesures de bonification des impacts positif

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de bonification
				Intensité	Etendue	Durée	Importance	
PHASE PREPARATOIRE (AMENAGEMENT)								
Zone du sous-projet	Achat de plants et pépinières Achat d'équipements	Humain	Opportunité d'affaire pour les opérateurs économiques	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	Choix de la main d'œuvre locale autant que possible pour les raisons à la fois de développement local, d'efficacité et de coûts de réalisation
Au niveau national	Recrutement d'expert et d'entrepreneur pour les travaux d'aménagement.	Humain	Opportunité d'emploi	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	Favoriser le recrutement des experts pour les travaux spécifiques
Zone du sous-projet	Recrutement de la population locale	Humain	Opportunité d'emploi	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités du sous-projet
Zone du sous-projet	Bornage de la limite de l'agro-forêt	Foncier	Sécurisation du foncier	Forte	Régionale	Moyenne	Majeure	Mettre les bornes sur les limites de l'agro-forêt
Zone du sous-projet	Délimitation des enclaves dans l'agro-forêt	Social	Maîtrise des espaces habités Opportunité de bénéficier des infrastructures sociales de bases	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Délimiter toutes les enclaves Aider les communautés à bénéficier des documents juridiques ; Aider ces populations à bénéficier des projets d'infrastructures sociales de bases
Zone du sous-projet	-Géoréférencement des parcelles agricoles en collaboration avec les chefs d'exploitation concernés	Socioéconomique	- Adhésion des chefs d'exploitation aux activités -Meilleure planification des activités de l'agro-forêt	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Il est important de sensibiliser tous les responsables d'exploitation à l'engagement dans les activités agroforestières
	Signature de contrat avec les Chefs d'exploitation	Socioéconomique	- Occupation légale d'une parcelle dans l'agro-forêt ; - Sécurisation des bien agricoles	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Accentuer la sensibilisation et la communication autour du sous-projet pour permettre à tous les Chefs d'exploitation et d'autres communautés riveraines de bénéficier des contrats des travaux
	Formation des producteurs	Socioéconomique	- Maîtrise des activités d'agroforesterie	Forte	Régionale	Longue	Majeure	S'assurer que tous les travailleurs et Chefs d'exploitation ont bénéficier des formations avec des phases pratiques
	Renforcement de capacités des acteurs	Socioéconomique	- Acquisition de nouvelles expériences et références	Moyenne	Locale	Longue	Moyenne	S'assurer que tous les travailleurs et Chefs d'exploitation ont bénéficier des formations avec des phases pratiques
	Vulgarisation de techniques agricoles et d'innovations (notamment écologiques)	Socioéconomique	- Consiste à rendre accessibles aux agriculteurs les connaissances et les innovations agricoles	Moyenne	Regionale	Courte	Moyenne	S'assurer que tous les travailleurs et Chefs d'exploitation ont bénéficier des formations avec des phases pratiques
	Sensibilisation des producteurs et des communautés locales sur la réalité du changement climatique, sur l'importance des forêts, l'adaptation des systèmes de production face aux changements climatiques et la nécessité du reboisement par des systèmes agroforestiers à plus ou moins forte densité d'arbres (forestiers, fruitiers)	Climat	- Favoriser le reboisement et la protection de la biodiversité	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Faire bénéficier à l'ensemble des parties prenantes les bénéfices des travaux de reboisement.
PHASE DE PRODUCTION DE PLANTS ET DE PLANTING								
Zone du sous-projet	Production des plants	Végétation Socioéconomique	Création d'emploi Diversification des revenus des populations	Forte	Régionale	longue	Majeure	Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale Faire plus de sensibilisation et de communication de permettre à plusieurs personnes de bénéficier des activités du sous-projet
	Transport des plants	Socioéconomique	Création d'emploi Diversification des revenus des populations	Forte	Régionale	longue	Majeure	
Zone du sous-projet	Planting des arbres.	Végétation	Restauration du couvert végétal Contribution à l'atteinte des objectifs de la SPREF	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Intensifier le reboisement aux zones fortement dégradées.

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de bonification
				Intensité	Etendue	Durée	Importance	
		Climatique	Maintien d'un climat favorable au développement des activités socio-économiques et agricoles	Moyenne	Régionale	Longue	Majeure	Négocier auprès de l'Etat pour favoriser le développement de d'autres projets
		Socio-économique	Diversification des revenus des populations	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale Faire plus de sensibilisation et de communication de permettre à plusieurs personnes de bénéficier des activités du sous-projet
Zone du sous-projet	Recrutement de la main d'œuvre	Population	Création d'emploi	Moyenne	Régionale	Longue	Majeure	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités du sous-projet
	Promouvoir un système incitatif pour réduire la pression anthropique dans l'agro-forêt de Scio	Socioéconomique	Création d'emplois temporaires pour les jeunes	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	
Zone du sous-projet	Développement des micro-projets d'AGR	Humain	Création d'emploi ; Diversification des revenus	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	Informez et initiez les femmes des localités autour du sous-projet
Au niveau national	Réalisation du sous-projet	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Sensibiliser les acteurs à l'importance du renforcement de capacité
Zone des travaux	Activité de pépinière et de planting d'arbre	Sol	Restauration du couvert végétal	Forte	Régionale	longue	Majeure	Intensifier la communication autour du sous-projet pour permettre à toutes les parties prenantes de bénéficier du sous-projet
Parcelles dédiées aux reboisements	Mise en œuvre du sous-projet de reboisement au niveau des sommets des montagnes	Sol	Préservation des sols de l'érosion	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Intensifier le reboisement des zones fortement dégradées.
	Aménagement au niveau des berges des cours d'eau	Ressources en eau	Préservation de la qualité des cours d'eau	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Intensifier le reboisement au niveau des berges des cours d'eau ;
	Aménagement au niveau des zones humides	Biodiversité locale	Protection des espèces végétales et animales en zones humides	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Favoriser l'aménagement dans les zones sensibles
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Sol/Humain	Lutte contre l'érosion des sols	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Intensifier le reboisement dans les zones favorable à l'érosion
PHASE DE SUIVI, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION								
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Agriculture	Amélioration des rendements des cultures / Productivité des cultures (notamment cacaoyères). Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux et autres produits forestiers	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Sensibiliser les populations à l'importance de l'agro-forêt
			Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux et autres produits forestiers	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Mettre en place un réseau favorisant la commercialisation de ces produits
Zone du sous-projet	Révision du contrat d'exploitation et d'entretien des plants	Socioéconomique	Augmentation des revenus des chefs d'exploitations	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Procéder au renouvellement de contrat pour les exploitants désireux de poursuivre l'opération de reboisement.
Zone du sous-projet	Agroforesterie	Végétation	Contribution à la conservation et à l'accroissement du stock forestier national	Forte	Régionale	Moyenne	Majeurs	Favoriser le reboisement pour permettre l'accroissement du stock forestier.
			Contribution à la restauration du couvert végétal à l'atteinte des objectifs de la SPREF	Forte	Régionale	Moyenne	Majeurs	Favoriser l'aménagement pour permettre la restauration du couvert végétal à l'horizon 2030.
		Sol	Amélioration du bilan hydrique des parcelles sur laquelle les arbres seront implantés	Forte	Régionale	Moyenne	Majeurs	Négocier d'autre sous-projet au profits des communautés
			Réduction de la déforestation et de la pression sur les terres boisées	Forte	Régionale	Moyenne	Majeurs	Favoriser l'aménagement dans l'agro-forêt de Scio pour stocker la déforestation.

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures de bonification
				Intensité	Etendue	Durée	Importance	
Zone du sous-projet	Acquisition de véhicules de surveillance et d'équipements de télédétection, y compris les caméras de surveillance, les drones	Socioéconomique	Amélioration du plateau technique de surveillance de la forêt	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>	Mettre à la disposition de la Sodefor de Duekoue et de Kahin des véhicules et des appareils de surveillance de l'agro-forêt de Scio.
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	La biodiversité	Amélioration de la biodiversité floristique et faunique	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>	Favoriser l'agro-forêt dans les zones fortement dégradées
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Biodiversité	Préservation et la restauration des zones sensibles (HVC/HSC)	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Longue</i>	<i>Majeure</i>	<i>Intensifier le reboisement dans les zones HVC/HSC</i>
Zone du sous-projet	Agroforesterie	Climat	Participation à la lutte contre les changements climatiques	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeure</i>	Favoriser l'agroforesterie pour la lutte contre le changement climatique
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie sur les berges des cours d'eau	Eau	Protection des berges des cours d'eau	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeurs</i>	Intensifier le reboisement au niveau des berges des cours d'eau
	Agroforesterie		Effets bénéfiques multiples sur les ressources hydriques	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>	Respecter les densités prévues par hectares au niveau des cours d'eau
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Végétation	Résistants à la sécheresse et la production subséquente de fruits, de noix et autres	<i>Moyenne</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeure</i>	Favoriser le reboisement pour empêcher la sécheresse dans l'agro-forêt de Scio
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Sol	Amélioration du bilan hydrique des parcelles sur laquelle les arbres seront implantés	<i>Forte</i>	<i>Régionale</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Majeurs</i>	Favoriser le reboisement pour faciliter l'apport de l'humidité vers la surface et l'amélioration du bilan hydrique des parcelles aménagées.

Source : EasyManagement/ID Sahel Janvier 2025

Tableau 34: Matrice des mesures d'atténuation

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures d'atténuation	
				Intensité	Etendue	Durée	Importance		
PHASE PREPARATOIRE (AMENAGEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE)									
Zone du sous-projet	Sensibilisation des chefs d'exploitation et des communautés riveraines	Humain	Risque d'accident de circulation	Faible	Régionale	Courte	Mineure	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place dès le démarrage du chantier un Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS) et faire respecter les recommandations par l'ensemble du personnel; - doter les travailleurs de tous les Equipements de Protection Individuelle (EPI) : gilets fluorescents ou chasubles, chaussures de sécurité, bottes, gants, etc. ; - faire le suivi de la santé et de la sécurité des ; - déclarer tous les travailleurs à la CNPS; - exiger le port et/ou l'usage effectif des EPI; - évaluer les risques par poste de travail avant tous travaux et activités connexes - mettre en place une boîte à pharmacie sur les sites de travaux pour les cas de blessures légères ; - contracter avec un centre de santé local pour la prise en charge en cas de blessures graves. 	
		Air	Dégradation de la qualité de l'air par les émissions de CO2	Faible	Régionale	Courte	Mineure	<ul style="list-style-type: none"> - faire l'entretien des véhicules conformément aux normes de la Société Ivoirienne de Contrôle technique des Automobiles (SICTA); - assurer régulièrement la maintenance des camions pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement ; - réduire la vitesse de circulation à 20 km/h lors du transport des semenciers ; - l'arrêt des moteurs lorsque les camions sont arrêtés ou non utilisés. 	
	Recrutement des agents recensement et de levé des parcelles	Humain	Risque de conflits pour le non recrutement de la main d'œuvre locale	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale ; - Communiquer suffisamment sur les Appel à Manifestation d'intérêt ; - Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur les risques de conflits et les mesures de prévention et de gestion ; - Communiquer suffisamment sur le MGP du projet. 	
	Opération de recensement et de levé des parcelles	Humain	Risque d'accidents de circulation	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - disposer d'une trousse de secours ; - mettre en place un plan d'urgence ; - sensibiliser les populations et les conducteurs en vue de prévenir les cas d'accident; - exiger le port des EPI ; - sensibiliser les travailleurs sur les dispositifs de déclaration des incidents. 	
			Risques de VBG/HS/EAS	Élevé	Régionale	Courte	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> éviter toute forme de discrimination basée sur le genre en recrutant des jeunes filles et des femmes lors du recrutement de la main-d'œuvre locale ; mener des campagnes de sensibilisation pour la prévention des VBG/EAS/HS au bénéfice des populations riveraines ; former et sensibiliser les travailleurs intervenant dans l'agro-forêt (Entreprises, SODEFOR ; MdC, sous-traitant) sur le Règlement Intérieur et le Code d'éthique et de conduite professionnelle du PIF2. 	
			Non adhésion au sous-projet	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer toutes parties prenantes au sous-projet notamment les autorités préfectorales et coutumière ; - Mettre en place un dispositif efficace de communication ; - Accentuer les visites des agro-forêts comme à Béki et chez Monsieur N'KO Ambroise. 	
			Risque lié au retard dans l'activité	Élevé	Régionale	Courte	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper sur le recrutement du cabinet en charge du recensement et du levé des parcelles ; - Débuter le levé au niveau des sites prioritaire de reboisement ; - Mettre en place le SIGES et former les acteurs à son utilisation ; - renforcer le personnel de la SODEFOR pour le suivi des activités ; - Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale qui ont déjà une bonne maîtrise du terrain ; Sensibiliser les agents recenseur sur les risques et les mesures de prévention. 	
	Zone du sous-projet	Etablissement de contrats de production de plants	Humain	Manque de pièces valide	Élevé	Régionale	Courte	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les Chefs d'exploitation et les communautés à se rendre dans les institutions compétentes pour l'établissement d'une pièce valide ;

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures d'atténuation
				Intensité	Etendue	Durée	Importance	
			Risque de discrimination et exclusion des personnes vulnérables	Élevé	Régionale	Courte	Majeure	-Négocier auprès de l'Etat pour la mise en place des disposition particulières. -Mettre des dispositions en place pour permettre à toutes les parties prenantes de bénéficier du sous-projet ; -définir dans la mesure du possible des quota pour les personnes vulnérables ; - Accentuer la communication sur ces question
			Risque de conflits t	Élevé	Régionale	Courte	Majeure	- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur les risques de conflits et les mesures de prévention et de gestion ; - Maintenir la bonne collaboration et les arrangements existants entre les tuteurs et les chefs d'exploitation malgré la signature des contrats et le paiement des redevances foncières ; - Sensibiliser les Eleveurs sur l'impacts que leurs activités peuvent avoir sur les travaux de reboisement et définir dans la mesure du possible des périmètre pour leurs activités ; - Respecter les clauses contractuelles entre la SODEFOR et les chefs d'exploitation ; - Procéder à la délimitation des enclaves tel que défini dans les PAPF afin de permettre aux populations d'avoir un document de leur existence légales dans l'agro-forêt de Scio ; - Eviter le planting ou le déplacement des chefs d'exploitation présents dans les zones HVC avant leur indemnisation ; - Respecter les délais de paiement des travaux réalisés par les communautés ; - Communiquer suffisamment sur le MGP du projet.
Zone du sous-projet	Enquêtes démo foncières et socio-économiques	Humain	Déplacement involontaire des personnes n'ayant pas acceptées de contrat	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	-débuter les travaux dans les zones plates qui ne nécessiteront pas de déplacement ; -réaliser les PAR au besoin ; - Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les personnes n'ayant pas acceptées le sous-projet
Zone du sous-projet	Elaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement	Humain	Perte de biens et de revenus potentiels Non indemnisation des PAP avant les travaux	Forte	Régionale	Longue	Majeure	-débuter les travaux dans les zones plates qui ne nécessiteront pas de déplacement ; -réaliser les PAR au besoin ; - Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les personnes n'ayant pas acceptées le sous-projet
Zone du sous-projet	Collaboration avec les parties prenante	Humain	Opposition liée à la non prise en compte des doléances des communautés (Alliance Wê)	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	-Mettre en place un cadre de collaboration continuél entre le projet et l'alliance Wê sous l'autorité du corps préfectorale. -Prendre aussi en compte dans la mesure du possible les revendications de cette Association.
PHASE DE PRODUCTION DES PLANTS ET DE PLANTING								
Zone du sous-projet	Production de plants	Humain	Accident de travail (piqûre d'animaux et blessures)	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	-disposer d'une boîte à pharmacie ; - Mettre à disposition des travailleurs ou les sensibiliser à porter des EPI ; - sensibiliser les travailleurs sur les risques liés aux travaux et les mesures de prévention
			Retard de paiement des prestations	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	-respecter les délais de paiement des livrables ; - Faire fonctionner le MGP du projet
		Sol	Problème foncier	Faible	Régionale	Courte	Mineure	- Affecter les parcelles levées aux vrais Chefs d'exploitation ; - Disposer des documents contractuels ou de cession des sites destinés à la production des plants ; - Communiquer suffisamment sur le MGP du projet pour faciliter la gestion des plaintes ; - Faire les délimitations des enclaves et de l'agro-forêts en tenant compte de l'avis de l'ensemble des parties prenantes.
		Végétale	Destruction des plants	Faible	Régionale	Courte	Mineure	-Mettre en place des techniques de lutte biologique afin de contrer les attaques ; -Utiliser les essences d'intérêts pour les communautés en fonction de la région ; -Mettre en place un dispositif efficace pour la conservation des reliques forestières présentes dans l'agro-forêt de Scio ; -Eviter la transformation des parcelles cacaoyères par d'autres spéculations comme l'hévéa ; -Sensibiliser les éleveurs de la zone pour éviter la destruction des plants par les animaux ;

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures d'atténuation
				Intensité	Etendue	Durée	Importance	
Zone du sous-projet	Transport des plants vers les zones du sous-projet	Humain	Dégradation de la cohésion sociale	Faible	Régionale	Courte	Mineure	-Sensibiliser les populations riveraines ainsi que les Chefs d'exploitation pour éviter les feux de brousse. -Maintenir un cadre d'échange permanent entre les bénéficiaires et le sous-projet ; -respecter les clauses contractuelles ; -renforcer les AGR à mettre à la disposition des communautés riveraines ; -Faire fonctionner le MGP du projet. - Communiquer sur les numéros verts.
		Sécurité	-Perturbation du trafic routier -risque d'accident de circulation	Faible	Régionale	Courte	Mineure	- disposer d'une trousse de secours ; - mettre en place un plan d'urgence ; - sensibiliser les populations et les conducteurs en vue de prévenir les cas d'accident ; - exiger le port des EPI ; - sensibiliser les travailleurs sur les dispositifs de déclaration des incidents ; - Contractualiser avec les acteurs de transport maîtrisant la zone du sous-projet.
		Air	Contribution à la dégradation de la qualité de l'air	Faible	Locale	Courte	Mineure	- utiliser des camions et des véhicules de bonne qualité ; - procéder régulièrement à l'entretien des camions et des motos ; - Faire une bonne planification pour réduire les déplacements au stricte nécessaire.
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Humain	Accentuation de la pauvreté chez les populations sans alternatives et dépendantes de la forêt. Recrudescence des activités illicites en milieu forestier	Forte	Régionale	Longue	Majeure	-Communiquer et sensibiliser les chefs d'exploitation sur les avantages de l'agroforesterie ; -Former les chefs d'exploitation sur la pratique de l'agroforesterie ; -Mettre en place des mesures d'accompagnement (PAR) ; -respecter les densités à l'hectare prévue ; - Prioriser les essences compatibles avec le cacao et qui ont un intérêt pour les communautés.
Zone du sous-projet	Rafraîchissement des limites périmétrales	Végétation	Gestion des déchets	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	-Mettre en place un dispositif de gestion des déchets plastique ; -Évacuer quotidiennement les déchets ménagers vers la décharge publique -Mettre en place des bacs pour la collecte des sachets de pépinières ; -Contractualiser avec une structure agréée pour l'enlèvement des déchets plastiques.
		Faune	Braconnage	Forte	Régionale	Longue	Majeure	-Mettre en place un comité de surveillance des forêts classées dans chaque localité pour lutter contre le braconnage dans l'agro-forêt ; -sensibiliser les communautés riveraines et les Chefs d'exploitation sur les avantages de la biodiversité et de la préservation de la forêt ;
		Humain	Risque de VBG	Forte	Régionale	Longue	Majeure	Sensibiliser les hommes quant au respect de l'intégrité physique des femmes Encourager les femmes par des procédures faciles et anonyme pour dénoncer toutes formes de violence de VBG. Se conformer au mécanisme de gestion des plaintes sensibles du projet.
		Faune	Chasse illégale	Faible	Régionale	Moyenne	Moyenne	-Mettre en place un comité de surveillance des forêts classées dans chaque localité pour lutter contre le chasse illégale dans l'agro-forêt ; -Sensibiliser les travailleurs sur l'importance de la préservation de la forêts et des animaux.
Zone du sous-projet	Opération de piquetages	Végétation	Destruction du couvert végétal	Faible	Locale	Courte	Mineure	-Utiliser les branches d'arbre en lieu et place des arbustes ; -se limiter au stricte nécessaire ; - Valoriser les arbre déjà abbatu.
Au niveau national	Bornage (confection et pose)	Humain	Accident de travail	Faible	Régionale	Longue	Majeure	Mettre à disposition des travailleurs les Équipements de Protection Individuelle (EPI) Adéquat et les sensibiliser aux port de ces EPI.
Zone du sous-projet	Planting des essences tout autour des enclaves	Humain	Confinement des villageois	Faible	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	-Mettre en place des stratégies pour faciliter le déplacement des riverains ; -Laisser une distance de sécurité d'au moins 5 Km des zones de reboisement.
Zone du sous-projet	Planting tout autour des infrastructures existantes dans FC Scio.	Humain	Accident de travail	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	-Informers les habitants avant le démarrage des travaux de reboisement ;

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures d'atténuation
				Intensité	Etendue	Durée	Importance	
	Planting d'arbre	Eau	Risque de pollution des eaux de surface	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne	-Mettre à disposition des travailleurs les Équipements de Protection Individuelle (EPI) Adéquat. - Conserver en état, la végétation dans un rayon de 3 m autour des plants d'eau afin de créer une barrière naturelle limitant la circulation des alluvions vers les plans d'eau ; - sensibiliser les Chefs d'exploitation sur l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des plans d'eau ; - Eviter le lavage des engins dans les cours d'eau.
Zone du sous-projet	Préservation du patrimoine culturel	Humain	Non-respect du patrimoine culturel local par l'afflux des gestionnaires du sous-projet externes et de migrants internes non encadrés	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Sensibiliser tous les travailleurs au respect des us et coutumes. Localiser tous les sites (tombes, vestiges, lieux sacrés, etc.) pour un traitement approprié en collaboration avec la SODEFOR et les chefs coutumiers.
PHASE DE SUIVI ET D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION								
Zone du sous-projet	Cohésion sociale	Humain	Répartition des bénéfices du sous-projet (mesures de compensation, produits de la vente de crédits carbone, accès à l'emploi, etc.) -Gestion du sous-projet non transparente et/ou contrôlée par un nombre limité d'intervenants	Faible	Régionale	Moyenne	Moyenne	Etablir la transparence dans la gestion des activités du sous-projet
Zone du sous-projet	Inclusion des femmes dans la pratique de l'Agro-forêt	Humain	Le contrôle exclusif du sous-projet par les élites locales ou les autorités traditionnelles peut mener au maintien des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Pratiquer l'égalité dans la gestion du sous-projet Communiquer sur le MGP du projet
Zone du sous-projet	Production agricole	Agricole	Baisse potentielle des rendements de cacao pendant la phase de transition ; Modification des pratiques culturelles et nécessité d'adaptation des agriculteurs ;	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	-Respecter les densités par hectares ou les réduire dans la mesure du possible ; -Prioriser les essences locales ayant des intérêts pour les communautés ; -Utiliser des essences à croissance rapides et dont les fruits valorisable (commerciale) pour les communautés ; -Mettre en place dans la mesure du possible une clé de répartition des bénéfices des sous-produits des travaux de viticulture ; -Respecter les techniques agricoles mis en place par la SODEFOR
Zone du sous-projet	Sécurité alimentaire	Humain	Réduction des surfaces disponibles pour les cultures vivrières (igname, aubergine, gombo.....) ; Risque de diminution de la production alimentaire pendant la période de transition ; Vulnérabilité accrue des petits producteurs disposant de parcelles limitées	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	-Diversifier les activités des Chefs d'exploitation -Adhérer aux activités du sous-projet en souscrivant aux de travaux pour avoir les moyens financiers pour réaliser d'autres activités ; -Postuler pour bénéficier aux micro-projets d'AGR ; -Négocier pour permettre aux populations de bénéficier d'autres projets de financement ; -Faire bénéficier les populations de la valorisation et au financement via le crédit carbone.
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Humain	Prévention des risques de contamination et de propagation des IST-VIH/SIDA, de grossesses non désirées et autres maladies endémiques de régional (Paludisme, fièvre typhoïde, méningite).	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Prévoir des campagnes de sensibilisation VIH/SIDA, soutenir ces campagnes par la distribution de préservatifs dans la mesure du possible
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Social	Spéculations foncières et de conflits sociaux	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	-solliciter l'accord des propriétaires fonciers avant toute exploitation de parcelles et formaliser cet accord ; -éviter autant que possible toute destruction d'activités économiques, procéder immédiatement au dédommagement des propriétaires en cas de destruction d'activité économique.

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante	Impact potentiel	Évaluation de l'importance de l'impact				Mesures d'atténuation
				Intensité	Etendue	Durée	Importance	
Zone du sous-projet	Foncier	Humain	Risques liés au refus de paiement de la redevance foncière	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	-Favoriser le paiement par tranche -S'accorder avec les coopératives afin de prélever cette redevance sur les revenus agricoles. -Prévoir des sanctions en faisant le reboisement pour compenser la redevance foncière. Proposer des Plans de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) aux personnes qui refusent de payer la redevance afin qu'ils quittent définitivement les forêts.
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Humain	Risques liés au non-implication des communautés riveraines dans les activités	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Sensibiliser les riverains à la pratique de l'agroforesterie. Mener des campagnes de sensibilisation afin de convaincre les sceptiques. Leur proposer la reconversion professionnelle.
Zonz du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Humain	Risques de spéculation autour des forêts aménagées	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	Impliquer systématiquement les chefs de villages et les notables dans les négociations foncières. Intensifier les campagnes de sensibilisation afin de convaincre les sceptiques.
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Humain	Risques liés au refus des populations de quitter certains endroits des agro-forêts	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	-Établir des mesures de compensation. -Expliquer clairement le contenu des différents contrats à travers des ONG. Reconsidérer le coût de redevance à l'hectare pour les exploitants agricoles des zones concernées tout en maintenant 30 000 à l'hectare pour les zones HVC et HSC et en le diminuant pour les exploitants des zones non sensibles. Mener des campagnes de sensibilisation afin de convaincre les sceptiques. Leur proposer la reconversion professionnelle à travers des Plans de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS).
Zone du sous-projet	Sécurité alimentaire	Humain	Réduction des surfaces disponibles pour les cultures vivrières (igname, aubergine, gombo.....) ; Risque de diminution de la production alimentaire pendant la période de transition ; Vulnérabilité accrue des petits producteurs disposant de parcelles limitées.	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	-Diversifier les activités des Chefs d'exploitation ; -Adhérer aux activités du sous-projet en souscrivant aux de travaux pour avoir les moyens financiers pour réaliser d'autres activités ; -Postuler pour bénéficier aux micro-projets d'AGR ; -Négocier pour permettre aux populations de bénéficier d'autres projets de financement ; -Faire bénéficier les populations de la valorisation et au financement via le crédit carbone.
Zone du sous-projet	Protection des plants	Végétale	Risque de destruction des plants lors des travaux d'entretien	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne	-Contractualiser avec les Chefs d'exploitation pour la réalisation des travaux ; -renouveler dans la mesure du possible les piquets ; -sensibiliser les chefs d'exploitation sur la préservation des plants mis en terre ; -respecter les clauses contractuelles et surtout le délai de paiement.

Source : EasyManagement/ID Sahel Janvier 2025

**SECTION 9 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET
SOCIALE (PGES)**

La Section 9 présente le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui fixe le cadre opérationnel de mise en œuvre des mesures proposées dans cette étude pour la protection des milieux biophysique et humain.

9.1. Objectifs du PGES

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) constitue le but même de l'évaluation environnementale et sociale, en ce sens qu'il met en relation les éléments suivants :

- les activités source d'impact du sous-projet ;
- les impacts potentiels générés ;
- les mesures de protection de l'environnement ;
- les acteurs responsables de l'exécution et du suivi de l'exécution de ces mesures.

Le PGES sert donc de guide aux utilisateurs, à :

- identifier des impacts potentiels en rapport avec les activités du sous-projet et des mesures d'atténuation appropriées ;
- disposer d'un plan de responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des mesures d'atténuation ;
- effectuer la surveillance environnementale et le suivi environnemental des activités du sous-projet.

Afin d'être effectif, le PGES doit être pleinement intégré à la gestion globale du sous-projet pendant toutes ses phases. Son cadre opérationnel se résume dans les activités de surveillance environnementale et sociale (pendant les phases préparatoires, de production et de planting) et de suivi (pendant la phase /Suivi et d'entretien).

Le présent PGES aborde donc et décrit le cadre dans lequel toutes les mesures correctives proposées doivent être mises en œuvre, sous l'angle :

- de l'organisation à établir afin d'assurer la mise en place effective des mesures correctives, la surveillance et suivi environnementale et social ;
- du rôle et des responsabilités des diverses parties impliquées dans le sous-projet ;
- des principales tâches à engager pendant les phases de construction et d'exploitation du sous-projet ;
- des études complémentaires jugées nécessaires ;
- des moyens financiers à mobiliser et leur source.

9.2. Rôles et responsabilités des intervenants dans la mise en œuvre du PGES

Ministère des Eaux et Forêts

Il veillera au respect des mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre du sous-projet.

SODEFOR

La SODEFOR va participer à l'enrichissement et la valorisation du patrimoine forestier national ; au développement de la production forestière ; à la valorisation des produits issus des forêts ; la sauvegarde des zones forestières et de leurs écosystèmes.

En tant que structure d'exécution en charge de la mise en œuvre du sous-projet, elle est le responsable de la mise en œuvre des recommandations de la présente étude, notamment le PGES du rapport. Ils seront également en charge du suivi du respect des clauses environnementales et sociales présentes dans les contrats des bénéficiaires et des Chefs d'exploitation.

Unité de coordination (PIF 2)

Les Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'Unité de coordination du sous-projet d'Aménagement de l'agro-forêt de Scio s'assurera de la mise en œuvre du présent PGES et du respect des clauses environnementales et sociales contenues dans le contrat des bénéficiaires.

Bénéficiaires de contrat de reboisement

Les bénéficiaires des contrats auront pour mission de la mise en œuvre de l'agro-forêt de Scio. Les contrats feront l'objet d'un numéro unique et seront inclus dans la base de données du système de gestion environnementale et sociale (SGES) accessible seulement aux personnes autorisées. Ils auront l'obligation de réaliser les travaux dans le strict respect des mesures de sauvegardes environnementales et sociales.

Agence Nationale de l'Environnement

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE), interviendra dans le cadre du suivi environnemental et social du sous-projet à travers l'ANDE qui devra valider le présent rapport avant le démarrage des travaux.

En effet, conformément aux dispositions de l'*article 11 alinéa 4 du décret relatif aux Etudes d'Impact Environnemental*, l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) est l'entité chargée de conduire le suivi des mesures environnementales et sociales préconisées dans le rapport de l'EIESA. Au terme de l'examen et la validation du rapport, l'ANDE présentera la procédure qui définira les modalités de mise en œuvre des activités de suivi.

9.3. Programme de suivi environnemental et social

Le suivi environnemental et social, est une opération à caractère scientifique qui sert à mesurer les impacts réels de la réalisation d'un projet ou sous-projet et à évaluer la justesse des mesures d'atténuation proposées. L'objectif du suivi environnemental et social, est d'apprécier régulièrement le degré de mise en œuvre ou d'exécution des actions d'atténuation prescrites par l'EIES-A, afin de permettre au Maître d'Ouvrage de préciser, d'ajuster, de réorienter ou d'adapter éventuellement certaines mesures au regard des caractéristiques des composantes du milieu.

Le plan de suivi inclut la définition des indicateurs de suivi environnemental et social permettant d'observer les évolutions au regard des objectifs préalablement définis. Le suivi se déroule pendant les phases de production de plants, de planting, d'entretien et d'exploitation du sous-projet. Les responsabilités du suivi incombent particulièrement au Ministère chargé de l'Environnement, à travers l'ANDE. Les principaux points sur lesquels doit porter la surveillance de ces sous-projets sont :

- ✓ la sécurité et la santé des employés sur les sites de pépinières ;
- ✓ l'information des populations riveraines des sous-projets ;
- ✓ l'état de conformité et/ou d'adéquation des équipements de travaux ;
- ✓ la mise en place de dispositifs de la signalisation des sites de production de pépinières et de reboisement ;
- ✓ le respect des périodicités conformément aux calendriers agricoles ;
- ✓ la gestion des déchets ;
- ✓ le recrutement du personnel local ;
- ✓ le respect des délais de paiement des producteurs ;
- ✓ le maintien de la qualité de l'air et du sol ;
- ✓ le suivi des travaux de reboisement et de l'évolution des plants

9.4. Programme de surveillance environnementale

Principales procédures de gestion environnementale et sociale, la surveillance du PGES est du ressort du promoteur du sous-projet. Dans le cadre de cette étude, il s'agit d'abord de l'UCP-PIF2 et d'autres parts la Banque mondiale à travers les missions semestrielle d'appuis à la mise en œuvre du sous-projet.

9.5. Procédure de communication

Étant donné les rôles que joueront l'ensemble des parties prenantes dans le processus, il est primordial de consolider le dialogue permanent déjà existant entre les communautés riveraines et les Chefs d'exploitation. A cet effet, le plan de mobilisation de parties prenantes du PIF2 propose une consultation itérative, notamment au niveau local. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie d'un sous-projet. Dans notre contexte, il s'agit de la mise en œuvre du plan de communication élaboré au niveau du PIF2 qui découle de la stratégie de communication validée par la Banque mondiale.

9.6. Procédure de traitement des non-conformités

Les événements environnementaux et sociaux correspondent à des non-conformités et sont subdivisés en trois (03) niveaux. Les procédures de communication et de traitement dépendront du niveau de non-conformité. Le niveau III représente les incidents les plus graves, tandis que le niveau I représente les incidents les moins graves.

Les incidents sont évalués selon quatre (04) critères : l'impact environnemental potentiel ou observé, l'attention médiatique, les sanctions juridiques et l'impact sur la communauté. Le critère ayant les plus lourdes conséquences détermine la note et la classification de l'incident.

Ces non-conformités doivent être évalués et transcrits dans les rapports de suivi pour faciliter la mise en œuvre des mesures correctives. Les incidents doivent être remontés à la Banque dans un délai de 48 h au maximum.

9.7. Procédure de recrutement de la main d'œuvre

Les agents de la SODEFOR assureront le recrutement de la main d'œuvre non ou peu qualifiée, avec l'aide des autorités locales (chefs de campements ou de villages).

Les procédures précises doivent être communiquées pour faciliter la participation de toutes les parties prenantes. Ces procédures incluront les aspects liés au recrutement (critères), aux responsabilités et à l'organisation, aux conditions de contrat, aux salaires minimums à respecter, aux procédures de doléances et de suivi qui s'y rapporteront.

Ces recrutements doivent se faire en respectant les recommandations du Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) du PIF2.

9.8. Plan Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement

Un plan Hygiène Santé Sécurité et Environnement (HSSE) sera élaboré et mis en œuvre par chaque sous-activités (dans le cadre du PGES-C) pour la protection des milieux naturels contre les sources de pollution issues des activités de reboisement, pour assurer des conditions de travail sûres et saines aux travailleurs, prévenir, éviter ou réduire les risques et les impacts sur la santé et la sécurité des ouvriers et des riverains.

9.9. Gestion des Violences Basées sur le Genre (VBG)

L'afflux des populations peut s'accompagner d'une augmentation de l'insécurité. En effet, l'arrivée des travailleurs des régions autres que celles de la zone du sous-projet, peut entraîner plusieurs maux, notamment : La présence d'une main-d'œuvre majoritairement masculine dans la zone des travaux pourrait augmenter les risques de violence basée sur le genre (agression sexuelle ; harcèlement

sexuel ; exploitation) à l'encontre des femmes et des filles de ces communautés bénéficiaires. Pour la gestion un plan d'action genre/VBG/EAS et HS doit être élaborer un mis en œuvre par le sous-projet.

9.10. Matrices de synthèse du PGES

Le tableau ci-après présente la matrice de gestion environnementale et sociale du sous-projet.

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
PHASE PREPARATOIRE (AMENAGEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE)										
Zone du sous-projet	Sensibilisation des chefs d'exploitation et des communautés riveraines	Humain	Risque d'accident de circulation	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place dès le démarrage du chantier un Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS) et faire respecter les recommandations par l'ensemble du personnel; - doter les travailleurs de tous les Equipements de Protection Individuelle (EPI) : gilets fluorescents ou chasubles, chaussures de sécurité, bottes, gants, etc. ; - faire le suivi de la santé et de la sécurité des ; - déclarer tous les travailleurs à la CNPS; - exiger le port et/ou l'usage effectif des EPI; - évaluer les risques par poste de travail avant tous travaux et activités connexes - mettre en place une boîte à pharmacie sur les sites de travaux pour les cas de blessures légères ; - contracter avec un centre de santé local pour la prise en charge en cas de blessures graves. 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Rapport de PGES-Chantier ; -présence d'EPI ; -Convention avec les centres de santé locaux ; -rapport de sensibilisation	5 000 000	PIF2
		Air	Dégradation de la qualité de l'air par les émissions de CO2	<ul style="list-style-type: none"> - faire l'entretien des véhicules conformément aux normes de la Société Ivoirienne de Contrôle technique des Automobiles (SICTA); - assurer régulièrement la maintenance des camions pour éviter le rejet excessif de gaz d'échappement ; - réduire la vitesse de circulation à 20 km/h lors du transport des semenciers ; - l'arrêt des moteurs lorsque les camions sont arrêtés ou non utilisés. 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Rapport d'entretien des véhicules -rapport et thématiques de sensibilisation ; -rapport de formation en conduite défensive	PM	PIF2
	Recrutement des agents recensement et de levé des parcelles	Humain	Risque de conflits pour le non recrutement de la main d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale ; - Communiquer suffisamment sur les Appel à Manifestation d'intérêt ; - Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur les risques de conflits et les mesures de prévention et de gestion ; - Communiquer suffisamment sur le MGP du sous-projet. 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Contrat de travail ; -rapport de sensibilisation et de mission ; -TdR des missions ; -fiche de s	PM	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
Opération de recensement et de levé des parcelles		Humain	Risque d'accidents de circulation	<ul style="list-style-type: none"> - disposer d'une trousse de secours ; - mettre en place un plan d'urgence ; - sensibiliser les populations et les conducteurs en vue de prévenir les cas d'accident; - exiger le port des EPI ; - sensibiliser les travailleurs sur les dispositifs de déclaration des incidents. 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Présence de trousse de secours -Nombre d'accident déclarés; -rapport et thématique de sensibilisation	3 000 000	PIF2
			Risques de VBG/HS/EAS	<ul style="list-style-type: none"> -éviter toute forme de discrimination basée sur le genre en recrutant des jeunes filles et des femmes lors du recrutement de la main-d'œuvre locale ; -mener des campagnes de sensibilisation pour la prévention des VBG/EAS/HS au bénéfice des populations riveraines ; -former et sensibiliser les travailleurs intervenant dans l'agro-forêt (Entreprises, SODEFOR ; MdC, sous-traitant) sur le Règlement Intérieur et le Code d'éthique et de conduite professionnelle du PIF2. 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Rapport de sensibilisation et thématique ; -rapport de formation sur le code d'éthique et de conduite ; -nombre de travailleurs ayant signé le code	10 000 000	PIF2
			Non adhésion au sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> -Impliquer toutes parties prenantes au sous-projet notamment les autorités préfectorales et coutumière ; -Mettre en place un dispositif efficace de communication ; - Accentuer les visites des agro-forêts comme à Béki et chez Monsieur N'KO Ambroise ; -Mettre les moyens à la disposition pour faciliter les expériences acquises lors des visites 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Nombre de réunion ou de sensibilisation réalisée avec les autorités préfectorales ou coutumière ; -nombre de visite effectué ; -nombre de Chef d'exploitation ayant participé aux visites.	20 000 000	PIF2
			Risque lié au retard dans l'activité	<ul style="list-style-type: none"> -Anticiper sur le recrutement du cabinet en charge du recensement et du levé des parcelles ; -Débuter le levé au niveau des sites prioritaire de reboisement ; -Mettre en place le SIGES et former les acteurs à son utilisation ; 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Contrat du cabinet de recensement ; - disponibilité du SIGES ; -formation des acteurs à	PM	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
				-renforcer le personnel de la SODEFOR pour le suivi des activités ; -Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale qui ont déjà une bonne maîtrise du terrain ; Sensibiliser les agents recenseur sur les risques et les mesures de prévention.				l'utilisation du SIGES ; -Nombre de personnel mis à la disposition par la SODEFOR pour l'exécution du sous-projet		
Zone du sous-projet	Etablissement de contrats de production de plants	Humain	Manque de pièces valide	-sensibiliser les Chefs d'exploitation et les communautés à se rendre dans les institutions compétentes pour l'établissement d'une pièce valide ; -Négocier auprès de l'Etat pour la mise en place des disposition particulières.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-nombre de chefs d'exploitation disposant de pièces valides ; -rapport de mission de sensibilisation ; -Nombre de dossier introduit auprès des institutions compétentes	PM	PIF2
			Risque de discrimination et exclusion des personnes vulnérables	-Mettre des dispositions en place pour permettre à toutes les parties prenantes de bénéficier du sous-projet ; -définir dans la mesure du possible des quota pour les personnes vulnérables ; - Accentuer la communication sur ces question	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Contrat de travaux ; -nombre de plainte reçu en lien avec le sujet ; Rapport de sensibilisation.	PM	PIF2
			Risque de conflits	- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur les risques de conflits et les mesures de prévention et de gestion ; - Maintenir la bonne collaboration et les arrangements existants entre les tuteurs et les chefs d'exploitation malgré la signature des contrats et le paiement des redevances foncières ; - Sensibiliser les Eleveurs sur l'impacts que leurs activités peuvent avoir sur les travaux de reboisement et définir dans la mesure du possible des périmètre pour leurs activités ;	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Rapport de sensibilisation et thématique ; -Nombre de plainte reçu ; -rapport de mission de terrain ; -nombre de conflits résolus	3 000 000	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
				<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les clauses contractuelles entre la SODEFOR et les chefs d'exploitation ; - Procéder à la délimitation des enclaves tel que défini dans les PAPF afin de permettre aux populations d'avoir un document de leur existence légales dans l'agro-forêt de Scio ; - Eviter le planting ou le déplacement des chefs d'exploitation présents dans les zones HVC avant leur indemnisation ; - Respecter les délais de paiement des travaux réalisés par les communautés ; - Communiquer suffisamment sur le MGP du projet. 						
Zone du sous-projet	Enquêtes démo foncières et socio-économiques	Humain	Déplacement involontaire des personnes n'ayant pas acceptées de contrat	<ul style="list-style-type: none"> -débiter les travaux dans les zones plates qui ne nécessiteront pas de déplacement ; -réaliser les PAR au besoin ; - Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les personnes n'ayant pas acceptées le sous-projet 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	<ul style="list-style-type: none"> -Cartographie des zones reboisées ; -rapport de PAR et de PRMS ; - Rapport de mise en œuvre ; 		PIF2
Zone du sous-projet	Elaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement	Humain	Perte de biens et de revenus potentiels Non indemnisation des PAP avant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> -débiter les travaux dans les zones plates qui ne nécessiteront pas de déplacement ; -réaliser les PAR au besoin ; - Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les personnes n'ayant pas acceptées le sous-projet 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de plainte reçu à ce sujet ; - Nombre de Chef d'exploitation réinstallé 	PM	PIF2
Zone du sous-projet	Collaboration avec les parties prenante	Humain	Opposition liée à la non prise en compte des doléances des communautés (Alliance Wè)	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place un cadre de collaboration continuuel entre le projet et l'alliance Wè sous l'autorité du corps préfectorale. -Prendre aussi en compte dans la mesure du possible les revendications de cette Association. 	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	<ul style="list-style-type: none"> -PV des réunions avec l'alliance Wè ; -Nombre de personne de l'alliance ayant bénéficiés des contrats de travaux et des AGR 	PM	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
PHASE DE PRODUCTION DES PLANTS ET DE PLANTING										
Zone du sous-projet	Production de plants	Humain	Accident de travail (pique d'animaux et blessures)	-disposer d'une boîte à pharmacie ; - Mettre à disposition des travailleurs ou les sensibiliser à porter des EPI ; - sensibiliser les travailleurs sur les risques liés aux travaux et les mesures de prévention	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Présence d'une boîte à pharmacie ; -rapport de mission de terrain ; -rapport de sensibilisation et thématique	1 500 000	PIF2
			Retard de paiement des prestations	-respecter les délais de paiement des livrables ; - Faire fonctionner le MGP du projet	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Rapport de paiement par Mobile Money ; -Nombre de plainte enregistré	PM	PIF2
		Sol	Problème foncier	- Affecter les parcelles levées aux vrais Chefs d'exploitation ; - Disposer des documents contractuels ou de cession des sites destinés à la production des plants ; - Communiquer suffisamment sur le MGP du projet pour faciliter la gestion des plaintes ; - Faire les délimitations des enclaves et de l'agro-forêts en tenant compte de l'avis de l'ensemble des parties prenantes.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Livraison de recensement ; -Contrat entre la SODEFOR et les Chefs d'exploitation ; -Nombre de plainte enregistrées	PM	PIF2
				Végétale	Destruction des plants	-Mettre en place des techniques de lutte biologique afin de contrer les attaques ; -Utiliser les essences d'intérêts pour les communautés en fonction de la région ; -Mettre en place un dispositif efficace pour la conservation des reliques forestières présentes dans l'agro-forêt de Scio ; -Eviter la transformation des parcelles cacaoyères par d'autres spéculations comme l'hévéa ; -Sensibiliser les éleveurs de la zone pour éviter la destruction des plants par les animaux ; -Sensibiliser les populations riveraines ainsi que les Chefs d'exploitation pour éviter les feux de brousse.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-rapport de terrain ; -Type d'essence mis en pépinière ; -nombre d'hectare de relique forestier conservé ; -nombre de sensibilisation réalisé ;

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
								-nombre d'hectare décimé par les feux de brousse -Nombre de plaintes enregistrées		
		Humain	Dégradation de la cohésion sociale	-Maintenir un cadre d'échange permanent entre les bénéficiaires et le sous-projet ; -respecter les clauses contractuelles ; -renforcer les AGR à mettre à la disposition des communautés riveraines ; -Faire fonctionner le MGP du projet. - Communiquer sur les numéros verts.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Nombre de plaintes enregistrées ; -nombre de personne bénéficiaire des AGR ; -PV des réunions	15 000 000	PIF2
	Transport des plants vers les zones du sous-projet	Sécurité	- Perturbation du trafic routier -risque d'accident de circulation	- disposer d'une trousse de secours ; - mettre en place un plan d'urgence ; - sensibiliser les populations et les conducteurs en vue de prévenir les cas d'accident; - exiger le port des EPI ; - sensibiliser les travailleurs sur les dispositifs de déclaration des incidents ; - Contractualiser avec les acteurs de transport maîtrisant la zone du sous-projet.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Présence de trousse de secours ; -Présence d'un PGES Chantier ; -Port d'EPI sur le site ; - rapport de sensibilisation ; -contrat de prestation;	25 000 000	PIF2
		Air	Contribution à la dégradation de la qualité de l'air	- utiliser des camions et des véhicules de bonne qualité ; - procéder régulièrement à l'entretien des camions et des motos ; - Faire une bonne planification pour réduire les déplacements au strict nécessaire.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	Rapport technique des véhicules ; -Planning d'activité	PM	PIF2
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Humain	Accentuation de la pauvreté chez les populations	-Communiquer et sensibiliser les chefs d'exploitation sur les avantages de l'agroforesterie ; -Former les chefs d'exploitation sur la pratique de l'agroforesterie ; -Mettre en place des mesures d'accompagnement (PAR) ; -respecter les densités à l'hectare prévue ;	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Plan de communication ; -rapport de formation ; -rapport de mise en œuvre des PAR et PRMS ;	PM	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
			sans alternatives et dépendances de la forêt. Recrudescence des activités illicites en milieu forestier	- Prioriser les essences compatibles avec le cacao et qui ont un intérêt pour les communautés.				-Nombre d'hectare reboisé ; -Type d'essences reboisés ;		
Zone du sous-projet	Rafraîchissement des limites périmétrales	Végétation	Gestion des déchets	-Mettre en place un dispositif de gestion des déchets plastique ; -Évacuer quotidiennement les déchets ménagers vers la décharge publique -Mettre en place des bacs pour la collecte des sachets de pépinières ; -Contractualiser avec une structure agréée pour l'enlèvement des déchets plastiques.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Plan de gestion des déchets ; -Bordereaux d'enlèvement des déchets ; -agrément de la structure en charge d'enlèvement des déchets	50 000 000	PIF2
		Faune	Braconnage	-Mettre en place un comité de surveillance des forêts classées dans chaque localité pour lutter contre le braconnage dans l'agro-forêt ; -sensibiliser les communautés riveraines et les Chefs d'exploitation sur les avantages de la biodiversité et de la préservation de la forêt ;	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Contrat de surveillance ; -rapport et thématique de sensibilisation.	30 000 000	PIF2
		Humain	Risque de VBG	Sensibiliser les hommes quant au respect de l'intégrité physique des femmes Encourager les femmes par des procédures faciles et anonyme pour dénoncer toutes formes de violence de VBG. Se conformer au mécanisme de gestion des plaintes sensibles du projet.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Rapport de sensibilisation ; -Nombre de plaintes reçues et traitées ; -Rapport de mission	PM	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
		Faune	Chasse illégale	-Mettre en place un comité de surveillance des forêts classées dans chaque localité pour lutter contre le chasse illégale dans l'agro-forêt ; -Sensibiliser les travailleurs sur l'importance de la préservation de la forêts et des animaux.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Contrat de surveillance ; -rapport de mission et de sensibilisation ;	30 000 000	PIF2
Zone du sous-projet	Opération de piquetages	Végétation	Destruction du couvert végétal	-Utiliser les branches d'arbre en lieu et place des arbustes ; -se limiter au stricte nécessaire ; - Valoriser les arbre déjà abbatu ; -sensibilisation des chefs d'exploitation sur la préservation de la forêt.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Instrument de piquetage ; -Rapport de sensibilisation ; -Mission de terrain	PM	PIF2
Au niveau national	Bornage (confection et pose)	Humain	Accident de travail	Mettre à disposition des travailleurs les Équipements de Protection Individuelle (EPI) Adéquat et les sensibiliser au port de ces EPI.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Port des EPI par les travailleurs sur le site ; -Rapport de mission	20 000 000	PIF2
Zone du sous-projet	Planting des essences tout autour des enclaves	Humain	Confinement des villageois	-Mettre en place des stratégies pour faciliter le déplacement des riverains ; -Laisser une distance de sécurité d'au moins 5 Km des zones de reboisement.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	Zone de reboisement	PM	PIF2
Zone du sous-projet	Planting tout autour des infrastructures existantes dans FC Scio.	Humain	Accident de travail	-Informers les habitants avant le démarrage des travaux de reboisement ; -Mettre à disposition des travailleurs les Équipements de Protection Individuelle (EPI) Adéquat.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Rapport d'information et de sensibilisation, -Rapport de mission de terrain	PM	PIF2
	Planting d'arbre	Eau	Risque de pollution des eaux de surface	- Conserver en état, la végétation dans un rayon de 3 m autour des plants d'eau afin de créer une barrière naturelle limitant la circulation des alluvions vers les plans d'eau ; - sensibiliser les Chefs d'exploitation sur l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des plans d'eau ; - Eviter le lavage des engins dans les cours d'eau.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Zone de reboisement ; -Rapport de sensibilisation ; -rapport de terrain	PM	PIF2
Zone du sous-projet	Préservation du patrimoine culturel	Humain	Non-respect du patrimoine culturel local	Sensibiliser tous les travailleurs au respect des us et coutumes. Localiser tous les sites (tombes, vestiges, lieux sacrés, etc.) pour un traitement approprié en	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Rapport de cartographie des zones sacrées ;	20 000 000	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
			par l'afflux des gestionnaires du sous-projet externes et de migrants internes non encadrés	collaboration avec la SODEFOR et les chefs coutumiers.				-Rapport de sensibilisation ; -Nombre de plaintes enregistrées et traitées		
PHASE DE SUIVI ET D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION										
Zone du sous-projet	Cohésion sociale	Humain	Répartition des bénéfices du sous-projet (mesures de compensation, produits de la vente de crédits carbone, accès à l'emploi, etc.) -Gestion du sous-projet non transparente et/ou contrôlée par un nombre limité d'intervenants	-Etablir la transparence dans la gestion des activités du sous-projet -Mettre en place un plan de partage des bénéfices du sous-projet en tenant compte de toutes les parties prenantes y compris les Chefs d'exploitation ; - Faire fonctionner le MGP du projet.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Présence d'une clé de répartition des bénéfices du sous-projet. (Rapport d'atelier) -Nombre de plainte reçues.	20 000 000	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
Zone du sous-projet	Inclusion des femmes dans la pratique de l'Agro-forêt	Humain	Le contrôle exclusif du sous-projet par les élites locales ou les autorités traditionnelles peut mener au maintien des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.	Pratiquer l'égalité dans la gestion du sous-projet Communiquer sur le MGP du projet	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Nombre de femmes bénéficiaires du sous-projet ; -Nombre de plaintes reçues.	PM	PIF2
Zone du sous-projet	Production agricole	Agricole	Baisse potentielle des rendements de cacao pendant la phase de transition ; Modification des pratiques culturelles et nécessité d'adaptation des agriculteurs	-Respecter les densités par hectares ou les réduire dans la mesure du possible ; -Prioriser les essences locales ayant des intérêts pour les communautés ; -Utiliser des essences à croissance rapides et dont les fruits valorisables (commerciaux) pour les communautés ; -Mettre en place dans la mesure du possible une clé de répartition des bénéfices des sous-produits des travaux de viticulture ; -Respecter les techniques agricoles mises en place par la SODEFOR	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Densité par hectare reboisée ; -Type d'essence reboisée ; -Plan de répartition des bénéfices du sous-projet ; -Rapport de mission de terrain	PM	PIF2
Zone du sous-projet	Sécurité alimentaire	Humain	Réduction des surfaces disponibles	-Diversifier les activités des Chefs d'exploitation	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-type de revenu des Chefs d'exploitation ;	PM	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
			pour les cultures vivrières (igname, aubergine, gombo.....) ; Risque de diminution de la production alimentaire pendant la période de transition ; Vulnérabilité accrue des petits producteurs disposant de parcelles limitées	-Adhérer aux activités du sous-projet en souscrivant aux travaux pour avoir les moyens financiers pour réaliser d'autres activités ; -Postuler pour bénéficier aux micro-projets d'AGR ; -Négocier pour permettre aux populations de bénéficier d'autres projets de financement ; -Faire bénéficier les populations de la valorisation et au financement via le crédit carbone.				-Nombre de contrat signé ; -Nombre de projet de développement dans la région ; -Nombre de Chefs d'exploitation bénéficiaires du programme carbone		
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Humain	Prévention des risques de contamination et de propagation des IST-VIH/SIDA, de grossesses non désirées et autres maladies	Prévoir des campagnes de sensibilisation VIH/SIDA, soutenir ces campagnes par la distribution de préservatifs dans la mesure du possible	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	Rapport de sensibilisation ; Nombre de cas enregistré	10 000	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
			endémiques de régional (Paludisme, fièvre typhoïde, méningite).							
Zone du sous-projet	Pratique de l'agro-forêt	Social	Spéculation sur foncières et de conflits sociaux	-solliciter l'accord des propriétaires fonciers avant toute exploitation de parcelles et formaliser cet accord ; -éviter autant que possible toute destruction d'activités économiques, procéder immédiatement au dédommagement des propriétaires en cas de destruction d'activité économique.	SODEF OR	UCP-PIF2	ANDE	PV des séances d'échange ou d'information ; Rapport d'exploitation ;	PM	PIF2
Zone du sous-projet	Foncier	Humain	Risques liés au refus de paiement de la redevance foncière	-Favoriser le paiement par tranche ; -S'accorder avec les coopératives afin de prélever cette redevance sur les revenus agricoles. -Prévoir des sanctions en faisant le reboisement pour compenser la redevance foncière. Proposer des PRMS aux personnes qui refusent de payer la redevance afin qu'ils quittent définitivement les forêts.	SODEF OR	UCP-PIF2	ANDE	-Facilitations mise en place ; -rapport de mise en œuvre des PAR	PM	PIF2
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Humain	Risques liés au non-implication des communautés riveraines dans les activités	Sensibiliser les riverains à la pratique de l'agroforesterie. Mener des campagnes de sensibilisation afin de convaincre les sceptiques. Leur proposer la reconversion professionnelle.	SODEF OR	UCP-PIF2	ANDE	Rapport de sensibilisation ; -Nombre d'hectare reboisé	20 000 000	PIF2
Zonz du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Humain	Risques de spéculation autour des forêts aménagées	Impliquer systématiquement les chefs de villages et les notables dans les négociations foncières. Intensifier les campagnes de sensibilisation afin de convaincre les sceptiques.	SODEF OR	UCP-PIF2	ANDE	-PV des négociations ; -Rapport de sensibilisation ;	PM	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
								-Rapport de mission de terrain		
Zone du sous-projet	Pratique de l'agroforesterie	Humain	Risques liés au refus des populations de quitter certains endroits des agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> -Établir des mesures de compensation. -Expliquer clairement le contenu des différents contrats à travers des ONG. Reconsidérer le coût de redevance à l'hectare pour les exploitants agricoles des zones concernées tout en maintenant 30 000 à l'hectare pour les zones HVC et HSC et en le diminuant pour les exploitants des zones non sensibles. Mener des campagnes de sensibilisation afin de convaincre les sceptiques. Leur proposer la reconversion professionnelle à travers des PRMS. 	SODEF OR	UCP-PIF2	ANDE	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport de mise en œuvre des PAR et PRM ; -Rapport de sensibilisation ; -Reçu de paiement des redevance foncières. 	PM	PIF2
Zone du sous-projet	Sécurité alimentaire	Humain	<p>Réduction des surfaces disponibles pour les cultures vivrières (igname, aubergine, gombo.....) ;</p> <p>Risque de diminution de la production alimentaire pendant la période de transition ;</p> <p>Vulnérabilité accrue des</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Diversifier les activités des Chefs d'exploitation ; -Adhérer aux activités du sous-projet en souscrivant aux travaux pour avoir les moyens financiers pour réaliser d'autres activités ; -Postuler pour bénéficier aux micro-projets d'AGR ; -Négocier pour permettre aux populations de bénéficier d'autres projets de financement ; -Faire bénéficier les populations de la valorisation et au financement via le crédit carbone. 	SODEF OR	UCP-PIF2	ANDE	<ul style="list-style-type: none"> Type d'AGR pour les communautés ; -Nombre de personne bénéficiaires des AGR ; -Nombre de projet de développement dans la région ; -Nombre de bénéficiaires du crédit carbone ; -Rapport de mission de terrain 	15 000 000	PIF2

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Zone des travaux concernés	Activités/Sources d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures de bonification d'atténuation	Responsable d'exécution	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi ou Source de vérification,	Coût en FCFA	Source de financement
			petits producteurs disposant de parcelles limitées.							
Zone du sous-projet	Protection des plants	Végétale	Risque de destruction des plants lors des travaux d'entretien	-Contractualiser avec les Chefs d'exploitation pour la réalisation des travaux ; -renouveler dans la mesure du possible les piquets ; -sensibiliser les chefs d'exploitation sur la préservation des plants mis en terre ; -respecter les clauses contractuelles et surtout le délai de paiement.	SODEFOR	UCP-PIF2	ANDE	-Nombre de contrat signé ; -Nombre de piquet disponible ; -Rapport de sensibilisation ; -Nombre de plaintes reçues et traités	25 000 000	PIF2

**SECTION 10 : ESTIMATION MONÉTAIRE DE LA MISE EN
ŒUVRE DU PGES**

10.1. Gestion environnementale et sociale des activités du sous-projet

✚ Coût des mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu biophysique

Il s'agit des coûts de mise en œuvre du programme de suivi / surveillance de la qualité de l'air, qualité du climat sonore.

✚ Coût des mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu humain

Il s'agit des coûts d'acquisition des EPI, EPC, équipements de signalisation, acquisition de poubelles pour la base de chantier, boîte à pharmacie et contrat avec un centre de santé, indemnisation des populations pour pertes de biens, le cas échéant.

10.2. Renforcement des capacités pour la gestion environnementale et sociale du Sous-Projet

✚ Formation des acteurs environnementaux et sociaux du Sous-Projet

Il s'agit des coûts liés au renforcement des capacités du personnel de chantier sur les dispositifs de sécurité et sur le PGES y compris la production de règlement intérieur.

✚ Coût de mesures de formation et de sensibilisation

Sensibilisation des Chefs d'exploitation au l'IST/VIH/SIDA avec mise à disposition de préservatifs.

✚ Autres mesures de renforcement

Il s'agit des Informations et Sensibilisations des Comités de gestion participative des différentes régions.

10.3. Coûts estimatifs du PGES

Le coût estimatif du PGES est estimé à cent quarante-neuf millions cent mille (149 100 000) Francs CFA soit 298 200 dollars US.

10.4. Synthèse des coûts et échéancier de mise en œuvre

Le tableau ci-dessous présente les détails du coût de la mise en œuvre du sous-projet.

Tableau 35: Estimation des coûts du PGES des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio

Source : ID sahel / EasyManagement, Février 2025

N°	Actions environnementales	Période	Unité	QTÉ	Coût unitaire	Total (F CFA)
1	Mesures institutionnelles, de suivi et surveillance					
1.1	Mesures pour la Gestion des activités préparatoire avant les Travaux	Pendant les phases de travaux	SODEFOR	10	200 000	3 000 000
1.2	Suivi des mesures environnementales par l'ANDE	Pendant les travaux	Points focaux ANDE	FF	1 500 000	2 000 000
1.3	Renforcement des capacités du personnel de chantier sur les dispositifs de sécurité et sur le PGES	Pendant les travaux	Ensemble	1	Forfait	5 000 000
1.4	Renforcement de capacité et d'assistance des acteurs (CG-PIF2, SODEFOR)	Pendant les travaux	Ensemble	1	Forfait	10 000 000
1.5	Sensibilisation des populations riveraines et des chefs d'exploitation	Toutes les phases des travaux	Communauté (chef d'exploitation, riverains)	1	2 000 000	3 000 000
1.6	Dons de kits sanitaires	Phase de travaux et exploitation	Chefs d'exploitation	1	3 500 000	4 500 000
1.7	Sensibilisation des chefs d'exploitation et communautés riveraines aux l'IST/VIH/SIDA, les VBG/EAS/HS et au MGP	Pendant les travaux	Ensemble	1	Forfait	2 500 000
1.8	Elaboration d'un plan de gestion des déchets	Avant les travaux de reboisement	SODEFOR	1	Forfait	2 000 000
1.9	Suivi – évaluation	En fin de travaux	Expert indépendant	1	Forfait	5 000 000
Sous – Total1=						27 000 000
2.	Mesures de protection du milieu biologique					
2.1	Mise en œuvre du programme de suivi/surveillance de la qualité de l'eau	En phase travaux	Relevés de la qualité de l'eau	2	1 000 000	3 000 000

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Actions environnementales	Période	Unité	QTÉ	Coût unitaire	Total (F CFA)
2.2	Mise en œuvre du programme de suivi/surveillance de la qualité du climat sonore		Relevés de la qualité des eaux	3	1 000 000	2 000 000
Sous-Total 2 =						5 000 000
3.	Mesures de protection du milieu humain					
3.1	Équipement des EPI	Pendant toutes les phases travaux	Toute l'Équipe	1	Forfait	5 000 000
3.2	Équipement des EPC et de signalisation			1	Forfait	3 000 000
3.3	Acquisition de poubelles pour les sites de pépinière			1	Forfait	2 000 000
3.4	Sécurité sanitaire des employés (boîte à pharmacie et contrat avec un centre de santé)			1	Forfait	3 000 000
3.5	Sensibilisation des Chefs d'exploitation sur la gestion des pesticides.	Pendant toutes les phases travaux	Toute l'Équipe	1	Forfait	5 000 000
3.6	Achat de véhicule pour faciliter le déplacement des agents de la SODEFOR	Toutes les phase de sous-projet	SODEFOR	4	22000000	88 000 000
3.7	Achat de moto pour les agents de la SODEFOR	Toutes les phases	SODEFOR	4	1 000 000	4 000 000
Sous- Total3 =						110 000000
Total Global 1 (FCFA) =						142 000 000
Coût indirect (5%)						7 100 000
TOTAL GLOBAL 2 (FCFA)						149 100 000
TOTAL GLOBAL 2 (Dolar US)						298 200

CONCLUSION

Les travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio constituent une réponse à l'engagement du gouvernement ivoirien à conserver et d'accroître le stock forestier et d'améliorer l'accès aux sources de revenus provenant de la gestion durable des forêts pour les communautés dans les zones cibles à travers le PIF2.

En analysant les risques et les impacts environnementaux du sous-projet, nous constatons, d'une part, il génère des effets positifs bénéfiques pour les populations locales, notamment la création d'emplois et l'augmentation du couvert végétal. D'autre part, les impacts négatifs potentiels, après la mise en œuvre de mesures d'atténuation, sont quasiment insignifiants.

Les impacts positifs sont nombreux et offrent de nombreuses opportunités pour des améliorations. L'atténuation et/ou l'amélioration de l'ensemble de ces impacts contribueront à l'atteinte des objectifs du sous-projet dans les délais requis.

Cependant, les travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio auront des conséquences significatives sur les riverains. Cela inclut la nécessité de déplacer physiquement ces exploitants, telles que propriétaires terriens et exploitants agricoles au sein de l'agro-forêt, ce qui engendrera une nouvelle configuration d'occupation des dites plaines.

Par conséquent, il est impératif de mettre en place des mesures de réinstallation, d'indemnisation, et de compensation économique en faveur de ces personnes. Il est crucial de garantir un soutien adéquat pour faciliter leur réinstallation, ce qui pourrait contribuer à atténuer les conséquences sociales et économiques de cette réinstallation forcée.

Par ailleurs, la phase de travaux entraînera des nuisances relativement importantes, notamment des perturbations des sols, des pollutions de l'air, des bruits liés aux camions, des risques d'accidents, et des rejets anarchiques de déchets. Cependant, l'impact de ces nuisances sera considérablement réduit si les dispositions du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que les normes de sécurité et d'hygiène sont strictement appliquées.

Les impacts négatifs potentiels, pour la plupart, peuvent être atténués de manière significative et ne devraient pas compromettre la réalisation du sous-projet. Les mesures prévues dans le PGES, y compris les mesures sanitaires, d'hygiène, et de sécurité, ainsi que le dispositif de suivi environnemental pendant la phase de suivi et d'entretien, permettront d'éviter ou de réduire considérablement les impacts négatifs potentiels identifiés précédemment.

En conclusion, sur la base des évaluations décrites ci-dessus, il est raisonnable de considérer que le présent sous-projet, dans leurs formes proposées, est une option viable du point de vue environnemental et social, à condition que toutes les mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale soient intégralement et rigoureusement mises en œuvre, tout en respectant les normes de conformité.

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale (2016) Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, Washington, D.C.]
Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO, 121p.

Banque mondiale, (2017). Normes Environnementales et Sociales, 121 p.

Côte d'Ivoire 2018 : Politique Nationale de Préservation de Réhabilitation et d'Extension des Forêts,
24 pages

Côte d'Ivoire : Stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique de
la côte d'ivoire, 74 pages.

EESS 2023 Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) des plans d'aménagement
participatif de l'agro-forêt de Scio. 337 pages.

KFW, Banque de développement (2022), Directive Développement Durable, Evaluation des Aspects
Environnementaux, Sociaux et Climatiques : Principes et Processus, 28 février 2022.

Niagalé Bagayoko et Fahiraman Rodrigue Koné (2017), les mécanismes traditionnels de gestion des
conflits en Afrique subsaharienne, in Rapport de recherche n°2, 60p.

Octave Nicoué BROOHM (2004), De la gestion traditionnelle a la gestion moderne des conflits :
repenser les pratiques africaines, ETHIOPIQUES Revue Négro-Africaine de littérature et de la
Philosophie.

PAES (2019), Mécanisme de gestion des réclamations, suggestions et plaintes, rapport final, Burkina
Faso, 32p.

PGAPF (2017), Mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR), in rapport final, RDC 31p.

PIF 2021 : Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Soungourou, 97 pages.

PIF 2022 : Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Mafa, 100 pages.

PIF 2021 : Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Proungbo-Sérébi , 97 pages.

PIF2 2022 : Cadre de Gestion Environnementale et Social, 257 pages.

PI COVID-19 (2020), Mécanisme de gestion des plaintes (MGP), rapport final, Sénégal, 37p.

PUDTR, (2020) Mécanisme de gestion des plaintes (MGP), Rapport final Burkina Faso, 42 p.

<https://eauxetforets.gouv.ci/communiqu/strategie-nationale-de-preservation-de-rehabilitation-et-dextension-des-forets>

<https://www.plan.gouv.ci/accueil/odd/4>

ANNEXES

Annexe 1 : TERMES DE REFERENCE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



Agence Nationale
De l'Environnement (ANDE)

TERMES DE REFERENCE VALIDES
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
APPROFONDIE

**Recrutement d'un consultant (FIRME) pour la
réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental
et Social Approfondie des travaux d'aménagement
de l'Agro-Forêt de SCIO**

**Promoteur : Projet d'Investissement Forestier Phase 2
(PIF2)**

AOUT 2024

TDR EIES Approfondie n°247-0824/Wp



République de Côte d'Ivoire



Union-Discipline-Travail

Ministère des Eaux et Forêts



PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA REALISATON
D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
APPROFONDIE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AGRO-FORET
DE SCIO**

Termes de référence validés

Août 2024

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES.....	2
I. CONTEXTE GENERAL.....	4
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EIES.....	5
II. CONSIDERATION D'ORDRE METHODOLOGIQUE.....	6
III. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	7
IV. DESCRIPTION DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	8
4.1. Description des activités génériques du PAPF de Scio.....	9
4.2. Description des activités spécifiques.....	10
4.2.1. Description des travaux préalables à l'aménagement des séries.....	10
4.2.2. Description des travaux d'aménagement des différentes séries.....	10
V. MISSION DU CONSULTANT.....	12
VI. DUREE ET LIVRABLE DE L'ETUDE.....	27
6.1 Durée de l'élaboration de l'EIES Approfondie.....	27
6.2 Livrables.....	28
VII. PROFIL DU CONSULTANT.....	28
VIII. CONTENU ET PRESENTATION DU RAPPORT D'EIES APPROFONDIE.....	30
IX. METHODE DE SELECTION ET DOSSIER DE CANDIDATURE.....	31
X. VALIDITE DES TERMES DE REFERENCES.....	Erreur ! Signet non défini.
XI. SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATIONS.....	Erreur ! Signet non défini.
XII. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	Erreur ! Signet non défini.

SIGLES ET ACRONYMES

ANADER	Agence Nationale de Développement Rural
ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
BNETD	Bureau National d'Etudes Technique et de Développement
CES	Cadre Environnementale et Sociale
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGP-FC	Comité de Gestion Participative des Forêts Classées
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EIES-A	Etudes d'Impact Environnemental et Social Approfondie
EIES-S	Etudes d'Impact Environnemental et Social Simplifiée
HSC	Haute Stock de Carbone
HVC	Haute Valeur de Conservation
Km	Kilomètres
km ²	Kilomètres Carrées
NES	Normes Environnementales et Sociales
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONGs	Organisation Non Gouvernementales
PAPF	Plan d'Aménagement Participatif des Forêt
PGB	Plan de Gestion de la Biodiversité
PRMS	Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIF2	Projet d'Investissement Forestier phase 2
PTF	Partenaires Techniques Financiers
SODEFOR	Société nationale de Développement des Forêts
TdRs	Termes de Références

I. CONTEXTE GENERAL

Pour développer une croissance inclusive et durable tirée par une agriculture plus productive et résiliente, la Côte d'Ivoire s'est engagée à gérer ses ressources naturelles (terre, forêts et eaux) de manière plus durable. Le pays, d'une superficie totale de 322 463 km² et d'un littoral de 550 km, est divisé en deux grandes régions écologiques (une zone forestière au sud et une zone de savane au nord) et quatre (04) grands bassins fluviaux. Son économie repose largement sur les abondantes terres agricoles : le secteur agricole contribue à 21 % du produit intérieur brut du pays (2020) et emploie 70 % de la population active. La Côte d'Ivoire est le premier producteur et exportateur mondial de plusieurs produits agricoles, dont le cacao qui représente environ un tiers des exportations totales.

Les ressources naturelles du pays, par exemple la forêt, qui a déjà été épuisée par une déforestation massive, en particulier dans la zone sud-ouest où vit 75,5 % de la population, subit une pression croissante en raison de la croissance démographique rapide (PAD, PIF2).

Le pays a perdu effectivement environ 13 millions d'hectares (ha) de couverture forestière, réduisant sa surface d'environ 46% en 2000 à environ 11% aujourd'hui. De 1990 à 2015, la Côte d'Ivoire a enregistré le taux de déforestation le plus élevé au monde, perdant en moyenne 4,3% de sa superficie totale par an (BNETD, 2016). Selon la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), l'empiètement sur les Forêts Classées de l'État est passé de 18% (1996) à environ 50% (2014). De 2017 à 2018, le pourcentage d'augmentation des forêts perdues en Côte d'Ivoire était le deuxième plus élevé au monde.

A cet effet, le Gouvernement a adopté la stratégie nationale REDD+ et la Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF) ainsi que l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) en vue de réduire la déforestation et rehausser la couverture forestière à un taux de 20% du territoire national. La Banque mondiale a accepté d'appuyer ces réformes à travers le financement de la première phase du Projet d'Investissement Forestier (PIF) de mai 2018 à mai 2023 d'un montant de 15 millions de dollars.

Les résultats encourageant de cette phase ont permis la prolongation de ce financement à travers une seconde phase d'un montant de 148 millions de dollars sur sept (07) ans.

Le PIF 2 est développé pour soutenir entre autres la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) pour une production durable du cacao dans les régions du Sud-ouest / Est (boucle du cacao) en encourageant l'agroforesterie appliquée au cacao. Il a pour objectif de conserver et d'accroître le stock forestier et d'améliorer l'accès aux sources de revenus provenant de la gestion durable des forêts pour les communautés dans les zones cibles.

Le projet intervient dans : (i) trois (3) Forêts Classées de catégorie 3 avec un taux de déforestation de plus de 90% situées dans quatre (4) paysages de la zone sud-ouest (boucle du cacao) ; (ii) seize (16) forêts classées de catégorie 4 de la zone de savane et (iii) quatre (4) parcs nationaux et réserves naturelles.

Le PIF2 est structuré autour de cinq (5) principales composantes :

- Composante 1 : Appui à l'élaboration des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts ;
- Composante 2 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des FC de catégorie 3 dans la boucle du cacao ;
- Composante 3 : Gestion durable des Parcs nationaux et Réserves naturelles ;
- Composante 4 : Appui au Programme de reboisement à grande échelle dans les FC ciblées de catégorie 4 dans la zone des Savanes ;
- Composante 5 : Gestion et suivi / évaluation du projet.

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées ainsi que l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à ces activités, le PIF 2 est classé dans la catégorie de "Risque élevé" selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque mondiale et huit (8) Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) sont pertinentes et applicables à ce projet, à savoir : (i) NES n°1 « Évaluation et gestion des risques et des effets environnementaux et sociaux » ; (ii) NES n°2 « Emploi et conditions de travail » ; (iii) NES n°3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; (iv) NES n°4 « Santé et sécurité des populations » ; (v) NES n°5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; (vi) NES n°6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; (vii) NES n°8 « Patrimoine culturel » et (viii) NES n°10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

Pour soutenir la mise en œuvre du projet, les instruments de gestion environnementale et sociale suivants ont été préparés : (a) un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) incorporant des dispositions pour la gestion du patrimoine culturel ; (b) un Cadre de Réinstallation avec une stratégie de restauration des moyens de subsistance (CR) ; (c) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; (d) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; (e) les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO), incluant la gestion des risques liés au travail des enfants, et (f) une étude sur les conflits sociaux (phase 1) pour atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels associés aux activités du projet au Sud Ouest¹.

Conformément au cadre de gestion environnementale et sociale, tous les sous-projets doivent faire l'objet d'évaluation environnementale et sociale avant leur réalisation.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EIES APPROFONDIE

Les Forêts Classées demeurent des zones de multi-usages qui impliquent donc des acteurs multiples ayant des intérêts et des préoccupations différentes. Les Plans d'Aménagement Participatifs des Forêts (PAPF) contribuent généralement à apporter des solutions à ces préoccupations sans entacher la gestion durable de la forêt (PAD, PIF2).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 du PIF2, relative à l'appui à l'élaboration des Plans d'Aménagement des Forêts (PAPF), il est prévu l'élaboration de dix (10) PAPF des forêts classées C4 et trois (3) PAPF des forêts classées C3, parmi lesquels le PAPF de l'agro-forêt de Scio. Ce plan d'aménagement a été élaboré et approuvé par la Banque mondiale ainsi que par l'état ivoirien à travers le décret « N 2023-728 du 13 Septembre 2023 portant création de l'agro-forêt de Scio dans les régions du Cavally et du Guémon ». Il fait l'état des lieux de l'agro-forêt et définit les axes stratégiques d'aménagement de 2023 à 2033. La composante 2 quant à elle porte sur l'appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des FC de catégorie 3 dans la boucle du cacao.

Conformément au Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, l'élaboration du PAPF de l'agro-forêt de Scio a été suivie d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS, mai 2023). Cette évaluation contribue à l'intégration systématique des considérations environnementales et sociales ainsi qu'à la prise en compte de la notion de durabilité dans le processus de réalisation des objectifs et résultats assignés aux activités principales proposées dans le PAPF de Scio, assortie des recommandations pour la prise en compte des enjeux et risques environnementaux et sociaux.

¹ La phase 2 de cette étude sera réalisée sur la base du recensement



Afin de s'assurer de l'intégration des paramètres sociaux et environnementaux pendant la mise en œuvre des activités principales définies dans le PAPF de l'agro-forêt de Scio, la NES 1 du CES de la Banque mondiale recommande la préparation des instruments spécifiques.

Par conséquent, une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES Approfondie) devra être réalisée conformément à l'annexe I du décret n° 2024-595 du 26 juin 2024 relatif aux règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales des projets de développement et tel que défini dans le Plan d'Engagement Environnemental Social (PEES) du PIF 2.

C'est à ce titre que les présents Termes De Référence (TDR) ont été élaborés pour définir les modalités de recrutement d'un Consultant (firme) pour la réalisation de cette étude. Ils précisent le mandat et le profil du Consultant à recruter et ce, conformément au Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale notamment la Norme Environnementale et Sociale (NES) n 1 qui énonce les responsabilités de l'Emprunteur en matière d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et effets environnementaux et sociaux associés.

Aussi, ces TDR ont été validés sur la base des TDR transmis à l'ANDE en vue d'appréhender les enjeux environnementaux qu'implique cette activité.

L'EIES Approfondie identifiera et analysera les impacts E&S spécifiques aux travaux de reboisement et génériques aux autres activités planifiées dans le PAPF de l'agro-forêt de Scio afin de décrire les mesures de mitigation et de gestion E&S. Elle prendra également en compte les recommandations et observations de l'audit environnemental et social des travaux de reboisement du PIF1.

II. CONSIDERATION D'ORDRE METHODOLOGIQUE

Le rapport d'EIES Approfondie doit être présentée d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension des activités planifiées dans le PAPF et de ses impacts associés. Ce qui peut être schématisé ou cartographié doit l'être, et ce, à des échelles adéquates.

Les méthodes et les critères utilisés doivent être présentés et explicités en mentionnant, lorsque cela est possible, leur fiabilité, leur degré de précision et leurs limites d'interprétation. En ce qui concerne les descriptions des milieux biophysique et humain, il sera nécessaire de faire ressortir les éléments permettant d'apprécier leur qualité (localisation des stations d'inventaire et d'échantillonnage, dates d'inventaire, techniques utilisées, limitations, type de faune et flore observé, caractérisation des moyens de subsistance identifiés et niveaux de revenus associés, données socio-économiques et socio-foncieres...). Cette méthodologie doit permettre d'apprécier le mode d'identification et d'analyse des impacts en se basant sur les activités sources d'impacts.

Aussi, en application du PMPP, la méthode de consultation des parties prenantes doit être claire et inclusive et basée sur une approche participative prenant en compte les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables (migrants, personnes en situation de handicap, personnes âgées) afin d'avoir tous les avis et suggestions. Elle doit permettre de toucher toutes les cibles du projet depuis les communautés vivantes dans l'agro-forêts, les populations riveraines, les autorités coutumières et administratives ainsi que les structures techniques de gestion des FC, le Conseil Café Cacao, l'ANADER et le secteur privé. Les sources de renseignements doivent être données en référence.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

Le but de cette mission est d'élaborer une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES Approfondie) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio de manière générique et spécifiquement des travaux de reboisement.

De manière spécifique, conformément au Décret n°2024-595 du 26 juin 2024 et de la NES 1 du CES de la Banque mondiale, et en valorisant les contenus des instruments de gestion E&S existants (avec références précises), l'EIES Approfondie consiste en :

- décrire de façon synthétique l'ensemble des activités planifiées dans le PAPF (recensement des Chefs d'Exploitation, travaux de reboisement...), le contexte de leur réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques de l'activité) ;
- décrire en valorisant les données du PAPF, de l'EESS, de l'audit E&S, de l'analyse des conflits sociaux et du recensement des chefs d'exploitation de Scio, entre autres, l'environnement initial des milieux naturels et humains de la zone d'impact des activités et les composantes susceptibles d'être affectées ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux ; toute autre documentation récente sur la zone sera également valorisée (provenant d'autres projets, partenaires...) ;
- mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement et sociale; identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du sous-projet. Cela doit faire ressortir clairement les textes et lois liés aux aires protégées, le changement de statut de la FC et la validation du PAPF ;
- identifier et analyser les enjeux E&S liés aux lois et prescriptions liées à la production et la vente du cacao dans les agro-forêts notamment les exigences de l'Union Européenne et la norme ARS1000 ;
- examiner les conventions, protocoles et textes internationaux dont la Côte d'Ivoire est signataire en rapport avec les activités, présenter les normes environnementales et sociales pertinentes applicables au projet et les enjeux associés et ce, selon le CES de la Banque mondiale ;
- identifier et analyser les impacts potentiels (positifs et négatifs, directs et indirects, cumulatifs ou associés, temporaires et permanents) des activités du PAPF ; cette analyse des impacts devra considérer les risques de non-inclusion des femmes aux activités, de Violence Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel (EAS) /Harcèlement Sexuel (HS) et les conflits sociaux ainsi que l'emploi et aux conditions de travail des mineurs (travail des enfants) et le travail forcé. L'analyse des impacts E&S sera détaillée et précise pour les travaux de reboisement et générique pour les activités dont les études de faisabilité techniques ne sont pas encore disponibles ;
- présenter la méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échéant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux;
- traiter la procédure de gestion des ressources culturelles physiques en cas de découvertes fortuites en valorisant le contenu du CGES du PIF2;
- réaliser des consultations des parties prenantes au sous-projet (Structure de gestion de l'agro-forêt, les CGP-FC, le CCC, bénéficiaires, PAP, autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, secteurs privés, etc.). Les procès-verbaux y compris les listes des participants à ces consultations seront annexés au rapport d'EIES Approfondie ;

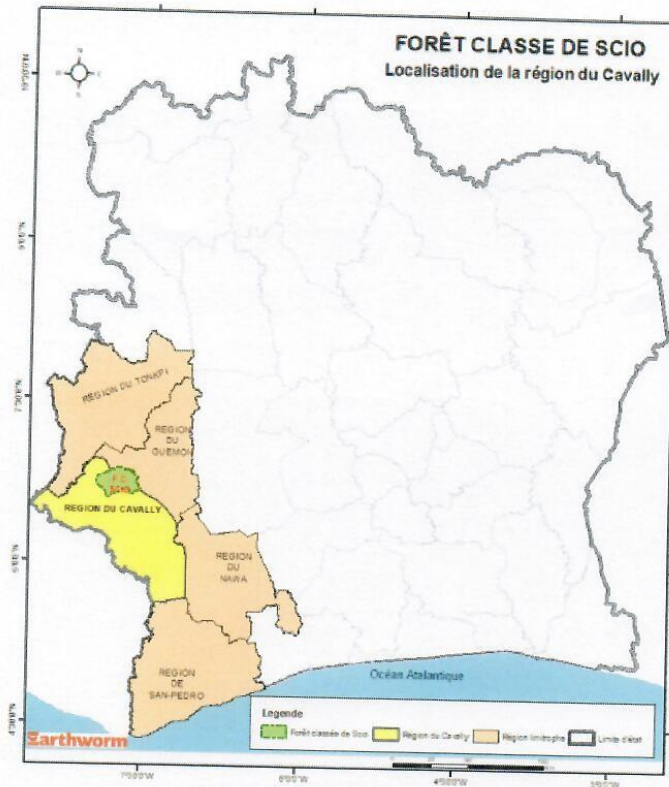
- faire l'analyse des risques et accidents et incidents liés aux activités à réaliser et proposer des mesures de prévention et de gestion ;
- proposer des mesures de prévention contre les maladies, les risques professionnels, les pollutions et les émissions liés aux travaux de reboisement dans les zones concernées ; analyser les impacts socio-économiques et socio-fonciers et possibles pertes et restrictions de moyens de subsistance, et proposer les mesures à mettre en œuvre pour les éviter et/ou les réduire/atténuer et les compenser, et la procédure à respecter s'il y a des impacts pendant les travaux ;
- décrire toutes les zones à haute valeur écologique et y proposer des mesures de gestion incluant des améliorations potentielles à entreprendre dans la phase des travaux (préparation/installation et construction) ainsi qu'à la phase d'entretien (analyse des variantes et alternatives) pour optimiser les impacts positifs et éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs ;
- élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) aligner sur le CES de la Banque mondiale ainsi qu'un programme de surveillance et de suivi environnemental et social participatif pour assurer le respect des exigences légales, environnementales et sociales pour vérifier pour l'essentiel, la pertinence et l'efficacité des mesures de protection de l'environnement et du milieu humain qui ont été proposées. Ce PGES devra par ailleurs estimer les coûts des actions recommandées, décliner les responsabilités institutionnelles de sa mise en œuvre, évaluer les capacités techniques, matérielles et organisationnelles des acteurs et proposer des mesures de renforcement des capacités dans la mesure du possible.

IV. DESCRIPTION DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les études devront décrire toutes les activités prévues dans le PAPF de l'agro-forêt de Scio. Afin de faciliter l'identification des risques et impacts potentiels et proposer des mesures d'atténuation efficaces, cette description doit se faire en catégorisant les activités planifiées, à savoir : (i) les activités génériques qui nécessitent les études spécifiques approfondies (APS, APD...) et (ii) les travaux de reboisement qui seront réalisés par le PIF2 et dont les détails sont connus.

Pour se faire, le Consultant travaillera en étroite collaboration avec la SODEFOR et l'UCP-PIF2 et s'appuiera sur les rapports de PAPF, d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS), de l'audit E&S, de l'analyse des conflits sociaux et du recensement des chefs d'exploitation (en cours) de l'agro-forêt de Scio. La carte de localisation de l'agro-forêt de Scio est présentée ci-dessous.

Figure 1: Carte de localisation de Scio



Source : PAPP de Scio, janvier 2023

4.1. Description des activités génériques du PAPP de Scio

Les activités génériques planifiées dans le PAPP à décrire par le Consultant et qui nécessitent des études de faisabilité techniques détaillées (APS/APD, etc.) concernent l'aménagement ou la construction des infrastructures. Il s'agit

a) L'ouverture ou la réhabilitation des pistes forestières :

La forêt classée de Scio compte un important réseau de pistes forestières estimé à environ 487 Km dont 185 Km de pistes principales et 302 Km de pistes secondaires en grande partie dans un très mauvais état qui nécessitent une réhabilitation et des entretiens. Cette activité regroupe les travaux suivants :

- La construction de buses pour ouvrage hydraulique de franchissement ;
- La réhabilitation des passages busés ;
- La réhabilitation et la construction des ponts ;
- L'entretien léger des pistes forestières.

b) La construction et la réhabilitation des infrastructures sociaux de bases

- La réhabilitation ou la construction des centres de santé et des écoles ;
- La réalisation des forages ;
- La réhabilitation ou la construction des postes forestiers.

4.2. Description des activités spécifiques

Il s'agit des travaux de reboisement et les activités préalables aux programmes de reboisement de l'agro-forêt de Scio.

4.2.1. Description des travaux préalables à l'aménagement des séries

Les activités préalables à l'aménagement à décrire de manière détaillée par le Consultant en se référant aux documents du projet se résume en (i) l'établissement d'une convention de concession ; (ii) l'organisation des campagnes de sensibilisation au sein de l'agro-forêt de Scio, (iii) le recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles au sein de l'agro-forêt et (iv) la contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion tout en précisant les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones (agroforesterie, protection, conservation).

4.2.2. Description des travaux d'aménagement des différentes séries

Cette description concerne les travaux d'aménagement de la série agroforestière et de la série protection. Par ailleurs, le Consultant décrira de manière détaillée les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et les zone à Haute Stock de Carbone (HSC).

a) Aménagement de la série agroforestière

La série agroforestière a comme objectif principal la reconstitution, la réhabilitation et l'extension du couvert forestier et des services écosystémiques par le biais de la promotion et la mise en œuvre des pratiques agroforestières socialement acceptables, écologiquement durables et financièrement rentables.

Cette série couvre une superficie de **61 193,12 ha**, la méthode d'aménagement consistera en une régénération assistée par l'introduction de 50 à 100 arbres par hectare dans les zones fortement dégradées (zones plates de la FC) et de 100 à 250 arbres par hectare dans les plantations de cacao situées sur les pentes raides des collines.

L'ensemble de ces activités devront être décrit de manière détaillée par le Consultant en donnant le chronogramme incluant les jalons environnementaux et sociaux de ces aménagements sur la durée de mise en œuvre du projet, les essences à utiliser, les densités par hectare et les efforts de régénération et ce, conformément au PAPP de l'agro-forêt.

b) Aménagement de la série protection

Il s'agit d'un ensemble de blocs forestiers dont la densité de reboisement relativement élevée permettra la restauration complète et rapide des zones situées sur les sommets de montagnes, berges de rivières et zones humides, par la conservation des forêts restantes et la régénération assistée par enrichissement avec introduction d'espèces d'arbres natifs de densité variable en fonction de la topographie rencontrée. La série de protection couvre au total 24 314, 06 ha.

c) Zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et à Haute Stock de Carbone (HSC)

Les zones HVC et HSC méritent une attention particulière dans le cadre de l'aménagement de l'agro-forêt de Scio. En se basant sur le PAPP, le Consultant décrira de manière détaillée ces zones. Conformément à ces directives,

une restauration complète de la partie des zones HVC/HCS correspondant aux sommets des montagnes, berges des cours d'eau et zones humides, par la conservation des forêts résiduelles et la régénération naturelle ou assistée avec l'introduction d'espèces d'arbres natives jusqu'à 400 arbres par hectare, sera visée. Les agriculteurs ayant une partie de leurs parcelles dans ces zones seront invités à signer un contrat de 5 ans non renouvelable, à l'expiration duquel ils devront arrêter la culture du cacao pour permettre la restauration complète de ces zones sensibles à moyen et long terme.

d) Autres activités spécifiques

En dehors des activités prévues dans les séries d'aménagement, le Consultant décrira les mesures de gestion de l'agro-forêt notamment les enclaves, la surveillance, la sensibilisation, les patrouilles, le mode de paiement des bénéficiaires ; la gestion des conflits, la prise en compte du genre dans les différents travaux, etc.

L'ensemble des activités spécifiques (liste non-exhaustive) à décrire de manière détaillée en se servant des documents du projet (qui seront mis à la disposition du Consultant) est résumé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Activités de reboisement de l'agro-forêt de Scio

1	Délimitation et matérialisation des limites	
	Délimitation des Agro-forêts	
1.1.	1.1.1	Rafraîchissement des limites périmétrales (6m de large)
	1.1.2	Bornage (confection et pose)
	1.1.3	Panneaux signalétiques des FC (confection-transport pose)
	1.1.4	Ouverture des limites des enclaves (6m de large)
	1.1.5	Ouverture des limites des agro-forêts avec infrastructures (6m de large)
	Matérialisation des limites périmétrales des FC, des enclaves et des agro-forêts	
1.2	1.2.1	Production de Plants d'arbres
	1.2.2	Transport des plants sur les sites de planting
	1.2.3	Planting des arbres le long des limites périmétrales
	1.2.4	Planting des limites des enclaves
	1.2.5	Planting des limites des agro-forêts avec ou sans infrastructures
	Entretien des limites périmétrales	
1.3	1.3.1	Entretien des limites de la FC
	1.3.2	Regarnissage des limites de la FC
	1.3.3	Entretien des limites des enclaves
	1.3.4	Regarnissages des limites des enclaves
	1.3.5	Entretien des limites des agro-forêts
	1.3.6	Regarnissages des limites des agro-forêts
2	Développement et gestion des systèmes agroforestiers	
	Identification des producteurs et des parcelles	
2.1	2.1.1	Enquêtes démo foncières et socio-économiques
	2.1.2	Délivrance des contrats y compris enregistrement, en fonction des différentes zones/séries (dégradées, HVC/HSC)
	2.1.2.	Elaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement
	Production, distribution et planting des arbres	
2.2	2.2.1	Production de plants en pépinières
	2.2.2	Transport des plants sur les sites de planting
	2.2.3	Préparation des sites de planting (Piquetage Trouaison)
	2.2.4	Planting des arbres sur les sites préparés

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique / Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

	2.2.5	Mise en œuvre d'un plan de suivi des reboisements
2.3	Entretiens	
	2.3.1	Regarnissages
	2.3.2	Entretiens
3. Aménagement et gestion durable des FC		
3.1	La surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpillage, braconnage, création de nouvelles plantations)	
	3.1.1	Fonctionnement des agents de la SODEFOR
	3.1.2	Elaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance
	3.1.3	Patrouilles ordinaires agents affectés au projet
	3.1.4	Patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention)
4 Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers		
	4.1.1	Regroupement des producteurs en coopératives
	4.1.2	Acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao
	4.1.3	Appui conseils (par tonne de produits agricoles)
	4.1.4	Assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers)

Source : PAPF de Scio, mars 2023, 230 P

V. MISSION DU CONSULTANT

Au regard du contexte et des objectifs de l'étude, la mission du Consultant se déroulera autour des points suivants :

1. Validation du plan de travail avec l'UCP du PIF 2

Il s'agit de la confirmation du plan de travail, particulièrement en ce qui concerne la planification de la mission de collecte de données, les activités planifiées dans le PAPF, les documents existants (PAPF, EESS, audit...), et les thèmes qui feront l'objet d'analyses plus spécifiques ainsi que des modalités d'intervention, notamment la participation des parties prenantes et des groupes et communautés qui seront potentiellement affectés par le projet, y compris les populations locales et le processus de consultation.

2. Description du sous-projet, analyse du cadre politique, juridique et institutionnel

➤ Description des activités d'aménagement de l'agro-forêt de Scio

Le consultant décrira de façon détaillée les travaux d'aménagement de l'agro-forêt et son contexte en se servant de la documentation et des études existantes. La description des activités doit inclure les caractéristiques techniques de l'aménagement qui sera réalisé en fonction des différentes séries, les ressources matérielles et humaines nécessaires, les activités préalables aux reboisements et les mesures de gestion de la FC permettant de mieux appréhender les risques et impacts environnementaux et sociaux y relatifs, ainsi que les mesures d'atténuation qui seront proposées. A cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques et modalités de fonctionnements. Cette description prendra en compte les points suivants :

- contexte et justification des activités préalables aux reboisements et d'aménagement des séries agroforestières et de protection ;
- analyse des alternatives ou options des sous-projets ;
- localisation géographique du sous-projet ;
- plan d'aménagement du site du sous-projet ;
- description du processus de mise en œuvre du sous-projet.

Contexte et justification du sous-projet

Cette section de l'étude vise à faire connaître les éléments à l'origine du sous-projet, les raisons qui ont motivé la réalisation dudit projet et à dégager les enjeux environnementaux, sociaux, économiques, sanitaires et techniques du sous-projet à l'échelle locale, régionale et internationale.

La description du contexte du sous-projet, comprend une courte présentation de l'initiateur, ainsi qu'un exposé du contexte du sous-projet de façon à situer celui-ci dans son environnement.

Les informations ou données utiles à recueillir pour l'exposé du contexte du sous-projet sont :

- L'historique du sous-projet, les problèmes à résoudre, les besoins à combler ;
- Les objectifs liés au sous-projet ;
- Les aspects favorables ou défavorables du sous-projet en relation avec ces problèmes ou besoins ;
- Les intérêts et les principales préoccupations des diverses parties concernées ;
- Les exigences techniques et économiques du sous-projet pour sa mise en œuvre ;
- Etc.

Analyse des alternatives ou options du sous-projet

L'analyse des alternatives ou options du sous-projet est une étape très importante du processus d'évaluation environnementale. Le Consultant énumérera les différentes alternatives du sous-projet et procédera à une analyse comparative de ces alternatives.

Il s'agit ici de mettre en évidence, à travers des critères bien définis, les raisons pour lesquelles, parmi les options envisagées, le sous-projet a été retenu. Il sera ainsi démontré que l'option choisie est en accord total avec les prescriptions environnementales. Et ce, tenant compte des différentes technologies existantes en matière d'aménagement de l'agro-forêt.

Le Consultant élaborera un tableau de synthèse qui mettra en évidence les principaux éléments favorables ou défavorables vis-à-vis de chacune des alternatives. En somme, il s'agit pour le Consultant de démontrer que le présent sous-projet est l'option choisie qui répond à la fois aux objectifs du sous-projet, tout en étant la plus acceptable au plan économique, technique et environnemental.

L'étude doit donc faire ressortir clairement les objectifs et les critères de choix de la variante privilégiée par le promoteur.

Justification du choix du site du sous-projet

Les différentes composantes du sous-projet seront identifiées en se basant sur l'étude de faisabilité. Le Consultant procédera à une justification du choix du site du sous-projet. Il présentera les critères utilisés par le promoteur pour arriver au choix de l'emplacement retenu, en indiquant précisément comment les critères environnementaux ont été considérés. En d'autres termes, il s'agira d'évaluer les avantages tant sur le plan environnemental et social que technique et économique du site choisi. Cette justification tiendra compte notamment :

- Des contraintes physiques. ;
- Des contraintes techniques, financières possibles et d'exploitation de l'activité ;
- De l'ampleur de certains impacts qui leur sont associés (risques pour la santé et la sécurité, incompatibilité avec les usages, etc.) ;

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique / Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

- Des contraintes sociales et économiques (préoccupations majeures, retombées économiques, sources d'emploi, etc.) ;
- Etc.

Description du processus de mise en œuvre du sous-projet

Elle se fera à travers les points suivants :

Présentation de la technologie et des équipements à mobiliser

le consultant présentera de façon précise les avantages et les inconvénients des principales technologies envisagées par le promoteur en tenant compte de la technologie qui apparaît *a priori* la plus favorable à la protection de l'environnement et qui inclut la notion technologie propre. Cette présentation concernera autant les technologies d'aménagement que celles relatives à l'atténuation ou l'élimination des impacts. il présentera, par la suite, la technologie privilégiée en exposant le raisonnement et les critères justifiant ce choix, sur les plans technique, économique et environnemental. L'étude présentera brièvement le matériel et les équipements à mobiliser pour les travaux ainsi que leurs caractéristiques.

Description des caractéristiques techniques du sous-projet

Une fois la technologie retenue, l'étude décrira l'ensemble des caractéristiques connues et prévisibles associées au sous-projet, incluant les différentes installations et leur périmètre de protection et d'entretien, les activités et les travaux prévus, pendant les différentes phases de réalisation du sous-projet, de même que les installations et les équipements majeurs retenus. Toutes les activités susceptibles de provoquer l'émission de contaminants dans l'environnement (les odeurs, incluant les bruits, les poussières, etc...) ou la pollution seront alors indiquées, décrites et localisées, de même que les moyens et les mécanismes prévus pour diminuer la présence de contaminants dans l'environnement. Les caractéristiques techniques de tous les éléments nécessaires doivent être prises en compte dans cette partie.

- Description du cadre politique, juridique et institutionnel liés à l'aménagement de l'agro-forêt.

Le consultant fera une synthèse de/des :

(i) la politique nationale en matière de protection de l'environnement naturel et humain ainsi que celle de gestion et d'aménagement des aires protégées ; (ii) la législation et la réglementation ivoirienne relative à la qualité de l'environnement naturel et humain, à la santé et la sécurité, à la protection des milieux sensibles, aux mesures de contrôle de l'occupation des sols et aux ouvrages ; de même que les textes législatifs et réglementaires régissant le domaine forestier et le domaine rural en périphérie de la FC. Il rappellera les dispositions-clefs du Code de l'Environnement, du décret relatif aux EIES. Ces textes (Constitution, lois, décret, arrêtés, etc.) inventoriés devront être présentés dans une matrice comme suit :

Tableau 2: Extraits de la Réglementation Environnementale Applicable au Projet

Texte juridique	Article ou dispositions se rapportant au Sous-projet	Lien avec les activités du sous-projet
Loi Constitutionnelle n°2020- 348 du 19 mars 2020 modifiant la Loi n°2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire		
Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement.		
.....		

(iii) textes, conventions et accords internationaux et sous régionaux signés ou ratifiés par la Côte d'Ivoire et traitant des aspects environnementaux et sociaux relatifs à ce type de sous-projet ; Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice comme suit :

Tableau 3: résumé des conventions et accords ratifiés par la Côte d'Ivoire en lien avec les activités du projet

Intitulés de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspect en lien avec les activités du projet
Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel (1933)			
...			

(iv) textes de lois relatif à la gestion de la biodiversité en indiquant le libellé du texte, l'article ou la disposition se rapportant au projet et le lien avec les activités de reboisement et d'aménagement des FC.

(v) la description des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale pertinentes applicables au sous-projet dont il faut tenir compte dans le domaine de la protection de l'environnement biophysique et humain aux fins d'assurer la qualité du milieu récepteur aussi bien sur le plan national qu'à l'échelon local et régional lors de la réalisation des travaux de reboisement.

Le Consultant (FIRME) fera une analyse comparative de la réglementation nationale et des NES de la Banque mondiale applicables au sous-projet, faire ressortir les écarts et proposer des mesures afin que les activités se déroulent en tenant compte des exigences des deux parties.

(vi) institutions publiques nationales, privées et autres dont les types d'intervention seront divers, à tous les stades de mise en œuvre du sous-projet. L'accent devra être mis sur les acteurs des régions concernées par l'aménagement de l'agro-forêt.

Les Consultants(es) valoriseront les contenus du Cadre de gestion environnemental et social (CGES) du projet (sous forme de références précises, sans reprendre le texte intégral) en les complétant et/ou actualisant en fonction des besoins.

Le Consultant doit se référer aux textes ci-dessous en présentant tous les articles qui se rapportent aux activités du sous-projet :



- Loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de la Côte-d'Ivoire telle que modifiée par la loi constitutionnelle n°2020-348 du 19 mars 2020 ;
- Loi n°79-643 du 8 août 1979 portant organisation du plan de secours à l'échelon national en cas de catastrophe ;
- Loi n°88-651 du 7 juillet 1988 portant protection de la Santé Publique et de l'Environnement contre les effets des déchets industriels, toxiques, nucléaires et des substances toxiques nocives ;
- Loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Loi n°2013-655 du 13 septembre 2013 modifiant la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural ;
- Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 portant orientation sur le développement durable ;
- Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail ;
- Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement ;
- Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Eau
- Ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012 modifiant la loi n° 99-477 portant Code de la prévoyance sociale ;
- Ordonnance n°2012-487 du 7 juin 2012 portant code des Investissements ;
- Décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières ;
- Décret n°79-12 du 10 janvier 1979 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Décret n°95-817 du 29 septembre 1995 fixant les règles d'indemnisation pour destruction de cultures ;
- Décret n°98-43 du 28 Janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- Décret n°98-38 du 28 janvier 1998 relatif au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Décret n°98-505 du 06 septembre 1998 portant définition des plans de secours en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe ;
- Décret n°2005-03 du 06 janvier 2003 portant Audit Environnemental ;
- Décret n°2013-440 du 13 juin 2013 déterminant le régime juridique des périmètres de protection des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ;
- Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 modifiant le décret n°2013-224 du 22 mars 2013 relatif à la purge des droits coutumiers sur le sol pour intérêt général ;
- Décret 2019-979 du 27 novembre 2019 portant modalités d'aménagement des agro-forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les agro-forêts ;
- Décret n°2020-423 du 29 avril 2020 fixant les conditions de déboisement et de défrichement dans le domaine forestier national ;
- Décret n°2021-437 du 08 septembre 2021 fixant le cadre général de la gestion des forêts classées du domaine forestier privé de l'état, éligibles au régime de la concession ;
- Décret n°2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales ;
- Arrêté n°01164/MINEF/CIAPOL/SDIIC du 04 novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- Arrêté n°247/MINAGRI/MPMEF/MPMB du 17 juin 2014 portant fixation du barème d'indemnisation des cultures ;
- Etc.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle doit être complétée en prenant attache avec les différents Ministères et les autres structures administratives impliquées dans le sous-projet.

En somme, au niveau du cadre réglementaire, le Consultant déterminera les textes, les articles ou dispositions correspondantes et précisera clairement les aspects du projet se rapportant à ces articles.

Au niveau des Standards et Sauvegarde opérationnelle applicables à l'EIES Approfondie de ce sous-projet

L'EIES Approfondie sera réalisée en s'appuyant également sur les Sauvegarde opérationnelle (SO) en matière de durabilité environnementale et sociale de la Banque mondiale et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Banque mondiale applicables au sous-projet, qui seront utilisées pour évaluer les impacts potentiels **et les actions correctives nécessaires pour atténuer les impacts.**

Ainsi que les principes d'Equateur et s'assurer que le travail sera effectué conformément à toutes les dispositions indiquées dans cette politique environnementale et à la réglementation nationale.

Il est aussi important de noter que comme spécifié dans les Principes de l'Equateur, « en cas de réel conflit entre les lois et réglementations applicables et les obligations visées au titre du Principes de l'Equateur, les lois et réglementations locales prévaudront ».

Cette liste sera également complétée au besoin par le Consultant. Les Normes de Performance seront présentées dans un tableau comme suit :

STANDARD	DESCRIPTION	APPLICATION AU SOUS PROJET

3. Description de l'environnement initial de la zone du sous-projet

Cette section de l'EIES Approfondie comprend la description des composantes des milieux biophysique et socio-économiques pertinentes de l'agro-forêt de Scio ainsi que sa zone d'influence.

Il mettra l'accent sur la définition de l'espace géographique de l'agro-forêt de Scio objet de l'aménagement en précisant les différentes séries qui y ont été définies dans le cadre de l'aménagement et les zones d'influences des activités de chaque série. Il présentera l'emplacement sur une carte récente ainsi que les différentes séries qui ont été définies dans le cadre de l'aménagement de l'agro-forêt à une échelle soigneusement déterminée. La situation de l'agro-forêt de Scio et des différentes séries devra apparaître clairement sur les différentes cartes y compris les voies d'accès éventuelles, les installations ou types d'activités adjacents à ces forêts ainsi que les éléments sensibles et/ou vulnérables et la présence de communautés dans ou autour de l'agro-forêt.

Par la suite, l'analyse des parties prenantes devra être effectuée par le Consultant. Cette analyse devra permettre d'identifier les principaux acteurs sociaux qui devraient être associés à l'EIES et dans la définition des priorités environnementales et sociales. Elle devra inclure les individus, les organisations et les segments vulnérables de la communauté potentiellement affectée par la mise en œuvre des options d'aménagement proposées (les communautés présentes dans l'agro-forêt ainsi que les populations riveraines, etc.). Les facteurs historiques,

sociaux, politiques, économiques et culturels qui peuvent avoir une influence sur les relations entre les parties prenantes doivent être examinés. Cette analyse des parties prenantes permettra d'approfondir la compréhension des relations de pouvoir, des réseaux, et des intérêts liés à la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Durant cette activité, le consultant devra collecter, compiler, évaluer et présenter toutes les données de base relatives aux caractéristiques environnementales et sociales des régions du Cavally et du Guémon, plus particulièrement en lien avec les questions de gestion/aménagement de forêts classées. Ceci comprend :

- La description des composantes pertinentes de l'environnement biophysique notamment :
 - les données de l'état initial de la qualité de l'air, des cours d'eaux et du niveau acoustique dans la zone du sous-projet ;
 - le relief, la pédologie, la géologie, le climat, l'hydrogéologie, l'hydrographie (formations géologique, structure, texture des sols ...) ;
 - végétation (les différentes formations végétaliennes, les espèces végétales menacées, l'inventaire des espèces floristiques et faunique) ;
 - les zones écologiquement sensibles (cours d'eau, zones humides à caractère sacré ou non) notamment les séries de protection. Le Consultant mettra l'accent sur les zones à Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et à Hauts Stocks de Carbone (HSC) ;
 - faune (l'inventaire des espèces, des différents habitats de la faune et la présence ou non des espèces rares ou menacées de disparition au niveau de l'agro-forêt).

- Composantes du milieu humain : Il s'agira pour le Consultant de décrire :

la population et les caractéristiques ethniques, la démographie, la structure communautaire (l'organisation sociale, les institutions sociales, etc.), l'utilisation des terres ainsi que les droits traditionnels et non traditionnels, les pratiques courantes ou traditionnelles de l'accès à la terre en général et particulièrement à la terre en forêt classée (type de transaction et mode d'exploitation agricoles, etc.), les projets en cours de développement dans la forêt et les relations des communautés (dans et autour) de la forêt avec ces différents projets. Ce volet devra prendre également en compte l'infrastructure communautaire, les propriétés culturelles, les vestiges et biens archéologiques, les différents groupes sociaux et leurs rôles dans la société, les conflits potentiels et les moyens existants pour la résolution, les systèmes économiques et leurs liens avec l'économie régionale et nationale, les problèmes de santé, les groupes sociaux vulnérables ou défavorisés (le pouvoir de décision des femmes dans la gestion forestière, l'accès et le contrôle des ressources forestières et foncières). Les projets existants autour de l'agro-forêt qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur l'aménagement de l'agro-forêt de Scio doivent être décrits.

Une attention particulière sera portée à l'identification des groupes vulnérables potentiellement touchés par la mise en œuvre des options d'aménagement proposées ainsi que les incidences spécifiques sur les populations vulnérables (minorités, personnes âgées, jeunes, femmes, enfants et personnes en situation de handicap), l'équité en milieu du travail et le travail des enfants ainsi que les risques liés aux changements rapides de l'environnement et aux potentielles frustrations des communautés riveraines ainsi que les risques liés aux pertes de biens/revenus et restriction d'accès aux ressources.

Concernant l'environnement socio-économique, l'objectif étant à partir de cette description, de montrer en quoi le sous-projet est susceptible d'introduire des déséquilibres ou des déstructurations sur l'organisation socio-économique (changement de statuts et rapports sociaux, altération des modes de vie, usages du foncier,

ressources naturelles, moyens de subsistance, niveaux de revenus, bouleversement des valeurs, des croyances, et des groupes sociaux vulnérables...).

La compilation des données existantes devra servir essentiellement de base pour les relevés décrits dans le cadre de cette tâche. Par ailleurs, des visites de terrain et des entretiens particuliers avec les différentes parties prenantes au cours des séances de consultations publiques devront être réalisées pour affiner ces données de base.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le consultant en charge du recensement en cours, sous la supervision de la SODEFOR et de l'UCP-PIF2.

4. Identification, analyse et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet

Le Consultant identifiera les impacts aussi bien positifs que négatifs des travaux à réaliser en fonction des séries d'aménagement, des zones à reboiser et des différentes phases du sous-projet.

Il distinguera les impacts génériques (liés aux activités qui nécessitent des études techniques approfondies), directs, indirects, cumulatifs ou associés, temporaires et permanents. L'analyse des impacts sera présentée clairement selon la relation cause-effets (composante – activité - impacts) ; elle pourrait intégrer les modes de vie locaux et les droits d'accès aux ressources et sur l'égalité d'accès aux opportunités de développement, spécialement pour des groupes qui risquent d'être affectés par le sous-projet.

Le Consultant identifiera les risques que le sous-projet proposé provoque des déplacements physiques et/ou économiques involontaires, destructions de biens et perturbation d'activités ou restreint l'accès aux ressources, ou altère le mode de vie des populations affectées, par rapport à la situation de départ. Il devra aussi regarder la possibilité d'ajuster les réalisations des travaux de reboisement en fonction des zones où les impacts sont jugés faibles en matière de perte de moyens de subsistance pour faciliter le début des activités. Le consultant doit inclure une analyse des risques de conflit entre les tuteurs et les chefs d'exploitation ainsi qu'au non-respect des clauses contractuelles, de travail des enfants, des EAS/HS/VBG, les dispositions pour les hébergements des travailleurs notamment ceux qui seront en charge des recensements des Chefs d'Exploitation et des levées des coordonnées des parcelles d'exploitation. D'autres types de risques devront être analysés (par exemple entre producteurs et SODEFOR, ou entre producteurs/communautés et concessionnaires privés...) sur la base notamment de l'étude sur les conflits sociaux phase 1 et de l'audit E&S des premiers reboisements réalisés dans le cadre du PIF1. Les impacts seront évalués et classés par sources et degré d'importance selon une méthodologie scientifique et clairement décrite pour une meilleure appréciation.

Il doit prendre en compte les pertes d'habitats naturels, les impacts sur la biodiversité ; les ressources en eau et des zones HVC/HCE, la perte des moyens de subsistance et la valorisation des différents instruments de sauvegarde élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet.

L'étude doit décrire la méthodologie utilisée pour évaluer les impacts. Les méthodes, techniques et critères utilisés doivent être suffisamment explicites et objectifs. Elle présentera un outil de contrôle pour mettre en relation les activités du Sous-projet et la présence des ouvrages avec les composantes du milieu. Il peut s'agir de tableaux synoptiques, de grille d'évaluation, de listes de vérification ou de fiches d'impact.

Des critères tels que ceux présentés ci-dessous peuvent aider à évaluer l'importance des impacts potentiels :

- La nature de l'impact qui peut être positif ou négatif ;

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique / Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

- L'intensité ou l'ampleur de l'impact relatif au degré de perturbation du milieu, de la sensibilité, de la vulnérabilité, de l'unicité ou de la rareté de la composante affectée;
- L'étendue ou la portée de l'impact liée à la dimension spatiale telle que la longueur ou la superficie affectée;
- La durée de l'impact : aspect temporel ;
- Le caractère cumulatif de l'impact ;
- La réversibilité de l'impact indiquant son caractère réversible ou irréversible ;
- La fréquence de l'impact et la probabilité que l'impact se produise : caractère intermittent, occasionnel ;
- La valeur de la composante pour les concernés (population potentiellement affectée);
- Les risques pour la santé, la sécurité et le bien-être de la population ;
- L'effet d'entraînement : lien entre la composante affectée et d'autres composantes.

L'importance absolue de chaque impact potentiel du sous-projet peut être déterminée à partir de la combinaison de certains de ces indicateurs ou critères présentés ci-dessus (par exemple : intensité, étendue et durée). Cette importance absolue représente l'importance qu'aurait l'impact considéré si aucune mesure d'atténuation n'est appliquée, contrairement à l'importance relative qui représente l'importance de l'impact résiduel après application des mesures d'atténuation proposées.

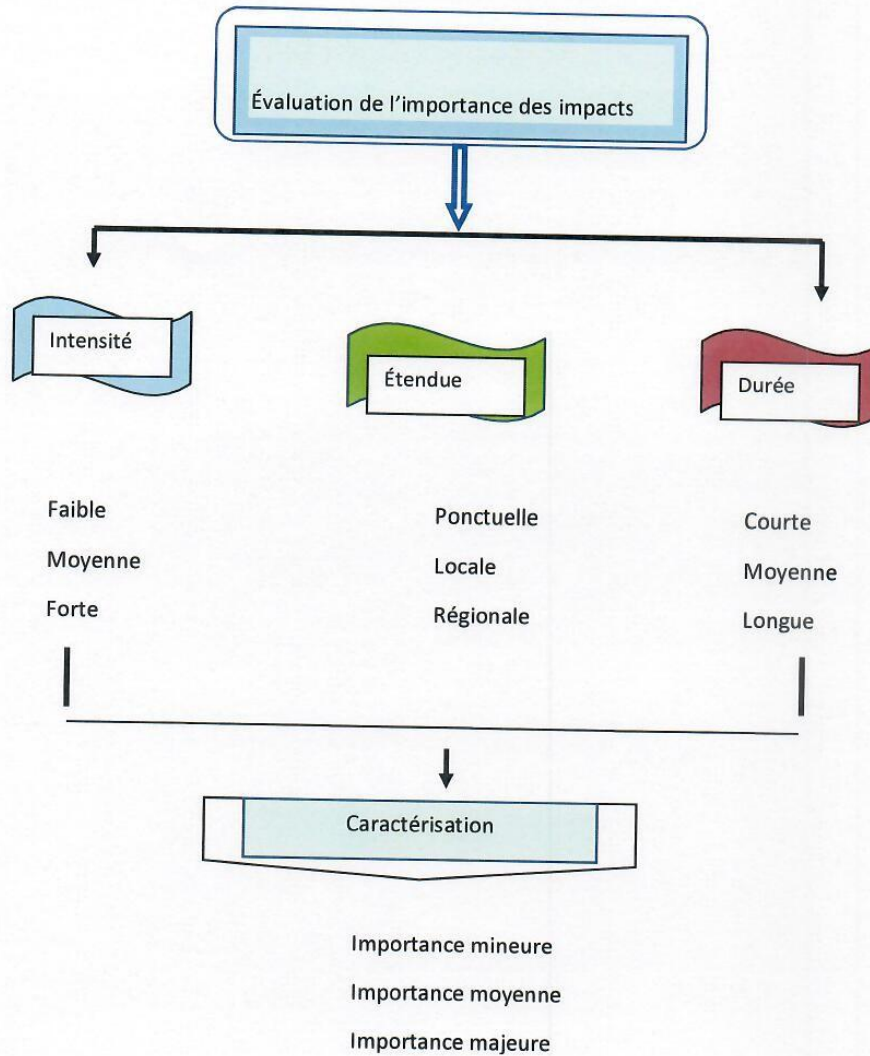
Les critères à considérer porteront notamment sur :

- L'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- L'étendue ou portée de l'impact ;
- La durée de l'impact.

En fonction de ces critères, le Consultant appréciera chaque impact à travers des hypothèses qu'il devra définir et expliquer. Sur la base des critères et hypothèses d'appréciation, il déterminera un niveau d'importance de l'impact selon que l'impact est mineur, moyen ou majeur.

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique / Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

Le schéma ci-dessous peut aider à mettre en évidence la méthodologie proposée.



Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci :

Intensité	Étendue	Durée	Importance
Fa : Faible	Po : Ponctuelle	Co : Courte	Mi : Mineure
Mo : Moyenne	Lo : Locale	Mo : Moyenne	Mo : Moyenne
Fo : Forte	Re : Régionale	Lg : Longue	Ma : Majeure

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique / Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

Le Consultant devra se servir de la grille de détermination de l'importance des impacts de Fecteau, 1997 pour déterminer l'importance absolue de l'impact. Dans l'élaboration de la grille, Fecteau a respecté les principes suivants :

- Les critères "Intensité", "Étendue" et "Durée" utilisés pour déterminer l'importance absolue de l'impact ;
- Chaque critère utilisé pour déterminer l'importance a le même poids ;
- Si les valeurs de deux critères ont le même niveau de gravité, on accorde la cote d'importance correspondant à ce niveau, indépendamment du niveau de gravité du troisième critère ;
- Si les valeurs des trois critères sont différentes on accorde la cote d'importance moyenne.

La grille résultant de ces règles comporte autant de cotes d'importance majeure que mineure. Cet agencement des critères, discutable, offre l'avantage d'être transparent et d'éviter les distorsions en faveur des impacts mineurs ou majeurs.

Cette grille est présentée dans le tableau suivant :

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

L'ensemble des impacts identifiés en fonction des différentes phases de mise en œuvre du sous-projet et des activités sources d'impacts doit être regroupé dans un tableau comme suit :

L'ensemble des impacts identifiés en fonction des différentes phases de mise en œuvre du projet et des activités sources d'impacts doit être regroupé dans un tableau comme suit :

Tableau 4: identification et évaluation des impacts

Phase du projet	Zone concernée	Activités sources d'impacts	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Evaluation de l'importance de l'impact			
					Intensité	Porté	Durée	Importance

5. Analyse de stratégie de mise en œuvre des activités dans l'agro-forêt de Scio

Cette section du rapport vise à orienter l'équipe projet et de gestion de l'agro-forêt sur la stratégie de progression dans la mise en œuvre des activités afin de minimiser les impacts que cela pourrait créer. En effet, les travaux de reboisement dans certains blocs vont nécessiter l'élaboration préalable d'un Plan de Réinstallation (PR) et/ou d'un Plan de Restauration de Moyen de Subsistance (PRMS) avant leur début notamment dans les zones à Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et à Hauts Stocks de Carbone (HSC). Cela s'explique par le fait que les Chefs d'exploitation présents dans les zones HVC et HSC devront quitter ces zones après un contrat de cinq (5) ans non renouvelables. Aussi, ceux des zones plates qui décideront de partir de l'agro-forêt en refusant la signature des contrats de reboisement devront être accompagnés. Vu sous cet angle et en fonction de l'environnement initial décrit plus haut, des impacts identifiés, le Consultant devra faire une analyse et proposer un plan de progression en collaboration avec l'UCP-PIF2 et la SODEFOR.

6. Mesures de protection de l'environnement

Au regard de l'importance des impacts, le Consultant devra identifier les mesures d'atténuation à mettre en œuvre lors des activités pour une intégration harmonieuse du sous-projet dans son environnement immédiat. Ainsi, il proposera des actions à mener pour une surveillance et un suivi environnemental et social participatif, adéquat et efficace des activités du sous-projet en tenant compte des caractéristiques des composantes du milieu qui abrite ce sous-projet.

Cette identification des mesures doit se faire selon l'approche d'hierarchie d'atténuation c'est-à-dire prévenir, supprimer/éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs.

Les mesures d'atténuation et/ou de compensation peuvent être génériques ou spécifiques. Les mesures génériques seront destinées aux impacts liés aux activités nécessitant des études techniques approfondies et les mesures spécifiques permettront d'atténuer les impacts spécifiques notamment ceux liés aux travaux de reboisement.

Les mesures doivent intégrer les recommandations définies dans le rapport d'audit environnemental et social de clôture du PIF1 au niveau des FC C3.

Les mesures proposées doivent tenir comptes des risques de non-inclusion et de non-participation des femmes aux activités du projet, VBG/EAS/HS, de travail des enfants ; la discrimination faites aux personnes vulnérables et en situation d'handicap, les pertes de moyens de subsistance, la gestion des plaintes et les conflits sociaux.

Ces actions devront être clairement identifiées et être en parfaite harmonie avec les impacts identifiés. Les moyens ou méthodes nécessaires pour l'accomplissement de chaque action devront être également précisés.

Toutes les mesures préconisées pour la maîtrise des impacts négatifs seront également synthétisées par le Consultant dans un tableau donnant une vue synoptique de la situation critique pour chaque composante de l'environnement biophysique et humain.

Tableau 5: synthèse des mesures d'atténuation

Phase du sous-projet	Zone concernée	Activités source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesure d'atténuation et/ou de compensation

7. Impacts du sous-projet sur le climat

Les travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio à travers la gestion des séries de protection et la complantation des essences dans les zones d'exploitation de cacao aura un impact significatif sur la restauration du couvert végétal mais aussi sur le climat par la séquestration de carbone. Les communautés et les structures d'encadrement bénéficieront également des paiements liés au taux de séquestration de carbone dans le cadre du Projet de Reduction des Emissions carbonées autour du Parc National de Tai (PNT).

Le consultant devra en fonction de la superficie à reboiser, des reliques forestières présentes et le taux de régénération faire une estimation de la quantité de CO2 sur la durée de mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, vu la sensibilité de la zone du sous-projet, le Consultant (firme) identifiera tous les risques et impacts des activités sur le changement climatique. Il estimera dans la mesure du possible la quantité de GES dégagée par l'ensemble des travaux et proposer des mesures ou des recommandations pour l'atténuation de ces impacts.

8. Plan de Gestion Environnementale et Sociale

La rédaction du PGES traduira les recommandations sous forme de plan opérationnel. Par conséquent, le PGES décrira les mécanismes mis en place (actions requises) pour assurer le respect des exigences environnementales et sociales du projet et le bon fonctionnement des travaux, des équipements et des installations ainsi que le suivi de l'évolution de certaines composantes du milieu naturel et humain, affectées par les travaux.

Le PGES s'articulera autour des points suivants :

- les risques environnementaux et sociaux potentiels résultant des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio ;
- les mesures d'atténuation et/ou de compensation des impacts négatifs proposées ;
- les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi ;
- le programme de surveillance environnementale et sociale qui comprendra :
 - la liste des éléments nécessitant une surveillance ;
 - l'ensemble des mesures et moyens envisagés pour protéger l'environnement, éviter, réduire et atténuer les impacts socio-économiques, les accidents et incidences, les risques liés au travail d'extérieur ;

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique / Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

- les caractéristiques du programme de surveillance (échancier de réalisation, ressources humaines et financières affectées au programme) ;
 - les responsables en charge de la surveillance ainsi que le coût ;
 - le programme de suivi environnemental et social participatif avec un accent sur :
 - les raisons du suivi participatif et la liste des éléments nécessitant un suivi ;
 - les objectifs du programme de suivi participatif, les composantes visées par le programme et les méthodes scientifiques envisagées ;
 - le nombre d'études de suivi prévu ainsi que leurs caractéristiques (méthodes scientifiques, approches participatives, échancier de réalisation) ;
 - les modalités concernant la production des rapports de suivi (nombre, fréquence).
 - le cadre institutionnel de mise en œuvre des recommandations de l'EIES Approfondie intégrant un programme de renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre et leurs responsabilités ;
 - un plan de communication, de sensibilisation des acteurs et de diffusion des recommandations de l'EIES Approfondie;
 - l'estimation des coûts de mise en œuvre du PGES, avec justification;
 - le principe de précaution et la gestion adaptative en fonction de l'évaluation des activités d'aménagement ;
- La matrice de synthèse du PGES sera élaborée et tiendra compte des aspects non exhaustifs suivants : les impacts et les mesures d'atténuation et/ou compensation en fonction des différentes phases de mise en œuvre du sous-projet et des indicateurs de suivi environnemental et social pertinents, les responsables de mise en œuvre de suivi, les coûts et les sources de financement.

Tableau 6: Synthèse du Plan de gestion environnementale et sociale (exemple à ajuster/compléter au besoin par le Consultant)

Phase du sous-projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation préconisées	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût	Source de financement

NB : Le coût de chaque mesure d'atténuation sera évalué et le coût total de ces mesures doit être intégré au rapport de l'EIES Approfondie

9. Consultation des parties prenantes, diffusion et publication du rapport

Conformément au CES de la Banque mondiale et au PMPP du projet, la participation des acteurs impliqués, des citoyens, des communautés et personnes affectées par le projet dans le processus de planification et de décision est une exigence dans la mise en œuvre des projets de développement.

Dans le cas du présent sous-projet, la consultation des acteurs, communautés et personnes affectées devra être amorcée le plus tôt possible afin que le sous-projet devienne plus acceptable socialement.

Le consultant précisera l'étendue des consultations qu'il aura entreprises en vue de recueillir les points de vue et les préoccupations de toutes les parties intéressées par la réalisation du sous-projet (communautés bénéficiaires, Chef d'exploitation, personnes affectées, femmes et jeunes, autorités préfectorales et coutumières, SODEFOR, concessionnaires privés, structures techniques régionales, ONG, etc.). Pour ce faire, un processus efficace d'information et de consultation des parties prenantes de la zone directe et indirecte d'influence du sous-projet devra être mis en place. Un accent particulier sera mis sur les Personnes Affectées par le Projet (PAP), les populations des enclaves, les campements, les CGP-FC et les autres localités riveraines.

Les réunions d'information et de consultation des parties prenantes tenues pendant le processus d'élaboration du PAPF, de l'EESS et de l'audit E&S se poursuivront pendant la réalisation des études. Elles seront basées sur une approche participative afin de favoriser les conditions d'un développement équitable du sous-projet ainsi qu'à des solutions comprises et acceptées par tous.

Ainsi, le Consultant décrira les préoccupations, attentes et suggestions des populations concernant le sous-projet, les éléments controversés qui ont été soulevés et les réponses apportées par le projet à ces préoccupations. La méthodologie de la consultation devra être présentée de façon très claire et comprendre : le calendrier ou programme de réalisation des consultations, y compris les entités rencontrées (y compris les personnes défavorisées, vulnérables et affectées par les impacts des travaux de réhabilitation), les supports ayant servi pour la consultation (procès-verbaux, listes de présence, etc.), les voies appropriées pour la consultation (focus group, enquêtes, réunion publique, interview, etc.), la documentation des résultats des consultations. Le consultant veillera à ce que les consultations soient inclusives, considérant toute la population et non seulement les leaders, dans les langues locales et accessibles pour des personnes non instruites. Ces procès-verbaux et les listes de présence dûment signées par les différentes parties prenantes seront annexés aux rapports.

Lors de cette consultation, le Consultant expliquera l'ensemble des activités prévues par le PIF 2 dans le cadre de l'aménagement et la restauration de l'agro-forêt de Scio, les responsabilités, les droits et devoirs de chaque parties prenantes, les impacts (positifs et négatifs) potentiels possibles, les mesures alternatives prévues par les projets ainsi que les modalités de mise en œuvre. L'UCP participera autant que possible aux consultations pour appuyer le consultant dans sa tâche.

Le consultant facilitera la coordination et la participation des ONG, le Conseil Café Cacao, des secteurs privés et du secteur public pendant la réalisation des études ainsi que la formulation de ses conclusions et recommandations. Il documentera les différents échanges et sessions de concertation en mentionnant les propositions des parties prenantes et personnes affectées par le sous-projet. Il devra démontrer comment est-ce que l'avis des personnes défavorisées et vulnérables a été considéré lors de la consultation des parties prenantes tel que défini par le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

VI. DUREE ET LIVRABLE DE L'ETUDE

6.1 Durée de l'élaboration de l'EIES Approfondie

La durée totale de la réalisation de l'EIES **Approfondie** est de 80 jours ouvrables, y compris les délais des missions de terrain, de rapportage et de validation des rapports provisoires et la rédaction du rapport final intégrant les observations de l'ANDE et de la Banque mondiale tel que défini dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Durée de la conduite de l'EIES Approfondie

Désignation	Durée (jours Ouvrables)	Durée (jours ouvrables cumulés)
Préparation méthodologique (rapport de démarrage avec plan de travail)	03	03
Reunion de cadrage avec l'UCP (discussion et validation du rapport de démarrage avec plan de travail)	01	04
Mission terrain (y compris les consultations publiques)	45	49
Rédaction du rapport provisoire 1	20	69
Rédaction du rapport provisoire 2 (intégrant les observations de l'UCP)	06	75
Restitution du rapport provisoire	01	76
Validation du rapport provisoire à l'ANDE	01	77
Rédaction du rapport définitif (intégrant les observations de l'ANDE et de la Banque mondiale)	03	80

Le deuxième rapport provisoire prendra en compte les données du 1^{er} livrable des activités de recensement (analyse et intégration des données dans le rapport d'EIES Approfondie, proposition des mesures pour des éventuelles risques sociaux qui seront identifiés).

La durée calendaire entre le démarrage effectif de l'étude et le dépôt du rapport définitif ne devra pas excéder 6 mois.

6.2 Livrables

Dans le cadre de la restitution de l'EIES Approfondie, le Consultant devra soumettre des rapports provisoires de l'étude sous format papier et électronique (MS WORD et PDF sur clé USB). Toutes les versions revues seront systématiquement soumises en mode suivi des modifications jusqu'à l'obtention de la version définitive.

Après la réalisation de la revue de la qualité par le client, le Consultant transmettra

- Quatre (04) copies physiques du rapport de démarrage et une copie numérique sur clé USB ;
- Quatre (04) copies physiques du rapport provisoire 1 et une copie numérique sur clé USB ;
- Vingt-cinq (25) copies en version Numérique sur clé USB et trois (3) rapports en version physique du rapport provisoire 2 de l'EIES (NB : les cartes, plans, graphiques et photos devront être en couleur pour toutes les copies) à l'ANDE en vue de la validation en comité interministériel ;
- Six (06) copies physiques et quatre (4) copies en version numérique sur clé USB du rapport final qui prendront en compte à la fois les observations de la partie nationale (validation par l'ANDE) et celles de la Banque mondiale.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant sera une firme agréée par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE). Il devra justifier d'au moins :

- Huit (8) années d'existence légale ;

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique / Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

- la réalisation de Quinze (15) missions d'Evaluation Environnementale et Sociale (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Etude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie (EIES-A), Audit environnemental et social, Etude d'Impact Environnemental et Social Simplifiée (EIES-S), etc.) ;
- la réalisation de Dix (10) missions d'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) de projets financés ou cofinancés par les partenaires internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.) ;
- la réalisation de deux (02) EIES financées par la Banque mondiale conformément au Cadre Environnemental et Social ;
- la réalisation d'une mission (PAPF, étude faune et flore, EIES-A, EESS, EIES-S...) ... dans une aire protégée (forêt classée, agro-forêt, parc national et réserve naturelle ...) en Afrique subsaharienne.

L'exécution effective de chaque mission doit être justifiée par une attestation de bonne exécution délivrée par le commanditaire de l'étude.

Le Consultant (firme) devra proposer une équipe de quatre (4) Experts clés que sont :

- **Un ou une Gestionnaire en Environnement, spécialiste en Évaluations Environnementales et Sociales / Changement climatique – Chef de mission** : il sera d'un niveau d'étude minimum BAC+5 en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou toute autre discipline similaire (géographie, environnement et cadre de vie, biologie, foresterie, etc.). Il devra avoir au moins :
 - dix (10) ans d'expériences professionnelles en évaluation environnementale ;
 - réalisé ou participé en tant qu'expert environnementaliste clé à dix (10) missions d'évaluation et gestion environnementales et sociales (EESS, CGES, Plan de Gestion des Pestes, EIES-A, EIES-S ou d'Audit environnemental) de projets de développement ;
 - réalisé ou participé en tant qu'expert environnementaliste clé à cinq (5) missions d'EIES de projets financés ou cofinancés par les partenaires internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.) ;
 - réalisé deux (02) EIES d'un projet financé par la Banque mondiale conformément au Cadre Environnemental et Social ;
 - réalisé une mission (PAPF, étude faune et flore, EIES-A, EESS, EIES-S...) dans une aire protégée (forêt classée, agro-forêt, parc national et réserve naturelle ...) en Afrique subsaharienne.
- **Un ou une Socio-Économiste** : Expert de niveau d'étude minimum BAC+5 en sociologie, socio-économie ou tout autre diplôme équivalent. Il devra avoir au moins :
 - Huit (8) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de la sociologie du développement et des évaluations sociales et économiques (acquisition foncière et/ou perte d'activités économiques des personnes ou groupes de personnes affectées par des projets de développement, résilience des communautés, caractérisation des moyens de subsistance, systèmes de production et revenus, développement communautaire en milieu rural, gestion des ressources naturelles...);
 - réalisé ou participé en tant qu'expert sociologue ou socio-économiste clé à cinq (5) missions d'études d'évaluation environnementale et sociale ou socioéconomiques de programmes, projets ou sous-projets de développement ;

- réalisé une (01) EIES d'un projet financé par la Banque mondiale conformément au Cadre Environnemental et Social ;
- réalisé une mission (PAPF, étude faune et flore, EIES, EESS, CIES...) dans une aire protégée (forêt classée, agro-forêt, parc national et réserve naturelle ...) en Afrique Subsaharienne.
- **Un ou une agronome, spécialisé(e) en aménagement forestier et agro-forestier** : Expert de niveau d'étude minimum BAC+5, il devra avoir au moins :
 - cinq (5) ans d'expériences professionnelles en foresterie ou aménagement agro-forestier ;
 - participé en tant qu'expert clé à une (01) mission d'Evaluation Environnementale et Sociale (EESS, CGES, EIES, CIES...) de projets ou sous-projets financés par la Banque mondiale en milieu (agro)forestier (Forêts classées, Parc national et réserves, agro-forêts...) et conformément au cadre environnemental et social.
- **un(e) Juriste** : niveau de formation au moins BAC+4 en Droit ; ayant une expérience générale d'au moins cinq (5) ans dans l'analyse du cadre juridique (législatif, réglementaire) et institutionnel de la gestion et la protection de l'environnement et du développement local. De manière spécifique, il/elle devra avoir une excellente connaissance du droit foncier et des pratiques foncières en milieu rural (domaine forestier et domaine rural) dans la zone d'étude, incluant la question des contrats agroforestiers et de droit international (notamment les traités sur les droits humains, les directives volontaires pour la gouvernance foncière...). Il/elle devra avoir participé à la réalisation d'au moins deux (2) missions dans le cadre d'Evaluation Environnementale et Sociale (EESS, CGES, EIES, CIES...) de Projets financés par la Banque mondiale dont un (1) selon les directives du Cadre Environnemental et Social et (1) en milieu agro-forestier.

VIII. CONTENU ET PRESENTATION DU RAPPORT D'EIES

Pour la rédaction du rapport d'EIES, le Consultant devra se référer au model indicatif ci-après, relatif à l'annexe IV du décret n°96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'Impact Environnemental des projets de développement en Côte d'Ivoire :

- **Table des matières ;**
- **Liste des Acronymes ;**
- **Résumé exécutif (français et anglais)**
- **Introduction**
 - Contexte et justification de l'étude ;
 - Objectifs de l'EIES ;
 - Responsables de l'EIES ;
 - Procédure et portée de l'EIES ;
 - Méthodologie et programme de travail.
- **Description des travaux aménagement de l'agro-forêt de Scio**
 - Promoteur du sous-projet ;

- Sites du sous-projet ;
- Justification du sous-projet ;
- Description du sous-projet et de ses alternatives (incluant la situation sans le sous-projet) ;
- Chronogramme de mise en œuvre des activités.
- **Cadre politique, juridique et institutionnel**
- **Etat initial de l'environnement du sous-projet (milieux biophysique et humain)**
- **Identification, analyse/prédiction et évaluation de l'importance des impacts induits par le sous projet**
 - Description et analyse des impacts et incidences potentielles des activités du sous-projet sur les composantes biophysiques et socio-économiques ;
 - Evaluation de l'importance des impacts ;
 - Analyse de la stratégie de mise en œuvre des activités dans l'agro-forêt de Scio.
- **Identification des mesures d'atténuations** (Avant, pendant les travaux et clôture du projet)
- **Impacts des activités sur le Changement climatique**
- **Plan de gestion environnementale et sociale**
 - Surveillance sous-projet ;
 - Suivi des activités ;
 - Evaluation des activités ;
 - Responsables du suivi et de la surveillance ;
 - Indicateurs de suivi et coûts de mise en œuvre des mesures d'atténuation
 - Plan d'urgence ;
 - Matrice de synthèse du PGES.
- **Consultation des parties prenantes**
- **Références bibliographiques**
- **Annexes**
 - Clause environnementale et sociale à insérer dans les contrats des Chefs d'Exploitation ;
 - Liste des personnes rencontrées ;
 - Participation du public (consultations publiques, etc.) ;
 - Support de communication (coupures de presse, opinions écrites, etc.) ;
 - Programme de collecte des données sur le terrain ;
 - Rapport d'analyse des eaux de surface ;
 - Cartes de situation des activités du sous-projet ;
 - TdRs de l'EIES Approfondie ;
 - Toute autre documentation pertinente.

IX. METHODE DE SELECTION ET DOSSIER DE CANDIDATURE

Le recrutement sera effectué suivant la méthode de sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017 et Août 2018. La firme sera retenue en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes pour la mission à exécuter.

X. VALIDITE DES TERMES DE REFERENCES

Les présents Termes De Reference (TDR) ont une durée de validité d'un (01) an à compter de la date de transmission au promoteur. Passé ce délai, le promoteur doit prendre attache avec l'ANDE pour son actualisation.

XI. SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATIONS

Les personnes rencontrées, les Ministères et structures consultés, le programme de collecte de données sur le terrain, les opinions écrites et la participation du public seront consignés dans l'étude.

Les principales difficultés rencontrées dans la collecte des données seront aussi mentionnées dans cette partie de l'étude.

XII. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Le Consultant mentionnera toute la documentation ayant servi à l'élaboration du rapport de l'Etude d'Impact Environnement et Social Approfondie (EIES Approfondie).

**P/ Le Sous-Directeur des EIES
Et du Contrôle des Projets**

Le Directeur

Par Intérim le S/DAAF



KOFFI Nestor



Ernest BOUAKY

Annexe 2 : Courriers d'information et de consultation

MINISTERE DES EAUX ET FORETS



Le Cabinet

- 04956 /MINEF/CAB01/UCP PIF2-atk

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

Abidjan, le 09 DEC 2024

./-))

Monsieur le Préfet de Région
du Guémon, Préfet du
Département de Duékoué

DUEKOUÉ

Objet : Mission de terrain et consultation des parties prenantes relative à l'étude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie (EIESA)

Monsieur le Préfet de Région,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) adopté en 2019, le Gouvernement a développé les projets d'investissement forestier phases 1 et 2 avec l'appui de la Banque mondiale en vue de renforcer la conservation des Parcs Nationaux (PN) et Réserves Naturelles (RN) et la réhabilitation des Forêts Classées (FC).

Conformément au décret d'application n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales par la République de Côte d'Ivoire ainsi qu'au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, l'ensemble des activités du Projet d'Investissement Forestier (PIF) phase 2 est assujéti à une évaluation environnementale et sociale avant leur mise en œuvre.

A cet effet, il est prévu l'élaboration d'une Etude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie pour les travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio afin d'identifier les risques et proposer des mesures de gestion.

Pour une meilleure conduite de cette étude, une mission de terrain ainsi que la consultation de l'ensemble des parties prenantes est requise pour prendre en compte leurs avis, préoccupations et recommandations.

Ainsi, deux équipes de Consultants du **Cabinet Easy Management** conduites par Dr **YAO Kouassi (Cellulaire : 0787780717)** et Madame **OKON Thérèse (Cellulaire : 0152589024)** seront dans votre Région du **12 décembre 2024 au 24 décembre 2024** pour la réalisation de cette étude.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Préfet de Région**, en l'assurance de ma parfaite considération.

Pl :

-TdR de l'étude



Recu le 13/12/24
[Signature]

P/Le Ministre et par délégation
Directeur de Cabinet



MINISTRE DES EAUX ET FORETS



Le Cabinet

N°4954/MINEF/CAB01/UCP PIF2-atk

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

Abidjan, le 09 DEC 2024

/-))

Monsieur le Préfet de Région du
Cavalry, Préfet du Département
de Guiglo

GUIGLO

Objet : Mission de terrain et consultation
des parties prenantes relative à l'étude
d'Impact Environnementale et Sociale
Approfondie (EIESA)

Monsieur le Préfet de Région,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) adopté en 2019, le Gouvernement a développé les projets d'Investissement forestier phases 1 et 2 avec l'appui de la Banque mondiale en vue de renforcer la conservation des Parcs Nationaux (PN) et Réserves Naturelles (RN) et la réhabilitation des Forêts Classées (FC).

Conformément au décret d'application n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales par la République de Côte d'Ivoire ainsi qu'au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, l'ensemble des activités du Projet d'Investissement Forestier (PIF) phase 2 est assujéti à une évaluation environnementale et sociale avant leur mise en œuvre.

A cet effet, il est prévu l'élaboration d'une Etude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie pour les travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio afin d'identifier les risques et proposer des mesures de gestion.

Pour une meilleure conduite de cette étude, une mission de terrain ainsi que la consultation de l'ensemble des parties prenantes est requise pour prendre en compte leurs avis, préoccupations et recommandations.


Ainsi, deux équipes de **Consultants du Cabinet Easy Management conduites par Dr YAO Kouassi (Cellulaire : 0787780717) et Monsieur GNAHOUA Yves (Cellulaire : 0707135031)** seront dans votre Région du **12 au 24 décembre 2024** pour la réalisation de cette étude.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Préfet de Région**, en l'assurance de ma parfaite considération.

Pl:
- TdR de l'étude



Annexe 3 : Procès-verbaux des consultations publiques

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO	
PV DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIES-A)	
INTRODUCTION	
<p>L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 16 décembre, de dix heures trente minutes à onze heure dix-huit minutes, s'est tenue sous la présidence de Monsieur Zokou Guy Gesril BOBO, Sous-Préfet de Kahin -Zarabaon, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) du projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO dans la région du GUEMON.</p> <p>Cette réunion a enregistré la présence des autorités coutumières (chefs de village et notables), des chefs religieux, des leaders d'opinion des localités de Kahin-Zarabaon et les agents de la SODEFOR, (voir liste de présence).</p> <p>A l'entame de la réunion, Monsieur le Sous-Préfet a souhaité la bienvenue à toute l'assistance qui a bien voulu effectué le déplacement. Après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes EasyManagement/ID Sahel de se présenter à l'assemblée, il a ensuite présenté le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A). Il a relevé l'intérêt que l'Etat Ivoirien accorde à tous les projets qui peuvent apporter le développement aux populations et d'inscrire les perspectives dans la durabilité qui viendra améliorer leurs conditions de vie significative.</p> <p>A sa suite, le Chef de mission, Madame N'da Thérèse OKON, a pris la parole pour remercier tous les participants puis a présenté les points sur lesquels portera son intervention. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none">• La présentation du projet ;• Les impacts probables sur l'environnement naturel et humain ;• Les mesures d'atténuation ou de compensation.	
PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURE DE MITIGATION	
<p>Le chef de mission a présenté le contexte du projet, les impacts directs dans la zone du projet et leurs mesures d'atténuations. Ainsi, la réalisation du projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO dans la région du GUEMON aura une influence directe sur la localité, la vie des populations de la sous-préfecture de Kahin-Zarabaon, ainsi que de celle de tout le Département de BANGOLO qui bénéficieront des impacts du projet. C'est pourquoi, la mission conduite par EasyManagement a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement naturel ;- Déterminer les activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;- Evaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et d'informer les différentes populations concernées par le projet à travers des réunions publiques ou focus groupes (avis, préoccupations et suggestions), en présence des populations concernées. <p>Concernant les principaux impacts potentiels des activités du projet sur l'environnement biophysique, Il s'agit en premier lieu des impacts sur le milieu biophysique ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Des nuisances atmosphériques dues au soulèvement de la poussière lors des circulations des véhicules et activités de construction de la route ;• Des risques de pollution des eaux de surface dus à la contamination de l'eau par l'érosion du sol et l'épandage des matériaux contaminateurs ;• Altération de la qualité de l'air ;• Nuisances sonores ;	
Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) du Projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO	

- Pollution du sol.

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Modernisation des villages environnants (perte de certaines valeurs culturelles).
- Développement du brassage culturel ;
- Modification de la qualité de vie des populations (hausse des coûts des denrées alimentaires, logements forte densité de la population, etc.) ;
- Propagation des maladies transmissibles (IST, VIH, SIDA, COVID 19 etc.) ;
- Risque d'accident pendant les travaux d'aménagement ;
- Reconversion des personnes impactées par le projet dans de nouvelles activités génératrice de revenus
- Création d'emploi temporaire et à long terme ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activité génératrice de revenus.

Le chef de mission a présenté par la suite, le mode d'acquisition du site du projet, les mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et sur la population. Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités de construction seront proposées dans le rapport d'EIES-A dont le Plan de Gestion Environnementale et Sociale du projet donnera les modalités pratiques de mise en œuvre.

Echanges avec les parties prenantes

A la fin de son intervention, Monsieur le Sous-Préfet a ouvert le chapitre des échanges. Plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Suggestions/ Préoccupations	Réponses
M. DOH Hubert , membre du Comité de Gestion Participatif (CGP)	La jeunesse de Kahin-Zarabaon souhaite faire partie des agents recenseurs	<u>Monsieur le sous-préfet</u> Suggère que les jeunes s'impliquent dans les activités de la sous-préfecture
M. GBEA Kouï Ernest , Chef de village de Kahin	Est-ce que le projet concerne uniquement les personnes ayant leurs parcelles dans les zones identifiées ?	<u>Lieutenant BAGNY</u> Oui, le projet concerne uniquement les personnes ayant leurs parcelles dans les zones identifiées.
M. TAYOU Aimé Arthur	Suite au reboisement, est ce que les bois reviennent à l'Etat ou aux paysans ?	<u>Chef de mission</u> les bois reviennent à l'Etat de Côte d'Ivoire
M. NANTI Bi Zamblé Richard	Est-ce que les personnes vont rester après le reboisement dans la forêt ?	<u>Monsieur le sous-préfet</u> Pour des questions humanitaires, les populations demeurent dans les forêts avec certaines mesures d'accompagnement telles que les AGR, les financements, les fonds pour la mise en place de certaines activités ainsi que les contrats de pépinières rémunérées.

		en place de certaines activités ainsi que les contrats de pépinières réénumérées.
M. OUATTARA Aboubakary, Iman	Est-ce que les bois peuvent être coupés pour la construction des maisons ou autres activités ?	<u>Monsieur le sous-préfet</u> Non, c'est le patrimoine de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance a donné les conseils d'usage pour la bonne exécution du projet. Aussi, il a pris le soin de remercier tous les participants pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Le secrétaire de Séance	Le président de Séance
 <p>Nga Thérèse KON Secrétaire</p>	 <p>Zokou Guy Gesril BOBO Sous-Préfet</p>

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO



EasyManagement
1800-2621-4215-487036



PV DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE RELATIF A L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIES-A)

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt et quatre et le lundi 16 décembre 2024, de 10 heures trente minutes à douze heures cinq minutes, s'est tenue sous la présidence de Madame N'DRI Kan Sylvie Secrétaire Générale 2, représentant le préfet de Région du Cavally, préfet du département de Guiglo, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre de la réalisation de l'**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)** relatif au projet des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO, Département de Guiglo, région du Cavally

Cette réunion a enregistré la présence du Secrétaire Générale 2 de préfecture, le sous-préfet de Guiglo, madame le Sous-préfet de Kaadé, les Directeurs régionaux des structures étatiques, les autorités coutumières (chefs de villages) et les présidents des jeunes et des femmes des différentes localités (voir liste de présence).

A l'entame de la réunion, Madame la Secrétaire Générale 2 a souhaité la bienvenue à toute l'assistance qui a bien voulu effectuer le déplacement. Après avoir permis à l'équipe du Bureau d'Etudes EASYMANAGEMENT de se présenter à l'assemblée, Il a ensuite présenté le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA). Il a relevé l'intérêt que l'Etat Ivoirien accorde à tous les projets qui peuvent apporter le développement pour les populations et d'inscrire les perspectives dans la durabilité qui viendra améliorer significative.

A sa suite, le Chef de mission, Mr Yves GNAHOUA, a pris la parole pour remercier tous les participants puis a présenté l'ordre du jour de la séance d'information et de consultation publique qui a porté sur :

Ordre du jour :

- 1) Présentation du projet, des impacts potentiels sur l'environnement naturel et humain, ainsi que les mesures d'atténuation ou de compensation
- 2) Echanges avec les parties prenantes
- 3) Divers.

I. PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURE DE MITIGATION

Le chef de mission a présenté le contexte du sous-projet conformément au Décret n° 2024-595 du 26 Juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales, en vue de préserver l'Environnement naturel et humain et au Décret n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement de même qu'aux Normes Environnementales et Sociale de la Banque mondiale (Bm) relatives au sous-projet Ainsi, la réalisation du projet des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO aura des influences directes et indirectes sur le forêt de SCIO, les localités et la vie des populations environnantes, ainsi que de celles de tout le département qui bénéficieront des impacts du projet.

C'est pourquoi, la mission conduite par EasyManagement a pour objectifs :

- Identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement naturel ;
- Déterminer les activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
- Evaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels et d'informer les différentes populations concernées par le projet à travers des réunions publiques et communautaires ou focus groupes (avis, préoccupations et suggestions), en présence des populations concernées.

Concernant les principaux impacts potentiels des activités du projet sur l'environnement biophysique, Il

s'agit en premier lieu des impacts sur le milieu biophysique ;

- Perturbation de la forêt ;
- Accentuation de l'érosion
- Production de déchets agricoles
- Pollution des cours d'eau

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Création d'emplois temporaires au profit des jeunes
- Augmentation des revenus des chefs d'exploitations
- Absence de consensus sur les travaux à réaliser ;
- Frustrations dues au non-emploi des jeunes pour le dégagement des emprises ;
- Perte de revenus ;
- Perte de capacité de production agricole ;
- Conflits entre les chefs d'exploitation et les éco-guides sur les résultats des contrôles opérés ;
- Frustration des chefs d'exploitation suite au non-renouvellement des contrats ;
- Mauvaise qualité des campagnes d'évaluation ;
- Atteinte à la santé et sécurité des personnes impliquées (blessures, fatigue musculaire, morsures de reptiles,

Le chef de mission a ensuite souligné l'Etat a décidée de signer des contrats de 10 ans renouvelables, de 5ans non renouvelables et des redevances avec les exploitants Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités de l'aménagement du foret classée seront proposées dans le rapport d'EIESA dont le Plan de Gestion Environnementale et Sociale du projet donnera les modalités pratiques de mise en œuvre.

2. Echanges avec les parties prenantes



Après les interventions de Madame la Secrétaire Générale 2 et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Suggestions/ Préoccupations	Réponses
Bakary Landry Sylvain Secrétaire Alliance We	Il faut mettre en place des vraies mesures qui impliquent toutes la jeunesse	<u>Le chef de mission</u> répondu qu'il a pris acte et qu'il fera remonter l'information
BAZZAUD ETIENNE, chef de GUEIKIN	Il faut que les contrats soient renouvelés et qu'on leur confie le remplissage des pépinières	<u>Le chef de mission</u> répondu qu'il a pris acte et qu'il fera remonter l'information
KOUIDE EMMANUEL, Chef de village de Kouidébly Sokoura	Il faut que la production de pépinière soit remise à la population	Le Sous-préfet de Guiglo a répondu que cela sera pris en compte.

BIA FULGENCE MARTIAL, Représentant des jeunes de Douedy Guezon	Création de forage pour l'entretien des plants	La suggestion a été pris en compte et l'information sera remonter
DIE BAHOU MARCEL	Il faut qu'une part de la redevance nous soit reverser	La suggestion a été pris en compte et l'information sera remonter
SAHIN MONNEBO JULIEN, chef de village de NEDROU	Quand est-ce que les perdiems de remplissage des sachets seront perçus ?	Le LT AHOUA de l'UGF a affirmé que les paiements sont cours.
DODIE JOKA ESAI, Président de jeune	Dénonciation des contrats de redevance foncière	La suggestion a été pris en compte et l'information sera remonter
SEAE NOHO DESCARD, secrétaire général du chef de BEDY GOUAZON	Comment se fait-il qu'on trouve des infrastructures sociales de base dans la forêt classée ?	La suggestion a été pris en compte et l'information sera remonter
YRONEO JEAN LUC, chef du village de Bedy Gouazon	Quel est le sort des populations et villages implantés dans la forêt classée ?	Le LT AHOUA de l'UGF affirmé qu'ils ne seront lésés et leur cas seront analysés

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le SG 2 a levé la séance non sans avoir pris le soin de remercier le sous-préfet de Guiglo, madame lesous- préfet de Kaadé, les Directeurs régionaux des structures étatiques, les autorités coutumières (chefs de villages) et les présidents des jeunes et des femmes des différentes localités pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Le chef de mission	La présidente de Séance
 <p>Yves N'DRI Kan Sylvie Expert en Environnement</p>	 <p>Mme N'DRI Kan Sylvie Secrétaire Générale de Préfecture</p>

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

<p>République de Côte d'Ivoire Union – Discipline – Travail</p> 	<p>Ministère des Eaux et Forêts</p> 
	<p>UNITE DE COORDINATION DU PROJET</p>

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE
SCIO

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE

Motif / type de réunion : Réunion de consultation publique	Lieu : Salle de réunions de la Sous-Préfecture de Guéhiébly
Étaient présents : voir liste de présence en annexe	Date et durée : Vingt-trois décembre 2024, dix heures trente minutes à onze heures trente-deux minutes.

Introduction

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi vingt-trois décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Sous-Préfecture de Guéhiébly de dix heures trente minutes à onze heures trente-deux minutes sous la présidence de Monsieur BAH BI LOA LANDRY, Sous-préfet de Guéhiébly, une réunion de consultation publique dans le cadre de L'étude d'Impact

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

Environnemental et Social, Approfondi des Travaux d'Aménagement de l'Agro-forêt de SCIO

Le secrétariat était assuré par **Monsieur Kouakou Serge KOFFI**, Expert Sociologue.

Ont participé à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

Deux (02) points inscrits à l'ordre du jour :

1- Présentation du Projet de l'Etude d'impact environnemental et social, Approfondi des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO ;

2- Echanges.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **Monsieur BAH BI LOA LANDRY**, Sous-préfet de Guéhiébly, a souhaité d'abord la bienvenue à la délégation du Consultant, de même qu'aux populations et les représentants des services administratifs qui se sont déplacés pour participer à cette réunion de consultation publique. Par la suite, il rappelle l'importance des travaux à réaliser. Il a fait l'ouverture de la séance de consultation Publique. Il a souhaité que les échanges qui auront lieu puissent concourir à une meilleure prise en compte des préoccupations des populations.

Prenant la parole à son tour, **Dr YAO Kouassi Serge**, Expert Environnementaliste Représentant le Easy Management a présenté le projet et son contexte ainsi que les activités.

1- Présentation du Projet de l'Etude d'impact environnemental et social, Approfondi des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO ;

Le Projet « Travaux d'aménagement de l'Agro-forêt de SCIO » en Côte d'Ivoire concerne l'amélioration de la conservation des forêts et les moyens d'existence des communautés aux fins de gestion durable des forêts en adoptant la stratégie nationale REDD+ et la stratégie de Préservation, réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF) ainsi que l'initiative Cacao et Forêts (ICF) en vue de réduire la déforestation et rehausser la couverture forestière à un taux de 20% du territoire national.

L'aménagement de la forêt classée de Scio doit assurer la pérennité de la forêt résiduelle qu'elle contient et de ses différentes fonctions, réhabiliter les zones forestières dégradées tout en maintenant une production de cacao, cela en répondant à

trois objectifs principaux :

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

- **Objectifs économiques** : pérennisation et augmentation de la ressource en bois d'œuvre et maintien de la production de cacao ; par la transformation des parcelles agricoles en espaces agroforestiers ;
- **Objectifs écologiques** : préservation et réhabilitation des fonctions écologiques et de la biodiversité de la forêt, en procédant à la réhabilitation des berges des principaux cours d'eau ;
- **Objectifs socio-économiques** : contribution au développement local durable, satisfaction des besoins des populations locales en matière d'usage de la forêt et de ses produits en association avec la cacaoculture, par la préservation du climat social propice au projet de restauration de la FC de Scio.

la forêt classée de Scio est subdivisée en deux séries distinctes : la « Série de protection » ; la Série agroforestière ».

La série de protection s'étend sur **28 453,57 ha**. Elle intègre la totalité des reliques de forêts et les zones écologiquement sensibles que sont les berges de rivières, les flancs et sommets de colline.

La série agroforestière couvre une superficie de **61 193,12 ha** et rassemble l'ensemble des surfaces déboisées et converties en plantations (essentiellement de cacao), hors zones sensibles et à hautes valeurs pour la conservation et à haut stock carbone.

Conscient des impacts positifs et négatifs qu'un tel projet pourrait avoir le chef de mission a signifié qu'il est important de prendre en compte les avis des populations locales.

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

2- Echanges

Les échanges entre les différentes parties prenantes sont renseignés dans le tableau ci-dessous.

Réf.	Intervenants			Discussions	
	Nom et prénoms	Titre / fonction	Sexe	Préoccupations/Attentes /Suggestions	
				Réponses	
	KOUADIO Yao	Chef du village de Gounterkro	M	Il a marqué son accord et l'implication pour la réussite du projet. Il émit la doléance de voir la route de Gounterkro être reprofilé pour faciliter la circulation des biens et des personnes.	
	KONAN N'Guessan Marguerite	Présidente des femmes de Gounterkro	M	Elle a proposé la construction de dispensaire et de forage à Gounterkro pour améliorer les conditions de vie des populations.	
	Sawadogo Soumaila	Secrétaire de la chefferie de Bakarikro	M	Il a émis l'accord de la chefferie à la réalisation du projet. Ensuite, il veut que la localité de Bakarikro puisse bénéficier également de dispensaire, école et pompe villageoise.	
	DOH Emile	Représentant le Chef de Diourouzon	M	Tout en mentionnant son accord pour le projet, Il a posé la question de connaître le processus du suivi du projet de	
				SAHI Yoro Jacob, Agent à la SODEFOR de KAHIN a précisé que les sachets de pépinière sont disponibles	

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

			reboisement.	et que pour l'instant la SODEFOR est en phase de recrutement pour la réalisation des pépinières. A sa suite Dr YAO Kouassi Serge, Expert Environnementaliste a invité la SODEFOR a informé les autorités préfectorales à chaque niveau de la réalisation du projet.
Sawadogo Soumaila	Secrétaire de la chefferie de Bakarikro	M	Il a tenu à savoir les zones retenues pour la réalisation des pépinières. Ensuite il a voulu savoir si le projet prévoit l'accompagnement pour les AGR	Dr YAO Kouassi Serge, Expert Environnementaliste a précisé qu'il revient à la SODEFOR d'identifier ces zones au moment opportun. SAHt Yoro Jacob, de la SODEFOR de KAHIN a évoqué que le projet prévoit l'accompagnement en AGR
BAH BI Loa Landry	Sous-Préfet de Guéhieby	M	Monsieur le Sous-Préfet a invité les femmes à véritablement s'impliquer et également à proposer des activités génératrices de revenue.	
	Sous-Préfet	M	Il a voulu connaître les mécanismes de suivi en ce qui concerne les AGR.	Dr YAO Kouassi Serge, Expert Environnementaliste a mentionné que des propositions seront faites pour un suivi de ces activités.

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

Vindé Boyou Patrice	Chef du village de CIB	M	Il a souhaité savoir les dispositions prévues pour les personnes qui voudront partir	Dr YAO Kouassi Serge, Expert Environnementaliste a mentionné que des mesures sont prévues pour accompagner les personnes qui désirent partir.
DIE Viviane	Secrétaire des femmes de Diourouzon	F	La représentante des femmes veut la construction de maternité en faveur de la localité de Diourouzon	
GUEI Paul Donatien	Président central des jeunes de Diourouzon	M	Il souhaite une meilleure implication de la jeunesse à tous les niveaux du projet.	

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAH BI LOA LANDRY, **Sous-préfet de Guéhiébly**, a rappelé l'importance des activités qui seront menées. Par la suite il a tenu à remercier l'ensemble des participants et à l'équipe du consultant. Enfin, il a souhaité l'implication de tous pour la réussite du projet et il a invité l'ensemble des chefs à transmettre les messages à leur population respective par la suite il a levé la séance.

Fait à Guéhiébly, les jours, mois et an que dessus

<p><u>Le Secrétaire de séance</u></p>  <p>Kouéhiébly 2009 ABIDJAN 28 OFFI Expert Sociologue</p>	<p><u>Le Président de séance</u></p>  <p>BAH BI LOA LANDRY Sous-Préfet</p>
---	--

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDIE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

<p>République de Côte d'Ivoire Union – Discipline – Travail</p> 	<p>Ministère des Eaux et Forêts</p> 
	<p>UNITE DE COORDINATION DU PROJET</p>

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDIE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE
SCIO

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE

<p>Motif / type de réunion : Réunion de consultation publique</p>	<p>Lieu : Salle de réunions de la Préfecture de Bloléquin</p>
<p>Étaient présents : voir liste de présence en annexe</p>	<p>Date et durée : Seize décembre 2024, dix heures trente minutes à douze heures dix minutes.</p>

Introduction

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi seize décembre , s'est tenue dans la salle de réunion de la Préfecture de Bloléquin de dix heures trente minutes à douze heures dix minutes sous la présidence de **Monsieur YAPI Yapi, Secrétaire Général de Préfecture, représentant Monsieur le Préfet du Département de Bloléquin** , une réunion de consultation publique

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDIE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

dans le cadre de L'Etude d'Impact Environnemental et Social, Approfondie (EIES-A) des Travaux d'Aménagement de l'Agro-forêt de SCIO

Le secrétariat était assuré par **Monsieur Kouakou Serge KOFFI**, Expert Sociologue.

Ont participé à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence jointe en annexe.

Deux (02) points inscrits à l'ordre du jour :

1- Présentation du Projet de l'Etude d'impact environnemental et social, Approfondie des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO ;

2- Echanges.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **Monsieur YAPI Yapi, Secrétaire Général de Préfecture, représentant Monsieur le Préfet de Bloléquin** a souhaité d'abord la bienvenue à la délégation du Consultant, de même qu'aux populations et les représentants des services administratifs qui se sont déplacés pour participer à cette réunion de consultation publique. Par la suite, il rappelle l'importance des travaux à réaliser. Il a fait l'ouverture de la séance de consultation Publique. Il a souhaité que les échanges qui auront lieu puissent concourir à une meilleure prise en compte des préoccupations des populations.

Prenant la parole à son tour, **Dr YAO Kouassi Serge**, Expert Environnementaliste Représentant le Easy Management a présenté le projet et son contexte ainsi que les activités.

1- Présentation du Projet de l'Etude d'impact environnemental et social, Approfondi des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO ;

Le Projet « Travaux d'aménagement de l'Agro-forêt de SCIO » en Côte d'Ivoire concerne l'amélioration de la conservation des forêts et les moyens d'existence des communautés aux fins de gestion durable des forêts en adoptant la stratégie nationale REDD+ et la stratégie de Préservation, réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF) ainsi que l'initiative Cacao et Forêts (ICF) en vue de réduire la déforestation et rehausser la couverture forestière à un taux de 20% du territoire national.

L'aménagement de la forêt classée de Scio doit assurer la pérennité de la forêt résiduelle qu'elle contient et de ses différentes fonctions, réhabiliter les zones forestières dégradées tout en maintenant une production de cacao, cela en répondant à trois objectifs principaux :

- **Objectifs économiques** : pérennisation et augmentation de la ressource en bois d'œuvre et maintien de la production de cacao ; par la transformation des parcelles agricoles en espaces agroforestiers ;

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDIE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

- **Objectifs écologiques** : préservation et réhabilitation des fonctions écologiques et de la biodiversité de la forêt, en procédant à la réhabilitation des berges des principaux cours d'eau ;
- **Objectifs socio-économiques** : contribution au développement local durable, satisfaction des besoins des populations locales en matière d'usage de la forêt et de ses produits en association avec la cacaoculture, par la préservation du climat social propice au projet de restauration de la FC de Scio.

la forêt classée de Scio est subdivisée en deux séries distinctes : la « Série de protection » ; la Série agroforestière ».

La série de protection s'étend sur **28 453,57 ha**. Elle intègre la totalité des reliques de forêts et les zones écologiquement sensibles que sont les berges de rivières, les flancs et sommets de colline.

La série agroforestière couvre une superficie de **61 193,12 ha** et rassemble l'ensemble des surfaces déboisées et converties en plantations (essentiellement de cacao), hors zones sensibles et à hautes valeurs pour la conservation et à haut stock carbone.

Conscient des impacts positifs et négatifs qu'un tel projet pourrait avoir le chef de mission a signifié qu'il est important de prendre en compte les avis des populations locales.

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDIE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

2- Echanges

Les échanges entre les différentes parties prenantes sont renseignés dans le tableau ci-dessous.

Réf.	Intervenants			Discussions		Réponses
	Nom et prénoms	Titre / fonction	Sexe	Préoccupations/Attentes /Suggestions		
	GOWA Jean Moïse	Représentant du Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts	M	Il a souhaité savoir si la SODEFOR sera dessaisie de ces prérogatives dans le cadre de ce projet.		Dr YAO Kouassi Serge , Expert Environnementaliste a mentionné que toutes les activités se feront avec la SODEFOR comme acteur clé.
	OUONDE Martin	Chef du village de Ziglo	M	Il a proposé que l'Etat leur reverse une partie du montant de la somme de 30 000 FCFA qui sera perçue comme redevance foncier.		Dr YAO Kouassi Serge , Expert Environnementaliste a indiqué que ce processus relève d'un autre cabinet. Mr N'DOLI Boko Marc, Sous-Préfet de Zéaglo a précisé que les résultats sont connus mais pour l'instant ne sont pas encore officiels.
	Biento GNOABOU	Chef du village de Zéaglo	M	Il a souhaité connaître la liste des personnes retenues pour le recensement des exploitants agricoles.		Dr YAO Kouassi Serge , Expert Environnementaliste a précisé que les
	DOSSO Souleymane	Représentant le Directeur Régional de	M	Il a émis le souhait de connaître le contenu du contrat de 10 ans prévus		Dr YAO Kouassi Serge , Expert Environnementaliste a précisé que les

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDIE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

			entre la SODEFOR et les paysans	contrats seront disponibles au moment opportun.
DJAHA Konan François	l'Environnement du Cavally Directeur Départemental de la Construction de Bloléquin	M	Il a tenu à savoir pourquoi les flancs de montagnes ont été sélectionnés.	Dr YAO Kouassi Serge , Expert Environnementaliste a précisé que ces zones sont qualifiées de sensibles et par conséquent méritent une protection.
KONE Bruno	Inspecteur de l'Enseignement Présocolaire et Primaire de Bloléquin	M	Il a souhaité savoir les dispositions prévues pour les écoles dans la zone du projet.	Dr YAO Kouassi Serge , Expert Environnementaliste a évoqué le fait que certaines localités seront identifiées pour recevoir des infrastructures sociales. A sa suite Mr KOFFI Serge, Expert Sociologue a précisé que les propositions de l'Inspecteur sont les bienvenues pour identifier les zones susceptibles d'abriter des infrastructures éducatives.
	Sous-Préfet de Zéaglo	M	Il a voulu connaître les mécanismes de suivi en ce qui concerne les AGR.	Dr YAO Kouassi Serge , Expert Environnementaliste a souligné que des propositions seront faites pour un suivi de ces activités.
Vlindé Boyou Patrice	Chef du village de CIB	M	Il a souhaité savoir les dispositions prévues pour les personnes qui voudront	Dr YAO Kouassi Serge , Expert Environnementaliste a mentionné que

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDIE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

			partir	des mesures sont prévues pour accompagner les personnes qui désirent partir.
DIA Joël Bly	Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Entretien Routier de Bloléquin	M	Il a voulu savoir le temps prévu pour l'étude et la période	Dr YAO Kouassi Serge, Expert Ces activités seront faites pour un suivi et une durée d'un mois.
ZON Deguelé	Habitant de la localité de Diboké	M	il voudrait savoir si le projet va toucher également la Forêt classée de Goin-Débé.	Dr YAO Kouassi Serge, Expert Environnementaliste a mentionné que pour l'instant certaines forêts ont été choisies, selon les nécessités d'autres, le seront dans le futur.

PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER PHASE 2

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, APPROFONDI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur YAPI YAPI, Secrétaire Général de Préfecture, représentant Monsieur le Préfet de Bloléquin** a rappelé l'importance des activités qui seront menées. Par la suite il a tenu à remercier l'ensemble des participants et à l'équipe du consultant. Enfin, il a souhaité l'implication de tous pour la réussite du projet et pour le bonheur des populations. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 Heures.

Fait à Bloléquin, les jours, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance




Kouakou BENE KOFFI
Expert Sociologue

Le Président de séance



YAPI Yapi
Grade II 3^{ème} Echelon

Annexe 4 : Compte rendu des consultations communautaires

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
---	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>LOBIKBO</u>
	Lieu de consultation : <u>Cour du Chef de Village</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>14</u> / <u>12</u> / 2024
	Heure : <u>11h - 14h30</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Lobikbo, une réunion d'information communautaire relative au projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de Scio.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,**
- 2-Echanges avec les populations**
- 3-Divers**

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ Préoccupations

Besoins en infrastructures sanitaire, scolaire

La communauté de Lobikbo craint son départ de la forêt classée de Scio.



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



❖ **Suggestions**


La communauté de Laboure plaide
auprès de l'Etat pour le paiement
par hectare

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p> 
---	--

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
---	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>YAKRO</u>
	Lieu de consultation : <u>COURDUCHEF</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>15</u> / <u>12</u> / 2024 Heure : <u>11h45 - 13h50</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Yakro,
une réunion d'information communautaire
relative au projet d'aménagement de l'agro-
forêt de Scio

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le
suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et
humain,**
- 2-Echanges avec les populations**
- 3-Divers**


Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir
leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

- Construction d'école
- Construction d'infrastructures sanitaires
- Rehabilitation des routes
- Installation des antennes de
communication
- Electrification du Comblement
Yakro
- Pompe hydraulique

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
---	---

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>LANGBAKRO</u>
	Lieu de consultation : <u>COUR DU CHEF</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>15</u>/ <u>12</u>/ 2024
	Heure : <u>15h41 à 17h09</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Langbakro.....
une réunion d'information communautaire
relative au Projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de Scio.....

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers


Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

- Le complément de Langbakro s'aide pour le paiement des 30000F à l'hectare
- Construction d'écoles
- Construction de Centre de santé
- Installation de pompe hydraulique
- Réhabilitation des routes
- Installation d'entretien de communication

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
---	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>RAHIN</u>
	Lieu de consultation : <u>Comm. du chef de village</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>16</u> / <u>12</u> / 2024 Heure : <u>16h20</u> - <u>17h45</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Rahin,
une réunion d'information communautaire
relative au projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de Scio

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le
suivant :

**1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et
humain,**

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir
leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

- Construction d'un collège de proximité dans la localité de Rahin
- Construction d'une maternité
- Construction d'un hôpital
- Reparer les bornes fontaines
- Activer l'électricité en triphase



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....


❖ **Suggestions**

- Construction d'école
- Construction d'hôpital
- La population Katin souhaite avoir une brigade
- Rehabilitation de l'axe Bongolo-Katin

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de Délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPEMENT</p> 
---	---

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
---	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>3 Carrefour</u>
	Lieu de consultation : <u>Cours du Chef</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>17</u> / <u>12</u> / 2024 Heure : <u>11h24 - 14h</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de 3 Carrefour,
une réunion d'information communautaire
relative au projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de Scio

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,**
- 2-Echanges avec les populations**
- 3-Divers**


Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

- Rehabilitation des routes;
- La communauté de 3 Carrefour est favorable au projet;
- Permettre aux populations de réhabiliter leurs maisons pendant le projet;
- Construction d'écoles;
- Construction d'un Centre de Santé;
- Reduire le nombre d'arbres à planter par hectare;



	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
---	---

— Plaine pour la réduction des 30.000
à l'hectare;
— Installation de pompe hydraulique.

❖ **Suggestions**

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPEMENT</p> 
---	---



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : Plateau
	Lieu de consultation : Cour du chef
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : 18 / 12 / 2024
	Heure : 12h01 - 15h20

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Plateau,
une réunion d'information communautaire
relative au projet d'aménagement de l'Agro-
Forêt de Scio

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le
suivant :

**1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et
humain,**

2-Echanges avec les populations

3-Divers


Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir
leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

..... Les populations de la localité de plateau
..... plaident pour le paiement de l'hectare ;
..... Rehabilitation de la route ;
..... Construction d'un Centre de santé ;
..... Installation d'antenne de communication ;
..... Construction d'école ;
..... Permettre aux populations de
..... construire des maisons avec des toles ;

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur 2
---	---

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>Bakarykro</u> Lieu de consultation : <u>Bakarykro</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>21</u> / <u>12</u> / 2024 Heure : <u>13h</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Bakarykro
une réunion d'information communautaire relative
au.....

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le
suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs
avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

↪ **Préoccupations**

les populations ont émis les préoccupations
suivantes :

- les plants de reboisement ne doivent pas tuer leur plantation de cacao
- le nombre d'arbres à planter est énorme.
- Absence de centre santé
- Construction école six classe

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 2 sur 2
--	--

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

❖ Suggestions


la population souhaite :

- bénéficier de plant favorable à la culture du cacao
- réduction du nombre de plant par ha.
- l'accompagnement en AGR (Élevage, Commerce, marchés)
- Construction Ecole, Centre Santé et pompe villageoise

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p>	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p> <p><i>me</i> OUEDRAGO ABDOULAYE 0759772089</p>
---	--

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur 2
---	---

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>Gounterkro</u>
	Lieu de consultation : <u>Gounterkro</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>21</u> / <u>12</u> / 2024
	Heure : <u>10h02</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Gounterkro, une réunion d'information communautaire relative au.....

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,
- 2-Echanges avec les populations
- 3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

◆ Préoccupations

Y a eu ensemble les préoccupations du village se résument à :

- Réhabilitation itinéraire Bakankro Gounterkro
- Y a venir du enfant lié au planting des arbres
- Construction école ou réhabilitation de celle existante
- b.v.tu pont

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 2 sur 2
--	---


❖ Suggestions

- Les recommandations ont suggérées :
- la reconversion en d'autres activités économiques / élevage, maraîcher;
 - construction de pompe HTA
 - réhabilitation voie
 - Centre santé

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p>	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p> <p>Kouadio Yao 0506 825110</p>
---	--

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur 2
---	---

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : ALLAKARO Lieu de consultation :
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : 17 / 12 / 2024 Heure : 14h02

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de ALLAKARO une réunion d'information communautaire relative au

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.


Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

◆ Préoccupations

Les préoccupations se résument ainsi :

- le nombre d'arbre est énorme
- l'eau pour la désinfection des papiers
- réhabilitation des boîtes dans le village
- réhabilitation de piste

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur 2
---	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : N'TOBENI (BIBLIQUIN)
	Lieu de consultation : N'TOBENI 1
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : 17 / 12 / 2024
	Heure : 10h02

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de N'TOBENI une réunion d'information communautaire relative au.....

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,
- 2-Echanges avec les populations
- 3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet. Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations
* Préoccupations

les préoccupations des communautés ont concerné la somme de 30000 Fda à payer par hectare et par planteur; l'emploi de jeunes et d'entraînés de plantations de cacao dans la forêt.

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 2 sur 2
--	---

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....


❖ **Suggestions**

- la communauté pour obtenir
- une aide chère au montant de 30.000.000 ;
- pouvoir entretenir la plantation de cacao en pompant,
- une prise en compte de l'emploi jeune
- disposer de forage
- bénéficier de mesure d'accompagnement

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

	LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT
--	--

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur 2
---	---

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>CIB</u>
	Lieu de consultation :
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>15</u> <u>12</u> / 2024 Heure :

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de CIB
 une réunion d'information communautaire relative
 au Etude de l'impact Environnemental et Social
 Approfondi des Travaux d'aménagement de l'Agro

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le
 suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,
- 2-Echanges avec les populations
- 3-Divers


Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs
 avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

✦ **Préoccupations**

L'ensemble de préoccupations soulevées
concernent la diminution de la
production en cas de planting
stérile et l'accompagnement
des personnes qui se sont impacté
négativement.

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 2 sur 2
---	--


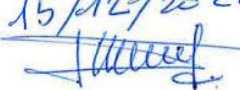
❖ Suggestions

Les Communautés ont émis les suggestions suivantes :

- Convoite la diminution du bois à planter sur les parcelles
- Souhaite conserver leur plantation surtout de l'école et contre la route

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>LE CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p> <p>Vlinda Bozon Patrice Le 15/12/2024</p> 
--	---

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur 2
--	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>Gbehibly</u> Lieu de consultation : <u>chef le chef</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>14 / 12</u> / 2024 Heure : <u>13h30</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Gbehibly, une réunion d'information communautaire relative au projet de travaux d'aménagement de l'agro-forêt de Scio.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,
- 2-Echanges avec les populations
- 3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

➤ **Préoccupations**

1- Préoccupation du chef de Village de Gbehibly.
 L'Agro-forêt sera-t-il pratiqué dans les plantations d'hevea et d'Anacarde

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 2 sur 2
--	--

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....


❖ Suggestions

- 1- Doléance M. ASSO A Kouakou : Demande à l'Etat de diminuer les 30.000F par hectare
- 2- Doléance M. Yahé Elihé Edouard Originaire du peuple guinea, demande à l'Etat de les aide à identifier les personnes occupant leur parcelle
- 3- Doléance Madame N'dri AKissi Demande à l'Etat de construire des écoles pour les enfants

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p>	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p>
--	--

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur 2
---	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>Petit Sokossou</u> Lieu de consultation : <u>Petit Sokossou</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>15</u> / <u>12</u> / 2024 Heure : <u>14h</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Petit Sokossou une réunion d'information communautaire relative au EIES-A relative aux travaux d'aménagement Agro forêt de SCIO

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,
- 2-Echanges avec les populations
- 3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

➤ Préoccupations

Les préoccupations de la communauté de ce village sont :
- Réduction de nombre d'arbres par ha.
- Réhabilitation de batis
- Réduction de production du sucre planté d'arbres.

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 2 sur 2
--	---

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

❖ Suggestions

la population pour leur ensemble
souhaite :



- la suppression du montant de 30 000 ;
- la Reprofitage de la route CR-Petit
Gokossou
- souhaite bénéficier de possibilité
de réhabilitation de route.

les femmes veulent accompagnement
pour soutenir leur mari

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Chef de délégation</p>	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p>
--	---

 	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur 2
---	---

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité :
	Lieu de consultation : <u>Ziglo</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>18</u> / <u>12</u> / 2024 Heure : <u>10h44</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Ziglo
une réunion d'information communautaire relative
au travaux d'aménagement de l'agro forêt
de Scio

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le
suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.



Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs
avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

◆ Préoccupations

l'ensemble des préoccupations de nos jours
est :

- la mise à disposition d'un personnel
de santé;
- la construction d'une école de six
classe;
- la mise à disposition de type
d'alimentation en eau

 	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 2 sur 2
---	---



- la nouvelle installation de planteurs par
les premiers installés.

♦ Suggestions

- Beneficier d'une partie de la
redevance foncière
- Délimiter la limite en villages.
- Implication des personnes installés
dans le développement du village.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>LE CONSULTANT Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p> <p> 0707-67-58-69 OUONAE Hortic</p>
---	--

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
--	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>KAADE</u>
	Lieu de consultation : <u>Cour du chef</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>15 / 12 / 2024</u>
	Heure : <u>14 H</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de KAADE,
 une réunion d'information communautaire relative
 au Projet d'Aménagement de la forêt l'Agro-
 forêt de Scio.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,**
- 2-Echanges avec les populations**
- 3-Divers**

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

Les préoccupations de la population de KAADE
Sur peuplement du village par allo-gènes
Certains planteurs peuvent détruire les arbres
de reboisement pour leur plantation
le sol des agents de reboisement.
Insecurité de la population de KAADE
Exode massif vers la villes des allo-gènes.



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

❖ **Suggestions**

- La population de KAADE suggere de:
- De quepir les populations qui vivent dans la forêt.
 - Trouver un sort pour les population pour qu'ils ne supplantent pas leur village.
 - Associer les populations (particulièrement les jeunes et les femmes) au projet de reboisement.
 - Créer des activités génératrice de Revenus pour les jeunes.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p> 
---	--

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
--	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>ISSAKRO</u>
	Lieu de consultation : <u>chez le chef</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>19/12/2024</u>
	Heure :

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de ISSAKRO, une réunion d'information communautaire relative au projet d'aménagement de l'agro-forêt de scio.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

À la suite de la rencontre, les préoccupations des populations se sont concentrées sur trois points essentiels à savoir : la qualité et le nombre de bois, ainsi que la rélevances foncières qu'elles jugeaient élevées.



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.


.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

❖ **Suggestions**

Les préoccupations des populations
s'accroissent sur l'utilisation et le
choix des essences de bois locales, la
réduction du nombre d'arbres à planter
par hectare, ainsi que la réduction et
l'uniformisation de la seede vase
finale et un prix unique par paysan.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPEMENT SANGA ISSA, chef Cpt ISSAKRO +</p>
---	---

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
--	---

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : Campement JUSTIN KRO
	Lieu de consultation :
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : 19.12.2024
	Heure :

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de.....
une réunion d'information communautaire relative
au.....

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le
suivant :

**1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et
humain,**

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir
leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

Leurs préoccupations se sont concentrées
sur trois points essentiels :

- la qualité ou le type de bois
- le nombre de bois
- le montant de la redevance forestière
qu'il faut réduire et uniformiser.



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.


.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

❖ **Suggestions**

Toutes suggestions portaient également
sur l'utilisation et le choix des essences
de bois locales, la réduction du nombre
d'arbres et plantes par hectare et
savoir à la baisse le montant de la
vente de ces.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p>  <p><i>[Signature]</i></p>	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPEMENT</p> <p>TRODOUA SERGE, chef du Cpt = Justinbro</p> <p><i>[Signature]</i></p>
---	--

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
--	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : ... <u>GLOPAUDY</u>
	Lieu de consultation :
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>18</u>/..... <u>12</u>/ 2024
	Heure :

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de...GLOPAUDY....., une réunion d'information communautaire relative au...Projet d'aménagement de l'Agro-forêt de Scio.....

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

Les préoccupations de la communauté de Glopaudy sont :

- la répartition de la redevance foncière pour le développement local
- la participation effective des propriétaires terriens qu'ils sont
- prendre en compte les besoins des populations



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

❖ **Suggestions**

- La population de Gloproudy a suggéré :
- le financement des activités de développement du village
- Avoir le tiers de la redevance foncière pour développer le village
- Supprimer les villages à l'intérieur de la forêt
- Reformuler les contrats d'exploitation avec les propriétaires terrains

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPEMENT Béchoultra Bakié Adrien Chef du village de Gloproudy C: 07-78-08-32-97</p> 
---	--



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>ZOUAN</u>
	Lieu de consultation :
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>12.12.2024</u>
	Heure :

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de ZOUAN, une réunion d'information communautaire relative au projet d'aménagement de l'agro-forêt de Scio.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

L'ensemble des communautés de ZOUAN a eu pour préoccupations :

- l'encadrement du projet par les propriétaires terriens (participation effective)
- la répartition de la redévance foncière pour le développement local.
- la qualité et le nombre des bois à servir par hectare.



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....


❖ **Suggestions**

Leur suggestions ont porté sur des
reponses effectives relatives aux
préoccupations tout en soulignant
l'arrivée de projet de développement
pour la population avec une insistance
sur la repartition de la redevance
général. A ces préoccupations s'ajoutent
l'installation et la réhabilitation de
certaines infrastructures de base.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p>  <p>DIEHAHON MARCEL Secrétaire du Chef de Village de Zouan Cell: 07 78 34 84 13</p>
---	---

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
---	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>LASSIKRO</u>
	Lieu de consultation : <u>LASSIKRO</u>
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>17 / 12 / 2024</u>
	Heure :

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de CPT LASSIKRO
 une réunion d'information communautaire relative
 au projet d'aménagement de l'agro forêt
de Scio

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,**
- 2-Echanges avec les populations**
- 3-Divers**

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

Les populations du campement de
LASSIKRO ont eu pour préoccupations:
 - la qualité ou le type de bois
 - le nombre de ces bois élevés
 - la rétrocession forcée de terres


Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.


❖ Suggestions

Leurs suggestions étaient relatives
aux réponses de leur préoccupation
liées à la qualité, au nombre et à la
redondance forcées et réduites. A cela
l'ajoute la demande d'infrastructures
de base = école, courants, l'eau, centres
de santé et réseaux téléphonie mobile.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPEMENT SAVADOGO HADI Camp. LADJIKR ACE</p>
---	--

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
---	---

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>BEDY-GOAZON</u> Lieu de consultation :
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>15.12.2024</u> Heure :

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de BEDY-GOAZON
une réunion d'information communautaire relative
au projet d'aménagement de l'agro-forêt
de Scio

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

Avant de soulever les préoccupations de la population des villages de BEDY-GOAZON, il faut noter l'existence de la déjirio comme propriétaires et originaires de cette forêt. Dès lors, leurs préoccupations portaient principalement sur l'implication effective et obligatoire des jeunes, des femmes et des hommes aussi, la répartition équitable de la celevanes forcées sans



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.



oublier les préoccupations antérieures
concernant la qualité et le nombre
de bois, et avoir apportés un éclairage
sur les contacts.


❖ Suggestions

Les suggestions des communautés
étaient axées sur les réponses à leurs
préoccupations tout en exprimant le
souhait de voir l'arrivée de projets de
développement et d'emploi pour la
population.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPMENT</p> <p>Bedy GOAZON</p> 
---	---

	Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.
---	--

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>Campement SOKOURA</u>
	Lieu de consultation :
Étaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>14/12/2024</u>
	Heure : <u>14h00</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de Campement SOKOURA une réunion d'information communautaire relative au projet d'aménagement de l'agro forêt de scio.

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

- 1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,**
- 2-Echanges avec les populations**
- 3-Divers**

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

La population du campement de SOKOURA est a eu pour préoccupation la qualité de la nature des bois. Aussi, quant au nombre de ces bois qu'elle estime trop élevé pour un hectare en la production en elle même est en baisse. Enfin, la dernière préoccupation portait sur la redévance foncière.



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

❖ **Suggestions**

Comme suggestions, la population
de SOKOURA a souhaité avoir des
réponses positives à leurs préoccupations
tout espérant bénéficier de certaines
infrastructures telles des routes,
écoles, centres de santé et bien
d'autres commodités.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>Le CONSULTANT Le Chef de délégation</p> 	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPEMENT KOUKE EMMANUEL, chef de Campeement</p> 
---	--



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	Localité : <u>Campement CAJA</u>
	Lieu de consultation :
Etaient présents : voir liste en annexe	Date : <u>14</u> / <u>12</u> / 2024
	Heure : <u>08h00</u>

L'an deux mille Vingt-Quatre, s'est tenue dans la localité de....., une réunion d'information communautaire relative au Projet d'aménagement de l'Agro-forêt de Scio.....

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

Les populations des Campement plaignent pour le nombre de bois par hectare
la mauvaise qualité de ces bois ;
la redevance foncière qu'ils trouvent élevée



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A)
relative aux travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO
Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

❖ **Suggestions**


Les suggestions sont les suivantes:

- Avoir des réponses positive à leurs préoccupations.
- bénéficier de certaines infrastructures telles que les routes, des écoles, des centres de santé ; l'électricité.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

<p>LE CONSULTANT Chef de délégation</p>  <p><i>[Signature]</i></p>	<p>LE CHEF DU VILLAGE/ DE CAMPEMENT</p> <p>ZARRE GNANGNI GNAN</p> 
--	---

Annexe 5 : Listes de présences

V 0033 4206 02



Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 16/12/2024 Heure de début : 10h30 Heure de fin : 11h18
 Localité/ Quartier : Sous-préfecture de Kshin Lieu précis : Sous-préfecture de Kshin - Zavalon
 Objet de la consultation : Projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
	Bobo Zokou Guy Gerbil		SOUS-PREFET	01-40-92-60-18	
	PROGNE MBO FABRICE	M		0709424474	
	WBRION DOMINIQUE.C	F		0744285680	
	L.F. KOUVOUGNON ARMAND	M	Adjoint au C.C de Baryoto	6708347505	
	BERE Thera Alphonse	M	Chef de famille	0546794263	
	TAYON NIDE ARTHUR	M	PT des jeunes	674132413	
	GABIA Koui Ernest	M	chef de village	0546252810	





JOH HAXEUT HABERT	H	chef de famille.	07 69 14 53 75	
KABONE LASRAME	R		07 01 30 27	K
boh Tonka' Lucien	T		05 84 47 02 75	AK
Yéro Bezafao Jean-Baptiste	M	Administratif	07 47 54 89 97	SS
OUEDRAOGO G	M		07 77 49 20 48	U
GNIN-PEA Notable.	M	Notable	05 56 41 88 29	U
Katrine' Nana	F	notable	07 75 96 99	U
YAO Koman Hi Ppote	M	chef Brouls	07 87 48 64 62	U
MATIGA MALICKY	R	chef Rookinabe	07 48 01 84 12	Slo
OUEDRAOGO SALAN	M		07 57 24 30 35	U
BANDELO ISHOAF	R		07 78 24 01 11	U
SOSNIE GILBERT	M		05 04 16 47 22	U
NANTI BI ZAMBLE R.	T	PASTEUR	07 07 77 43 53	U
REARRE IRIAKA	R		07 48 68 88 12	U
N'GORDAN ACTOU ROSALINE	F		01 03 23 40 11	U
OUATIARA ABDOUBAKARY	M	COSIM	07 57 79 67 01	U

V 0033 4206 02


Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO
 Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 14/12/2014 Heure de début : 11h Heure de fin : 16h45
 Localité/ Quartier : Lolikro Lieu précis : Cour du chef de village
 Objet de la consultation : Projet d'aménagement de l'Agro - Forêt de Scio

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	S E P S A N S A N	M	chef	0778009877	
2	P A L E f é l i c i n	M	PLANTEUR	0779102374	
3	O U A T A R A B A M O R I	M	PLANTEUR	0748651612	
4	N O U P E M A T H I E U	M	PLANTEUR	0758059978	
5	P A L E L E S O F	M	PLANTEUR		
6	M É B I E B A T C H O Z E M O R C	M	PLANTEUR	0709617635	9
7	S A W A O G O I N O S A M	M	PLANTEUR	0707474714	1

V 0033 4206 02

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 15/12/2024 Heure de début : 14h45 Heure de fin : 18h50
 Localité/ Quartier : YAO KRO Lieu précis : Sous le chef de village
 Objet de la consultation : Projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de Scio

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	YAO KOFFI ETIENNE	M	Chef du village.	0707 3512 20	
2	KOUAKOU YAO GILBERT	M	S.G. du village.	07-08-37-83-49	
3	YAO ADDUA MELAINE	F	Présidente des femmes.	0708-27-66-05	
4	OREHI MOCKTAR	M	Chef communauté Nord.	07-77-18-23-58	
5	KOUASSI N'GUESSAN JEAN-FI	M	Membre.	07-88-22-20-75	
6	OUEDRAGO ABDOULAYE	M	Membre	07-89-38-26-34	
7	SAWABOGO DRATIANE	M	Membre	07-78-10-92-15	

V 0033 4206 02








Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 15/12/2024 Heure de début : 15h41 Heure de fin : 17h51
 Localité/ Quartier : Compteur Lieu précis : Cour du Chef de village
 Objet de la consultation : Les travaux d'aménagement de l'Agro-forêt de Scio

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	KOFFI KAN RAPHAEL	M	CHEF		
2	DJE KOUADIO MARUIS	M	MEMBRE	0506 52 85 25	
3	KOUADIO KOFFI Lucien	M	SECRETAIRE	01 51 93 58 98	
4	KOUAKOU N'DIA KOUASSI	M	MEMBRE	05 06 60 00 38	
5	KOUAKOU N'DRI SERAPHIN	M	MEMBRE	01 70 09 22 53	
6	KOUADIO KOUAME FREDERIC	M			
7	N'GUESSAN KOUASSI LAURENT	M	MEMBRE	07 08 62 79 48	

25	YAON'DRI NARCISSE					
26	Kouadio TEODOR	M	MEMBRE	0151 37 32 69		
27	SAYADOGO PIERRE	M	MEMBRE			
28	KONDA OUSTANE	M	PRESIDENT JEUNE MORÉ	0142 87 56 72		
29	YAKOUAKOU BRUNO	M	MEMBRE	0796 57 56		
30	BAMOGO MAHADOU SOUKOU NOMAN	M	MEMBRE	0172 03 1179		
31	SAYADOGO YACOU	M	MEMBRE	0151 08 4576		
32	SAYADOGO MOUSSA	M	MEMBRE	0101 79 38 30		
33	OUÉDRAOGO MOUHOYNI	M	MEMBRE	0779 35 43 47		
34	TCHÉMAN OUSMANE	M	MEMBRE	0777 77 06 84		
35	SAYADOGO ZAKARIA	M	MEMBRE	0757 53 62 41		
36	ZANDWIDI ZACHARIA	M	SECRETARE MORÉ	0151 42 52 43		
37	SAYADOGO MOUSSA	M	MEMBRE			
38	OUÉDRAOGO ALASSANE	M	MEMBRE	0769 26 65 95		

V 0033 4206 02



Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 15/12/2014 Heure de début : 15h44 Heure de fin : 17h51

Localité/ Quartier : Lougobro Lieu précis : Cour du Chef de village

Objet de la consultation : Les travaux d'aménagement de l'Agro-Foret de Scio

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	OUÉDRAOGO ATIDOU	M	MEMBRE	0152404842	AA
2	KOUANDZ DRAMANE	M	CHEF	0152995608	DA
3	YAO KONAN LEON	M	MEMBRE		U
4	KONAN KONAN BRANCHARD	M	MEMBRE		DA
5	KOFFI N'GUESSAN MATHIAS	M	MEMBRE	0172881869	Mu
6	YAO KOUAKOU ZOZEF	M	MEMBRE		X
7					

V 0033 4206 02

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 16/10/2024 Heure de début : 16h20 Heure de fin : 17h45
 Localité/ Quartier : Kahin Lieu précis : Cour du Chef de village
 Objet de la consultation : Projet d'aménagement de l'Agro Forêt de Scio

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
	GIBEA KOUA EWEDE	M	chef de village	25-46-25-28-10	
	GUËI PRINCA MALKO	M	Cario	0769-06-36-09	
	DOH MAIVENT HUBERT	M	chef famille	0769 14 53 75	
	DOZON MEADJETHOU APOLL	M	DÉLEGUE MUTUELLE	0769 28 35 15	
	TEHE N. Stephane	M	Président de Fam'	05-64-0842-00	
	YAO Kouar Hippolite	M	chef Baoulé	0757486462	
	KAHIN EUTHUDE	F	Comm'gante	05-71-203347	

Zaha tior houloué	F		.commence	01-41-38-27-28	Scio
Koh. Kid deni	M		Wouloué	07-78-15-36-99	Scio
Quidnaye solum	M		Planteur	07-57-84-30-81	Scio
Nouti li Zambé R.	Dr.		pasteur	0707-77-43-53	Scio
Yoro Onodé	M		Planteur	05-46-47-47-84	Yoro
Quattara BÉ	M		Planteur	01-09-50-53-83	Scio
MANGNON-Pierre	M		Planteur	07-58-04-32-30	Mangnon
GAEA Jean-Pierre	M		Planteur Résident CCH	05-56-52-57-29	Scio
NJEBLEA ERNEST				05-55-88-03-23	Scio
GANN-DEO	M		notable	05-52-21-88-29	Scio
SIMONNE KONANÉ	F		commerçante	07-82-31-02-62	Scio
EMANUEL MONTBOUTI	M		Planteur	05-54-65-45-81	Scio
OMEZOU JOSEPH	M		Pasteur	07-79-48-69-08	Scio
BAHAN JULES	M		Planteur	05-00-62-34-31	Scio
POHE GUEANE ERECHIEL	M		Planteur	07-89-63-09-19	Gueane
Oulou KEVIN	M		Planteur	07-49-20-90-22	Scio
QUATTARA BONIFACE	M		PLANTEUR	07-47-19-70-75	Scio

V 0033 4206 02







Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 27/12/2024 Heure de début : 11h10 Heure de fin : 15h30
 Localité/ Quartier : 3 Carréfour Lieu précis : Casa du Chef de village
 Objet de la consultation : Projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de Scio

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
40	OKA Koman Thierry	Masculin	Membre du Village	07 07 97 43 50	
41	Koffi Athoufou Marcelin	Masculin	adjoint au chef	07 09 13 12 81	
42	Kouame Marcelin	Masculin	Membre du Village	05 03 76 65 50	
43	SAPYABOGO ISSA	Masculin	prési côté Nord	07 09 11 00 62	

V 0033 4206 02

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 17/10/2024 Heure de début : 14h10 Heure de fin : 15h30
 Localité/ Quartier : 3 Carrefour Lieu précis : Cour du chef de village
 Objet de la consultation : projet d'aménagement de l'Agro-forêt de Scio

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	Koffi Kouame Bernadin	Masculin	chef du village	070717950	
2	Kouame N'guessan Achille	Masculin	secrétaire	0747489794	
3	Keman Yao Pascal	Masculin	secrétaire	0574358923	
4	Wes Ouedjogou Ernest	Masculin	chef Ernestko	0757508155	
5	Barie Issaka	Masculin	chef Gboqui	0708290599	
6	TOANBA KASHANE	Masculin	adjoint au chef gboqui	0708992220	
7	Toufiano ToMath	Masculin	chef noya 3 carrefour	0777019948	

8	OUERAGO Marcel	Masculin	Chef N'ITAKRO	0778 24 21 44	
9	Kabere Robert	Masculin	Chef adjoint	0779 42 47 24	
10	Yobale' jifil	Masculin	Membre du Village	0757 17 03 0	
11	Kouadio Nini	fémin	Membre du Village	0573 78 02 80	
12	Sandjidi Souleymane	Masculin	Membre du Village	0709 77- 82- 27	
13	Kouassi Brou	Masculin	Membre du Village	0778 84 43 18	
14	Kouan Ambré	Masculin	Prési du Village	0749 75 68 50	
15	Kiaman Senni	Masculin	Membre du Village	0773 43 21 83	
16	Yobale' Issiaka	Masculin	Membre du Village	0777 80 71 45	
17	SAVADOGO Aruna	Masculin	Membre du Village	0700 38 75 89	
18	YAO N'guessan Bertine	fémin	Membre du Village	0544 98 54 81	
19	Kouame Kouan	Masculin	Membre du Village	0556 44 20 76	
20	Kouakou Kouadio Leonard	Masculin	Membre du Village	0779 85 03 01	
21	Kobenan Kouassi Kouassi	Masculin	Membre du Village	0757 83 33 32	
22	Kouankou Kouadio	Masculin	Membre du Village	0757 45 41 03	
23	Kouan Koufi PACOMP	Masculin	Membre du Village	0707 12 63 95	
24	Koufi Amami Jules	Masculin	Membre du Village	0596 20 45 07	
25	Koufi Guillaume	Masculin	Membre du Village	X	

26	Ahouitou Ngoussou AKACINTHE	Masculin	Membre du Village	0777 22 84 56	ND
27	Kouame Kouadio	Masculin	Membre du Village	0759 10 50 60	ND
28	Kouame Kouakou Augustin	Masculin	secrétaire	0749 65 41 87	ND
29	Kouassi Kouassi Haritond	Masculin	Membre du Village	0749 69 07 73	ND
30	Koffi Koffi Vincent	Masculin	Membre du Village	0757 74 30 76	X
31	Koffi Kouan Aïko	Masculin	Membre du Village	0759 49 21 08	ND
32	Kouadio Yao Anderson	Masculin	Membre du Village	0777 41 15 70	ND
33	Kouadio Yao Acille	Masculin	Membre du Village	0759 65 32 53	+
34	Brou Kouakou Samson	Masculin	secrétaire	0777 28 58 74	ND
35	Saxadogo Fulbert	Masculin	Membre du Village	0777 90 75 69	ND
36	Saxadogo Lafrina	Masculin	Membre du Village	X	ND
37	Saxadogo Amidou	Masculin	Président	05 02 62 13 27	ND
38	Kouakou Elige'	Masculin	Membre du Village	0788 42 10 94	ND
39	Yao Kouakou HYACINTHE	Masculin	Membre du Village	0757 11 07 38	ND







V 0033 4206 02

 Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 18/12/2024 Heure de début : 08h01 Heure de fin : 15h20
 Localité/ Quartier : PLATEAU Lieu précis : COUR DU CHEF DE VILLAGE
 Objet de la consultation : PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT DE SCIO

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	Koffi Koniam Aghaham -	M	président central.	01.70.78.66.72	
2	Nqba baum Moubou -	M	2e chef de ménage	07.09.94.95-45	
3	Sawadogo salif -	M.	1. Chef de plateau		
4	Kouassi Koua Denis -	M	chef de Kouassia	07.07.88.80.02	
5	DIBI Ashémien	M.	chef de Kouaméba	01.52.78-40-96	
6	Koua Koua N'Suettem N'GUESS N'GUESS	M.		07.08.65-44.10	
7	Sawadogo - Samsolgo	M.			

8	ouedougo - Soomagily	M				0
9	sawodogo siki M.	M.			07.09.28.52-83	at
10	sawodogo - noufo	M.				at
11	Kouassi Koum Honoé	M.			07.09.68-49-92	at
12	Santi' A bouloye -	M.			07.59.67.81.99.	Sap
13	Kouadio Kouam Eouéme	M.				at
14	BANDÉ Idrissa	M			07.79-02-69-18	at
15	Nguesso Koufi	M.	Président des jeunes de Kouamebo.		01.43.54.48.86	bo
16	Kongora Koufi maouka	M.	Président des jeunes du Notoy.		01.01.58.38.12.	1 < @
17	Sawadogo Lolo	M	ASC		05.7-1676879	at
18	sawadogo Sarame	M.	Président des jeunes 27kotedu		07.77.92.06-60	#
19	Sore' Idrissa	M.			07.98.90.90.71.	S
20	Sawadogo Ali	M.			07.14.75.56-80	at
21	Kouame' Nguorom Eugène	M.			07.87.66.99.38	at
22	pejoguo Issaka	M.	Président des jeunes de Alexamoukro.		01.72-56-41-68	@
23	Kallete Daniel	M				
24	Kouadogo Mahamadou	M			07.69.83.36.64	
25	Sawadogo Sakinata	F				

V 0033 4206 02



Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.


Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 19/12/2024 Heure de début : _____ Heure de fin : _____

Localité/ Quartier : ISSAKBO Lieu précis : _____

Objet de la consultation : _____

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
	Zoumbi Souleymane	M	planteur	07.07.09.74.44	
	Sanga Issa	M	chef		
	Sanga Souleymane	M	planteur	07.89.32.7621	
	Quebraço Bousiema	M	planteur		
	Goulfa Ly Salif	M	planteur	05.54.17.3011	
	Alhachoua Amani KONTAN Kourouma	M	planteur	01.61.25.13.58	
	Sanga Aboubaysy	M	planteur	05.04.37.36.32	

Sanga Abdoulaye	M	planteur	05.66.83.83.66	sw
Zambri Yaya	M	planteur	05.44.50.42.87	sw
Goulibaly Moumouni	M	planteur	05.06.26.60.52	sw
Sawadogo Abdoul-AZIZ	M	planteur	05.25.61.45.21	sw
Ouedrigo Boukary	M	planteur	05.46.41.30.95	sw
Ouedrigo Salif	M	planteur	07.87.72.14.70	sw
Ouedrigo Abdoulaye	M	planteur	05.46.24.79.69	sw
Goulibaly Adama	M	planteur	05.55.53.53.84	sw
GoSawadogo Harouna	M	planteur	05.45.17.23.35	sw
Sanga Sayouba	M	planteur	05.44.33.18.40	sw
Ouedrigo Karim	M	planteur	07.09.36.29.76	sw
Ouedrigo Sayouba	M	planteur	01.71.26.73.88	sw
Sanga Karim	M	planteur		sw
Barry Namoudou	M	planteur	05.20.47.91.77	
Sanga Souleymane	M	planteur	05.95.10.52.84	
Sanga Fofod	M	planteur	01.40.54.52.55	

V 0033 4206 02

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 15/12/2024 Heure de début : 8h Heure de fin : 11h40
 Localité/ Quartier : Justinbwa Lieu précis : _____
 Objet de la consultation : _____

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
	DINYAKÉ MARCELIN	M	PRÉSIDENT DES JEUNE	0787836788	
	GOURÉ BITRA MANCÉ	M	PLANTEUR	0707205805	#
	KABRÉ SENI	M	PLANTEUR	0777644272	P
	KADORÉ ISSUF	M	"	0544597032	
	KRA N'DRI	M	"	0758958559	
	KOALA KAN NOUMOUNI	M	"	0788200973	
	MATTA SOUMAILA	M	"	0777055082	W

SAWADOGO MOÏZÈ	M	PLANTEUR	0760802257	
KABORÉ RANANI	M	"	0788485510	
KABORÉ MADI	M	"		
KAFADO ISSIAKA	M	"		
SAWADOGO AROUNA	M	"	0760380370	
TRO DOA SERJE	M	"	0778434650	
KABORÉ NOUÏFOU	M	"	0747887583	
SAWADOGO ERIC	M	"	0788207468	
MARIHO LASENI	M	"	0707966033	
WANGO JLORJE	M	"	0763815909	
NIATTA MAHAMA	M	"	0750228868	
NIATTA ADAMA	M	"	07783376348	
KABORÉ ADAMAN	M	CHERF DE KALBOROSO	0974883938	
TAMBADI JAKOAB	M	"	0787088644	
TALNYAKA ADAMAN	M	"	0709337444	
KABORÉ SEÏDOU	M	CHERF du VILLAGE JUSTIN HAO	0758190760	
RAYABA AHMADÈ	M	"		
LESKO IBRAÏME	M	"	0786302379	

SAWADOGO SALIF	M	PLANTEUR	07383394788	e.
OUEDRAGO YAKOU	M	"	0768880604	so
MAFADO EMIL	M	"	0708353909	so
MAFADO ALLASANE	M	"	0768590323	CR
SAWADOGO EDOA	M	"	076960989	so
Axra GABOCHO Nicaize	M	EUGF 8044 FOR	07-09-69-94-64	so

V 0033 4206 02



Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 18/12/2024 Heure de début : _____ Heure de fin : _____

Localité/ Quartier : _____ Lieu précis : ZOUAN

Objet de la consultation : Consultation communautaire (Informations et suggestions)

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	Guy Mathurin	M	Président Habitant	0757276904	
2	Justin POSE BOZON Pasteur	M	Habitant	0708713800	
3	DIE BAHON MARCEL	M	SG e/v	0778348413	
4	ZADSSON ROBERT	M	chef de famille	0757472527	
5	Ouloubanwen Anne-Marie	F	Présidente des Femmes	0749082292	
6	Doh Gladise Patricia	F	Présidente du Projet	0748558374	
7	Guivi Houvazade' DANIEL	M	Notable	0702704371	

V 0033 4206 02



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO








Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 18/12/2024 Heure de début : _____ Heure de fin : _____

Localité/ Quartier : GUOPAOUY Lieu précis : _____

Objet de la consultation : _____

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
01	Bahie Adrien	M	chef de village	0778083297	
02	Donniada Dogbeire	M	chef de famille	0757155942	
03	YABET Ferdinand	M	Personne Ressourcée	07-58-94-67-20	
04	Zouhou Luc Aristide	M	chef de famille	05-44 62 08 52	
05	PETAMAN MICHEL	M	ALLIANCE XIE	07-99-34-62-83	
06	DOUGAN Honoré	M	chef de famille	07 77 05 45 44	
07	Sahni Jean Bebel	M	SG Gnahon	0759158291	

V 0033 4206 02










Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 17/12/2024 Heure de début : 8h Heure de fin : 12h
 Localité/ Quartier : LADJIRRO Lieu précis : _____
 Objet de la consultation : Informations et entraînement

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	SAWADOGO MADI	M	chef	078553920	
2	Siouyaba Ouedraogo	M	HABITANT		
3	OUDRAOGO ABOUYAL	M	HABITANT		
4	SANA ALASSANE	M	HABITANT		
5	SAWADOGO YACOUBA	M	HABITANT	0701663380	
6	SAWADOGO MAMOUSOU	M	HABITANT	0768860115	
7	LOUA PAGOMÉ	M	HABITANT	0757225260	

V 0033 4206 02

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 15/12/2024 Heure de début : 8^H30 Heure de fin : _____

Localité/ Quartier : BÉSSY - GOAZARU Lieu précis : Salle de Réunion

Objet de la consultation : Informations et entretien

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	XRONED JEAN LUC	M	CHEF	0707132249	
2	BAH FERMIN	M	S-G.	0788305369	
3	COULIBALY YSSOUF	M	Dpt de Toutes les Communautés Pôla. des femmes.	07-077551253	
4	GHE BAH ANTOINETTE	F		0709453959	
5	COULIBALY BADIAN	M	CHEF Communauté Maitenne	0748966780	
6	YEPAD MANDET SILVESTRE	M	Pôla. des JEUNES	0594397785	
7	YORD KATHON MAURICE	M	CHEF FAMILLE	0749406301	

8	SABIANO ADAMA	M	CHEF COMMUNAL BAGUINASSO	0787396582	
9	BOBLAI ABSENE	M	Pdt COGES ECOLE EPPRG?	0799505963	
10	TOGOLA KASSOUM	M	MEMBRE	0748902836	K
11	OULAI VICTOR	M	CONSEILLER AU CHEF	0748758150	
12	FAHE GUY BASILE	M	Pdt CVGFR.	0788560836	
13	BAH MARINA	F	MEMBRE	0799346535	BAH
14	BAH GNIZA PIERRE	M	FACILITATEUR DES AVEC	0768153680	

V 0033 4206 02



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO








Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 15/12/2024 Heure de début : 14h40 Heure de fin : _____

Localité/Quartier : KARDE Lieu précis : Cour Duchef Du V. Moje

Objet de la consultation : Informations et entretiens

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
01	Douardou Mombobing Patrick	M	Chef du Village	0779757064	
02	Glazoi Jean	M	Notable	0757801864	
03	GNAEHUBERT	M	Notable	0787068822	
04	DIO ANGIÉ PACÔME	M	PLANTÉUR	0768069883	
05	Yoro Marc Monboin	F	PST des jeunes	0779906947	
06	Fahé Mazyé Gérald	M	PST des Jeunes de famille	0545733585	
07	DEZAI MEDAR PATRICK	M	PST de Jeunes de	0769369021	

V 0033 4206 02



Page 1 sur Erreur ! Argument
de commutateur inconnu.

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des
travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 14/11/24 Heure de début : 16h00 Heure de fin : _____

Localité/ Quartier : SOKORRA Lieu précis : chef de village (bois) (bois)

Objet de la consultation : Informations Entretien








N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
01	Awa Bocho Nihou	♀	LICAF Boukrou	07-09-69-96-64	
02	Bakary Landy SyWare	♂	SG Alliance Vie	0747486998	
03	Quechango Nadi	♂	chef de Samouelkros	0740060152	
04	Sawadogo Issa	♂	Koum Central	0748786998	
05	Kabre Nadi	♂	Notable	0759303560	
06	Sawadogo Oumman	♂	chef Adjoink	0748159060	
07	Kina Boukary	♂	Notable	0706480786	

V 0033 4206 02


Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO
 Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 14/12/2024 Heure de début : 5h AD Heure de fin : _____
 Localité/ Quartier : SADA Lieu précis : SADA PLACE PUBLIQUE DU VILLAGE
 Objet de la consultation : Autofinancement et entretien

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1°	LARRE GNANENIGNAN.	M	chef. du village	0779785474	
2	HOUNWA. Nou. Daviel	M	Représent. Benin	0757394717	
3	PAFFANAME Amidou.	M	Imam	0757175440	
4	Bayniou. Housa	M	notable.	0777761098	
5	Souly Soulemane	M	notable Kordon	0758849809	
6	Kouakou. Akissi Elisabeth	F	Secrétaire (F)	0759379230	
7	Amany HATOU Brigitte	F	Ajoutée du PF	0545978492	

8	Yameogo Adama.	M	planteur-	0777361042	W
9	Quedwago Saïdou	M	planteur	0769856541	D
10	KAbre Daniel	M	planteur	0759888672	⊙
11	KAboué Pascal.	M	CAatossice	0777064015	⊙
12	Sompogdon Emil	M	planteur	077256185	+
13	Tiendrebéogo Soulemane	M	planteur	0757018107	JF
14	Kaboué Jéh	M	planteur	0777716587	K
15	HouFoue Kouakou	M	planteur (PFI)	0707329060	J
16	Konon Paul	M	planteur	"	⊙
17	PAEName Ouissane	M	planteur	0789605364	+
18	Zongo ERamgois	M	planteur	0748754509	+
19	Neman Saydou	M	planteur	0749952325	JF
20	Samou Amidou.	M	planteur	0757101730	JF
21	Bayo Ouisseni	M	planteur	0714509093	M
22	Sabam Quedwago.	M	planteur	0141382470	f
23	Baigre Noice	M	planteur	0749703081	S
24	Tiendrebéogo Sibiri.	M	planteur	0778101555	JF
25	Sawadogo Moussa	M	planteur	0708078834	JF

V 0033 4206 02



Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO








Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 21/12/2024 Heure de début : _____ Heure de fin : _____

Localité/ Quartier : _____ Lieu précis : Bakari Kro

Objet de la consultation : EIES-A Travaux Aménagement Agro forêt SCIO

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	SAVADOGO SOUMAILA	F	VICE PRESIDENT JEU	0779428152	
2	KALGA BOKARY	F	PLANTEUR	0787345702	
3	Sowadogo R. Cousseni	F	PLANTEUR	0769298860	
4	Kiema. Haïdara	F	PLANTEUR	0708285587	
5	OUEDRAOGO ABDOULAYE	F	PLANTEUR	0759772089	
6	OUEDRAOGO SID-MADI LIMAME	F	PLANTEUR	0777823667	
7	OUEDRAOGO KASSOUMI	F	PLANTEUR	0787339086	

V 0033 4206 02



Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.


Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 21/12/2024 Heure de début : 14h00 Heure de fin : _____

Localité/ Quartier : _____ Lieu précis : Gaunterko

Objet de la consultation : Travaux Aménagement de l'agro-forêt de SCIO

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	Youssouf YAO	M	Chief	0506 82 51 10	
2	Hien EDOUÉ	M	CO-PRÉSIDENT CO-PRÉSIDENT	0555 66 34 15	A
3	Yvonne THANOK FR.	M	membre	05 24 27 29 73	M
4	Youssouf Konan J. Louis	M	membre	05 45-81 28 61	Th
5	Yvonne Yvonne JOACHIM	M	membre	05 75 41 76 47	W
6	Yvonne YVONNE ODETTE	F	membre	05 02 89 39 34	W
7	Yvonne AFFOUÉ ADELE	F	membre	05 56 46 27 45	W

8	Mouassi N'DRI clementine	F	membre			MR
9	OUATTARA Haïmouan	F	membre	0505 02 01 19	+	
10	WINDOH KOLABIO	M	Member	05 02 - 34 - 53 - 42		
11	Mouabio WOFFIHERVE	M	membre	07 58 - 66 - 11 52		
12	SOULEPANE	M	Imame	0504 27 39 54		
13	YESE YAPI	M	membre	07 58 94 05 17		
14	Konan N'GUESSANITA	F	chefTaine	0505 19 86 93	+	
15	DAH PisonTE	M	membre	05 56 54 05 13	+	
16	OUEDRAGO Amed	M	membre	0747 85 19 00		
17	DAH BAHITE	M	conseillé	0505 12 17 53	+	
18	N'DRI FRANSOIS	M	E Lève	05.95.53.97.06		
19	DAH SIE J.B	M	Planteur	05 01 67 58 63		
20	AYORO Jonatane	M	Planteur	07 58 38 10 05		
21	YEINTOURE	M	Planteur	05 91 12 13 06	+	
22	SORO Jomonkou	M	Planteur	05 06 72 70 42		
23	SAXIADOGO JESSOUF	M	Planteur	05 45 76 11 95		
24	OUEDRAGO SEYDOU	M	Planteur	07 58 - 37 8 1 48	+	
25	ISSAKH Ouedoussy	M	Planteur	05 66 58 60 96		

26	SOKY Almaridou	F	Planteur	05 86 12 83 53	t
27	Kouakou Adjoun N.	F	member		-u
28	N'GUESSAN AXA ALBERTINE	F	member	05 66 84 89 09	o
29	BRou N'GUESSAN ODETTE	F	member		o
30	Kouame N'DRI VIVIANE	F	member		f
31	YAO N'GODAN JOACHIM	M	Planteur	07 49 24 43 67	A
32	YAO Konan Clément	M	Planteur	05 46 91 88 36	A
33	SANIT SAÏF	M	Planteur	07 87 34 04 53	o

V 0033 4206 02

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 18/12/2014 Heure de début : 14h45 Heure de fin : _____
 Localité/ Quartier : _____ Lieu précis : Ziglo
 Objet de la consultation : EIES-A Travaux aménagement agro forêt SCIO

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
01	OLIVIERE MARTIN	M	CIV Ziglo	0707675209	OM
02	ZAH ZAHAI Hélène	F	Prés: Femmes Ziglo	070868795	Z
03	YOUSSEF	M	Chéf Comm. Burkouabe	0717389106	M
04	LEBAI JEANT	M	chéf famille	0749035173	SL
05	HOUA YAFFE BASSON AUCOUE	M	CHEF DE FAMILLE	0787776855	BA
06	ZOH TOSSANISPA C	M	CHEF DE FAMILLE	0546121572	CF
07	Kouino Madar A GUEH	M	CR de A ZIGLO	0748425545	GU

08	KEI' KEHENGIN EMIL	M	chef de FAMILLE	0752924163	KEI
09	VEHEBIHI	M	chef de quartier	070721621	F
10	ZEAN KAN BENJAMIN	M	chef de quartier	0752108595	F
11	TAGOLE omblei JUSTIN	M	chef de FAMILLE	0758654087	KEI
12	ZAHEMANSE GEORGES	M	chef de FAMILLE	0799186811	KEI
13	Guithi STEPHEN	M	PLANTEUR	0909428415	KEI
14	TIA VL EI Lambert	M	PLANTEUR	0788640981	KEI
15	LOBLY IRENE	F	MENAGER		KEI
16	GUEYE ERIC	M	PLANTEUR	0705234454	KEI
17	Gnemebe GANTON	M	chef de famille	0787779260	KEI
18	SABY NEKA PIRRE	M	chef de FAMILLE	071145020	KEI
19	Vlon Dinda Florent	M	CHef de FAMILLE	0710338316	KEI
20	ZOUTOU ROMARIC	M	S.Gdes Jeunes	0757897751	KEI
21	KINDO SOULEMAN	M	PLANTEUR	0709774557	KEI
22	OUATARA KARIME	M	PLANTEUR	0749175829	KEI
23	LOKUYA BOH PARTERNE	M	PLANTEUR	0787636481	KEI
24	BIO FOUEH IRAOUL	M	PASSEUR	0748840648	KEI
25	MOMBLEO ERIC	M	PLANTEUR	0789023830	KEI

V 0033 4206 02

1/2










Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 17/12/2024 Heure de début : 14h00 Heure de fin : _____
 Localité/ Quartier : BLOTEGUM Lieu précis : ALLAKABO
 Objet de la consultation : Travaux Aménagement Agro forêt de SCIO

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
01	Konan Loukou Lambert				
02	Koffi Koffi				
03	Kouassi Kouakou Léon				
04	DAMO Loukou Franck				
05	Kouakou Kouadio Franck				
06	N'Goué Jean Mathias				
07	YAO Béné Ignace				

08	TRAORE ISSIAKA								
09	SAWADOGO ALASSAN								
10	ESDRAGO AMASSA								*
11	KOUAME KAMASSI								TABU
12	ALIKI KALYMANE								?
13	KOFFI OLYVIER								. vert
14	KONAN ERNEST								*
15	ALBA KOFFI FRANCIS								tabu
16	ALBA MATHEW								*
17	YAO YAO FLORENT								*
19	OSÈ N'GORON								.
18	KOMÉ ZACHARIE								.
20	N'GUESSAN ATHANASE NESTOR								*
21	YOCOLY SYLVAIN								tabu
22	KINA KOFFI CHRISTOPHE								0
23	AGBÈLÈNI N'DRI								*
24	KOUADIO DOMINIQUE								*
25	TABAZET								*

26	Kouamé AWA				X
27	Kouamé AFFOUET SANDRINE				X
28	N'Goussou A FFAUET ROSIE				X
29	Koffi AKISSI PELAGIE				X
30	Kouamé AKISSI MONIQUE				X
31	Kouamé AHAUT VERONIQUE				X
32	Kouassi AHAUT ROSINE				X
33	Kouadio LOUKOU				X
34	Kouadio AHAUT VIVIANE				X
35	Kouadio AYA				X
36	Koffi HAUPHOUET				X
37	KOUAKOU YAD ANGE FABRICE				X
38	TOYOU BIENVENU				X
39	KOUADIO NGUËSSAN				X

2/2

V 0033 4206 02



Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 17/12/2024 Heure de début : 14H00 Heure de fin : _____

Localité/ Quartier : Blobley Lieu précis : ALLAKABA

Objet de la consultation : Travaux d'aménagement Agro-Forêt de SCIO

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
40	N'GUESSON Yao Clément				mt
41	SALIGA				- Y
42	ORAGOROU				.
43	Sjolo ABANLAYE				.
44	Konou A MA Marie				+1
45	Tchéoua ATAN Rébécat				10
46	Keffi AMENAN				10

V 0033 4206 02



Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 17/12/2024 Heure de début : 14h02 Heure de fin :
 Localité/ Quartier : ATTAKARBO Lieu précis : NTOBENI 1
 Objet de la consultation : EIES-A Travaux Aménagement Agroforêt SCIO

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
01	Kouakou Amani	♂	Chef	07-77-48-13-46	
02	Yao Kouakou Alphonse	♂	Secrétaire	07-58-59-75-95	
03	Kouakou Kovan Michel	♂	Prés. des Femmes	07-77-19-49-27	
04	Kouadio Kouadio André	♂	Notable au chef.	07-77-13-15-36	
05	Kouassi Kouame Jean	♂	Notable du chef	07-77-87-27-29	
06	Kouassi Adrien	♂	"	07-59-21-89-56	
07	Yao Kouadio Jui Lien	♂	Chef de N'Tobehi II Adjoint	07-57-47-51-08	

215

08	Boussin Kouadio Jean Emmanuel	Porte parole du chef N'Gobeni II	07-02-61-51-25	
09	SAWADOGO Etienne	Chief Adjoint des Mores	07-38-88-09-88	
10	Kouassi Kouassi Clément	Président des Jeunes Adjoint	07-57-63-15-30	
11	Quédrewo Go Soumaniba	Président Jeune Mores	07-72-12-63-96	
12	Quédrewo Go Allastane	Représentant Ajandaké		
13	Kouassi Zébé Nicolas	Notable du chef I	07-09-05-86-39	
14	Kouami I Sidore	Membre	05-04-96-44-14	
15	Koné Karim	m	07-87-15-64-67	
16	N'Gouessan Kouadio Emile	-	07-09-29-75-04	
17	N'Gouessan Kouadio	-	07-59-22-33-89	
18	Robéran Yao Armand	-	07-48-35-48-77	
19	Inza Ouattara	-	07	
20	N'Gouessan Hervé	-	07-57-53-26-96	
21	Kouakou Koufidi Noguère	-	07-87-47-92-60	
22	Ouattara Aboumari	-	07-67-61-14-59	
23	Ouattara Sougaro	-		
24	Kouakou Kouakou Ernest	-	07-69-73-58-77	
25	Kouassi Kouassi	-		

315

27	Yapi Kouadio Germain	07				6
28	Amani Robert	07				8
29	Sawadogo Margèle	07				8
30	Combré Kouamé François	07				8
31	Quédrougo Amidou	07				8
32	Kouamé Jean-Baptiste	07				8
33	Kra Kouamé Bienvenue	07				8
34	Wongio Ismaël	07		07-11-54-3126		8
35	Sawadogo Moïse	07		07-98-42-52-08		8
36	Sawadogo Adaman	07				8
37	Bomoi Kouassi Etienne	07				8
38	N'Guestan Kouadio Nozaine	07				8
39	Yapi Loukou César	07		A-88-63-26-17		8
40	Wédrougo Iphigène	07		07-77-88-53-46		8

419

V 0033 4206 02

 **Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.**








Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 12/12/2024 Heure de début : _____ Heure de fin : _____

Localité/ Quartier : N'ROBEU 1 Lieu précis : _____

Objet de la consultation : _____

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
41	Koffi Gilbert	M	- - - -	07-77-70-49-51	
42	Kobenan Koffi Edouard	M	- - - -	- - - -	
43	Ronan Kouadio Alfred	M	- - - -	07-77-77-11-89	
44	Ronan Yao Denis	M	- - - -	07-58-04-82-35	
45	Koffi Parfait	M	- - - -	07-49-13-45-86	
46	Kouakou Fulgence	M	- - - -	- - - -	
47	Kouamé Koffi Silvin	M	- - - -	07-45-04-26-47	

5/5








48	Kouakou Olivier	M						
49	Kouakou Emmanuel	M			07-67-21-73-26			
50	Yosouf N'Guestan	M						
51	Djorou Richard	M						
52	N'Ari Koffi Roger	M			07-66-87-83-86			
53	Kouadio Tarsuce	M			07-68-94-72-49			
54	N'zi Koffi	M						
55	Boista Yao	M						
56	N'Guestan Kouman Tojane	M						
57	Koffi Affoué Moutelencine	F						
58	Seïblo Amoin Rachelle	F						
59	KangaH Adjoua Mein de laire	F						

V 0033 4206 02


Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO
 Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 15/12/2024 Heure de début : 09h30 Heure de fin : _____
 Localité/ Quartier : CIB Lieu précis : CIB
 Objet de la consultation : Consultation Communautaire

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
01	Vlindé Bozon Patrice	M	chef Village	07 78 57 90 61	
02	Duedaoso Namoudou	M	Planteur	07-09 45 91 45	
03	Badyo Soulemene	M	chef BF	0768 77 65 97	
04	Duedaoso Boukary	F	Planteur	0546 89 29 66	
05	Zallé Yassya	F	Planteur	07 79 55 77 22	
06	Zibou Felix	M	Planteur	01 72 56 00 28	
07	Kroffi woffi	M	Planteur	05 06 26 62 57	

112








V 0033 4206 02


Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 14/02/24 Heure de début : 13H30 Heure de fin : 14h35
 Localité/ Quartier : Gbéhibly Lieu précis : Gbéhibly
 Objet de la consultation : Informations; avis et préoccupations

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
1	ASSOA KOUAKOU	M	habitant	0103034837	
2	KOUAKOU BERNARD	M	''	0575135554	
3	KOUASSI HONORE	M	''	0143394700	
4	COULIBALY ADAMAN	M	''	0161227741	
5	KOFFI SAMUELLE	M	''	0737115551	
6	DOUADOU ETIENNE	M	''	0707115551	
7	KOFFI ROGER	M	''	0171681510	

8	BROU LAZAR	M	habitant	0788010854	0
9	YOBOUE KOUASSI	M	"	0758449757	0
10	OUATTARA SOUMAI'LA	M	chef du Village	0788020972	0
11	KOUAKOU CELESTIN	M	habitant	0769183252	-
12	ASSEIENAN SIMPLICE	M	"	0150536309	exp
13	KOUASSI ADOLPH	M	"	0141610622	imp
14	KOUASSI JACQUE	M	"	0143412931	-
15	Coulibaly Noupouvi	M	"		-
16	BAKAYOKO ISSIAGA	M	"		-
17	OUATTARA NOUFOU	M	"		0
18	OUEDRAOGO JEAN	M	"		0
19	KABORE FILIPE	M	"	0546942767	0
20	Souly Augustin	M	"	0709408887	0
21	GONSOLER TOMA	M	"		0
22	OUEDRAOGO DRANAKE	M	"	0143624201	0
23	KAFONDO SEYDOU	M	"	0143367812	0
24	OUEDRAOGO VANANTIN	M	"	0153912115	0
25	OUEDRAOGO MADI	M	"	0153218060	0

				Habitant		
26	OUEDRAOGO OUSNAME	M			0153212060	♂
27	OUEDRAOGO BOUISA	M		11	0161238070	+
28	OUEDRAOGO BASKAL	M		11	0171494804	♂
29	OUEDRAOGO SIDIBER	M		11	0787703823	♂
30	KONE IBRAHIM	M		11		—
31	ZAKIGO JEAN	M		11		♂
32	OUATARA YACOU	M		11	0161080504	♂
33	Coulibaly SOUGALE	M		11	0783390163	♂
34	KOUADIO OLIVIER	M		11	0758390728	♂
35	BANOUBY ELGA	F		11		♀
36	SEBEOGO Viviane	F		11		♀
37	AHUE KONIAM RENE	M		11	0546606493	♂
38	OUEDRAOGO ANTOINETTE	F		11		♀
39	KOUASSI YVONNE	F		11		♀








2/2

V 0033 4206 02


Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO
 Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 14/12/2014 Heure de début : 13H30 Heure de fin : 14h35
 Localité/ Quartier : Gbehibly Lieu précis : Gbehibly
 Objet de la consultation : Informations, Avis et Préoccupation

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
40	KINDA EDWIGE	F	habitante		
41	AYA OLG0	F	11		
42	KOUANE ANEKAN	F	11		
43	SOUAGA AYA	F	11	0595195310	
44	SOULY SAMUEL	M	11	0749542390	
45	SOULY JEAN PAUL	M	11	0749681111	
46	GUEHI CHRISTELLE	P	11	0150184669	

47	TEGUIN CYRILCK	M	"			
48	BANDGO EDWIGE	F	"			
49	NAKÈ SE	F	"			
50	OUÉRAOGO ANADINÈ	M	"	0777732204		
51	BAKARI KONATÈ	M	"	0171497190		
52	GRAORÈ MOUSSA	M	"			
53	YAYE Édouard	M	"	0777767750		
54	SAMWANKE LANINÈ	M	"	0171500941		
55	Coulibaly Soulehan	M	"	0757857170		
56	KONATÈ SÈBOU	M	"			
57	SOULÈ RAPHAEL	M	"			
58	OBRAGO ANADOU	M	"			
59	KIDA SYLVAIN	M	"			
60	JULIEN OUEORAOGO	M	"			
61	SOULÈR NASIR	M	"	0713 109135		
62	Souli' NASELL	M	"	0575123931		
63	ZAKIGO RAPHEEL	M	"	0705224854		
64	KABORE ISSIAKA	M	"			

V 0033 4206 02

Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt de SCIO

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

LISTE DE PRÉSENCE - CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Date : 15/12/2014 Heure de début : 13h30 Heure de fin : 15h05
 Localité/ Quartier : Petit Sokassou Lieu précis : Petit Sokassou
 Objet de la consultation : Consultation Communautaire

N°	Noms et Prénoms	Genre	Rôle dans la communauté	Contact	Signature
01	Kouassi Aho Sefaphin	♂	Représentant du chef Petits Sokassou	05 02 50 9872	
02	NGoran Van ga Lambert	♂	Chef du village	07.67.61.14.23	
03	Kouassi Patrice	♂	Resident des Jeunes	07 67 61 14 23	
04	AHO BAH CONSTAN	♂	Planteur		+
05	KER AHOUTOU PIERRE	♂	Planteur	07 00 48 47 55	
06	NZI Kouavou Belostin	♂	Planteur	07 87 02 08 12	
07	N GUESSAN Kouassi SAMUEL	♂	Planteur	07 88 43 03 44	

08	Kouamé Kouassi Étienne	♂	Cultivateur	07 67 63 54 60	G
09	YAO Kouadio Sébastien	♂	Cultivateur	07 09 96 87 63	S
10	KANGA Koffi René	♂	Planteur	07 57 07 54 34	0
11	NGUÉSSAN Kouakou Anatole	♂	Planteur	07 77 37 44 44	W
12	Kouassi Kouassi Lucien	♂	Planteur	07 48 28 23 47	W
13	NGUÉSSAN Kouakou Maxime	♂	Planteur	07 58 49 58 70	N.K.M
14	LAHA Abdoul Roland	♂	Planteur	07 78 19 74 57	C
15	Koman Évariste	♂	Président Jeunes de Village	07 09 06 48 76	F
16	YAO Kouamé Séraphin	♂	Planteur	07 48 84 48 03	gg
17	YAO Aminou Madi	F	menager	1 1 1 1	+
18	TIGÉ YAO Mariette	F	menager	05 56 85 82 31	W
19	Koman Aïssi Charlotte	F	menager	1 1 1 1	W
20	Koffi Kouassi BAKI	♂	Planteur	07 77 96 98 76	S
21	NDRI YAO Apollinaire	♂	Planteur	07 67 46 87 02	S
22	NGUÉSSAN Kouakou Claude	♂	Planteur	07 09 88 26 08	W
23	KANGA Kouakou Jean	♂	Planteur	07 71 05 04 70	+
24	YAO Koffi Daniel	♂	Planteur	05 45 86 72 58	+
25	djé Kouamé	♂	chef du village	07 87 97 54 42	S

26	NDA Kouamé Jomace	D	Planteur	07 77 542 421	JK
27	Koffi Afoué Alida	F	mena 2e		Ru
28	MAO Konan Jean Claude	D	Planteur	07 07 96 38 57	JK
29	NBAOAN Kouamé YADIC	D	Planteur	07 68 07 87 84	JK

Annexe 6: Arrête N° 2877/SE/F DU 12 AVRIL 1954 portant classement de la forêt classée de Scio

Scio

SCIO et SCIO-OUEST N° 271

L'arrêté N° 2877/SE/F du 12 Avril 1954 porte classement de la forêt de Scio, (Cercle de Man) Côte d'Ivoire. Cette forêt couvre une superficie de 59.000 ha.

L'arrêté N° 69/SER/SP du 26 Octobre 1972 porte classement de la forêt de Scio-Ouest, (Sous-préfecture de Bloléquin). Cette nouvelle forêt classée couvre une superficie de 29.000 ha.

Il faut noter que les massifs de Scio et de Scio-Ouest sont deux massifs distincts mais contigus.

Dans le rapport de la Direction de la Conservation du Domaine Forestier et du Reboisement, on a fusionné les deux massifs qui couvrent une superficie de 88.000 ha.

L'arrêté collectif N° 33/MINAGRA du 13 Février 1992 a considéré l'arrêté N° 69/SER/SP du 26/10/1972 comme le seul texte régissant les deux massifs. En fait ce texte ne régit que la seule forêt de Scio-Ouest qui couvre une superficie de 29.000 ha.

L'étude du bilan forêt n'a pas fait la différence entre les deux massifs et a travaillé sur une superficie totale de 90.400 ha répartie de la manière suivante : 50 % en forêt, 25 % en mosaïque forêt-culture, 17 % en mosaïque culture-forêt, 7 % en culture et 1 % en inselberg ou sol nu.

Source : DCGTX, 1993, « TEXTES JURIDIQUES REGISSANT LES FORETS CLASSEES ET SITES PROTEGES DU DOMAINE FORESTIER PERMANENT DE L'ETAT », document établi dans le cadre du PROJET SECTORIEL FORESTIER.

Texte postérieur à 2019 :

- Décret 2023-728 du 13 septembre 2023 portant création de l'agro-forêt de Scio.

GOVERNEMENT GENERAL DE
L'AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANCAISE

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES ECONOMIQUES

FORÊTS

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT
DES TERRAINES ET DU TIMBRE

VISÉ le 8 MARS 1954
Ann n° 13

ESTÉ portant classement
la forêt du Scio
(Cercle de Nan)

DIRECTION GENERALE DE L'INTERIEUR
SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES

REVISE

21 AVRIL 1954
ADK

H. L. 2877

Dakar, le 12 AVR. 1954

HAUT COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
GOUVERNEUR GENERAL de l'A.O.F.
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le décret du 18 octobre 1904 réorganisant le
Gouvernement général de l'A.O.F.

et les textes qui

l'ont redifié;

VU le décret du 4 juillet 1935 fixant le régime forestier en A.O.F.

VU le décret du 15 novembre 1935 portant réglementation des terres domaniales en A.O.F.

VU le décret du 18 novembre 1947 réglementant l'exercice de la chasse dans les territoires relevant du ministère de la F.O.A.

VU les procès-verbaux des réunions des commissions de classement en date des 9 et 10 octobre 1953,

SUR la proposition du Gouverneur de la Côte d'Ivoire,

ARRETE

ARTICLE 1er - Est constitué en forêt domaniale classée dite "du Scio", le massif forestier d'une superficie d'environ 59.000 hectares, situé dans les subdivisions de GAGLE et DIBROBE (Cercle de Nan) et délimité comme suit :

Soient les points

- A.- confluent des rivières N'Zo et Nipli
- B.- source de la rivière Nipli
- C.- source de la rivière Niprou
- D.- confluent des rivières Niprou et Scio
- E.- confluent des rivières Scio et Dahin
- F.- source de la rivière Dahin
- G.- source de la rivière Drain
- H.- confluent des rivières Drain et Bahi
- I - intersection de la rivière Bahi et de la piste reliant les anciens villages Zouan et Zouan
- J.- intersection de cette même piste et de la rivière Gbohou
- K.- confluent des rivières Gbohou et N'Zo

Les limites de la forêt classée sont :

AU NORD - la rivière Nipli de A à B

- 2 -

la droite B à C

A l'OUEST : la rivière Niprou de C à D
la rivière Scio de D à E
la rivière Dahin de E à F

AV SUP : le versant Sud-Est des montagnes Gao, Guetro
Nia et Zoa de F à G
la rivière Drain de G à H
la rivière Bahi de H à I
la piste Zoason-Zouan de I à J
la rivière Obouou de J à K

A l'Est : la rivière M'Zo de K à A

ARTICLE 2.- L'exercice des droits d'usage énumérés à l'article 1^{er} du décret du 4 juillet 1935 est autorisé dans la forêt classée, en particulier la cueillette des noix de cola et l'entretien des colatiers.

ARTICLE 3.- Les plantations de café existant à la date de la clôture du procès-verbal de la commission de classement seront distraites de la surface et abornées par les soins du service forestier.

ARTICLE 4.- La chasse et la pêche, par tous moyens non prohibés par la législation en vigueur, sont autorisées dans la forêt classée. Des campements provisoires pourront être établis dans la forêt par les pêcheurs pour la durée de leur activité.

ARTICLE 5.- La célébration des fêtes et rites coutumiers à l'intérieur de la forêt ne subira aucun empêchement du fait de son classement.

ARTICLE 6.- Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

RELIATIONS.-

Cabinet
SE/F
A.F
S.EF
Finances
Côte d'Ivoire
Ece géog.
J.O.A.O.F.
(inetenco)

Pour le Haut-Commissaire
et par délégation
Le Gouverneur: Secrétaire Général
Signé: TORRE

Annexe 7: Arrêté N°69/SERSP DU 26 OCTOBRE 1972 pour classement de Scio ouest

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SECRETARIAT D'ETAT CHARGÉ
DE LA REFORESTATION

à Conserver
271

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

ARRETE N° 60 /SER/SP
du 26 Octobre 1972
portant classement de la
forêt de SCIO - OUEST (Sous-
Préfecture de Blolequin).

Le Secrétaire d'Etat chargé de la Reforestation

- VU la loi n° 65-425 du 20 Décembre 1965 portant Code Forestier.
- VU le décret n° 66-428 du 15 Septembre 1966 fixant les procédures de classement et de déclassement des forêts domaniales.
- VU l'avis favorable du Préfet de Guiglo par lettre n° 584/PG-CAE du 17 Juin 1972.
- VU le procès-verbal de la réunion de la Commission de classement établi le 18 Août 1972.

SUR la proposition du Directeur de la Délimitation et des Aménagements au Secrétariat d'Etat chargé de la Reforestation.

- A R R E T E -

ARTICLE 1.- Est constitué en forêt domaniale classée dit de SCIO-OUEST le massif forestier d'une surface de 29.000 hectares situé dans la Sous-Préfecture de Blolequin, Préfecture de Guiglo et délimité comme suit :

Au Nord : par la rivière BOE et son affluent

A l'OUEST : par la conventionnelle Nord-Sud de la source de l'affluent de BOE au SCIO, puis du SCIO vers le Sud-Est jusqu'au versant EST du Mont Gao en passant par le sommet.

Au Sud : par la conventionnelle du versant EST du Mont Gao au point N de la forêt classée du Scio.

A l'Est : par la forêt classée du SCIO constituée en forêt domaniale par Arrêté n° 2877/SE/F du 12/4/1954.

ARTICLE 2.- L'exercice des droits d'usage de la législation en vigueur est autorisé dans la forêt classée, en particulier la cueillette de fruits et le ramassage de champignons.

ARTICLE 3.- La chasse et la pêche, par tous moyens non prohibés par la législation en vigueur, sont autorisées dans la forêt classée.

ARTICLE 4.- La célébration des fêtes et rites coutumiers à l'intérieur de la forêt ne subira aucun empêchement du fait de son classement.

ARTICLE 5.- Le Préfet de Guiglo, le Sous-Préfet de Blolequin et le Directeur de la Délimitation et des Aménagements au Secrétariat d'Etat chargé de la Reforestation sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

.../...

AMPLIATIONS :

Minagri..... 2
SCR..... 8
SEPN..... 2
Préfecture de Guiglo..... 2
S/Préfecture de Bloléquin..... 2
Région Forestière de l'Ouest... 2
DDA de Man..... 1
Cant. Forestier de Guiglo..... 1
SQDEFGR..... 2
Domaines..... 1
AGRI/DOM..... 1
Service du Cadastre..... 1
J.O.R.C.I. 1

Le SECRETAIRE D'ETAT chargé
de la REFORESTATION

J. TORO

Annexe 8: Décret N°2023-728 DU 13 SEPTEMBRE 2023 relatif à la création de l'agro-forêt de Scio dans la région du Cavally et du Guémon

Art. 2. — Il est créé un comité de suivi de la commercialisation de la ferraille, des sous-produits ferreux, de la fonte, des déchets et débris d'aluminium dont les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés du Commerce, de l'Artisanat, de l'Économie et des Finances et du Budget.

Art. 3. — Il est créé un mécanisme de soutien à la filière ferraille dont les modalités de financement et de fonctionnement sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés du Commerce, de l'Artisanat, de l'Économie et des Finances et du Budget.

Art. 4. — La collecte et la commercialisation de la ferraille, des sous-produits ferreux, de la fonte, des déchets et débris d'aluminium sont exclusivement réservées aux artisans ferrailleurs.

Une dérogation peut être accordée aux aciéries dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé du Commerce.

Art. 5. — L'activité de collecte et de commercialisation de la ferraille, des sous-produits ferreux, de la fonte, des déchets et débris d'aluminium est soumise à autorisation du ministre chargé du Commerce.

Art. 6. — Le présent décret abroge le décret n° 2018-499 du 23 mai 2018 portant suspension de l'exportation de la ferraille et des sous-produits ferreux.

Art. 7. — Le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre du Budget et du Portefeuille de l'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 13 septembre 2023.

Alassane OUATTARA.

DÉCRET n° 2023-728 du 13 septembre 2023 portant création de l'Agro-Forêt de SCIO dans les régions du Cavally et du Guémon.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du ministre des Eaux et Forêts, du ministre d'État, ministre de l'Agriculture et du Développement rural, du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, du ministre de l'Économie et des Finances, du ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, du ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté et du ministre de l'Environnement et du Développement durable,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier ;

Vu le décret n° 2019-828 du 9 octobre 2019 portant modalités de création des agro-forêts ;

Vu le décret n° 2019-979 du 27 novembre 2019 portant modalités d'aménagement des agro-forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les agro-forêts ;

Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2022-765 du 30 septembre 2022 ;

Vu le décret n° 2022-301 du 4 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE :

Article 1. — Il est créé une Agro-Forêt dénommée « AGRO-FORÊT DE SCIO », dans les régions du Cavally et du Guémon, départements de Guiglo, de Bloléquin, de Duékoué et de Bangolo.

Art. 2. — L'Agro-Forêt de Scio forme un polygone de 730 sommets dont les coordonnées cartésiennes sont précisées en annexe du présent décret.

Art. 3 : L'Agro-Forêt de Scio s'étend sur une superficie de 89 650 hectares.

Art. 4. — Les modalités d'aménagement de l'Agro-Forêt de Scio sont définies dans un plan d'aménagement approuvé par arrêté du ministre chargé des Forêts.

Art. 5. — Le ministre des Eaux et Forêts, le ministre d'État, ministre de l'Agriculture et du Développement rural, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, le ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, le ministre de l'Environnement et du Développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 13 septembre 2023.

Alassane OUATTARA.

Art. 5. — Le ministre des Eaux et Forêts, le ministre d'État, ministre de l'Agriculture et du Développement rural, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre du Budget et du Portefeuille de l'État et le ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté et le ministre de l'Environnement et du Développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 13 septembre 2023.

Alassane OUATTARA.

**ANNEXE
au décret n° 2023-729 du 13 septembre 2023 portant création
de l'Agro-Forêt de la Haute-Dodo**

**COORDONNÉES DES SOMMETS DE LA LIMITE
DE LA FORÊT CLASSÉE HAUTE-DODO**

Sommets	Coordonnées (X)	Coordonnées (Y)
1	696953,8125	588744,125
2	696941,25	588714,6875
3	696909,75	588708,4375
4	696874	588714,6875
5	696838,3125	588706,3125
6	696808,9375	588681,125
7	696779,5	588645,4375
8	696756,4375	588603,4375
9	696731,25	588544,625
10	696695,5	588504,6875
11	696691,3125	588471,125
12	696693,4375	588439,625
13	696733,3125	588408,125
14	696808,9375	588391,3125
15	696840,4375	588349,3125
16	696855,125	588269,5
17	696853	588240,125
18	696834,125	588202,3125
19	696808,9375	588143,5
20	696811	588101,5
21	696825,75	588051,125
22	696800,5	587988,125
23	696806,8125	587960,8125
24	696817,3125	587906,1875
25	696829,9375	587843,1875
26	696827,8125	587778,125
27	696882,4375	587736,125
28	696903,4375	587719,3125
29	696928,625	587713
30	696949,625	587694,125
31	696958	587654,1875
32	696947,5	587580,6875
33	696924,4375	587509,3125
34	696907,625	587458,9375
35	696890,8125	587440
36	696869,8125	587416,9375
37	696863,5	587387,5
38	696878,25	587360,1875
39	696918,125	587330,8125
40	696989,5	587322,4375
41	697033,625	587316,125
42	697067,25	587303,5
43	697069,3125	587263,625
44	697081,9375	587209
45	697077,75	587183,8125
46	697058,8125	587171,1875

Annexe 9: Rapports d'étude divers (BRUIT, AIR, EAU, HYDROLOGIQUE, ETC.)

ANALYSES ENVIRONNEMENTALES :

Qualité de l'air et du Bruit

Intitulé

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIES-A)
RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AGRO-FORET DE SCIO

Zone du projet : « DUEKOUE-GUIGLO -BLOLEQUIN-BANGOLO » .

GROUP MANAGING ADVISORS
27 BP 577 Abidjan 27
N°RCCM: CI-ABJ-2017-B-10442
N°CC: 1719418 E



Analyse environnementale-Bilan de pollution-
Accompagnement QHES

Group Managing Advisors (GMAD)- 27 BP 577
Abidjan 27 Tel : 48009078 - Régime d'imposition
: Réel simplifié Centre des impôts : II PLAT3 N°
CC : 1719418E – RCCM : CI-ABJ-2017-B-10442–
Email : gmadvisors@gmail.com

Identité du client : EASYMANAGEMENT

Interlocuteur: M. Leonce KRA AU 05 75 17 07 90

Zone d' etude: « DUEKOUE – GUIGLO -BLOLEQUIN-BANGOLOL »

4- Mesures réalisées

Qualité de l'Air (gaz et poussière)

Niveau sonore.

Eaux

5- Nature des échantillons : Air, Bruit et Eaux

6- Dates d'échantillonnage : le 19/12/2024.

7- Date de remise de rapport : mercredi 22 /01/ 2024.

Méthode d'échantillonnage : Au soin de Group Managing Advisors (GMA)

Observation : RAS

GROUP MANAGING ADVISORS
27 BP 577 Abidjan 27
N°RCCM: CI-ABJ-2017-B-10442
N°CC: 1718418 E

Table des matières

INTRODUCTION	443
1.1- Contexte et justification de l'étude	443
1.2- Objectif de l'étude	444
1.3- Champ de l'étude	444
2- Cadre réglementaire et références normatives applicables et généralités	446
2.1- Cadre réglementaire	446
2.2- Références normatives applicables	449
3- Matériels et Méthodologie d'analyses	451
3.1- Matériels de mesure	452
3.2- Protocoles de mesures des paramètres de la qualité de l'air et du niveau sonore	453
3.3- Protocoles de mesures du niveau sonore	455
3.3- Matériel et méthodes d'analyses des paramètres hydrologiques dans la zone du projet	455
3.3.1- Matériels de mesure	456
3.3.2- Protocoles de mesures des paramètres hydrologiques des rivières (eaux de surface), dans la zone du projet	456
4- Résultats d'analyse et commentaires	Erreur ! Signet non défini.
4.1 - Résultats d'analyse et commentaires sur l'état acoustique	459
4.2 - Résultats d'analyse et commentaires des gaz de combustion dans l'air ambiant	461
4.3 - Résultats d'analyse et commentaires du taux de poussière mesurés dans l'air ambiant	462
4.4 - Résultats d'analyses d'échantillons d'eaux de surface et souterraines et commentaires	464
5 - Recommandations	469
CONCLUSION	Erreur ! Signet non défini.
BIBLIOGRAPHIE	472
ANNEXE	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de positionnement des mesures de paramètres de l'air et du bruit sur le site du projet 445

Figure 2 : Composition chimique de l'air sec 450

Figure 3: Répartition du niveau sonore 451

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Typologie de mesures 444

Tableau 2 : Coordonnées géographiques des points de mesures de la qualité de l'air, du niveau de poussière et de l'état acoustique dans la zone du projet 444

Tableau 3: Textes réglementaires applicables et liens avec les activités du projet 446

Tableau 4: Valeurs limites relatives à la qualité de l'air (décret 2017) et celles de l'OMS (2005) 449

Tableau 5: Valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-125 du 22 Février 2017 449

Tableau 6: Lignes directrices relatives à la qualité de l'air ambiant (OMS, 2005) 449

Tableau 7 : Valeurs limites d'émission sonore dans l'environnement fixée par la Sous-Direction des Inspections des Installations Classées (SDIIC)/Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) 450

Tableau 8 : Normes environnementales adoptées par l'IFC relatives aux niveaux sonores 451

Tableau 9: Equipements et Principes de mesure 452

Tableau 10: Paramètres physicochimiques des eaux de la zone du projet 456

Tableau 11: Paramètres microbiologiques et bactériologiques des eaux de la zone du projet 457

Tableau 12: Comparatifs de l'état acoustique prélevés dans la zone du projet par rapport aux normes SDIIC et IFC. 459

Tableau 13: Comparatifs de l'état acoustique prélevés dans la zone du projet par rapport aux normes IFC. 460

Tableau 14: Résultats de mesure des gaz de combustion dans l'air ambiant comparés aux Valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-125 du 22 Février 2017 et aux normes OMS (2005). 461

Tableau 15 : Taux de poussière mesurés 462

Tableau 16: Résultats d'analyse des eaux dans la zone du projet 464

Tableau 17: présentation des paramètres non conformes 466

Tableau 18: présentation des paramètres conformes 467

Tableau 19: Mesures pour l'atténuation des nuisances atmosphériques, acoustiques et des eaux de surface dans la zone du projet 469

LISTE DES PLANCHES

Planche 1: Images illustrant l'étape de mesures des gaz de combustion dans l'air ambiant 453

Planche 2 : Images illustrant l'étape de mesure des particules de poussière 454

Planche 3: Images illustrant l'étape de mesure du niveau sonore dans la zone du projet 455

Planche 4: Images illustrant l'étape de mesure des paramètres hydrologiques et de prélèvement d'échantillons d'eau de la zone du projet 458

INTRODUCTION

1.1- Contexte et justification de l'étude

Dans le cadre du Projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO en Côte d'Ivoire, le cabinet EASYMANAGEMENT a demandé au Group Managing Advisors (GMA), cabinet d'expertise Environnementales de procéder à une analyse de l'état initial de la qualité de l'air (particules en suspension et gaz), du niveau sonore et de la qualité des eaux de surface (rivières) existant dans le rayon d'impact direct du projet afin de fournir une base de données reflétant l'état actuel du milieu en situation d'avant-projet. En effet, la réalisation des mesures environnementales est une exigence réglementaire faisant partie du cahier de charges de la société.

Ainsi la présente étude est un outil d'évaluation du climat sonore, de la qualité de l'air ambiant et des eaux dans la zone du projet qui permettra de mieux apprécier les impacts potentiels du projet lors de sa mise à exécution.

Les valeurs obtenues pour la qualité de l'air, du niveau de bruit sont analysées, puis interprétées conformément aux exigences réglementaires nationales des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), aux normes internationales de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS 2005) et à celles de la Société Financière Internationale (SFI) en vigueur.

Celles obtenues pour la qualité des eaux sont analysées, puis interprétées conformément aux exigences les Directives de l'OMS pour la qualité de l'eau de boisson (2017).

Enfin, des recommandations correctives sont proposées en vue d'atténuer ou/et de bonifier les impacts.

1.2- Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est d'évaluer la qualité de l'air, le niveau sonore et la qualité des eaux qui permettront par la suite d'apprécier l'impact des activités du projet sur l'environnement de la zone du projet.

Cette étude consiste en une évaluation systématique, documentée et objective permettant d'envisager des actions, si éventuellement les activités relatives au projet sont susceptibles d'impacter négativement l'environnement. Les mesures réalisées donnent également la preuve de la prise en compte du volet environnement lors de la mise en œuvre du projet.

1.3- Champ de l'étude

Le champ de l'étude couvre l'emprise du Projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO, et bénéficiaires du présent projet.

Tableau 36: Typologie de mesures

LIEUX	Emprise de construction d'une scierie à San Pedro
Période de prélèvements	Du 14 au 19/12/2024
Type d'activités	Mesures de : - Particules en suspension (PM2.5 ; PM10 et PM totales) ; - Qualité de l'air (CO, CO2, NO2, SO2, H2S, NH3 et COV); - Niveau sonore en dB (A) en Diurne, en période intermédiaire et en Nocturne. - Eaux de surface et souterraines

Tableau 37 : Coordonnées géographiques des points de mesures de la qualité de l'air, du niveau de poussière et de l'état acoustique dans la zone du projet

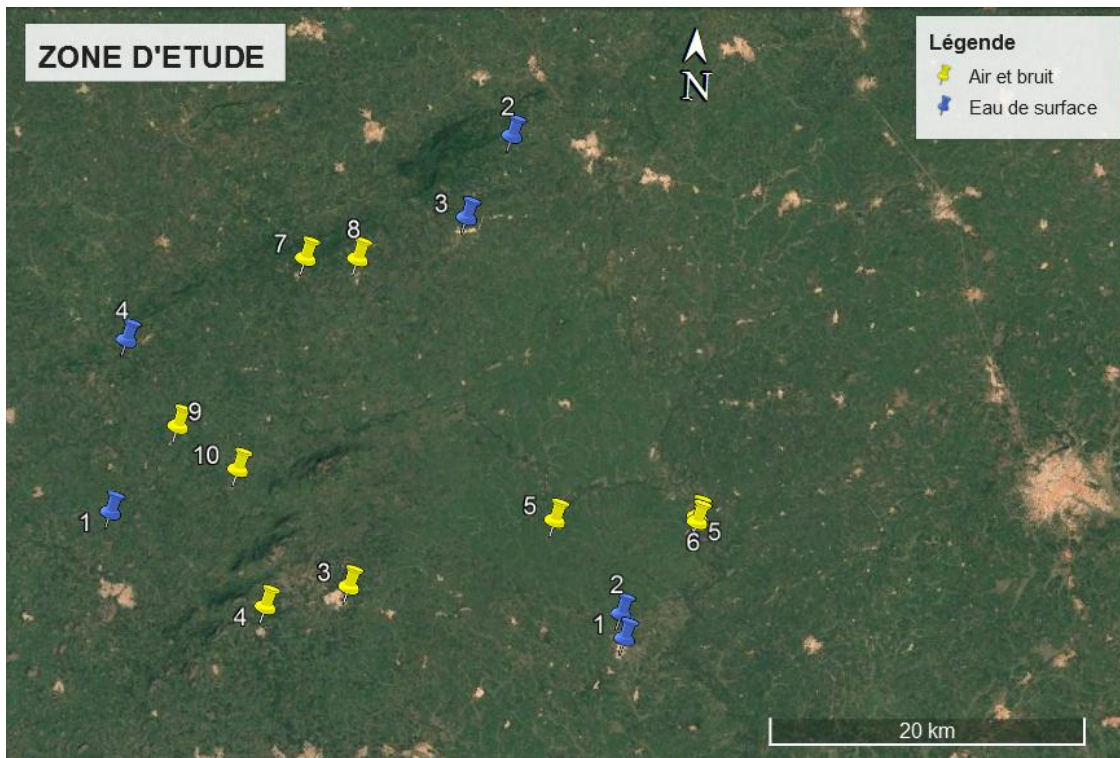
Points de mesure	Zones de mesure	Coordonnées GPS	
		Latitude	Longitude
P1	Ecole primaire de Sada	N 6°37'41.06040	W 7°36'15.02080"
P2	Boko	N 6°38'31.35020"	W 7°36'24.04440"
P3	École primaire sokoura	N 6°39'1.02480"	W 7°45'46.54520"

P4	Entrée forêt classée de Ladjikro	N 6°38'12.08470"	W 7°48'36.46100"
	forêt de SCIO	N 6°41'36.87010"	W 7°38'49.25350"
P5	École primaire De Issiakakro	N 6°41'47.62680"	W 7°33'55.74480"
P6	Zone hôpital	N 6°41'57.67370"	W 7°33'56.25480"
P7	Langbakro	6.83561	-7.79659
P8	Ecole de Yaokro	6.83667	-7.76682
P9	Ecole primaire de petit Sakassou	6.73684	-7.86508
P10	Ecole de Allah Kabo	6.71389	-7.82956

Tableau 38 : Coordonnées géographiques des points de mesures de la qualité de l'eau dans la zone du projet

N°	Localités	X	Y
1	Rivière Pianm, campement Gbebly	6.68607	-7.90142
2	Rivière Glonha, Kahin	6.91069	-7.68213
3	Rivière Nipli, Lobikro	6.86286	-7.70595
4	Rivière Boh	6.78431	-7.89687

Figure 2 : Carte de positionnement des mesures de paramètres de l'air et du bruit sur le site du projet



Source : GMA, 2024

2- Cadre réglementaire et références normatives applicables et généralités

2.1- Cadre réglementaire

Pour la présente étude portant sur l'évaluation de l'état initial dans la zone du projet, les textes réglementaires applicables et leurs liens avec les activités du dit projet sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 39: Textes réglementaires applicables et liens avec les activités du projet

INTITULÉ DU TEXTE	ARTICLES OU DISPOSITIONS RAPPORTANT AUX ACTIVITÉS DU PROJET	LIEN AVEC LES ACTIVITES DU PROJET
Décret N°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air.	Article 14 : Tout propriétaire de source fixes ou mobiles, susceptible de rejeter des polluants dans l'air, est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour se conformer aux valeurs limites maximales établies, sous le contrôle d'une commission itinérante.	L'entreprise des travaux doit se conformer au présent décret.

	<p>Article 16 : toute personne physique ou morale dont les activités sont susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'air est tenue de mettre en place un programme de suivi de la qualité de l'air. Les modalités d'application de cet article sont fixées par arrêté.</p> <p>Article 17 : les exploitants d'installations classées ou non sont tenus de se conformer aux valeurs limites maximales et mesures du Ministère en charge de l'Environnement ou tout autre Ministère concerné en la matière.</p>	
<p>Arrêté 1164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC du 04 novembre 2008 portant sur la réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement.</p>	<p>Article 6 : Épandage des eaux et des boues</p> <p>Article 7 : Sous réserve des dispositions particulières à certaines activités, les effluents gazeux doivent respecter des valeurs limites selon le flux horaire.</p> <p>Article 9 : Disposition générale sur le bruit.</p> <p>Article 12 : Surveillance des rejets et émissions.</p> <p>Article 30 : Tous les enregistrements relatifs au respect des prescriptions du permis environnemental d'exploiter sont conservés par</p>	<p>L'entreprise des travaux doit s'assurer de la conformité des émissions atmosphériques par rapport aux exigences réglementaires en vigueur en CI.</p> <p>Mettre en place des dispositions relatives à la gestion du bruit pour respecter les exigences réglementaires.</p> <p>Mettre en place les dispositions de gestion et de contrôle des rejets et des émissions en vue de leur conformité avec</p>

	<p>l'organisme sur cinq (5) années consécutives.</p> <p>Chapitres 7.1, 7.3, 7.4 et 7.5:</p> <p>Dispositions générales relatives à la gestion des risques, exploitation des installations, moyens d'intervention en cas d'accident, et formation du personnel.</p>	<p>la réglementation en vigueur.</p> <p>Établir la procédure de conservation des Enregistrements.</p> <p>L'entreprise des travaux doit :</p> <p>Rédiger des consignes d'exploitation pour les opérations comportant des manipulations dangereuses et la conduite des installations.</p> <p>Définir les risques et les procédures d'intervention d'urgence.</p> <p>Planifier les formations sécurité du personnel et à la constitution, si nécessaire, d'équipes d'intervention.</p> <p>Planifier les formations particulières.</p>
<p>Directives de l'OMS sur la santé et la sécurité au travail</p>		<p>Réduire les émissions des Gaz à Effet Serre lors des travaux</p>

la Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant code de l'eau	Article 59 : L'Etat assure la gestion des ressources en eau en préservant la qualité des sources, en empêchant le gaspillage et en garantissant la disponibilité.	L'entreprise des travaux doit veiller à la protection des ressources en eau.
---	---	--

Ces différentes prescriptions ont pour but de fixer des seuils de sorte qu'une activité donnée ne constitue pas de gêne pour l'environnement ni de menace pour la santé et la sécurité des personnes.

2.2- Références normatives applicables

Les différentes valeurs limites se présentent comme suit :

Tableau 40: Valeurs limites relatives à la qualité de l'air (décret 2017) et celles de l'OMS (2005)

Valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-125 du 22 février 2017		Directives de l'OMS concernant la qualité de l'air
PM 2,5	Valeur limite : 25 µg/m ³	Valeur limite : 25 µg/m ³
PM 10	Valeur limite : 50 µg /m ³	Valeur limite : 50 µg/m ³
PM totales	Valeur limite : 100 mg/m ³	-

Tableau 41: Valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-125 du 22 Février 2017

Paramètres	NO2	SO2	H2S	CO	CO2	NH3	COV
Unités en µg/m ³	40(VEM) 200 (VECD)	53 (VEM) 13 (VECD)	14 000 (VEM) 21 000 (VECD)	10 000 (VEM) 100 000 (VECD)	9000(VEM) 90000(VECD)	70 000 (VEM) 100 000 (VECD)	3000 (VEM)

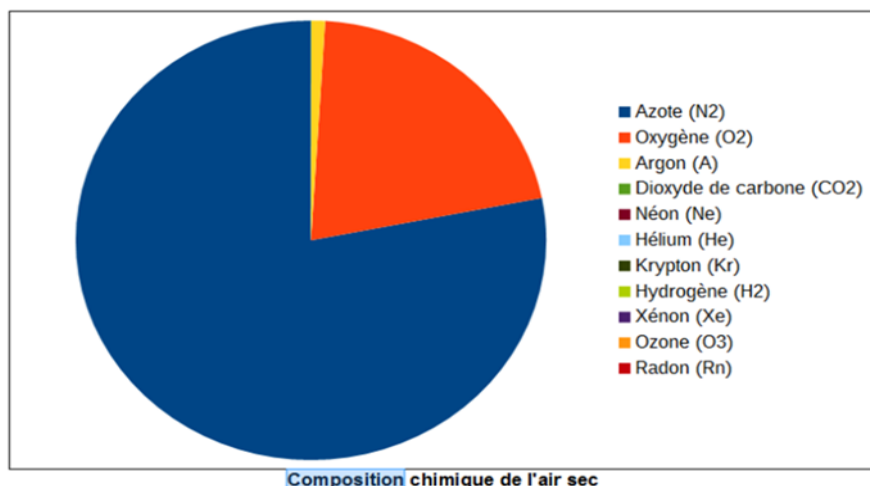
VEM : Valeur d'Exposition Moyenne ; VECD : Valeur d'Exposition Courte Durée

Tableau 42: Lignes directrices relatives à la qualité de l'air ambiant (OMS, 2005)

Paramètres	NO2	SO2	H2S	CO	CO2	NH3	COV
------------	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----

Unités en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	40(VEM) 200 (VECD)	50 (VEM) 500 (VECD)	-	10 000 (VEM) 100 000 (VECD)	-	-	-
------------------------------------	--------------------------	------------------------------	---	--------------------------------------	---	---	---

Figure 3 : Composition chimique de l'air sec



Valeurs

Analyse des mesures du niveau sonore selon les normes SDIIC

Les mesures du niveau de bruit ont été effectués au niveau des sites du projet.

Tableau 43 : Valeurs limites d'émission sonore dans l'environnement fixée par la Sous-Direction des Inspections des Installations Classées (SDIIC)/Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL)

Zones	MOMENT OU PERIODE DE LA JOURNEE		
	Jour (en décibel)	Période intermédiaire (en décibel)	Nuit (en décibel)
Zone résidentielle ou rurale, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien	45	40	35
Zone résidentielle urbaine avec quelques ateliers ou centre d'affaire ou dans des communes rurales	60	55	45
Zones à prédominance d'activités commerciales	70	65	50

Zone à prédominance industrielle	75	70	65
----------------------------------	----	----	----

Source : SDIIC, 2008

Analyse des mesures du niveau sonore selon les normes SFI

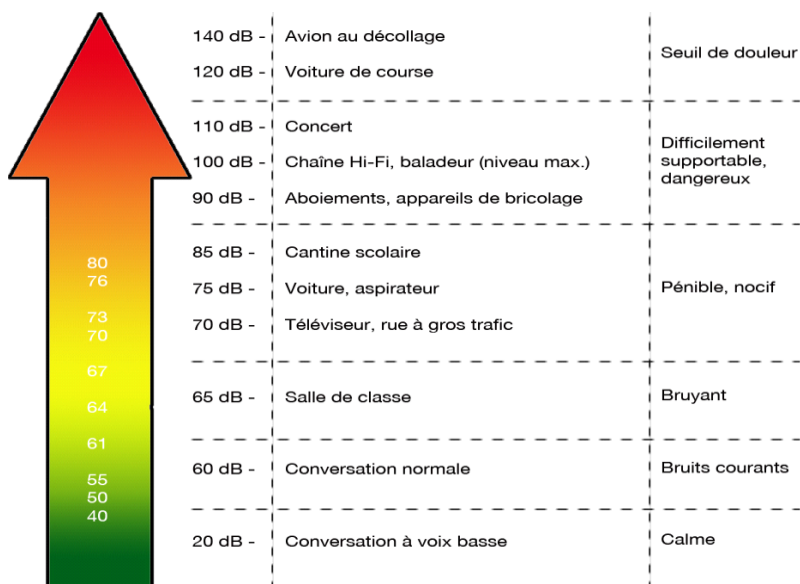
En plus des normes SDIIC, les valeurs de niveaux sonores enregistrées dans la zone du projet sont comparées aux normes SFI pour évaluer la conformité des émissions sonores de la zone du projet avec les standards internationaux comme la SFI.

Tableau 44 : Normes environnementales adoptées par l'IFC relatives aux niveaux sonores

Récepteur	Laeq, une heure (dBA)	
	Diurne 07 : 00 – 22 : 00	Nocturne 22 : 00 – 07 : 00
Résidentiel ; institutionnel ; enseignement	55	45
Industriel ; commercial	70	70

Source : IFC, 2007

Figure 4: Répartition du niveau sonore



Source : www.madeinacoustic.com

3- Matériels et Méthodologie d'analyses

Différentes mesures ont été effectuées dans l'emprise du projet. Ces mesures ont été réalisées dans le but de connaître d'une façon générale la qualité de l'air et le niveau sonore sur les différents points des sites.

L'appareillage et le principe de mesure des paramètres sont présentés ci-dessous.


Les mesures ont été réalisées au niveau du site du projet pour avoir une vue synoptique de l'état de l'air ambiant et du niveau sonore.


Les méthodes de mesure utilisées sont normalisées (AFNOR, ISO). Le matériel utilisé ainsi que les protocoles d'échantillonnage sont décrits comme suit :

3.1- Matériels de mesure

Le matériel utilisé pour la réalisation des mesures est constitué d'équipements adéquats, performants avec des certificats d'étalonnage à jour pour garantir la fiabilité des résultats. Le tableau ci-dessous donne une description succincte des différents équipements de mesure utilisés.

Tableau 45: Equipements et Principes de mesure

Paramètres Recherchés	Référence des Méthodes	Equipements de Mesure et Eléments du Principe	
Poussière (PM 2,5 ; PM 10 et poussière totale)	NF EN 12341 : Méthode normalisée pour la mesure des matières particulaires en suspension		Analyseur de Poussière (PCO2) Mesure directe des concentrations de poussière en µg/m3
Gaz (CO, CO2, H2S, NO2 et SO2)	NF EN 50543 : Matériels électroniques portables de détection et de mesure de gaz polluant dans l'air ambiant)		Détecteur de gaz (Gas -Pro crowcon) Détection des gaz de combustion dans l'air Ambiant

<p>Niveaux Sonores en dB(A)</p>	<p>ISO 1996-1 : 2003 Description, mesurage et évaluation du bruit de l'environnement</p>		<p>Sonomètre Intégrateur Moyen (KIMO DB200)</p> <p>Mesure du niveau d'exposition au bruit :</p> <p>LA,eq en dB(A) : niveau acoustique continue équivalent du bruit</p> <p>LA90: niveau de pression acoustique dépassé pendant 90% du temps</p>
---	--	--	--

3.2- Protocoles de mesures des paramètres de la qualité de l'air et du niveau sonore

Mesures directes des gaz de combustion dans l'air ambiant

Les mesures des gaz de combustion dans l'air ambiant ont été réalisées pendant le jour (de 8h à 12h) (en diurne) et période intermédiaire (12h à 18h) et la nuit (18h à 22h) (nocturne) le 19 décembre 2024. Le prélèvement se fait à l'aide des détecteurs de gaz. Les détecteurs de gaz dotés de capteurs caractéristiques des polluants recherchés sont installés dans la zone choisie. Les détecteurs en marche indiquent les valeurs de concentration des différents gaz (CO, CO₂, NO₂, SO₂, H₂S, NH₃ et COV) dans la zone de mesure par lecture directe. Les taux de concentration des différents gaz sont enregistrés et stockés en mémoire.

Planche 11: Images illustrant l'étape de mesures des gaz de combustion dans l'air ambiant



Mesure de la qualité de l'air au CMS Mesure de la qualité de l'air

Source: GMA, 2024

Mesure directe des Particules de poussières dans l'air ambiant

Le prélèvement se fait à l'aide du Détecteur de gaz (Gas -Pro crowcon). L'appareil de mesure muni d'un filtre est placé dans la zone de mesure. L'axe du filtre orienté vers la source probable de provenance de poussière, on lance la mesure. Les valeurs de concentration par taille de particules en suspension sont directement lues, régulièrement enregistrées et stockées en mémoire.

Les mesures des particules de poussière dans l'air ambiant ont été réalisées pendant le jour (de 8h à 12h) (en diurne) et période intermédiaire (12h à 18h) et la nuit (18h à 22h) (nocturne) le 19 décembre 2024.

Planche 12 : Images illustrant l'étape de mesure des particules de poussière



Mesure des particules de poussière sur le site (Ecole primaire SADA)

Mesure des particules de poussière en bordure de la voie d'accès au site (Ecole primaire Issiakakro)

3.3- Protocoles de mesures du niveau sonore

Mesure du niveau sonore

L'évaluation des niveaux sonores a été réalisée selon la méthodologie de l'ISO 1996-1 : 2003. L'appareil de mesure est orienté vers la source de provenance de bruit en évitant les obstacles entre la source de bruit et le sonomètre. On observe les événements ou situations entraînant une variation du niveau de bruit qui s'écarte de la situation normale habituelle. L'échantillonnage est effectué à des points où le niveau sonore perçu reflète la situation habituelle. Les prélèvements ont été effectués pendant le jour (de 8h à 12h) (en diurne) et période intermédiaire (12h à 18h) et la nuit (18h à 22h) (nocturne) le 19 décembre 2024.

Planche 13: Images illustrant l'étape de mesure du niveau sonore dans la zone du projet



Mesure du niveau de bruit au CMS



B. Mesure du niveau de bruit en bordure de voies

Source : GMA, 2024

3.3- Matériel et méthodes d'analyses des paramètres hydrologiques dans la zone du projet

Différentes mesures ont été effectuées dans la zone d'emprise du projet. Ces mesures ont été réalisées dans le but de connaître d'une façon générale la qualité des eaux de

surface (rivières) et souterraines (puits et pompe) existant dans la zone d'influence directe du projet.

3.3.1- Matériels de mesure

Le matériel utilisé pour la réalisation des mesures est constitué d'équipements adéquats, performants avec des certificats d'étalonnage à jour pour garantir la fiabilité des résultats.

3.3.2- Protocoles de mesures des paramètres hydrologiques des rivières (eaux de surface), dans la zone du projet

L'emprise du projet du projet est traversée par des rivières. Ainsi les activités liées à la mise en œuvre du projet peuvent impacter négativement la qualité hydrologique des eaux surface pourtant très utile pour les populations. Aussi, ces populations locales utilisent-elles l'eau pour des besoins domestiques et de consommation. Ainsi du fait de la proximité de ces ressources en eau, l'analyse de la qualité de ces hydrostènes doit être réalisée pour s'assurer de leur qualité en situation d'avant-projet afin de mieux cerner les impacts potentiels du projet sur ces patrimoines hydriques lors de la réalisation du projet.

De ce fait, quatre (04) points de prélèvement d'eau de surface (rivières) ont été effectués au niveau de l'emprise. En plus des échantillons d'eaux prélevés, des mesures in situ de paramètres hydrologiques et des analyses au Laboratoire ont été réalisées.

Le tableau suivant fait un récapitulatif des méthodes d'analyses des paramètres hydrologiques sur les échantillons d'eaux prélevés dans la zone du projet.

Tableau 46: Paramètres physicochimiques des eaux de la zone du projet

Paramètre	Méthode	Appareil
Couleur	In situ	Multiparamètre HI 9829
Température		
Ph		
Turbidité		
Conductivité		
Total des solides dissous		
Oxygène dissous		
Salinité		

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Conductivité		
DCO	Oxydo-réduction	Spectromètre
DBO5	Incubation à 20°C	Oxymètre
Matières en suspension	Filtration sur rampe	Balance
Azote total	Nitri Ver3	DR600
Nitrates		
Phosphore total	Phos Ver3	
Orthophosphate		
Fer	Dosage et lecture	Spectrométrie d'absorption atomique (SAA)
Magnésium		
Calcium		
Nickel		
Plomb		
Mercure		
Manganèse (mg / l)		
Zinc	Dosage et lecture	Spectrométrie d'absorption
Cadmium		
Chrome		
Arsenic		
Silice		
Cuivre		
Sodium		
Manganèse		
HAP		
Hydrocarbures totaux		

Tableau 47: Paramètres microbiologiques et bactériologiques des eaux de la zone du projet

Analyses	Méthodes	Volume de PE	Milieux utilisées	T° d'incubation	Lectures
----------	----------	--------------	-------------------	-----------------	----------

Coliformes totaux (UFC / 100ml)	Filtration	100ml	Gélose ECC	37°C	Colonies typiques
Coliformes fécaux (UFC / 100ml)					
E. Coli (UFC / 100ml)					
Streptocoque Fécaux (UFC / 100ml)					
Spores Clostridium ((UFC / 20ml)					
Spdomana aeroginosas (UFC / 100ml)					
Salmonella (UFC / 100ml)					

Rodier et al., 1996

Planche 14: Images illustrant l'étape de mesure des paramètres hydrologiques et de prélèvement d'échantillons d'eau de la zone du projet



A. Sonde capteur Multiparamètre HI 9829



B. Mesures in situ à l'aide du multiparamètre HI 9829

4. Résultats d'analyse et commentaires

Les résultats et commentaires sur l'analyse de la qualité de l'air, l'état acoustique et des eaux de la zone du projet sont présentés ci-après.

4.1 - Résultats d'analyse et commentaires sur l'état acoustique

Il s'agira d'évaluer l'état acoustique selon les normes nationales (normes SDIIC) et internationales (normes SFI).

Analyse des mesures du niveau sonore selon les normes SDIIC

Le tableau ci-après montre les résultats des mesures de l'état acoustique dans la zone du projet comparées aux valeurs limites d'émission sonore dans l'environnement fixées par la SDIIC. Les prélèvements ont été effectués pendant le jour (de 8h à 12h) (en diurne) et période intermédiaire (14h à 17h) et la nuit (19h à 07h) (nocturne) le 19 décembre 2024.

Tableau 48: Comparatifs de l'état acoustique prélevés dans la zone du projet par rapport aux normes SDIIC et IFC.

Points de prélèvement		ETAT ACOUSTIQUE					
		DIURNE		PERIODE INTERMEDIAIRE		NOCTURNE	
		Valeurs prélevées par secteurs (dBA)	Zone résidentielle ou rurale par SDIIC	Valeurs prélevées par secteurs (dBA)	Zone résidentielle ou rurale par SDIIC	Valeurs prélevées par secteurs (dBA)	Zone résidentielle ou rurale par SDIIC
Emprise du projet	1	36,9	45	35,3	40	25,3	35
	2	38,5	45	32,8	40	32,8	35
	3	42,2	45	33,9	40	30,1	35
	4	40,5	45	35,1	40	25,1	35
	5	45,6	45	37,4	40	27,4	35
	6	57,8	45	38,9	40	31,9	35
	7	50,8	45	43,7	40	20,3	35
	8	42,1	45	35,8	40	33,9	35
	9	42,5	45	36,9	40	28,7	35
	10	45,6	45	39,5	40	22,5	35

Commentaires

Les mesures de niveaux sonores relevées sur les différents sites indiquent que le niveau de bruit enregistré varie entre 36,9 et 57,8 (dBA) en période diurne ; entre 32,8 et 38,9 (dBA) en période intermédiaire, puis entre 22,5 et 31,9 (dBA) en nocturne.

Ces valeurs sont généralement en dessous des valeurs seuils d'exposition fixées à 45 dB(A) en période diurne, 40 dB(A) en période intermédiaire et 35 dB(A) en période nocturne pour les zones résidentielles ou rurales, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien par SDIIC.

Il s'agit donc d'un climat sonore relativement peu bruyant surtout en période diurne. Les sources de bruit sont pour la quasi-totalité liées au trafic routier, aux voix des populations et aux bruits émanant d'activités journalières sur le site et son voisinage.

En période nocturne, le climat sonore calme est le fait des activités humaines qui sont faiblement développées. Les populations riveraines à ces périodes de la journée sont très souvent au repos à la tombée de la nuit.

Analyse des mesures du niveau sonore selon les normes SFI

Les valeurs de niveaux sonores enregistrées dans la zone du projet sont comparées aux normes SFI pour évaluer la conformité des émissions sonores de la zone du projet avec les standards internationaux comme la SFI.

Tableau 49: Comparatifs de l'état acoustique prélevés dans la zone du projet par rapport aux normes IFC.

Points de prélèvement		de Laeq, une heure (dBA)			
		Diurne 07 : 00 – 22 : 00		Nocturne 22 : 00 – 07 : 00	
		Valeurs prélevées par secteurs (dBA)	Zone Résidentielle ; institutionnelle ; enseignement	Valeurs prélevées par secteurs (dBA)	Zone Résidentielle ; institutionnelle ; enseignement
Emprise du projet	1	49,7	55	38,4	45
	2	51,3	55	37,5	45
	3	54,9	55	34,3	45
	4	53,7	55	40,7	45
	5	50,6	55	39,5	45
	6	45,3	55	35,8	45
	7	47,2	55	27,9	45
	8	53,8	55	24,3	45
	9	36,9	55	35,8	45

	10	47,5	55	26,6	45
--	----	------	----	------	----

Commentaires

Les valeurs de niveaux sonores enregistrées sont généralement inférieures aux limites fixées par la SFI.

Ces valeurs doivent être maintenues lors des travaux afin d'éviter les répercussions chez les travailleurs sur les différents sites et les populations riveraines.

4.2. Résultats d'analyse et commentaires des gaz de combustion dans l'air ambiant

Les concentrations de polluants de l'air ambiant enregistrées dans la zone du projet sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 50: Résultats de mesure des gaz de combustion dans l'air ambiant comparés aux Valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-125 du 22 Février 2017 et aux normes OMS (2005).

Points de prélèvement	Paramètres et valeurs mesurées en en µg/m3							
	CO	CO2	NO2	H2S	SO2	NH3	COV	
Emprise du projet	1	50	10	<LD	<LD	<LD	03	05
	2	20	05	<LD	<LD	<LD	05	03
	3	30	07	<LD	<LD	<LD	03	06
	4	50	10	<LD	<LD	<LD	07	03
	5	40	10	<LD	<LD	<LD	05	10
	6	70	20	<LD	<LD	<LD	07	05
	7	40	10	<LD	<LD	<LD	08	05
	8	60	10	<LD	<LD	<LD	05	10
	9	40	20	<LD	<LD	<LD	08	05
	10	20	15	<LD	<LD	<LD	06	10
Valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-	10 000 (VEM) 100 000 (VEC)	9000(VEM) 90000(VEC)	40(VE) 200 (VECD)	14 000 (VEM) 21 000 (VECD)	53 (VEM) 13 (VECD)	70 000 (VEM) 100 000 (VECD)	3000 (VEM)	

125 du 22 Février 2017								
Lignes directrices relatives à la qualité de l'air ambiant (OMS, 2005)		10 000- (VEM) 100 000 (VECD)		40(VEM) 200 (VECD)	-	50 (VEM) 500 (VECD)	-	-

LD = Limite de détection (COV, CO, H2S, NH3, SO2) =1 ppm; Limite de détection (NO2,) = 0,1 ppm, CO2 (50 ppm). VEM : Valeur d'Exposition Moyenne ; VECD : Valeur d'Exposition Courte Durée

Commentaires

Les concentrations des gaz prélevés sont en général inférieures aux valeurs limites réglementaires fixées par le décret N°2017-125 du 22 Février 2017'en Côte d'Ivoire et l'OMS (2005).

Les concentrations de SO2, H2S et de NO2 sont en dessous de la limite de détection au niveau de tous les points de prélèvement.

Les concentrations de CO sont comprises entre 20 et 70 µg/m³ et celles de COV varient entre 03 et 10 µg/m³. Les concentrations de CO2 sont comprises entre 05 et 20 µg/m³ et celles de NH3 sont comprises entre 03 et 07 µg/m³.

En fait ces concentrations de gaz émanent des gaz d'échappement véhicules ou motos en déplacement. Ainsi à l'état actuel, la qualité de l'air dans la zone du projet est considérée comme bonne et ne pourrait causer aucune nuisance pour les populations et pour l'environnement.

4.3. Résultats d'analyse et commentaires du taux de poussière mesurés dans l'air ambiant

Les concentrations de poussière de l'air ambiant enregistrées dans la zone du projet sont indiquées dans le tableau suivant et comparées aux valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air et à celles de l'OMS (2005). Seuls les PM 2,5 ; PM 10 et PM totales seront considérés car ils sont plus dangereux pour les êtres vivants et ont donc pour ce fait des seuils limites de concentrations admis dans l'air ambiant.

Tableau 51 : Taux de poussière mesurés

Référence échantillon		Concentration de particules de poussière en $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
		PM2.5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	PM10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Poussières Totales mg/m^3
Emprise du projet	1	20.2	35,9	0.381
	2	21.4	34.1	0.331
	3	18.3	30.5	0.283
	4	14.2	37.4	0.180
	5	25.6	48,8	0.481
	6	23.5	42.2	0.429
	7	21.9	34.8	0.347
	8	16.8	33.4	0.284
	9	15.7	35.9	0.168
	10	25.2	42,5	0.487
Valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-125 du 22 février 2017		25	50	100
Valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par l'OMS (2005)		25	50	-

Commentaires

Les valeurs moyennes mesurées de particules en suspension (PM 2.5 et PM10) dans la zone du projet sont relativement inférieures aux valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air (PM 2.5 (25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et PM 10(50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)) de celles de l'OMS (2005) de 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les PM 2.5 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les PM 10.

Pour les PM Totales, les valeurs mesurées restent toujours inférieures aux valeurs limites relatives à la qualité de l'air du décret N°2017-125 du 22 février 2017.

Les envols de poussière enregistrés sont dûs principalement aux activités humaines, aux passages d'engins (véhicules, motos, etc.).

4.4 - Résultats d'analyses d'échantillons d'eaux de surface et souterraines et commentaires

Les résultats d'analyse des mesures in situ et des échantillons d'eau prélevés dans la zone du projet sont présentés ci-dessous :

Tableau 52: Résultats d'analyse des eaux dans la zone du projet

Paramètres mesurés	Eaux de surface				Valeur guide OMS (2017)	Conformité
	Cours d'eau 1	Cours d'eau 2	Cours d'eau 3	Cours d'eau 4		
Résultats physicochimiques						
Couleur (mgPtCo/l)	87	90	79	62	20 Pt	Non
Température (°)	29,68	29,56	29,47	27,80	25 < T < 30°C	Oui
pH	6,57	6,68	6,69	6,31	6,5 - 8,5	Oui
Turbidité (NTU)	10,5	11,9	10,2	3,28	5,0	Non
Oxygène dissous (mg/l)	7,15	7,32	6,92	8,74	≥ 9	Non
Salinité (PSU)	0,09	0,08	0,08	0,02	-	-
Conductivité (µs/cm)	92	86	86	21	1500	Oui
Total des solides dissous (mg / l)	190	171	187	14	1000	Oui
DCO(mg / l)	275	170	219	208	< 20mg/l	Non
DBO5(mg / l)	95	65	90	61	< 3 mg/l	Non
Matières en suspension (mg/L)	59	62	55	14	-	-
Azote total (Nmg / l)	2,14	1,57	1,90	0,53	50	Oui
Nitrates (en NO3-Nmg / l)	0,79	0,87	0,98	0,19	10	Oui
Phosphore total (mg / l)	0,90	0,77	0,43	0,21	15	Oui

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Orthophosphate (mg / l)	0,55	0,87	0,66	0,28	5,0	Oui
Fer (mg / l)	3,07	2,78	2,99	8,79	0,5-50	Oui
Magnésium (mg / l)	12,5	14,8	11,5	16,4	50	Oui
Nickel (µg / l)	4,9	5,1	5,3	7,2	0,07 mg/l	Oui
Plomb (µg / l)	< 5	< 5	< 5	< 5	0,001	Oui
Mercure (µg / l)	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,006	Oui
Zinc (mg / l)	1,21	1,16	1,38	0,5	3	Oui
Cadmium (µg / l)	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	0,003	Oui
Chrome (µg / l)	7,4	8,6	8,3	7,7	0,05 mg/l	Oui
Arsenic (µg / l)	< 5	< 5	< 5	< 5	0,01 mg/l	Oui
Silice (µg / l)	17,1	15,8	14,9	17,1	250	Oui
calcium(µg / l)	20,2	21,8	24,6	21,9	150	Oui
Cuivre (mg / l)	0,09	0,11	0,07	0,04	0,05	Oui
Sodium (mg / l)	15,9	18,4	15,1	20,3	200	Oui
Manganèse (mg / l)	0,42	0,55	0,39	0,72	0,50	Oui
HAP (µg/l)	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	-	-
Hydrocarbures totaux (µg/l)	< 1	< 2	< 1	< 1	-	-
Résultats bactériologiques						
Coliformes totaux (UFC / 100ml)	4500	10000	8000	5000	0	Non
Coliformes fécaux (UFC / 100ml)	1500	4000	3000	2000	0	Non
E. Coli (UFC / 100ml)	700	900	800	800	0	Non
Streptocoque Fécaux (UFC / 100ml)	500	900	600	400	0	Non
Spores Clostridium ((UFC / 20ml)	1500	2300	1900	1500	0	Non
P.A (UFC / 100ml)	600	800	500	300	0	Non

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

S. (UFC / 100ml)	Présence	Présence	Présence	Présence	0	Non
------------------	----------	----------	----------	----------	---	-----

Commentaires

Les résultats d'analyses hydrologiques sur quatre (4) échantillons d'eau dans la zone du projet en comparaison avec les Directive de l'OMS 2017, ont donné les états de conformité suivants :

Une non-conformité de douze (12) paramètres. Il s'agit des paramètres présentés dans le tableau ci-après:

Tableau 53: présentation des paramètres non conformes

Paramètres mesurés	Eaux de surface				Valeur guide OMS (2017)	Conformité
	Cours d'eau 1	Cours d'eau 2	Cours d'eau 3	Cours d'eau 4		
Résultats physicochimiques						
Couleur (mgPtCo/l)	87	90	79	62	20 Pt	Non
Turbidité (NTU)	10,5	11,9	10,2	3,28	5,0	Non
Oxygène dissous (mg/l)	7,15	7,32	6,92	8,74	≥ 9	Non
DCO(mg / l)	275	170	219	208	< 20mg/l	Non
DBO5(mg / l)	95	65	90	61	< 3 mg/l	Non
Résultats bactériologiques						
Coliformes totaux (UFC / 100ml)	4500	10000	8000	5000	0	Non
Coliformes fécaux (UFC / 100ml)	1500	4000	3000	2000	0	Non
E. Coli (UFC / 100ml)	700	900	800	800	0	Non
Streptocoque Fécaux (UFC / 100ml)	500	900	600	400	0	Non
Spores Clostridium ((UFC / 20ml)	1500	2300	1900	1500	0	Non
P.A (UFC / 100ml)	600	800	500	300	0	Non
S. (UFC / 100ml)	Présence	Présence	Présence	Présence	0	Non

Les eaux de la zone du projet sont colorées, fortement contaminées par les bactéries, pauvres en oxygène et chargées de matières organiques. En fait la présence d'organismes microbiologiques et bactériologiques est due aux dépôts sauvages de déchets d'animaux et de fèces. Ces déchets d'origine humaine et animale sont transportés par les eaux de ruissellement ou le vent dans ces eaux. Par la communication avec les eaux de ruissellements, les eaux de surface sont contaminées par des bactéries issues de fèces libérés dans la nature par les populations environnantes.

L'importance de la DBO5 et de la DCO traduit l'état de pollution organique des eaux. Cela se traduit par la pauvreté en oxygène du fait de la décomposition de la matière organique par les microorganismes.

Une conformité de vingt-deux (22) paramètres tels que présentés dans le tableau ci-après:

Tableau 54: présentation des paramètres conformes

Paramètres mesurés	Eaux de surface				Valeur guide OMS (2017)	Conformité
	Cours d'eau 1	Cours d'eau 2	Cours d'eau 3	Cours d'eau 4		
Résultats physicochimiques						
Température (°)	29,68	29,56	29,47	27,80	25 < T < 30°C	Oui
pH	6,57	6,68	6,69	6,31	6,5 - 8,5	Oui
Conductivité (µs/cm)	92	86	86	21	1500	Oui
Total des solides dissous (mg / l)	190	171	187	14	1000	Oui
Azote total (Nmg / l)	2,14	1,57	1,90	0,53	50	Oui
Nitrates (en NO3-Nmg / l)	0,79	0,87	0,98	0,19	10	Oui
Phosphore total (mg / l)	0,90	0,77	0,43	0,21	15	Oui
Orthophosphate (mg / l)	0,55	0,87	0,66	0,28	5,0	Oui
Fer (mg / l)	3,07	2,78	2,99	8,79	0,5-50	Oui

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Magnésium (mg / l)	12,5	14,8	11,5	16,4	50	Oui
Nickel (µg / l)	4,9	5,1	5,3	7,2	0,07 mg/l	Oui
Plomb (µg / l)	< 5	< 5	< 5	< 5	0,001	Oui
Mercure (µg / l)	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,006	Oui
Zinc (mg / l)	1,21	1,16	1,38	0,5	3	Oui
Cadmium (µg / l)	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	0,003	Oui
Chrome (µg / l)	7,4	8,6	8,3	7,7	0,05 mg/l	Oui
Arsenic (µg / l)	< 5	< 5	< 5	< 5	0,01 mg/l	Oui
Silice (µg / l)	17,1	15,8	14,9	17,1	250	Oui
calcium(µg / l)	20,2	21,8	24,6	21,9	150	Oui
Cuivre (mg / l)	0,09	0,11	0,07	0,04	0,05	Oui
Sodium (mg / l)	15,9	18,4	15,1	20,3	200	Oui
Manganèse (mg / l)	0,42	0,55	0,39	0,72	0,50	Oui

Les paramètres conformes sont constitués pour l'essentiel de métaux lourds et de nutriments. Les faibles concentrations des eaux en métaux lourds sont dues au fait que les eaux de puits et de surface sont éloignées des activités industrielles qui sont la principale source de libération de ces polluants dans l'environnement. Ces éléments sont particulièrement dangereux du fait de leur toxicité, leur non biodégradabilité et leur forte capacité à s'accumuler dans les matrices inertes et vivantes en présence (Coulibaly et al., 2009). Ce qui pourrait constituer une source de contamination et de dysfonctionnement de la chaîne trophique et donc poser un problème de santé publique chez les populations riveraines (Aka 2017 in Gold, 2002).

L'apport en nutriments provient du drainage d'engrais issus des plantations voisines par les agents de transport (eaux et vents) dans les milieux aquatiques. Ceci peut induire l'eutrophisation du système complet avec en conséquence, la mortalité des poissons et le développement de micro-organismes pathogènes néfastes pour l'environnement (Nedeco, 1981). Ce qui n'est pas encore le cas des eaux de la zone du projet bien que situées dans une zone où les activités agricoles sont prépondérantes, d'où les faibles teneurs de nutriments observées dans les échantillons prélevés.

Les autres paramètres mesurés notamment Salinité, Matières en suspension et Hydrocarbures n'ont pas été évalués car n'ayant pas de directives OMS (2017).

Ces eaux de surface (cours d'eaux) et souterraines (puits) de la zone du projet nécessitent une filière de traitement biologique avec un système de Coagulation pour réduire les matières organiques et inorganiques et une sédimentation pour éliminer les matières solides en suspension. Elles ne peuvent être utilisées pour des besoins domestiques et de consommation par les populations sans ce traitement.

Recommandations

En guise de recommandations, il est proposé les mesures consignées dans le tableau suivant.

Tableau 55: Mesures pour l'atténuation des nuisances atmosphériques, acoustiques et des eaux de surface dans la zone du projet

Zone d'étude	Milieu affecté	Activités sources d'impacts	Niveau de nuisance	Mesures préconisées
Emprise du projet	Air	Phases d'exécution du projet	Poussière Nuisance car une valeur de PM 2,5 est supérieure aux valeurs limites Nationales et à celles de l'OMS (2005) relatives à la qualité de l'air.	- Humidifier le sol par temps sec afin d'éviter l'envol de particules poussiéreuses
			Gaz Pas de nuisance car les valeurs de CO, CO2, NO2, SO2, H2S, NH3 et COV mesurés sont	- Eviter la remise en suspension de la poussière durant le chantier ; - Mettre en place un système d'arrosage

			<p>en dessous des valeurs limites inférieures Nationales et à celles de l'OMS (2005) relatives à la qualité de l'air.</p>	<p>régulier de la zone des travaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'engins en bon état technique justifié par les certificats de visite technique de la SICTA.
	Bruit		<p>Bruit Nuisance car certaines valeurs prélevées sont en dessous des valeurs seuils d'exposition fixées par SDICC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des méthodes émettant peu de bruit pour la sécurité des travailleurs ; - Utiliser des engins moins bruyants. - Doter les travailleurs d'EPI contre la nuisance sonore (les casques) pendant les travaux.
Emprise du projet et ses environs	Eaux de surface et de puits	Mise en œuvre du projet	<p>Eaux de surface Nuisance car douze (12) paramètres sont non-conformes aux directives OMS 2017.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter formellement l'usage des eaux de surface sans traitement préalable à des fins domestiques et de consommation ; - Éviter le déversement de

				déchets dans les eaux lors de la mise en œuvre du projet.
--	--	--	--	---

Conclusion

L'analyse de l'état initial de la zone du Projet d'aménagement de l'Agro-Forêt de SCIO en Côte d'Ivoire dans a porté sur les mesures de paramètres environnementaux que sont : la qualité de l'air, le niveau de poussière, le climat sonore et les eaux de surface. Il ressort de cette analyse, les points majeurs suivants :

Au niveau des particules en suspension, les taux de PM 2,5, PM10 et PM totales dans la zone du projet sont relativement inférieures aux valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air (PM 2.5 (25 µg/m³) et PM 10(50 µg/m³), PM totales (100 mg/m³) et à celles de l'OMS (2005) de 25 µg/m³ pour les PM 2.5 50 µg/m³ pour les PM 10.

En ce qui concerne la qualité de l'air ambiant, les résultats indiquent que les taux de NH₃, NO₂, SO₂, CO, CO₂, H₂S, COV dans l'air sont en dessous des valeurs limites relatives à la qualité de l'air fixées par le décret N°2017-125 du 22 Février 2017 et l'OMS (2005).

L'étude acoustique réalisée en différents points de la zone du projet indique un climat sonore relativement calme par rapport aux seuils fixés par le SDIIC et les normes SFI.

L'analyse des eaux de surface (cours d'eaux) existant dans l'emprise du projet. Il ressort de cette analyse, les points majeurs suivants :

Une non-conformité de douze (12) paramètres.

Une conformité de vingt-deux (22) paramètres.

D'autres paramètres mesurés notamment la salinité, les Matières en suspension et Hydrocarbures n'ont pas été évalués car n'ayant pas de directives OMS (2017).

A l'état actuel, la qualité des eaux de la zone du projet n'est influencée que par les charges organique et microbienne.

En conséquence, l'usage de ces eaux à des fins domestiques et de consommation serait source de maladies pour les populations.

Les résultats obtenus à l'issu de la présente étude sont des données assez représentatives de l'environnement de la zone du projet. Ainsi les résultats fournis permettront une meilleure prise en compte des aspects environnementaux.

BIBLIOGRAPHIE

OMS. 2017. Directives de qualité pour l'eau de boisson, 4^e édition intégrant le premier additif (Guidelines for drinking water quality. 4th ed. Incorporating first addendum). World Health Organization (WHO), Genève, Suisse ; p.564. ISBN978-92-4-254995-9.

AKA.A.M.(2017). Qualité Environnementale d'un Estuaire à pression anthropique et à forçage naturel saisonnier en lagune Ebrié (Sud-est de la Côte d'Ivoire), soutenu le 14 Janvier 2017, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, UFR-STRM, Département de Géosciences Marines, 22 BP. 582 Abidjan 22. 275P.

COULIBALY A.S., MONDE S., WOGNIN A.V., AKA K. (2009). Analyse des Eléments Traces Métalliques (ETM) dans les baies estuariennes d'Abidjan en Côte d'Ivoire, Afrique SCIENCE 05(3) PP 77-96.

GOLD C. (2002). Etude des effets de la pollution métallique (Cd/Zn) sur la structure de communautés de diatomées périphytiques des cours d'eau. Approches expérimentales in situ et en laboratoire. Thèse de Doctorat, Université Bordeaux I, 175 pp.

NEDECO. (1981). Inventaire de la pollution des eaux par l'industrie. Analyses. Nedeco/D.E.I.

loi n°96-766 portant code de l'environnement. Il constitue le texte de base en matière de gestion et de protection environnementale en Côte d'Ivoire ;

décret n°96-894 portant règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental des projets de développement ;

décret n°2005-03 portant audit environnemental ;

décret du 25 novembre 1930 portant expropriation pour cause d'utilité publique ; (ii) la Loi n°98-750 portant domaine foncier rural et le décret associé n° 99-594 fixant les modalités

Annexe 1 : Extrait de l'arrêté n° 1164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC du 4 novembre 2008 portant sur la réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement

Règlementation des Rejets et Emissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Substances	Flux horaire total	Concentration maxi admissible (Mg/M ³)
<u>Rejets de diverses substances gazeuses</u> - Acide cyanhydrique (HCN) ou de brome et de composés inorganiques gazeux du brome (HBr) ou de chlore exprimé en HCl ou d'hydrogène sulfuré	>50 mg/h	5 mg/m ³ pour chaque produit
Ammoniac	>100 mg/h	50
<u>Amiante</u> Si la quantité d'amiante mise en œuvre dépasse 100 kg/an		0,1 pour l'amiante 0,5 pour les poussières totales
<u>Autres fibres</u> Si la quantité de fibres, autres que l'amiante, mise en œuvre dépasse 100 kg/an		1 pour les fibres 50 pour les poussières totales

Section III. BRUIT ET VIBRATION

Art.8. Définitions

Au sens du présent arrêté, on appelle :

Bruit, un ensemble de sons indésirables ou provoquant une sensation désagréable. On comprend par cette définition que le bruit est caractérisé à la fois par des grandeurs physiques mesurables et des grandeurs dites « physiologiques » qui correspondent à la sensation auditive.

Grandeurs physiques :

- Pression
- Fréquence
- Spectre

Grandeurs physiologiques :

- niveau sonore plus ou moins fort
- hauteur : aigu, médium, grave

La notion de décibel : l'oreille est sensible à des pressions allant du seuil minimal de perception ($2 \cdot 10^{-5}$ Pa) au seuil de douleur (20 Pa). Pour exprimer par des nombres plus simples l'ensemble des phénomènes compris entre ces deux seuils, les acousticiens ont été amenés à utiliser l'échelle logarithmique de décibel.

Ce choix n'est pas totalement arbitraire car il est apparu que physiologiquement, la perception du niveau sonore est proportionnelle au logarithme de l'intensité de l'excitation. La formule permettant de passer de la pression (P) exprimée en Pascals au niveau sonore (Lp) exprimé en décibels est :

$$L_p = 20 \log (P/P_0)$$

Avec P_0 seuil d'audibilité = $2 \cdot 10^{-5}$ Pa

L_p = niveau de décibel

Le décibel est insuffisant pour rendre compte de la sensation sonore effectivement perçue par l'oreille humaine. Celle-ci n'a pas en effet la même sensibilité suivant la fréquence des sons ; pour une même intensité, les sons graves et les Sons aigus sont moins bien perçus que les sons intermédiaires.

On a donc pensé à corriger le niveau sonore exprimé en décibel en introduisant des filtres de pondération dans les appareils de mesure. Le filtre le plus utilisé est le filtre A, dB (A), qui représente le mieux la sensation du bruit réellement perçue par l'oreille.

Règlementation des Rejets et Emissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Quelques niveaux sonores couramment rencontrés

	Décibels	
	130	
Moteur à réaction au Sol	120	Seuil de la douleur
Marteau pilon	110	
Atelier de chaudronnerie	100	Bruits dangereux
Musique forte	90	
Passage du Météo Usine	80	Bruits fatigants
Rue très animée	70	
Rue animée	60	Bruits gênants
Conversation	50	
Bureau calme	40	
Appartement	30	Bruits légers
Vent dans les feuilles	10	
Désert	0	

Art.9. Dispositions générales sur le bruit

1°- L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.

2°- Lorsque plusieurs installations classées sont situées au sein d'un même établissement, les dispositions du présent article sont applicables au bruit global émis par l'ensemble des activités exercées à l'intérieur de l'établissement, y compris le bruit émis par les véhicules et engins visés au 3° du présent article.

3°- Les émissions sonores ne doivent pas dépasser les niveaux de bruit admissibles en limites de propriété de l'établissement fixés par l'arrêté d'autorisation, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne).

4°- Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'établissement, doivent être conformément aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation de leurs émissions sonores. En particulier, les engins de chantier doivent être conformes à un type homologué.

Règlementation des Rejets et Emissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

5°- L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertissements, haut-parleurs, etc.), gênants pour le voisinage est interdit, sauf Si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

6°- L'exploitant doit faire réaliser périodiquement, à ses frais une mesure des niveaux d'émission sonore de son établissement par une personne ou un organisme qualifié choisi après accord de l'inspection des installations classées. Ces mesures se font aux emplacements et avec une périodicité fixée par l'arrêté d'autorisation.

Les niveaux d'émission admissible (en décibel) sont fixés dans le tableau suivant :

ZONES	MOMENT OU PERIODE DE LA JOURNÉE		
	Jour (en décibel)	Période intermédiaire	Nuit (en décibel)
Zone d'hôpitaux, zone de repos, aires de protection d'espaces naturels	40	35	30
Zone résidentielle ou rurale, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien	45	40	35
Zone Résidentielle urbaine	50	45	40
Zone résidentielle urbaine, avec quelques ateliers ou centres d'affaires, ou avec des voies de trafic terrestre, fluvial ou aérien assez importantes ou dans les communes rurales	60	55	45
Zone à prédominance d'activités commerciales, industrielles	70	65	50
Zone à prédominance industrielle	75	70	60

Art. 10. Surveillance des rejets et émissions

1° - L'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de ses rejets. Les mesures sont effectuées sous la responsabilité, de l'exploitant et à ses frais dans les conditions fixées par l'arrêté d'autorisation.

2° - La nature et la fréquence minimale des mesures sont fixées sur la base de l'ensemble des émissions canalisées et diffusées dans l'air et dans l'eau. Des seuils inférieurs peuvent être définis par l'inspection des installations classées lorsque la sensibilité du milieu récepteur le justifie. Pour certains polluants spécifiques et certains procédés, prévoir le remplacement de certaines mesures de surveillance par le suivi en continu d'un paramètre représentatif du polluant ou par une méthode équivalente. Dans ce cas, des mesures de contrôle et d'étalonnage sont réalisées périodiquement, à une fréquence fixée en accord avec l'inspection des installations classées, par un organisme extérieur compétent.

3°- Lorsque les quantités de polluants rejetées sont supérieures aux seuils impliquant des limites de concentration, l'arrêté d'autorisation fixe la liste des paramètres à mesurer et la fréquence des mesures ainsi que les conditions de prélèvement.

4°- Les résultats des mesures sont transmis au moins mensuellement à l'inspection des installations classées, accompagnés de commentaires sur les causes des dépassements constatés ainsi que sur les actions correctives mises en oeuvre ou envisagées.

5°- L'inspection des installations classées peut demander à tout moment la réalisation, inopinée ou non, de prélèvements et analyses d'effluents liquides ou gazeux, de déchets ou de sol ainsi que l'exécution de mesures de niveaux sonores ; les frais occasionnés sont à la charge de l'exploitant.

6°- Dans le cas d'une auto-surveillance permanente (au moins une mesure représentative par jour), sauf disposition contraire, 10 % de la série des résultats des mesures peuvent dépasser les valeurs limites prescrites, sans toutefois dépasser le double de ces valeurs. Ces 10 % sont comptés sur une base mensuelle pour les effluents aqueux et sur une base de 24 heures pour les effluents gazeux.

7°- Dans le cas de prélèvements instantanés, aucune valeur ne dépasse le double de la valeur limite prescrite.

Règlementation des Rejets et Emissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

L'exploitant dispose, dans ce cas, des moyens nécessaires pour évaluer le ou les paramètres retenus. Si le stockage des effluents est utilisé pour respecter cette modulation, il convient que le dimensionnement de ce stockage prenne en compte les étiages de fréquence au moins quinquennale.

8°- Dans les zones de protection spéciale et les zones sensibles, les installations respectent, en plus des dispositions du présent arrêté, les dispositions propres à chaque zone.

Les valeurs limites d'émission, pour les polluants visés dans les arrêtés créant ces zones, sont compatibles avec les valeurs limites de concentration du même polluant dans l'air ambiant.

9°- Les dispositions imposées par le présent arrêté, relatives à la limitation des émissions, peuvent être complétées par des mesures d'interdiction de l'usage de certains combustibles, de ralentissement ou d'arrêt de fonctionnement de certains appareils ou équipements

10°- Pour les installations de séchage, les mesures se font sur gaz humides.

11°- L'arrêté d'autorisation précise la teneur en oxygène des gaz résiduels à laquelle sont rapportées les valeurs limites sauf dans les cas où l'oxygène est proscrite ou présente un taux non significatif.

12°- Les rejets directs ou indirects de substances mentionnées à l'annexe II sont interdits dans les eaux souterraines, à l'exception de ceux dus à la réinjection dans leur nappe d'origine, d'eaux à usage géothermique, d'eaux d'exhaure des carrières et des mines ou d'eaux pompées lors de certains travaux de génie civil.

Art.11. Exécution

Le Directeur du Centre Ivoirien Antipollution est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.



Dr. AHIZI AKA Daniel

AMPLIATIONS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.....	1
SECRETARIAT GENERAL DU GVT....	1
MINEEF/CAB.....	1
MINEEF /CIAPOL.....	1
J.O.R.C.I.	1

CERTIFICAT D'ETALONNAGE
CALIBRATION CERTIFICATE
EEA1900180

Pression atmosphérique 2/3

CONDITIONS D'ETALONNAGE / CALIBRATIONS CONDITIONS

Température 21,4 °C <i>Temperature</i>	Humidité relative 61,6 %HR <i>Relative humidity</i>	Pression atmosphérique 1014 hpa <i>Atmospheric pressure</i>
---	--	--

MOYENS UTILISES POUR L'ETALONNAGE / INSTRUMENTS USED FOR CALIBRATION

Calibreur acoustique type : CAL300 n°12030010 - Microphone B&K type 4191 N° 2771768
Acoustic calibrator type : CAL300 n°12030010 - Microphone B&K type : 4191 N° 2771768

Les étalons utilisés sont rattachés aux étalons nationaux et internationaux par le certificat COFRAC n° P183621.
Measurement standards used are traceable by national and international standard by COFRAC certificate P183621.

PROGRAMME D'ETALONNAGE / CALIBRATION PROGRAM

Suivant procédure interne N° : LAB – AEI -001A
Internal calibration program
Les points d'étalonnage sont réalisés par comparaison avec les étalons
The points of calibration are realized by comparison with measurement standards

RESULTATS / RESULTS

Valeurs de référence <i>Nominal values</i>	Valeurs relevées <i>Display values</i>	Tolérances <i>Tolerances</i>	Incertitudes <i>Uncertainties</i>
(dB)	(dB)	(dB)	(dB)
94,00	94,1	0,4	0,35
114,00	114,1	0,4	0,35

L'incertitude élargie mentionnée correspond à deux incertitudes types k=2 en tenant compte des différentes composantes de l'incertitude (étalons de référence, moyens, conditions environnementales, répétabilité...)

Expanded uncertainty mentioned correspond of two standard uncertainty (k=2) and including different uncertainty components (reference standards, instruments, environmental conditions, repeatability)

Etalonnage effectué par
Calibration realized by

SIMONET Mélissa

Le 01/07/2020



Dust Monitor Service/Calibration Certificate

Instruments Details		Calibration No : 15745	
<i>Customer</i>			
<i>Instrument : Dumatc</i>	<i>Serial Number : DM12041</i>	<i>Software Version : D3.04</i>	
<i>Date of Last Service :</i>	18/07/2019	<i>Date Supplied New :</i>	N/A

Calibration Factors prior to Servicing			
<i>Measured Flow Rate:</i>	450	<i>cc/min</i>	<i>Total pump usage:</i> 278 <i>hours</i>
<i>TSP: 1.0</i>	<i>PM10: 1.0</i>	<i>PM2.5: 1.0</i>	<i>PM1.0: 1.0</i>
<i>Inhalable: 1</i>	<i>Thoracic: 1</i>	<i>Respirable: 1</i>	<i>PM2.0: 1</i>

<i>Fault Report:</i>
Routine Service & Re-calibration.

<i>Work Carried Out:</i>			
Full Services & Re-calibration.			
<i>Charge battery</i> <input type="checkbox"/> . <i>Change reference filter</i> <input type="checkbox"/> .			
<i>Photometer Scale 2100</i>	<i>Load current 32mA</i>	<i>Flow rate 600 cc/min</i>	<i>Spray light 0 mV</i>
<i>Wind input OK</i> <input checked="" type="checkbox"/>	<i>External input OK</i> <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Inlet Leaker OK</i> <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Alarm output OK</i> <input type="checkbox"/>
<i>Clean-Air filter OK</i> <input type="checkbox"/>	<i>Backup-Filter OK</i> <input type="checkbox"/>	<i>PC-Link OK</i> <input type="checkbox"/>	<i>Telemetry OK</i> <input checked="" type="checkbox"/>

<i>Parts Required</i>			
<i>Part Serial Number</i>	4114	<i>Pump Serial Number</i>	176034

Instrument Calibration against Reference Instrument				
<i>reading is with new calibration factor applied</i>				
<i>Fraction</i>	<i>Zero</i>	<i>Reading</i>	<i>Reference</i>	<i>New Cal. Factor</i>
TSP	0.0 µg/m ³	234.1 µg/m ³	247.5 µg/m ³	1
PM10	0.0 µg/m ³	211.1 µg/m ³	211.3 µg/m ³	1
PM2.5	0.0 µg/m ³	184.01 µg/m ³	171.25 µg/m ³	1
PM1.0	0.0 µg/m ³	107.17 µg/m ³	85.75 µg/m ³	1
<i>Reference Instrument :</i>	TN02126	<i>Date Reference Calibrated :</i>	19/05/20	

<i>Signed:</i> Tom Wright	<i>Date :</i> 03/08/2020	<i>Temperature :</i> 20°C
----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------

Calibration Due : 03/08/2021

**CERTIFICAT D'ETALONNAGE
CALIBRATION CERTIFICATE
EEA1900180**

3/3

PROGRAMME D'ETALONNAGE / CALIBRATION PROGRAM

Suivant procédure interne :

LAB -AEI- 002A

Acoustique champ libre

Internal calibration program

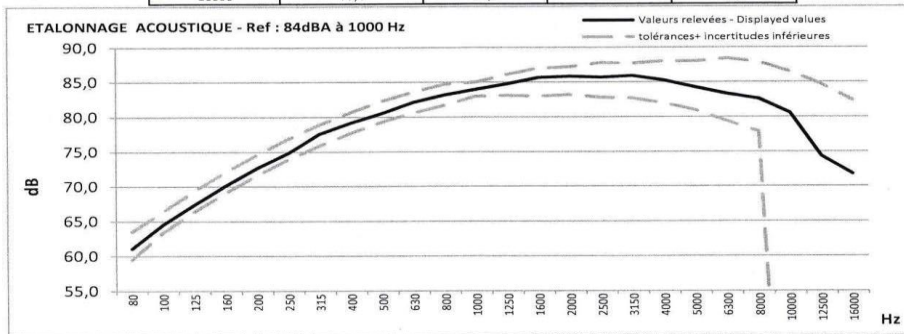
Free field response

Les points d'étalonnage sont réalisés par comparaison avec les étalons

The points of calibration are realized by comparison with measurement standards

RESULTATS / RESULTS

Fréquences de test	Valeurs de référence	Valeurs relevées	Tolérances et incertitudes	
Test frequencies	Nominal values	Display values	Tolerances and uncertainties	
(Hz)	(dBA)	(dBA)	(dB)	
80	61,5	61,1	59,5	63,5
100	64,9	64,5	63,4	66,4
125	67,9	67,4	66,4	69,4
160	70,6	70,1	69,1	72,1
200	73,1	72,7	71,6	74,6
250	75,4	74,8	73,9	76,9
315	77,4	77,6	75,9	78,9
400	79,2	79,2	77,7	80,7
500	80,8	80,5	79,3	82,3
630	82,1	82,1	80,6	83,6
800	83,2	83,2	81,7	84,7
1000	84,0	84,0	83,0	85,0
1250	84,6	84,8	83,1	86,1
1600	85,0	85,6	83,0	87,0
2000	85,2	85,8	83,2	87,2
2500	85,3	85,7	82,8	87,8
3150	85,2	85,9	82,7	87,7
4000	85,0	85,2	82,0	88,0
5000	84,5	84,2	81,0	88,0
6300	83,9	83,3	79,4	88,4
8000	82,9	82,6	77,9	87,9
10000	81,5	80,6	- ∞	86,5
12500	79,7	74,4	- ∞	84,7
16000	77,4	71,8	- ∞	82,4



L'incertitude élargie correspond à deux incertitudes types k=2 en tenant compte des différentes composantes de l'incertitude (étalons de référence, moyens, conditions environnementales, répétabilité...)

Expanded uncertainty correspond of two standard uncertainty (k=2) and including different uncertainty components (reference standards, instruments, environmental conditions, repeatability)

Etalonnage effectué par
Calibration realized by

SIMONET Mélissa

Le 01/07/2020



Annexe 10 : MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POUR DAO

Les prescriptions environnementales et sociales à intégrer dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) de l'Entreprise en charge d'exécuter les travaux sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau sera renseigné par l'Entreprise.

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE (F CFA)	COÛT TOTAL (F CFA)
Préparation et libération de l'emprise des sites : débroussaillage, démolition, enlèvement d'ordures, etc.	52.500 m2		
Installation du chantier (bureau, atelier mécanique, etc.)	01		
Séances de sensibilisation des travailleurs sur les risques d'IST et de VIH/SIDA	02		
Séances de sensibilisation et de formation des travailleurs du chantier sur les bonnes pratiques environnementales et sociales	02 / semaines		
Équipements de Protection Individuelle (EPI) :			
Tenues	100		
Casques	100		
Bottes	100		
Ceintures			
Masques	100		
Gants	100		
Lunettes	50		

<p>Kits pour les premiers soins, en cas d'accident (boîte à pharmacie); Il s'agit de :</p> <p>Coussin Haemoband,</p> <p>Couverture de survie,</p> <p>Poches de récupération de membres sectionnés (type sachet congélation ou kit spécifique récupération de membre),</p> <p>Paire de ciseaux à bouts ronds,</p> <p>Pince à échardes inox à bouts pointus,</p> <p>Garrot,</p> <p>Masques de protection pour bouche à bouche,</p> <p>Gants en vinyle à usage unique,</p> <p>Pansements auto-adhésifs (sous conditionnement individuel),</p> <p>Compresse stériles individuelles 30 x 30,</p> <p>Bandes de gaze type Nylex 3m x 0.10,</p> <p>Rouleau sparadrap déchirable type Micropore,</p> <p>Dosettes de Chlorhexidine aqueuse stériles 0.2 %,</p> <p>Flacon rince-œil ou 10 liquides de bain oculaire type sérum physiologique (unidoses),</p> <p>Pansements absorbants stériles type américain,</p> <p>Bétadine rouge et jaune</p> <p>Alcool</p> <p>Coton</p>	30		
---	----	--	--

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE (F CFA)	COÛT TOTAL (F CFA)
Sac pour récupération des déchets.			
Mise en place et fonctionnement de l'infirmierie. Les médicaments à acquérir pour la pharmacie du chantier sont : VOVGEL FEBRILEX Genta sol + auréomycine Allergus Smedyl Métronidazole C-Cal Artefan Diclo Amoxicilline Paracetamol 500 Fluiditec Dacryoserum Spasfan Lyoc Efferalgan 500MG DOLIPRANE 500MG Météooxane VOGALENE Artrim-GH 80/480	01		
Convention avec un hôpital pour l'évacuation sanitaire et la mobilisation de l'ambulance	01		
Panneaux de signalisation du chantier	45		

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE (F CFA)	COÛT TOTAL (F CFA)
Aménagement des voies d'accès et déviations	2 km		
Mesures pour les travaux de terrassement : réaménagement des talus et autres surfaces perturbées	2000 m2		
Mesures pour le transport et le stockage des matériaux : arrosage régulier des plateformes, utilisation de filets et de bâches, etc.	3.000 litres / jour 10 filets 10 bâches		
Mesures pour la circulation des engins du chantier : entretien et contrôle des engins de chantiers, etc.	02 contrôles		
Mesures pour la protection des activités économiques et bâtis riverains : compensation des propriétaires d'activités économiques perturbées ou de bâtis endommagés	Voir Obed		
Approvisionnement en eau du chantier	5.000 litres / jour		
Gestion des déchets (liquides et solides) de chantier	1.000 litres / mois 500 kg / mois		
Repli de chantier et réaménagement : réhabilitation des sites d'installation de chantier et des sites d'emprunts, protection des zones instables, etc.	3.000 m2 1.000 m2		

**Annexe 11 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A INSERER DANS
LES DAO**

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection des milieux biophysique et humain. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être source de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être annexées aux DAO ou de marchés d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

Dispositions préalables pour l'exécution des travaux

Respect des lois et réglementations nationales

L'Entrepreneur et ses sous-traitants doivent :

Connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur en République Ivoirienne et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides, liquides et biomédicaux, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ;

Prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ;

Assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives.

Avant de commencer les travaux, l'Entrepreneur doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet. Il s'agira, entre autres, des autorisations délivrées par les autorités compétentes, les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunts), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publics), de l'inspection du travail et les gestionnaires de réseaux.

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

Réunions de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur et le Maître d'œuvre (Bureau de Contrôle), sous la supervision de l'UCP PIF 2, doivent organiser des réunions avec les autorités locales, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée. Cette réunion permettra de recueillir les avis et observations

des populations sur le projet, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux, et sur leurs relations avec les ouvriers.

Programme de gestion environnementale et sociale

L'Entrepreneur doit établir et soumettre à approbation du Maître d'œuvre, un Plan détaillé de Gestion Environnementale et Sociale du Chantier (PGES-C) qui comprend :

Un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement des différentes zones du chantier selon les composantes du projet, les implantations prévues et une description des aménagements ;

Un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ;

Le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ;

Un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accident majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

Installations de chantier et préparation

Normes de localisation

L'Entrepreneur doit construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement et respecter la quiétude des riverains.

Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

L'Entrepreneur doit afficher un règlement intérieur de façon visible prescrivant spécifiquement :

Le respect des us et coutumes local ;

La protection contre les IST/VIH/SIDA ;

Les règles d'hygiène et les mesures de sécurité ;

Les bonnes pratiques, en termes de gestion environnementale et sociale.

Emploi de la main-d'œuvre locale

L'Entrepreneur est tenu d'engager (en dehors de son personnel-cadre technique), le plus de main-d'œuvre locale possible dans la zone où les travaux sont réalisés, tout en mettant en exergue la dimension genre. À défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main-d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

Respect des horaires de travail

L'Entrepreneur doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'œuvre. Dans la mesure du possible (sauf en cas d'exception accordée par le Maître d'œuvre), l'Entrepreneur doit éviter d'exécuter les travaux pendant les jours et heures de repos.

Protection du personnel de chantier

L'Entrepreneur doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes, réglementaire et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (tenues, casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.).

L'Entrepreneur doit veiller au port scrupuleux des Équipements de Protection Individuelle (EPI) sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

L'Entrepreneur doit désigner un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population riveraine et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. L'Entrepreneur doit interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

Mesures contre les entraves à la circulation

L'Entrepreneur doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux.

L'Entrepreneur veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. L'Entrepreneur doit veiller aussi à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

Repli de chantier et réaménagement

Règles générales

À toute libération de site, l'Entrepreneur laisse les lieux propres à leur affectation immédiate.

Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. L'Entrepreneur réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Une fois les travaux achevés, l'Entrepreneur doit :

Retirer les bâtiments temporaires, le matériel, les déchets solides et liquides, les matériaux excédentaires, les clôtures, etc. ;

Rectifier les défauts de drainage et régaler toutes les zones excavées ;

Nettoyer et détruire les fosses de vidange.

En cas de défaillance de l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux de remise en état, ceux-ci sont effectués par une entreprise en rapport avec les services concernés et aux frais du défaillant.

Après le repli de tout le matériel, un PV constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au PV de réception des travaux. La non-remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « Installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, l'Entrepreneur doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité des sols :

Éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ;

Conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

Carrières et sites d'emprunts

En cas de besoin, l'Entrepreneur est tenu de disposer des autorisations requises pour l'ouverture et l'exploitation des carrières et sites d'emprunts (temporaires et permanents), en se conformant à la législation nationale en la matière. L'Entrepreneur doit, dans la mesure du possible, utiliser de préférence un site existant.

Tous les sites doivent être approuvés par le superviseur des travaux et répondre aux normes environnementales en vigueur.

À la fin de l'exploitation d'un site permanent, l'Entrepreneur doit :

Rétablir les écoulements naturels antérieurs, par régalage des matériaux de découverte non utilisés ;

Supprimer l'aspect délabré du site, en répartissant et dissimulant les gros blocs rocheux.

À la fin de l'exploitation, un PV de l'état des lieux est dressé en rapport avec le Maître d'œuvre et les services compétents.

Gestion des hydrocarbures et autres contaminants

L'Entrepreneur doit nettoyer l'aire de travail ou de stockage, où il y a eu de la manipulation et/ou de l'utilisation d'hydrocarbures et autres contaminants.

Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales par l'Entrepreneur est effectué par le Maître d'œuvre, dont l'équipe doit comprendre un Expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

Notification

Le Maître d'œuvre notifie par écrit à l'Entrepreneur tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'Entrepreneur doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge de l'Entrepreneur.

Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat. L'Entrepreneur ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non-application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par la Coordination du Projet, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose l'Entrepreneur au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception.

L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

Obligations au titre de la garantie

Les obligations de l'Entrepreneur courent jusqu'à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu'après complète exécution des travaux d'amélioration de l'environnement prévus au contrat.

Clauses environnementales et sociales spécifiques

Signalisation des travaux

L'Entrepreneur doit placer, préalablement à l'ouverture du chantier et chaque fois que de besoins, une présignalisation et une signalisation du chantier à longue distance (de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

Mesures pour les travaux de terrassement

L'Entrepreneur doit limiter au strict minimum le décapage, le déblaiement, le remblayage et le nivellement des aires de travail, afin de respecter la topographie naturelle et de prévenir l'érosion. Après le décapage de la couche de sol arable, l'Entrepreneur doit conserver la terre végétale et l'utiliser pour le réaménagement des talus et autres surfaces perturbées. L'Entrepreneur doit déposer les déblais non réutilisés dans des aires d'entreposage, s'il est prévu de les utiliser plus tard ; sinon il doit les transporter dans des zones de remblais préalablement autorisées.

Mesures pour le transport et le stockage des matériaux

Lors de l'exécution des travaux, l'Entrepreneur doit :

limiter la vitesse des véhicules sur le chantier, par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux ;

utiliser les véhicules en bon état de circulation ;

arroser régulièrement les voies de circulation dans les zones habitées ;

prévoir des déviations par des pistes et routes existantes, dans la mesure du possible.

Dans les zones d'habitation, l'Entrepreneur doit établir l'horaire et l'itinéraire des véhicules lourds qui doivent circuler à l'extérieur des chantiers, de façon à réduire les

nuisances (bruit, poussières et congestion de la circulation) et le porter à l'approbation du Maître d'œuvre.

Pour assurer l'ordre dans le trafic et la sécurité sur les routes, le sable, le ciment et les autres matériaux fins doivent être contenus hermétiquement durant le transport, afin d'éviter l'envol de poussière et le déversement en cours de transport. Les matériaux contenant des particules fines doivent être recouverts d'une bâche fixée solidement. L'Entrepreneur doit prendre des protections spéciales (filets, bâches) contre les risques de projections, émanations et chutes d'objets.

Tout stockage de quelques natures que ce soit est formellement interdit dans l'environnement immédiat, en dehors des emprises du chantier et des zones prédéfinies.

Mesures pour la circulation des engins de chantier

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier.

L'Entrepreneur doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations. Les conducteurs dépassant ces limites doivent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. La pose de ralentisseurs aux entrées des quartiers sera préconisée.

Les véhicules de l'Entrepreneur doivent en toute circonstance se conformer aux prescriptions du Code de la Route en vigueur, notamment en ce qui concerne le poids des véhicules en charge. Ils doivent être entretenus et contrôlés à bonne fréquence.

L'Entrepreneur devra, en période sèche et en fonction des disponibilités en eau, arroser régulièrement les pistes empruntées par ses engins de transport afin d'éviter la poussière.

Approvisionnement en eau du chantier

L'approvisionnement en eau en ce qui concerne les besoins dans le chantier est à la charge de l'Entrepreneur. Il doit s'assurer que ses besoins ne portent pas préjudice aux sources d'eau utilisées par les communautés locales dans leur vie au quotidien. Ainsi, l'Entrepreneur doit recourir aux services publics chargés de l'approvisionnement en eau.

Gestion des déchets liquides

Les installations de chantier doivent être pourvues de sanitaires en nombre suffisant. L'Entrepreneur doit respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'œuvre. Il est interdit à l'Entrepreneur de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage ou des pollutions des ressources en eau.

Mesure pour le reboisement

L'entreprise en charge du reboisement doit s'assurer que les plants sont faits selon les normes établies.

Il doit :

- exiger l'utilisation de matériaux de reboisement respectueux de l'environnement et durables,

- obliger la remise en état des sites de prélèvement de matériaux et les zones dégagées après les travaux ;

- assurer la protection des habitats naturels et des espèces locales pendant et après les travaux ;

- Collaborer avec les communautés locales pour s'assurer que le projet répond à leurs besoins et attentes ;

- Mettre en place des mesures de sécurité et de santé pour protéger les travailleurs et les résidents locaux.

Services publics et secours

L'Entrepreneur doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, l'Entrepreneur doit étudier avec le Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

Journal de chantier

L'Entrepreneur doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements, accidents ou incidents ayant un impact significatif sur le milieu biophysique ou l'environnement humain.

Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'Entrepreneur doit informer le public en général, et les riverains en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

Gestion des déchets solides

L'Entrepreneur doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs de maladies, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. L'Entrepreneur doit éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. L'Entrepreneur doit contracter avec une structure agréée devant assurer l'enlèvement de l'ensemble des déchets.

Protection contre la pollution sonore

Étant en zone rural l'Entrepreneur est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail et de repos. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour et 40 décibels la nuit.

En sus, pour maintenir la quiétude des populations, l'entrepreneur prendra les dispositions suivantes :

utiliser des engins et équipements de bonne qualité et émettant peu de bruits ;

limiter autant que possible et à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique ;

prendre toutes les dispositions qui s'imposent aussi bien au niveau de l'organisation du chantier qu'au niveau des équipements utilisés pour minimiser les émissions de bruits lors des travaux.

Voies de contournement et chemins d'accès temporaires

L'utilisation de routes d'emprunt doit faire l'objet d'une entente préalable avec les autorités communales et coutumière. Pour éviter leur dégradation prématurée, l'Entrepreneur doit maintenir les routes d'emprunt en bon état durant la construction et les remettre à leur état original à la fin des travaux. Il doit prendre toutes les précautions nécessaires afin que l'utilisation des routes d'emprunt n'entrave pas la quiétude des populations.

Protection de la flore et faune

L'entrepreneur veillera à :

Délimiter et respecter les différentes aires visées par les activités de préparation et d'aménagement du site ;

Limiter le décapage des surfaces aux besoins des travaux d'aménagement et d'implantation des ouvrages du bassin.

Impliquez activement la population riveraine dans le processus de planification et de prise de décision concernant les travaux de création du bassin de rétention ;

Travailler en collaboration avec les membres de la communauté pour identifier et documenter les aspects culturels et spirituels liés au fromage présent dans l'emprise des travaux ;

Mettre en place une communication transparente avec les éleveurs locaux concernés, afin qu'ils soient tenus informés régulièrement sur l'avancement des travaux.

Mesures relatives à la perturbation des accès puis des infrastructures

Pour minimiser l'impact négatif sur les propriétaires fonciers concernés, l'entrepreneur devra :

mettre en place d'un plan de circulation alternatif pendant la durée du chantier afin de minimiser les fermetures temporaires, ainsi que la distribution régulière d'informations claires aux résidents concernant les restrictions ou perturbations liées à leur accès ;

réaliser préalablement une évaluation approfondie des bâtiments et autres structures environnantes avant le début des travaux ;

utiliser du matériel moins bruyant pour réduire les vibrations générées par le chantier ;

mettre en place un système approprié permettant aux propriétaires concernés signaler rapidement tout problème éventuel lié au chantier (par exemple via un contact dédié).

Mesures relatives à l'endommagement potentiel de sites historiques ou culturels

Pour atténuer les impacts sur les vestiges archéologiques, paléontologiques, historiques et traditionnels enfouis ainsi que sur les cimetières des différentes localités, l'entrepreneur devra :

Adapter le tracé des travaux afin d'éviter autant que possible les zones identifiées comme à risque élevé de présence de vestiges ;

Mettre en place des mesures de protection spécifiques, telles que des fouilles préventives ou des fouilles de sauvetage, en cas de découverte fortuite de vestiges pendant les travaux.

S'assurer que ces employés aient connaissances des enjeux de la préservation du patrimoine culturel et à la nécessité de signaler toute découverte inattendue.

Collaborer étroitement avec les autorités locales chargées de la préservation du patrimoine culturel, les archéologues et les spécialistes concernés pour s'assurer de respecter les réglementations et les protocoles en vigueur ;

Suivre les recommandations et les orientations fournies par ces autorités administratives, techniques et coutumières en cas de découverte de vestiges ou d'objets d'art.

Annexe 12 : Méthodologie de l'EIESA

5.1. Différentes étapes de l'étude

L'EIES-A se déroule avant toute prise de décision ou engagement significatif dans un projet. Son objectif est d'évaluer et de documenter les possibilités, les capacités, les fonctions des ressources des systèmes naturels et humains pour faciliter la planification du développement et la prise de décision générale. On aura une première étape qui va définir l'étendue et cadre de l'étude, en suite une deuxième et troisième étape pour définir le reste de l'étude.

Première étape

Cette étape commence par la définition de l'étendue et du cadre de l'étude conformément aux TDR.

Deuxième étape

Cette étape consiste à recueillir toutes les données nécessaires pour :

Définir le projet, ce qui englobe la détermination des contraintes techniques, l'identification des technologies de construction optimales et la logistique requise pour la réalisation du projet. Sur la base de ces éléments, une évaluation des impacts et des risques est effectuée.

Établir le profil environnemental du projet, en d'autres termes, définir l'état initial environnemental et social de la zone d'étude.

Troisième et dernière étape

Cette étape consiste à proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) issu de l'EIES-A aux autorités de l'environnement et à mener une communication autour du projet grâce à des consultations publiques.

5.2. Articulation du rapport de l'étude

Collecte des données

La collecte des données a été précédée de l'appropriation des TDR de l'étude, de l'inventaire des données à collecter, de l'identification des parties prenantes (institutions, personnes-ressources, groupes d'intérêt, communautés, etc.) et de l'élaboration des outils de collecte (guides d'entretien et questionnaires).

Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à collecter auprès du PIF 2 et l'UGF de Duékoué, des Directions Régionales et Départementales aussi à partir d'études antérieures et d'internet, les informations de base relatives à la description du projet et de toutes ses composantes. Il était également question de passer en revue la

législation et la réglementation applicables dans le cadre du projet, les caractéristiques physiques et biologiques et humaines des zones d'insertions des travaux projetés, etc.

Visites de sites et enquêtes de terrain

Les visites de sites, réalisé par deux différentes équipes constituées dans le cadre du projet, se sont déroulées du 12 au 24 décembre 2024 et ont consisté à reconnaître l'emprise des travaux, situer et cerner les limites des emprises pouvant accueillir les aménagements connexes, les activités susceptibles d'être affectés par les travaux, valider ou infirmer certaines données collectées lors de la revue documentaire et apprécier la sensibilité environnementale et sociale des emprises. Elles ont été couplées à des enquêtes environnementales et socio-économiques, dont les principaux résultats ont été intégrés dans ce document.

Entretiens avec les parties prenantes

Les enquêtes de terrain ont également permis d'organiser et de réaliser des entretiens avec l'ensemble des parties prenantes identifiées. Ces entretiens se sont déroulés en plusieurs étapes bien définies, présentés en plusieurs étapes (interviews, Réalisation d'enquête socio-économique, Information et consultation du public, Organisation et déroulement des enquêtes).

Synthèse de l'information

La synthèse de l'information s'est axée sur le traitement et l'analyse des données, ainsi que la rédaction du rapport de l'EIES-A.

Difficultés rencontrées dans la collecte des données

Les difficultés peuvent être organisées en deux (2) catégories : institutionnelles et organisationnelles.

Difficultés Institutionnelles

Réception des courriers d'informations au niveau des préfectures ;

Indisponibilité des personnes à rencontrer (consultations publiques) ;

Indisponibilité des parties prenantes au projet (autorités préfectorales et administratives).

Annexe 13 : Description du cadre politique en lien avec le sous-projet

Politique Nationale de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF)

La nouvelle Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts définit le cadre national de la politique forestière prend en compte les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique ainsi que la nécessité de poursuivre le développement socio-économique du pays, à travers les secteurs de l'agriculture et de l'industrie du bois. Politique Nationale de l'Environnement

La politique environnementale en République de Côte d'Ivoire est placée sous l'égide du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la transition écologique (MINEDDTE). Le Ministère est chargé de définir les orientations et stratégies nationales en matière de gestion environnementale et sociale, et de légiférer à cet effet. (MINEDDTE, 2023).

Politique Forestière

La politique forestière met l'accent sur le renforcement et le strict respect du dispositif législatif et réglementaire de protection des arbres et des massifs forestiers ainsi que sur l'augmentation du nombre des aires protégées et des forêts classées (Banque Mondiale, 2022).

Le Plan national de Développement

Le Plan National de Développement (PND) pour la période 2021-2025 intègre l'amélioration des conditions de vie des populations par l'assainissement du milieu, l'accélération de la croissance économique et de la transformation de l'économie ivoirienne.

Politique de la santé

La politique de la santé vise à l'amélioration de la disponibilité sanitaire, à l'accélération du progrès ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services de la santé.

Le sous-projet devra donc prendre les dispositions pour s'inscrire dans la logique de cette politique et éviter que activités n'impactent négativement la santé des populations (MINSHP, 2016).

Politique Nationale en matière de lutte contre le changement climatique

La Côte d'Ivoire a entamé le processus de révision de ses Contributions Déterminées au niveau National (NDC) suite à la ratification de l'accord de Paris. Ainsi, le pays entend marquer son engagement sur la trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements climatiques selon les recommandations du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et le plan d'action national sur les polluants climatiques à courte durée de vie ont été adoptés en 2019. (MINEDDTE, 2023).

Politique de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans la mise en œuvre de la promotion de l'égalité des sexes à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activités, notamment aussi bien dans la disponibilité des biens et services que dans leur accessibilité.

Annexe 14 : Cadre juridique international en lien avec le sous-projet

Cadre juridique international

Le cadre réglementaire international se résume aux accords et normes internationaux. Les traités et les conventions internationales sont des sources de droit interne lorsqu'ils ont été dûment ratifiés à la Constitution ivoirienne. Dans le cas, les conventions internationales suivantes sont mobilisées dans le cadre du projet :

Tableau 56: Matrice d'analyse des conventions signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du projet et dispositions à prendre
Accord international à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1997 (Protocole de Kyoto)	23 avril 2007	La reconnaissance que les pays développés sont essentiellement responsables des hauts niveaux actuels d'émissions de GES dans l'atmosphère, résultants de plus de 150 ans d'activités industrielles, le Protocole impose une charge plus lourde sur les nations développées, conformément au principe des « responsabilités communes, mais différenciées. » En vertu du Traité, les pays doivent réaliser leurs objectifs, essentiellement par le biais de mesures nationales.	Les activités du projet entraîneront des destructions des couvertures végétales et des décapages des sols lors de l'ouverture et l'utilisation des zones d'emprunts. L'UCP est interpellé par la convention et devra veiller à une exploitation durable en phase de travaux.
Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel	31 mai 1938	Prendre des mesures législatives et réglementaires appropriées dans le but de protéger les espèces de la flore sauvage, énumérées en annexe de la Convention	La restauration du couvert forestier contribuera à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel. Les objectifs du projet sont en harmonie avec cette convention

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du projet et dispositions à prendre
Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968)	15 Juin 1969	La reconnaissance que les pays développés sont essentiellement responsables des hauts niveaux actuels d'émissions de GES dans l'atmosphère, résultants de plus de 150 ans d'activités industrielles, le Protocole impose une charge plus lourde sur les nations développées, conformément au principe des « responsabilités communes, mais différenciées. » En vertu du Traité, les pays doivent réaliser leurs objectifs, essentiellement par le biais de mesures nationales.	Utilisation des ressources naturelles
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles du 15 septembre 1968	15 juin 1969	Assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et des ressources en faune en se fondant sur des principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts majeurs de la population	Le projet aura des impacts sur les ressources naturelles que sont, notamment les sols et sous-sols, les ressources en eau, la flore et des ressources fauniques.
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent	Décret n° 92-856 du 30 novembre 1992	Protéger la couche d'ozone en prenant des mesures de précaution pour l'éliminer progressive des	La pollution de l'air que pourrait engendrer le projet suite aux émissions dans l'air de gaz à effet de serre.

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du projet et dispositions à prendre
la couche d'ozone / 1987		substances qui l'appauvrissent : règlementer la production et l'utilisation desdites substances.	
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination / adoptée le 22 mars 1989	Adoptée le 22 mars 1989	La Convention vise à protéger la santé humaine et l'environnement des dangers que représentent la production, la gestion, les mouvements transfrontières. En conséquence, elle fait interdiction de déverser les déchets dangereux dans les pays qui ne disposent pas d'équipements techniques pour assurer leur élimination	Gérer de manière responsable les déchets dangereux (en occurrence les huiles, les graisses etc.) et limiter leur production, voire supprimer leur production
La Convention africaine sur la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel du 8 novembre 1933	22 juin 1970	Etablir dans les territoires des Etats parties, des parcs nationaux et des réserves naturelles intégrales	Elle vise l'amélioration de la productivité par la vulgarisation de technologies intensives et contribue à réduire l'empiètement sur l'intégrité des parcs et réserves naturelles. La mise en œuvre du PAPFC est en accord avec cette convention.
Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel	21 novembre 1977	Elle vise à Assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission	La mise en œuvre des activités d'agroforesteries pourrait induire des destructions, par inadvertance, de

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du projet et dispositions à prendre
et naturel du 23 novembre 1972		aux générations futures du patrimoine culturel et naturel.	biens culturels. Le projet devra intégrer les mesures de protection du patrimoine culturel et naturel à travers l'élaboration d'un Cadre de Gestion des Ressources Culturelles Physiques.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone	30 novembre 1992	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines.	La pollution de l'air pendant la mise en œuvre du projet sera tributaire des émissions de gaz provenant de la combustion des produits d'hydrocarbures qui peut impacter négativement la couche d'ozone. Le PAPFC intègre des mesures de réduction des émissions de CO2 et de protection de la santé humaine et de l'environnement.
Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, Adoptée en 1971 à Ramsar, en Iran, elle est entrée en vigueur en 1975 amendée, en 1982 puis en 1987	3 février 1993	Assurer la conservation et l'utilisation rationnelle (maintien des caractéristiques écologiques) des zones humides et de leurs ressources.	Le projet devra intégrer dans les plans d'action de sensibilisation et de formation, la conservation et l'utilisation durable des zones humides en vue de maintenir les caractéristiques écologiques et assurer la fourniture de leurs services écosystémiques. La mise en œuvre du projet se

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du projet et dispositions à prendre
			fera dans le strict respect de la préservation des zones humides et de leurs ressources.
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, de 1991	Décret n°094-330 du 09 juin 1994 portant ratification de la Convention de Bamako	La convention vise à interdire l'importation de déchets dangereux et radioactifs, limiter et contrôler les mouvements transfrontières de ces déchets en Afrique	Protéger la santé humaine et l'environnement et adopter des mesures de protection quant à l'élimination adéquate des déchets dangereux
La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) du 9 mai 1992 (New York)	14 novembre 1994	Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et fournir un cadre institutionnel de négociation. Faire évoluer des politiques de développement et les modes de production non durables du point de vue du réchauffement climatique.	La mise en œuvre du PAPFC s'inscrit dans la politique de restauration du couvert forestier ivoirien afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le contexte de lutte contre les changements climatiques. Sa contribution à la restauration du couvert forestier est en adéquation avec cette convention.

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du projet et dispositions à prendre
Convention de Rio sur la diversité biologique de juin 1992	24 novembre 1994	Conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques adéquates.	Le projet devra également contribuer à réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de garantir la conservation de la diversité biologique.
Convention de Washington du 03 mars 1973, sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Novembre 1994	Garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages.	Certaines zones d'intervention du projet comptent parmi leurs biodiversités des espèces protégées particulièrement le PNT; Ainsi l'OIPR devra veiller et contribuer, au côté du MINEF, à la préservation de ces espèces dans le cadre de la mise en œuvre du projet
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (LCD) du 17 juin 1994	4 mars 1997	Réduire la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs comme les changements climatiques, l'agriculture extensive et l'urbanisation mal planifiée.	Toutes les activités d'agroforesteries envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du PAPFC devront contribuer à une agriculture intelligente face au climat et est donc en adéquation avec la convention. Le projet devra prendre toutes les dispositions pour garder cette adéquation.

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du projet et dispositions à prendre
Convention de Rotterdam sur les produits chimiques, les pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international/1998	10 septembre 1998	Offrir la possibilité pour un pays de décider quels sont les produits chimiques ou pesticides dangereux qu'ils veulent bien recevoir et de refuser ceux qu'ils ne sont pas en mesure de gérer en toute sécurité	La mise en œuvre des activités agricoles au cours de la réalisation du projet induira un recours aux pesticides pour le traitement des ravageurs. Le projet devra tenir compte de cette convention dans le choix des produits chimiques ou pesticides à utiliser dans le cadre des activités agricoles.
Convention de Maputo pour la conservation de la nature et des ressources naturelles du 11 juillet 2003	11 juillet 2003	Cette Convention vise la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources en sol, en eau, en flore et en faune et encourage les États parties à protéger les écosystèmes les plus représentatifs de leurs territoires et à assurer la conservation de toutes les espèces et plus particulièrement de celles figurant à l'annexe de la Convention	La restauration du couvert forestier contribuera à la conservation de la nature et des ressources naturelles. Les objectifs du projet sont en harmonie avec cette convention. Par ailleurs, le projet devra prendre en compte la sensibilisation / formation des populations riveraines aux aires protégées sur la conservation de la nature et des ressources.
Le Protocole de Kyoto du 10 décembre 1997	28 Avril 2007	Réduire les émissions de GES en se fondant sur une approche inspirée du principe de responsabilités communes mais différenciées entre pays.	La mise en œuvre du PAPFC devra contribuer à réduire les émissions de GES conformément au document de contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN)

Intitulé de la convention / accord	Date de ratification	Objectif visé par la convention / accord	Aspects liés aux activités du projet et dispositions à prendre
Accord International sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006	7 décembre 2011	Promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité.	le projet prévoit des activités de reboisements et d'agroforesteries. A terme, la coupe et la commercialisation de ces bois devront se faire dans le respect de la légalité et des règles de gestion durable. Le projet devra tenir compte des dispositions de cet accord dans sa réalisation des activités.
Accord de Paris du 12 décembre 2015	2016	Maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.	La mise en œuvre du PAPFC s'inscrivent dans la politique de restauration du couvert forestier ivoirien afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le contexte de lutte contre les changements climatiques.

Annexe 15 : Structures techniques en lien avec le sous-projet

Ministère des Eaux et Forêts

Le MINEF a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de protection des eaux et des forêts. Le MINEF a pour mission la mise en œuvre du code de l'eau en relation avec les ministères en charge des infrastructures économiques, de l'environnement, de l'agriculture, de la santé et des ressources animales et halieutiques.

SODEFOR

La SODEFOR est l'une des principales structures d'exécution du sous-projet, aux côtés de l'OIPR (Office Ivoirien de la Promotion Rurale) et CARE International. Elle est responsable de la coordination et de la mise en œuvre des activités de gestion durable des forêts et de la restauration des moyens de subsistance des communautés locales affectées par les mesures de protection des forêts. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres partenaires pour assurer le succès du sous-projet et atteindre ses objectifs de conservation et de lutte contre le changement climatique.

Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la transition écologique

Le MINEDDTE est chargé de la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement dans les domaines de la protection de l'environnement, d'amélioration du cadre de vie et de développement durable.

Collectivités territoriales

Conseil régional

Le Conseil Régional joue un rôle essentiel dans le Projet d'Investissement Forestier Phase 2 (PIF 2) en Côte d'Ivoire. Il est responsable de la coordination et de la supervision des activités du projet au niveau régional. Il travaille en collaboration avec la SODEFOR, l'OIPR et CARE International, pour assurer une mise en œuvre efficace et durable des mesures de conservation et de gestion des forêts. Il aide également à mobiliser les ressources locales et à sensibiliser les communautés locales sur l'importance de la protection des forêts et de la lutte contre le changement climatique. Il joue un rôle clé dans la promotion de la participation communautaire et dans l'assurance de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources forestières.

Préfectures et sous-préfectures

Elles sont responsables de la coordination locale et de la mise en œuvre des activités du projet sur le terrain, aident également à mobiliser les ressources locales et à

sensibiliser les communautés locales sur l'importance de la protection des forêts et de la lutte contre le changement climatique.

Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale

En août 2018, la Banque mondiale a adopté un nouveau Cadre Environnemental et Social (CES). Ce nouveau CES comprend dix (10) Normes Environnementales et Sociales (NES) qui vise à protéger les populations et l'environnement contre les risques et impacts potentiels susceptibles de découler de la mise en œuvre des projets de développement, et à promouvoir le développement durable. Ce nouveau cadre couvre largement et marque des avancées importantes dans des domaines tels que la transparence, la non-discrimination, l'inclusion sociale, la participation du public et la reddition des comptes. Le CES place également davantage l'accent sur le renforcement des capacités propres des gouvernements Emprunteurs en matière de gestion des aspects environnementaux et sociaux. Il est entré en vigueur le 1er octobre 2018, ce qui justifie que le présent sous-projet en préparation soit assujetti au respect de ses dispositions.

Présentation des NES applicables au projet

Les Normes environnementales et sociales (NES) du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale doivent être absolument respectées par les parties prenantes du PIF 2 notamment les entités en charge de la Restauration des Moyens de Subsistance. Suivant le cadre environnemental et social, les normes de la Banque mondiale applicables aux projets sont :

NES 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;

NES 2 : Emploi et conditions de travail ;

NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;

NES 4 : Santé et sécurité des populations ;

NES 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire ;

NES 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;

NES 8 : Patrimoine culturel ;

NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Tableau 57 : Synthèse des normes environnementales de la Banque Mondiale

N°	Normes environnementales et sociales (NES)	Objectifs	Dispositions nationales pertinentes	Champs d'application
1	<p>NES n°1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux</p> <p>Cette NES énonce les responsabilités de l'Emprunteur en matière d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et effets environnementaux et sociaux associés à chaque étape d'un projet appuyé par la Banque au moyen du mécanisme de Financement de projets d'investissement (FPI), en vue d'atteindre des résultats environnementaux et sociaux compatibles avec les Normes environnementales et sociales (NES).</p> <p>Elles ont pour but d'aider les Emprunteurs à gérer les risques et les effets d'un projet, et à améliorer leur performance du point de vue environnemental et social en</p>	<p>Déterminer, évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux du projet d'une manière compatible avec les NES.</p> <p>Adopter une approche de hiérarchie d'atténuation consistant à : a) anticiper et éviter les risques et les impacts ; b) lorsqu'il n'est pas possible de les éviter, minimiser ou réduire les risques et les impacts à des niveaux acceptables ; c) une fois que les risques et les impacts ont été minimisés ou réduits, les atténuer ; et d) lorsque les impacts résiduels sont importants, les compenser ou les neutraliser dans la mesure où cela est techniquement et financièrement faisable.</p> <p>Adopter des mesures différenciées de sorte que les impacts négatifs ne touchent pas de façon disproportionnée les personnes défavorisées ou vulnérables, et que celles-ci ne soient</p>	<p>Loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement</p> <p>Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales</p>	<p>La NES n° 1 s'applique à tous les projets financés par la Banque au moyen du Financement de projets d'investissement</p>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Normes environnementales et sociales (NES)	Objectifs	Dispositions nationales pertinentes	Champs d'application
	<p>appliquant une approche fondée sur les risques et les résultats Les résultats attendus du projet sont décrits dans les objectifs de chaque NES, puis suivent des dispositions spécifiques que doivent prendre les Emprunteurs pour réaliser ces objectifs par des moyens tenant compte de la nature et l'envergure du projet et proportionnés aux risques et effets environnementaux et sociaux</p>	<p>pas lésées ne soient pas lésées dans le partage des avantages et opportunités de développement qu'offre le projet.</p> <p>Utiliser, chaque fois qu'il convient, les institutions, lois, procédures, réglementations et systèmes nationaux en matière environnementale et sociale pour l'évaluation, la préparation et la mise en œuvre des projets.</p> <p>Promouvoir l'amélioration des performances environnementales et sociales d'une manière qui prend en compte et renforce les capacités de l'Emprunteur.</p>		
2	<p>NES n°2. Emploi et conditions de travail</p> <p>La création d'emplois et d'activités génératrices de revenus à des fins de réduction de la pauvreté et de promotion d'une croissance économique solidaire. Les Emprunteurs peuvent promouvoir de bonnes relations entre travailleurs et</p>	<p>Promouvoir la sécurité et la santé au travail.</p> <p>Encourager le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances pour les travailleurs du projet.</p> <p>Protéger les travailleurs du projet, notamment ceux qui sont vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées, les enfants (en âge de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail - Conventions OIT ratifiées par la RCI - Décret n°96-206 du 7 mars 1996 relatif au Comité d'Hygiène, de 	<p>Cette norme est pertinente dans le cadre du projet qui dans sa mise en œuvre va générer des emplois et doit être en compte dans l'évaluation environnementale et sociale</p>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Normes environnementales et sociales (NES)	Objectifs	Dispositions nationales pertinentes	Champs d'application
	<p>employeurs et améliorer les retombées d'un projet sur le développement en traitant les travailleurs du projet de façon équitable et en leur offrant des conditions de travail saines et sûres</p>	<p>travailler, conformément à cette NES) et les travailleurs migrants, ainsi que les travailleurs contractuels, communautaires et les employés des fournisseurs principaux, le cas échéant.</p> <p>Empêcher le recours à toute forme de travail forcé et au travail des enfants</p> <p>Soutenir les principes de liberté d'association et de conventions collectives des travailleurs du projet en accord avec le droit national.</p> <p>Fournir aux travailleurs du projet les moyens d'évoquer les problèmes qui se posent sur leur lieu de travail.</p>	<p>Sécurité et des Conditions de Travail</p>	
3	<p>NES n°3. Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution</p> <p>La présente NES énonce les exigences en matière d'utilisation rationnelle des ressources et de prévention et gestion de la pollution tout au long du cycle de vie du projet, l'activité économique et</p>	<p>Promouvoir l'utilisation durable des ressources, notamment l'énergie, l'eau et les matières premières.</p> <p>Éviter ou minimiser les impacts négatifs du projet sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou en minimisant la pollution provenant des activités du projet.</p>	<p>Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement</p> <p>- Décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement</p>	<p>Les activités les dans la zone du projet pourraient de manière directe ou indirecte susciter la nécessité d'utilisation des pesticides d'où l'élaboration du PGN</p>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Normes environnementales et sociales (NES)	Objectifs	Dispositions nationales pertinentes	Champs d'application
	<p>l'urbanisation sont souvent à l'origine de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et appauvrissent les ressources déjà limitées. Ces effets peuvent menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement à l'échelle locale, régionale et mondiale. Les concentrations atmosphériques actuelles et prévisionnelles de gaz à effet de serre (GES) menacent le bien-être des générations actuelles et futures.</p>	<p>Éviter ou minimiser les émissions de polluants atmosphériques à courte et longue durée de vie liées au projet.</p> <p>Éviter ou minimiser la production de déchets dangereux et non dangereux.</p> <p>Réduire et gérer les risques et effets liés à l'utilisation des pesticides.</p>	<p>- Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant code de l'eau</p>	
4	<p>NES n°4. Santé et sécurité des populations</p> <p>La NES n° 4 traite des risques et effets du projet sur la santé, la sûreté et la sécurité des populations touchées par celui-ci, et de la responsabilité pour les Emprunteurs d'éviter ou de minimiser ces risques et effets, en portant une attention particulière aux groupes qui, du fait</p>	<p>Anticiper ou éviter les impacts néfastes sur la santé et la sécurité des populations touchées par le projet tout au long de celui-ci, que ce soit en temps normal ou dans des circonstances exceptionnelles.</p> <p>Encourager la prise en compte de considérations de qualité et de la sécurité.</p> <p>Éviter ou minimiser l'exposition de la communauté aux risques liés à la</p>	<p>- Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement</p> <p>- Loi n°2014-390 sur le développement durable</p>	<p>Le projet entre dans le champ d'application cette exigence.</p> <p>Le projet est susceptible d'avoir un impact sur la santé de population et ses activités</p>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Normes environnementales et sociales (NES)	Objectifs	Dispositions nationales pertinentes	Champs d'application
	de leur situation particulière, peuvent être considérés comme vulnérables.	<p>circulation dans le cadre du projet et à la sécurité routière, aux maladies et aux matières dangereuses.</p> <p>Mettre en place des mesures efficaces pour faire face aux situations d'urgence.</p> <p>Veiller à ce que la protection du personnel et des biens permette d'éviter ou de minimiser les risques pour les communautés touchées par le projet.</p>		
5	<p>NES n°5. Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire</p> <p>L'acquisition de terres en rapport avec le projet et l'imposition de restrictions à leur utilisation peuvent avoir des effets néfastes sur les communautés et les populations. L'acquisition de terres ou l'imposition de restrictions à l'utilisation qui en est faite peuvent entraîner le déplacement physique (déménagement, perte de terrain</p>	<p>Éviter la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est inévitable, la minimiser en envisageant des solutions de rechange lors de la conception du projet.</p> <p>Éviter l'expulsion forcée</p> <p>Atténuer les effets sociaux et économiques néfastes de l'acquisition de terres ou des restrictions à l'utilisation qui en est faite, grâce aux mesures ci-après : a) assurer une indemnisation rapide au coût de remplacement des personnes spoliées</p>	<p>- Loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de la Côte-d'Ivoire telle que modifiée par la loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020</p> <p>- Loi n°2019-868 du 14 octobre 2019 modifiant la loi n°98-750 du 23</p>	<p>Le projet est susceptible d'entraîner des déplacements de population et entre en conséquence dans le champ d'application de la présente norme.</p>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Normes environnementales et sociales (NES)	Objectifs	Dispositions nationales pertinentes	Champs d'application
	résidentiel ou de logement), le déplacement économique (perte de terres, d'actifs ou d'accès à ces actifs, qui donne notamment lieu à une perte de source de revenus ou d'autres moyens de subsistance).	de leurs biens et b) aider les personnes déplacées à améliorer, ou au moins rétablir en termes réels, leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie d'avant leur déplacement ou celui d'avant le démarrage de la mise en œuvre du projet, l'option la plus avantageuse étant à retenir.	décembre 1998 relative au domaine foncier rural - Décret n°2013-224 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique	
6	<p>NES n°6. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</p> <p>La protection et la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles biologiques sont fondamentales pour le développement durable. La biodiversité désigne la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie.</p>	<p>Protéger et préserver la biodiversité et les habitats.</p> <p>Appliquer l'approche de la hiérarchie d'atténuation et le principe de précaution dans la conception et la mise en œuvre de projets susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité.</p> <p>Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles biologiques.</p> <p>Développer les moyens de subsistance des communautés autochtones, et assurer un développement économique solidaire par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et</p>	<p>- Loi n°2019-675 portant Code forestier</p> <p>- Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement</p> <p>- Loi n°2002-102 sur les parcs nationaux</p>	<p>Le projet entre dans le champ d'application de cette norme. Il est susceptible dans sa mise en œuvre d'affecter la Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques</p>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Normes environnementales et sociales (NES)	Objectifs	Dispositions nationales pertinentes	Champs d'application
		les priorités en matière de développement.		
7	<p>NES n°8. Patrimoine culturel</p> <p>La présente NES reconnaît que le patrimoine culturel offre une continuité des formes matérielles et immatérielles entre le passé, le présent et le futur. La NES n°8 fixe les mesures conçues pour protéger le patrimoine culturel tout au long de la durée de vie d'un projet.</p>	<p>Protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du projet et en soutenir la préservation.</p> <p>Considérer le patrimoine culturel comme un aspect à part entière du développement durable.</p> <p>Encourager l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes au sujet du patrimoine culturel.</p> <p>Promouvoir le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel.</p>	<p>- Loi n°87-806 sur la protection du patrimoine culturel</p> <p>- Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement</p>	<p>Le projet entre dans le champ d'application de cette norme. Il est susceptible dans sa mise en œuvre d'affecter le patrimoine culturel</p>
8	<p>NES n°10. La mobilisation des parties prenantes et information</p> <p>La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée,</p>	<p>Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.</p>	<p>- Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales</p>	<p>Le projet doit s'assurer de mettre en place un processus de mobilisation des parties prenantes.</p>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

N°	Normes environnementales et sociales (NES)	Objectifs	Dispositions nationales pertinentes	Champs d'application
	elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet.	Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.		

Mesures pour combler les écarts

Pour combler ces écarts, il est recommandé d'utiliser les mesures de la banque mondiale car elles sont plus protectrices de l'Environnement physique et humain. La synthèse des données sont consignées dans le tableau 14 en annexe.

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Tableau 58: Synthèse des normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale

NES de la BM	Exigences/ Dispositions de la Norme	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations/Recommandations
NES 1: Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une EIES incluant consultation des parties prenantes - Mise en place d'un PGES - Plan d'engagement des parties prenantes - Mécanisme de gestion des plaints 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement - Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales 	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions nationales couvrent bien l'EIES mais sont moins détaillées sur le PGES et l'engagement des parties prenantes. - Recommandation : Compléter avec les exigences BM
NES 2: Emploi et conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail et d'emploi - Protection de la main-d'œuvre - Mécanisme de gestion des plaints - Santé et sécurité au travail (SST) 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du travail - Conventions OIT ratifiées par la RCI - Décret n°96-206 du 7 mars 1996 relatif au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail 	Oui	<p>Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le mécanisme de gestion des plaintes • la protection des travailleurs
NES 3: Utilisation rationnelle des ressources et	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie - Consommation d'eau - Consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement 	Oui	<p>Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

NES de la BM	Exigences/ Dispositions de la Norme	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations/Recommandations
prévention gestion de la pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des déchets dangereux et non dangereux - Gestion des produits chimiques et des substances dangereuses - Gestion des pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant code de l'eau 		<ul style="list-style-type: none"> • Gaz à Effet de Serre • Normes sur la qualité des rejets. • Gestion des pesticides
NES 4: Santé et sécurité des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité des populations Exposition des populations aux maladies Préparation et réponse aux situations d'urgence - Personnel de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement - Loi n°2014-390 sur le développement durable 	Oui	<p>Cadre national moins détaillé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation aux situations d'urgence • Gestion des impacts cumulatifs. <p>- Recommandation : Appliquer les standards de la Banque Mondiale.</p>
NES 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnisation et avantages pour les personnes touchées - Mobilisation des communautés - Mécanisme de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution 2020 - Loi n°2019-868 du 14 octobre 2019 modifiant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural 	Oui	<p>Différences sur les méthodes de compensation.</p> <p>- Recommandation : Appliquer les standards de la Banque Mondiale car ils sont plus protecteurs sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation et avantages pour les personnes touchées

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

NES de la BM	Exigences/ Dispositions de la Norme	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations/Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique et aide financière - Plan de réinstallation - Mécanismes de réinstallation involontaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2013-224 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique 		<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique et aide financière • Mécanismes de réinstallation involontaire
NES 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des impacts sur la biodiversité - Préservation de la biodiversité et des habitats - Gestion durable des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2019-675 portant Code forestier - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement - Loi n°2002-102 sur les parcs nationaux 	Oui	<p>Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des services écosystémiques • Protection des habitats critiques. <p>- Recommandation : Suivre les exigences de la banque mondiale car elles sont plus strictes.</p>
NES 8: Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et protection du patrimoine culturel - Procédures en cas de découvertes fortuites 	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°87-806 sur la protection du patrimoine culturel - Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement 	Oui	<p>Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédures détaillées de découvertes fortuites • Consultation des communautés.
NES 10 : Mobilisation des	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation pendant l'élaboration du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 2024-595 du 26 juin 2024, déterminant les règles et procédures applicables aux 	Oui	<p>Cadre national globalement conforme mais nécessite un renforcement sur :</p>

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

NES de la BM	Exigences/ Dispositions de la Norme	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations/Recommandations
parties prenantes et information	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation pendant la mise en œuvre du projet et comptes rendus externes - Consultation significative - Mécanisme de gestion des plaints 	<ul style="list-style-type: none"> évaluations environnementales et sociales - Constitution 2020 (droit à l'information) 		<ul style="list-style-type: none"> • Consultation continue • Divulgateion proactive • Mécanisme de gestion des plaintes.

Annexe 16 : Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts

Méthodologie d'identifications et d'analyse des impacts

Identification des impacts directs et indirect du projet

La méthodologie utilisée dans la détermination des impacts consiste à : (i) mettre en relation les activités des sous-projets, tant en phase chantier et exploitation / entretien avec les composantes du milieu récepteur susceptibles d'être affectées, (ii) considérer les observations du terrain ainsi que l'expérience du bureau dans les projets similaires ; (iii) tenir compte également des éléments issus de la revue de littérature existante.

Ces mises en relation et considérations ont permis d'appréhender l'impact potentiel c'est-à-dire après avoir ciblé les différentes activités des sous-projets, il a été identifié les impacts probables qu'elles pourraient avoir sur chaque composante des milieux biophysique et socio-économique.

Nature d'un impact

Un impact est un changement apporté par la présence d'un élément lié à un projet ou par l'exécution d'une activité des sous-projets sur une ressource ou un récepteur.

L'impact peut être négatif ou positif :

Négatif : un impact est considéré comme négatif s'il représente un changement défavorable par rapport à l'état initial ou s'il introduit un facteur indésirable ;

Positif : un impact est considéré comme positif s'il représente une amélioration de l'état initial ou s'il introduit un facteur favorable.

Types d'impact

Direct (ou primaire) : impacts résultant d'une interaction directe entre les activités des sous-projets et le(s) récepteur (s) (par exemple : l'implantation sur un site où il y a des habitats ou encore un rejet liquide et la qualité d'un cours d'eau).

Indirect : impacts résultant d'autres activités, mais favorisés par les impacts des sous-projets (p.ex. : une migration des populations pour obtenir du travail peut créer une pression supplémentaire sur les ressources naturelles).

Identification d'impact

En vue de procéder à l'identification des impacts directs et indirects, lors des visites sur le terrain, il a été relevé les différents éléments valorisés de l'environnement des milieux biophysiques et socio-économiques susceptibles d'être affectés, ceci en rapport avec les différentes activités qui seront entreprises au cours des différentes phases du projet. Ceci a été consolidé avec les rencontres avec les parties prenantes, en l'occurrence les échanges lors des focus groups.

Les éléments valorisés de l'environnement susceptibles d'être entamés pendant et après les travaux sont ceux contenus dans le tableau ci-après.

Tableau 59 : Éléments Valorisés de l'Environnement

MILIEU BIOPHYSIQUE	MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE
Air	Santé
Faune et flore	Sécurité
Eaux	Population
Sol	Cadre de vie
Paysage	Circulation
Environnement acoustique	Emploi et Activité économiques

Source : EasyManagement/Jeunr ID Sahel 2025

Indicateurs de qualité environnementale et sociale

Dans l'identification des impacts effectuée, la mise en exergue des indicateurs de qualité a constitué une étape importante, car elle a permis de projeter la nature des impacts. Ainsi, il a été retenu plusieurs indicateurs de qualité environnementale selon le milieu récepteur. Ils ont été classés en trois catégories selon l'élément apprécié. Ces indicateurs sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 60 : Indicateurs biophysiques, atmosphériques et socio-économiques

Récepteur		Indicateurs	
Biophysique	Eaux	Nature de produits pouvant contaminer les eaux	
	Sol	Type de produit utilisé lors de travaux susceptible de contaminer le sol	
	Flore	Espèce pouvant être détruite lors de travaux	
	Faune	Espèce existant sur le site pouvant être détruite ou éloignée du site	
	Air		État et quantité d'appareils pouvant, par leur fonctionnement, affecter la qualité de l'air ambiant
			Type d'activités lors de travaux pouvant entamer (altérer) la qualité de l'air
			Visibilité sur le chantier
		Nombre de plaintes portant sur les gênes liées à la poussière	
Humain	Santé	Nombre de campagnes de sensibilisation sur les maladies	

Récepteur		Indicateurs
		Taux de prévalence des maladies
	Genre	Nombre de femmes employées par le projet
	Population	Nombre de plaintes portant sur les gênes liées à la poussière
		Nombre de jeunes formés lors des travaux.
		Revenus des employés
	Foncier	Superficies reconstruites sans empiéter celles appartenant à des tierces personnes et au domaine public de l'état
	Paysage	Taux d'amélioration du paysage urbain
	Circulation	Nombre d'accidents sur le site du projet
		Nombre d'accidents susceptibles de survenir au sein de la population
	Nuisances sonores et vibrations	Nature de travaux émettant de bruits et occasionnant des vibrations
	Us et coutumes	Nature des changements de comportement constatés au sein de la population
	Emploi	Nombre d'employés locaux recrutés pouvant, par leurs revenus, impacter positivement sur l'économie locale
	Activités économiques	Nombre d'activités économiques augmentées du fait de la présence de travailleurs

Source : EasyManagement/ID sahel, Janvier 2025

Méthodologie d'évaluation de l'importance des risques et impacts

L'analyse des impacts identifiés repose sur le degré de perturbation que subit une composante de l'environnement à la suite d'une activité donnée du projet. Cette caractérisation porte sur cinq critères essentiels suivants :

Nature de l'impact

La nature d'un impact peut être positive, négative ou indéterminée :

un impact positif engendre une amélioration de la composante du milieu touchée par le projet ;

un impact négatif contribue à sa détérioration ;

un impact est indéterminé s'il ne peut être classé comme positif ou négatif ou encore qui présente à la fois des aspects positifs ou négatifs.

Amplitude ou Intensité de la perturbation

L'intensité de la perturbation est fonction de l'ampleur des modifications observées sur la composante du milieu touché par une activité du projet ou encore des perturbations qui en découleront.

Une faible intensité, par exemple, est associée à un impact ne provoquant que de faibles modifications à la composante visée, ne remettant pas en cause son utilisation, ses caractéristiques et sa qualité.

Un impact de moyenne intensité engendre des perturbations de la composante du milieu touchée qui modifient son utilisation, ses caractéristiques ou sa qualité.

Enfin, une forte intensité est associée à un impact qui résulte de modifications importantes de la composante du milieu, qui se traduisent par des différences également importantes au niveau de son utilisation, de ses caractéristiques ou de sa qualité.

Étendue de l'impact

L'étendue de l'impact fait référence au rayon d'action ou à sa portée, c'est-à-dire, à la distribution spatiale de la répercussion.

Un impact peut être d'étendue ponctuelle, lorsque ses effets sont très localisés dans l'espace, soit à proximité de l'emprise, jusqu'à 100 m du site.

Un impact ayant une étendue locale s'exerce sur une zone ou une population plus étendue, au niveau local, à l'échelle d'une sous-préfecture (localités riveraines du site du projet ;

Finalement, un impact est d'étendue régionale s'il s'exerce sur une superficie plus large, au niveau de la région.

Durée de l'impact

Un impact peut être qualifié de temporaire ou de permanent :

Un impact temporaire peut s'échelonner sur quelques jours, semaines ou mois, mais doit être associé à la notion de réversibilité ;

Un impact permanent a un caractère d'irréversibilité et est observé de manière définitive ou à très long terme.

Importance de l'impact

Au regard des critères sus évoqués, l'importance d'un impact, qu'elle soit de nature positive ou négative, est déterminée d'après l'évaluation faite à partir des critères

énoncés précédemment. Ainsi, l'importance de l'impact est fonction de la valeur accordée à la composante touchée, de son intensité, de son étendue, mais également de sa durée.

L'importance est déterminée en fonction de l'intensité, de l'étendue et de la durée définies plus haut. Elle sera qualifiée de :

Mineure quand la composante est légèrement affectée ;

Moyenne lorsque la composante affectée est modifiée sans que son existence ou son intégrité soit menacée ;

Majeure lorsque la composante environnementale touchée risque d'être détruite ou fortement modifiée.

L'évaluation des impacts est réalisée en fonction de plusieurs critères. Ces critères conduisent à déterminer l'importance de l'impact et à proposer des mesures qui permettront de minimiser les impacts négatifs ou de bonifier les impacts positifs. Ces mesures sont proposées dans chaque cas. Les critères discriminants considérés dans l'évaluation d'impacts ont été l'intensité (ou l'ampleur), la portée (ou l'étendue) et la durée.

Chaque impact a été apprécié en fonction de ces trois critères (Tableau 34). Par ailleurs, une pondération a été accordée aux trois classes de chacun des critères aboutissant à trois classes d'importance d'impacts.

Tableau 61 : Critères d'évaluation d'importance d'impacts

Critère	Appréciation	Hypothèses d'appréciation
Intensité de l'impact	Faible	Un impact de faible intensité altère ou améliore de façon peu perceptible un ou plusieurs éléments environnementaux, sans modifier significativement leur utilisation, caractéristique ou leur qualité.
	Moyenne	Un impact d'intensité moyenne modifie positivement ou négativement un ou plusieurs éléments et en réduit ou en augmente légèrement l'utilisation, la caractéristique ou la qualité.
	Forte	Un impact de forte intensité altère ou améliore de façon très significative un ou plusieurs éléments environnementaux, en modifiant considérablement leur utilisation, leur caractéristique ou leur qualité.
Portée de l'impact	Ponctuelle	L'étendue est ponctuelle lorsque l'impact touche une zone bien circonscrite, de faibles superficies ou très peu d'individus.
	Locale	L'étendue est locale si l'impact touche une zone plus ou moins vaste.

Critère	Appréciation	Hypothèses d'appréciation
	Régionale	L'étendue est régionale lorsque l'impact touche de vastes territoires ou des communautés d'importance considérable.
Durée de l'impact	Courte	La durée est courte lorsque l'impact est bien circonscrit dans le temps et sur une période limitée, correspondant généralement à la période de construction ou à l'amorce des activités
	Moyenne	La durée est moyenne lorsque l'impact se prolonge après la fin de l'activité des travaux mais généralement inférieure à la durée de vie de l'équipement ou des activités
	Permanente	La durée est permanente lorsque les effets de l'impact sont ressentis de façon continue pour la durée de vie de l'équipement ou des activités, et même au-delà. Cette durée correspond aux effets irréversibles ;

Source : EasyManagement/ID Sahel, Janvier 2025

La matrice reprise ci-dessous, appelée Grille de Fecteau, précise le cheminement d'évaluation de la conséquence des impacts ainsi que la pondération globale (multiplication des pondérations). Elle établit les liens entre les différents critères retenus (intensité, étendue et durée) et dont le croisement déduit la grandeur de l'impact.

Tableau 62 : Grille de détermination de la conséquence des impacts (Grille de Fecteau)

Intensité de l'impact	Etendue de l'impact	Durée de l'impact	Importance de l'Impact
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure

**Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie des Travaux d'aménagement
de l'agro-forêt de Scio**

Intensité de l'impact	Etendue de l'impact	Durée de l'impact	Importance de l'Impact
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
Faible	Régionale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure

Source : Grille de Fecteau, avril 1997

Annexe 17 : Décret n°2023-728 du 13 septembre 2023 portant création de l'Agro-Forêt
de Scio

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

**DECRET N° 2023-728 DU 13 SEPTEMBRE 2023
PORTANT CREATION DE L'AGRO-FORET DE SCIO
DANS LES REGIONS DU CAVALLY ET DU GUEMON**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre des Eaux et Forêts, du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, du Ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté et du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier ;
- Vu** le décret n°2019-828 du 09 octobre 2019 portant modalités de création des agro-forêts ;
- Vu** le décret n° 2019-979 du 27 novembre 2019 portant modalités d'aménagement des agro-forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les agro-forêts ;
- Vu** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2022-765 du 30 septembre 2022 ;
- Vu** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1 : Il est créé une agro-forêt dénommée « Agro-forêt de Scio », dans les Régions du Cavally et du Guémon, Départements de Guiglo, de Bloléquin, de Duékoué et de Bangolo.

Article 2 : L'Agro-forêt de Scio forme un polygone de 730 sommets dont les coordonnées cartésiennes sont précisées en annexe du présent décret.

Article 3 : L'Agro-forêt de Scio s'étend sur une superficie de 89 650 hectares.

Article 4 : Les modalités d'aménagement de l'Agro-forêt de Scio sont définies dans un Plan d'Aménagement approuvé par arrêté du Ministre chargé des Forêts.

Article 5 : Le Ministre des Eaux et Forêts, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 13 septembre 2023

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



[Signature]
Roger Charlemagne DAH
Magistrat Hors Hiérarchie

Annexe 18 : arrêté n° 1104/MINEF/CAB du 20 octobre 2023 portant approbation du
Plan d'Aménagement de l'Agro-forêt de Scio

MINISTRE DES EAUX ET FORETS

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

ARRETE N° 1102/MINEF/CAB DU 20 OCTOBRE 2023
PORTANT APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE L'AGRO-FORÊT
DE SCIO DANS LES REGIONS DU CAVALLY ET DU GUEMON

LE MINISTRE DES EAUX ET FORETS,

Sur proposition de la Commission Régionale d'approbation,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2019-675 du 23 juillet 2019, portant Code Forestier ;
- Vu le décret n°2018-36 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts ;
- Vu le décret n°2019-828 du 09 octobre 2019 portant modalités de création des agro-forêts ;
- Vu le décret n°2019-979 du 27 novembre 2019 portant modalités d'aménagement des agro-forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les agro-forêts ;
- Vu le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-728 du 13 septembre 2023 portant création de l'agro-forêt de Scio dans les régions du Cavally et du Guémon ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°861/MINEF/CAB du 13 décembre 2019 portant modalités d'élaboration et de mise en œuvre des Plans d'Aménagement des forêts et des Agro-Forêts,

ARRETE :

Article 1 : Est approuvé le Plan d'Aménagement de l'Agro-Forêt de Scio dans les Régions du Cavally et du Guémon, annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les Préfets des Départements de Guiglo, de Bloléquin, du Guémon et de Bangolo, le Directeur Général des Forêts et de la Faune, le Directeur Général de la SODEFOR ainsi que les Directeurs Régionaux des Eaux et Forêts de Guiglo et de Duékoué sont chargés de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 20 octobre 2023

Ampliations :

- Présidence de la République
- Prémature
- SGG
- MINEF/CAB
- MEMINADERPV
- MIS
- SODEFOR
- Chrono


Laurent TCHAGBA

**ANNEXE A L'ARRÊTE N°1102/MINEF/CAB DU 20 OCTOBRE 2023
PORTANT APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE L'AGRO-FORET
DE SCIO DANS LES REGIONS DU CAVALLY ET DU GUEMON,**